

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

5 janvier 1987



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 5 janvier 1987 à 19h45, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

**SONT PRÉSENTS:** MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des Services à la population, Gérard Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, et Gilles Bélisle, trésorier, ainsi que Mlle Linda Laplante, directrice du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

1/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Monsieur le Maire explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet du projet de règlement No. 1814 amendant le règlement No. 1717 en modifiant le plan-concept de mise en valeur du centre-ville et le plan d'affectation des sols (une partie de territoire résidentielle devenant commerciale et une partie de territoire commerciale devenant résidentielle).

Période de questions

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

Changements des limites du centre-ville.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

5 janvier 1987

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 5 janvier 1987; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des Services à la population, Gérald Lapière, directeur du Service de l'exploitation, et Gilles Bélisle, trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

2/1/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

3/1/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 22 décembre 1986 à 20 heures (adoption du budget 1987 et du programme triennal d'immobilisations 1987/1988/1989) et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4/1/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 22 décembre 1986 à 20h30 (adoption des règlements de taxation) et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

M. Robert Lafrenière livre à la population un communiqué faisant état de l'inauguration de la 3e glace couverte à Drummondville au Centre Équestre Gérard Veilleux situé sur le terrain d'exposition de Drummondville, rue St-Amant, et invite la population à venir profiter de ce nouvel équipement municipal.

5/1/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ



Monsieur le Maire annonce officiellement à la population qu'il n'y aura pas d'élection complémentaire pour combler le poste de conseiller laissé vacant par la démission de M. T.-Bruno Smith.

Monsieur le Maire, faisant suite à une demande antérieure du président du R.C.D., informe M. Hervé Savoie de la non possibilité de rendre publique la liste d'attente des personnes intéressées à obtenir un logement à l'Office municipal d'habitation de Drummondville.

#### C O R R E S P O N D A N C E :

6/1/87

- La Polyvalente La Poudrière demande la permission de solliciter la population pour la vente de brosses à cheveux.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville permette la vente de brosses à cheveux par les étudiants de la Polyvalente La Poudrière durant la période du 12 au 23 janvier 1987.

#### ADOPTÉ

- Mme Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles, informe les autorités municipales que la Ville de Drummondville bénéficiera d'une subvention de 83 097 \$ en 1987 dans le cadre du programme d'aide au fonctionnement des bibliothèques publiques.
- M. Gilles Laperrière, directeur de magasin de Super Carnaval, félicite les membres du corps de policiers-pompiers de la Ville de Drummondville pour leur promptitude et leur professionnalisme lors d'un incendie survenu à son établissement le 15 décembre dernier.
- Le Club social de l'hôpital Ste-Croix remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour sa collaboration lors de la journée d'activités du 26 octobre 1986.
- M. André Bourbeau, ministre des Affaires municipales, informe les membres du Conseil de la décision du gouvernement du Québec de reporter au 15 juillet 1987 au lieu du 31 mars 1987 la date d'échéance relative à l'exécution des interventions municipales prévues dans le cadre du programme ReviCentre.
- Le Regroupement régional pacifiste de Drummondville remercie les autorités municipales pour leur implication dans le projet "Multimillion de minutes pour la paix". Ces activités se sont déroulées à l'hôtel de ville le 24 octobre 1986.
- M. Pierre Montpetit, président des Voltigeurs de Drummondville, souligne le merveilleux travail de déneigement effectué par les employés du Service des travaux publics lors de la tempête qui a précédé la partie de hockey du 21 novembre 1986.
- Le ministre des Affaires municipales conjointement avec le président de l'Union des municipalités du Québec et celui de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec annoncent la tenue de la première semaine de la municipalité qui aura lieu du 8 au 14 juin 1987.

Monsieur le Maire informe la population qu'un comité spécial sera formé pour l'organisation et le déroulement d'activités promotionnelles durant cette semaine de juin 1987.

7/1/87

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 13 décembre 1986 au 5 janvier 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 1 396 409,89 \$.



Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

8/1/87

Attendu que dans sa programmation 1984-1985, la Société d'habitation du Québec a approuvé un projet de construction de trente (30) logements pour la Ville de Drummondville;

Attendu que la construction d'un projet de plus grande envergure répondrait davantage aux besoins de la population de Drummondville et pourrait permettre une accessibilité accrue dans les logements aux personnes âgées de 50 à 60 ans;

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que demande soit faite à la Société d'habitation du Québec de construire un édifice de 100 logements pour personnes âgées dans les limites de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

9/1/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 1 000 \$ à la Guilde des artistes de la région de Drummondville à titre de subvention pour l'année 1987.

ADOPTÉ

10/1/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 5 000 \$ au Festival mondial de folklore Drummond Inc. pour soutenir l'organisation de la rencontre nord-américaine des festivals folkloriques internationaux qui se déroulera à Drummondville les 13, 14 et 15 mars 1987.

ADOPTÉ

11/1/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu qu'un congé sans solde d'une période de 2 ans (1er janvier 1987 au 31 décembre 1988) soit accordé à M. Yves Blais, surintendant à l'Usine de traitement d'eau, pour lui permettre de remplir avec la compagnie Sonexeau Inc. un poste similaire à celui actuellement occupé.

ADOPTÉ

12/1/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate le Groupe HBA, ingénieurs-conseils, pour la confection des plans et devis d'infrastructures de base (aqueduc, égouts et voirie) sur la rue Fiset dans le secteur Les Jardins du Golf, Phase III, et autorise ladite firme à présenter lesdits plans au ministère de l'Environnement pour approbation.

ADOPTÉ

13/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Daniel Arbour et Associés pour la préparation d'un plan d'aménagement du secteur compris entre le boulevard Lemire et la rue Cormier sur une profondeur de 500 mètres à partir de l'autoroute 20. Le montant maximum des honoraires professionnels sera de 2 500 \$.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit l'article 2° de la résolution no. 1008/12/86 du 1er décembre 1986.

ADOPTÉ

14/1/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Gaétan Ratté, avocat, pour porter en appel les décisions rendues par la Cour provinciale dans les causes d'évaluation foncière numéros 405-02-000197, 405-02-000199, 405-02-000200, 405-02-000201, 405-02-000202, 405-02-000304, 405-02-000305, 405-02-000306, 405-02-000341, 405-02-000342 et 405-02-000347.

ADOPTÉ

15/1/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville demande à la Société d'habitation du Québec de mandater comme agent de livraison du PARCQ, l'Atelier du logement communautaire pour les projets de restauration que cet organisme pilote (coopératives d'habitation) en autant que la Ville de Drummondville soit dégagée de toute responsabilité concernant ces projets.

ADOPTÉ

16/1/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. à tenir un bazar du 19 au 22 février 1987 au Pavillon du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre brosse un tableau des activités du Service de l'habitation relativement à l'émission des permis de construction en décembre 1986 et durant la même année. Il compare également le nombre et la valeur des permis émis durant les années 1985 et 1986.

17/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que les taux de location des équipements du Service des travaux publics pour 1987 soient acceptés tels que proposés et que le tableau de ces taux soit annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

ADOPTÉ

18/1/87

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 1 104 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement sur le site de Téléglobe Canada, Phase I.



Travaux d'aménagement	920 000 \$
Frais contingents	<u>184 000 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	1 104 000 \$

19/1/87

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1717 dans le but de modifier le programme particulier d'urbanisme de la partie du territoire municipal désignée comme le centre-ville de Drummondville.

20/1/87

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 708 000 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1987 dans le secteur de Drummondville.

1. Construction et réfection de bordures de béton	58 400 \$
2. Reconstruction de trottoirs en béton	286 600 \$
3. Réhabilitation de services de rue	128 000 \$
4. Aménagement du stationnement du manège militaire	39 000 \$
5. Feux de circulation	<u>52 400 \$</u>
	564 400 \$
Honoraires professionnels	69 550 \$
Frais de financement	<u>74 050 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	708 000 \$

21/1/87

La conseillère Francine Ruest-Jutras donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 65 000 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1987 dans le secteur de Drummondville-Ouest.

1. Prolongement de la rue St-Félix	27 925 \$
2. Construction et reconstruction de trottoirs en béton	<u>25 000 \$</u>
	52 925 \$
Honoraires professionnels	5 575 \$
Frais de financement	<u>6 500 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	65 000 \$

22/1/87

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 137 600 \$ pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc en 1987 dans le secteur de Drummondville.

1. Achat et installation de compteurs d'eau	18 000 \$
2. Réfection et nouveaux services d'aqueduc et d'égouts	49 500 \$
3. Addition de vannes sur raccords de bornes-fontaines	4 500 \$
4. Achat et installation de 2 bornes-fontaines sur la 18e Avenue	5 400 \$
5. Addition de 4 puisards sur certaines rues	9 000 \$
6. Réhabilitation égout domestique rue Toupin	<u>33 000 \$</u>
	120 400 \$
Honoraires professionnels	4 400 \$
Frais de financement	<u>13 760 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	137 600 \$

23/1/87

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 477 400 \$ pour l'entretien des édifices municipaux en 1987 - Drummondville communautaire.

1. Hôtel de ville	87 000 \$
2. Olympia Yvan Cournoyer	73 920 \$
3. Centre Marcel Dionne	108 000 \$



4. Centre Culturel	24 000 \$
5. Piscine Frigon	16 000 \$
6. Parcs	14 400 \$
7. Aéroport	20 000 \$
8. Téléglobe	<u>48 000 \$</u>
	391 320 \$
Honoraires professionnels	40 000 \$
Frais de financement	<u>46 080 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	477 400 \$

24/1/87

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 574 400 \$ pour l'achat en 1987 de machinerie pour le Service des travaux publics - Drummondville communautaire.

1. Un balai aspirateur	118 800 \$
2. Un mini-tracteur articulé avec charrue réversible, deux tondeuses, un épandeur d'abrasifs, deux benues	49 500 \$
3. Un camion 34 000 lbs avec benne, charrue réversible et aile de côté	67 500 \$
4. Une rétrocaveuse 4 roues motrices avec rallonge télescopique	98 100 \$
5. Un camion 10 roues avec épandeur d'abrasifs, charrue à neige, aile de côté et citerne	167 800 \$
6. Une débroussailleuse	3 600 \$
7. Une camionnette 4 x 2, 8 cylindres	<u>11 700 \$</u>
	517 000 \$
Frais de financement	<u>57 400 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	574 400 \$

25/1/87

Le conseiller Gilles St-Martin donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 181 200 \$ pour le paiement d'honoraires professionnels en 1987.

1. Élaboration d'un programme d'entretien préventif des chaussées	54 000 \$
2. Balancement du réseau d'aqueduc municipal incluant la recherche de fuites	36 000 \$
3. Plan directeur, potentiel de développement	18 000 \$
4. Plan d'aménagement et de consultation (parc-école) de la rue Joly	4 500 \$
5. Refonte de la réglementation d'urbanisme	<u>50 500 \$</u>
	163 000 \$
Frais de financement	<u>18 200 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	181 200 \$

26/1/87

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement décrétant l'expropriation d'une partie du lot 123 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de MM. Alphée et Théode Cardin, et un emprunt n'excédant pas 425 000 \$.

Acquisition de terrain	350 000 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>75 000 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	425 000 \$

27/1/87

La conseillère Francine Ruest-Jutras donne avis de motion d'un règlement décrétant des travaux de pavage et de bordures sur la rue Joly et un emprunt n'excédant pas 45 300 \$.



Pavage et bordures - rue Joly	37 770 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>7 530 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	45 300 \$

28/1/87

La conseillère Francine Ruest-Jutras donne avis de motion d'un règlement décrétant des travaux de pavage et de bordures sur la rue Mousseau et un emprunt n'excédant pas 58 200 \$.

Pavage et bordures - rue Mousseau	48 480 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>9 720 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	58 200 \$

29/1/87

La conseillère Francine Ruest-Jutras donne avis de motion d'un règlement décrétant des travaux de bordures sur la rue Taillon et un emprunt n'excédant pas 60 000 \$.

Bordures - rue Taillon	49 920 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>10 080 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	60 000 \$

30/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1815 décrétant l'acquisition d'un immeuble à des fins industrielles (terrain Oscar Poulin) et un emprunt de 210 000 \$.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

31/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1825 décrétant la cotisation payable par les membres de la SIDAC Alain Limoges de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1987.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

32/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1826 décrétant la cotisation payable par les membres de la SIDAC du quartier St-Joseph de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1987.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

33/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1827 modifiant le tarif de fourniture de services municipaux (1987).

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Monsieur le Maire se fait le porte-parole des membres du Conseil et des employés municipaux pour offrir des condoléances à M. Alexandre Marchand, ex-policier, à l'occasion du décès de son épouse, Mme Marie-Jeanne Marchand.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

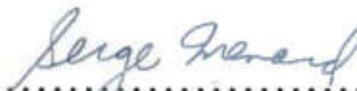
- Meilleurs voeux.
- Début des travaux sur le site de Téléglobe Canada, Phase I.
- Projet de loi privée et uniformisation des taxes municipales.
- Utilisation d'argent du Fonds Laprade pour des projets à Drummondville et appui du député fédéral, M. Jean-Guy Guilbault.
- Puits artésien du parc Milette et possibilité de continuer l'opération durant la saison hivernale.
- Projet de gare souterraine pour le Canadien National.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Félicitations pour la décision de laisser libre le poste vacant du conseiller J.-Bruno Smith.
- Information de M. Yvon Raymond relativement à la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Drummondville.
- Félicitations pour l'identification de la Place Philippe Bernier.
- (Item no. 10) Demande à la Société d'habitation du Québec et étude relative au taux de vacance des logements dans la Ville de Drummondville.
- (Item no. 11) Subvention à la Guilde des artistes de la région de Drummondville - identification.
- (Item no. 12) Subvention de 5 000 \$ au Festival mondial de folklore Drummond Inc. pour la rencontre nord-américaine des festivals folkloriques internationaux.
- (Item no. 16) Mandat à Me Gaétan Ratté de porter en appel plusieurs causes d'évaluation foncière.
- Projet de relocalisation de voies ferrées.
- Programme Loginove et les privilèges accordés aux propriétaires.
- Cote d'assurance de la Ville de Drummondville (Réponse à une prochaine séance du Conseil).
- Comptes - Daniel Arbour et Associés (dossier Westcliff).
  - Verrier Assurance (réclamation U.T.E.).

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi 19 janvier 1987, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

SÉANCE SPÉCIALE DU 16 JANVIER 1987 - 16H30

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 16 janvier 1987 à 16H30; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur des Services à la population, Gérald Lapière, directeur du Service de l'exploitation, et Gilles Bélisle, trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

34/1/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

35/1/87

Attendu que la Ville de Drummondville a accordé à Les Entreprises de Rebutis D.G. Ltée un contrat d'enlèvement et de transport des déchets en date du 1er juin 1984, pour une période de soixante (60) mois;

Attendu que ce contrat a été cédé contrairement à l'article 9 «contrat non transférable» du cahier des charges générales TP-84-11 faisant partie intégrante du contrat d'entreprise mentionné au paragraphe précédent;

Attendu que la Ville de Drummondville ne consent pas à cette cession;

Attendu que ledit article 9 du cahier des charges générales permet à la Ville de Drummondville de résilier ledit contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS SAVOIE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR M. JEAN-MARIE BOISVERT, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Drummondville:

- 1° résilie le contrat intervenu le 1er juin 1984 entre la Ville de Drummondville et Les Entreprises de Rebutis D.G. Ltée relativement à l'enlèvement et au transport des déchets (TP-84-11) en date du 1er juin 1984;
- 2° avise la compagnie Les Entreprises de Rebutis D.G. Ltée de la décision de la Ville et de ce que la Ville de Drummondville réserve tous ses recours suite à la décision unilatérale de la compagnie de céder son contrat.

La présente résolution prend effet ce jour (1987.01.16).

ADOPTÉ

36/1/87

Attendu que la Ville de Drummondville, suite à un appel d'offres paru dans le journal La Parole de Drummondville le 27 novembre 1986, a reçu 2 soumissions pour "Fourniture de contenants standardisés - enlèvement et transport des déchets solides" (TP-86-23):



<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	
	<u>Alternative no. 1</u>	<u>Alternative no. 2</u>
. TRANSPORT SANICO LTÉE 2457 Chemin du Lac Longueuil	1 171 095,20 \$	1 108 372,40 \$
. RÉCUPÉRATION CASCADES INC. C.P. 216 Drummondville	862 200,00 \$	920 800,00 \$

Attendu que les soumissions ont été légalement ouvertes le 10 décembre 1986 à 15h15 et que l'étude desdites soumissions a démontré que celle de Récupération Cascades Inc. est la plus basse conforme;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme, soit celle de Récupération Cascades Inc., au montant de 862 200,00 \$, montant total pour la première année du contrat de cinq (5) ans, indexable les quatre (4) autres années suivant le mécanisme prévu au cahier des charges, soit acceptée, sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales tel que prévu à la Loi.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, suite à la réception de l'autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville le contrat formel, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, pour donner suite et plein effet à cette soumission.

ADOPTÉ

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

19 janvier 1987

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 19 janvier 1987 à 19H45; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur des Services à la population, Gérard Lapière, directeur du Service de l'exploitation, et Gilles Bélisle, trésorier, ainsi que Mlle Linda Laplante, directrice du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

37/1/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Monsieur le Maire explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet des règlements nos 1806 et 1807:

- Règlement no. 1806 amende le règlement de zonage municipal no. 1400 en agrandissant le secteur de zone CV/CB-5 à même une partie du secteur de zone CV/RA-3, afin d'autoriser dans le secteur de zone modifié les usages permis dans la classe de zone CV/CB.
- Règlement no. 1807 amende le règlement de zonage municipal no. 1400 en agrandissant le secteur de zone CV/Rb-4 à même une partie du secteur de zone CV/Ca-1, afin d'autoriser dans le secteur de zone modifié les usages permis dans la classe de zone CV/Rb.

Période de questions

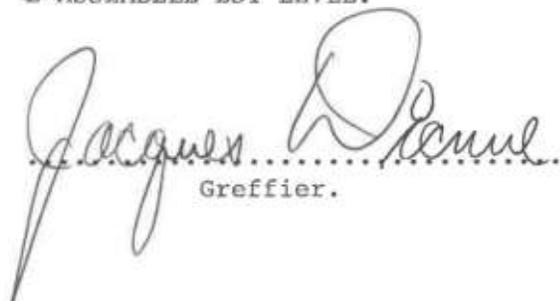
- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

Définition des sigles CV/Rb et CV/Ra -  
CV/Rb : Centre-ville - commerce  
CV/Ra : Centre-ville - résidentiel.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Lieux des modifications.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

19 janvier 1987



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 19 janvier 1987; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

**SONT PRÉSENTS:** Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur des Services à la population, Gérard Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, et Gilles Bélisle, trésorier, ainsi que Mlle Linda Laplante, directrice du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

38/1/87

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 janvier 1987 à 19h45 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

39/1/87

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 janvier 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

40/1/87

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 16 janvier 1987 à 16h30 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

41/1/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

80A. Commentaires sur les sports (M. Robert Lafrenière).

80B. Rue St-Jean - information (M. Jean-Marie Boisvert).

ADOPTÉ



## Période d'information par Son Honneur le Maire

- Suite à une demande formulée par M. Hervé Savoie à la séance du 5 janvier 1987, Monsieur le Maire fournit quelques informations relatives à la cote d'assurance de la Ville de Drummondville qui est située à 5 sur une échelle de 1 à 10. Une demande de révision de la Ville sera incessamment formulée au Groupe Technique des Assureurs.

- Monsieur le Maire informe la population de la nouvelle répartition des responsabilités politiques qu'il a effectuée.

- M. Gérald Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, est invité à expliquer la procédure régissant l'éviction d'un locataire par un propriétaire lors d'une rénovation effectuée dans le cadre d'un programme Loginove.

### Choix d'un soumissionnaire:

42/1/87

#### - ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE RUES ET DES FEUX DE CIRCULATION (TP-86-25) - (SOUMISSION OUVERTE LE 14 JANVIER 1987)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau Drummondville	17 969,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Électro-Système P.L. Inc. soit retenue, étant conforme au cahier des charges.

ADOPTÉ

43/1/87

#### - VENTE D'UN CAMION CITERNE (TP-86-24) (SOUMISSIONS OUVERTES LE 24 DÉCEMBRE 1986)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CAMION À INCENDIE PHOENIX INC. 2645 boul. Terra Jet Drummondville	1 270,00 \$
. MACHINERIE GAÉTAN LEFEBVRE INC. 1750 Talbot St-Cyrille-de-Wendover	1 652,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville ne retienne aucune des soumissions reçues dans ce dossier, les deux (2) soumissions n'étant nullement avantageuses pour la Ville.

ADOPTÉ

### CORRESPONDANCE:

- M. Marc-Yvan Côté, ministre des Transports du Québec, informe la Ville de Drummondville qu'elle bénéficiera en 1987 d'une subvention de 109 017 \$ pour le transport adapté pour personnes handicapées.

- 44/1/87 - Radio Drummond (1980) Inc. (CHRD 1480), par la voix de son directeur des ventes et des programmes, sollicite l'appui et la participation de la Ville de Drummondville dans sa promotion du dynamisme économique drummondvillois et de l'achat chez-nous.



Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville:

- fournisse à CHRD toutes les statistiques pertinentes visant à démontrer les raisons d'être de l'achat chez-nous;
- fournisse à chaque mois la liste des ouvertures de nouveaux commerces ou de nouvelles industries ou encore d'investissements majeurs à des commerces ou industries de Drummondville afin de les publiciser;
- défraie une partie des coûts de la campagne 1987 d'achats chez-nous en versant à CHRD la somme totale de 10 000 \$ payable à raison de 10 versements mensuels, égaux et consécutifs de 1 000 \$ chacun pour la période de janvier à octobre 1987 inclusivement.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente avec Radio Drummond (1980) Inc.

ADOPTÉ

- 45/1/87 - Le Conseil de l'Âge d'Or - Région Centre du Québec Inc. formule une demande de subvention pour la chorale Ste-Thérèse de Drummondville qui représentera la Ville de Drummondville au volet participatif des Jeux d'hiver du Canada au Cap-Breton, Nouvelle Écosse, du 15 au 28 février 1987.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 1 000 \$ à cette chorale pour la représentation qu'elle fera au Cap-Breton, Nouvelle Écosse.

ADOPTÉ

- 46/1/87 - Le Club Optimiste Drummondville Inc. dans le cadre du projet "Disons non" prévention contre la drogue, souligne le fait que M. Serge Ménard assumera la présidence d'honneur du projet et demande la contribution financière de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 500 \$ à cet organisme dans le cadre du projet "Disons non" prévention contre la drogue.

ADOPTÉ

- 47/1/87 - La Société canadienne de la sclérose en plaques sollicite la permission de tenir sa campagne annuelle de financement du 3 au 10 mai 1987 et demande la contribution de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Drummond, à tenir sa campagne annuelle de financement du 3 au 10 mai prochain et accorde une somme de 100 \$ à cet organisme à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

- M. Jean-Yves Landry, président du Festival mondial de folklore de Drummondville, félicite les membres du Conseil pour l'initiative du journal "Action Drummondville".



- M. Hubert Gervais, curé de la paroisse St-Joseph, remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour l'éclairage de l'église et l'installation de lampadaires dans le cadre des travaux ReviCentre.
- M. Nicolas Leblond, directeur de la Banque nationale du Canada, félicite Son Honneur le Maire Serge Ménard pour son implication et l'intérêt porté à l'Association de paralysie cérébrale du Québec inc. et l'assure de la collaboration de tout son personnel.
- M. Jean-Guy St-Roch, député de Drummond et vice-président de la Commission de l'aménagement et des équipements, remercie le Conseil pour son accueil lors de la rencontre du 10 novembre 1986 et le félicite pour la parution du journal "Action Drummondville".

48/1/87

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 3 janvier au 1er février 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 1 921 471,81 \$.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

49/1/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu de modifier la résolution no. 941/11/86 nommant Mme Francine Ruest-Jutras mairesse suppléante, en remplaçant la date du 2 février 1987 par celle du 2 mars 1987.

ADOPTÉ

50/1/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Ligue Navale du Canada, succursale de Drummondville, à utiliser gratuitement l'Olympia Yvan Cournoyer pour la préparation et la tenue du cérémonial d'inspection des cadets et wrenettes de la Ligue Navale et des cadets de la Marine Royale Canadienne, aux heures et jours déterminés entre les parties.

ADOPTÉ

51/1/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de services avec le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. pour l'exercice financier 1987.

ADOPTÉ

52/1/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de services avec Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. pour l'exercice financier 1987.

ADOPTÉ



53/1/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Chambre de Commerce du Comté de Drummond pour l'année 1987.

ADOPTÉ

54/1/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente de reconnaissance avec la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc. pour la période du 1er janvier 1987 au 31 décembre 1990.

ADOPTÉ

55/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente de gestion avec la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc. pour l'année 1987.

ADOPTÉ

56/1/87

Attendu que la résolution no. 854/11/83 adoptée lors de la séance du Conseil du 28 novembre 1983 autorisait certaines personnes de la Ville de Drummondville à signer des documents bancaires pour et au nom de la Ville;

ABROGÉE  
PAR RÉS.  
024/11/87

Attendu que des signataires autorisés ne sont plus à l'emploi de la Ville de Drummondville et qu'ils doivent être remplacés;

Attendu qu'il y a lieu d'amender la résolution no. 854/11/83;

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la résolution no. 854/11/83 adoptée lors de la séance du Conseil du 28 novembre 1983 soit amendée pour retrancher le nom de M. J.-Bruno Smith, conseiller, et celui de M. Roger Turcotte qui, lui, doit être remplacé par le nom de M. Gilles Bélisle.

ADOPTÉ

57/1/87

Attendu que pour une raison d'efficacité administrative, il est opportun que les ordres de paiement émis par la Ville de Drummondville sur son compte d'épargne (folios 85000 et 85001), tirés sur la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville, soient signés au moyen d'une machine à signer les ordres de paiement (chèques) ou de tout autre instrument mécanique;

Attendu que la résolution no. 981/12/83 déjà adoptée en ce sens lors de la séance du 27 décembre 1983 doit être abrogée, étant donné que les signataires autorisés changent;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville:



- a) abroge la résolution no. 981/12/83 adoptée lors de la séance du Conseil du 27 décembre 1983 et la remplace par la présente;
- b) autorise et requière la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville de payer tous les ordres de paiement (chèques) de la Ville de Drummondville présentés pour paiement et portant la signature ou un fac-similé de la signature du maire, M. Serge Ménard, du trésorier, M. Gilles Bélisle ou du trésorier adjoint, M. Yvan Morin, qui sont dûment autorisés à signer les ordres de paiement pour le compte de la Ville;
- c) décrète que ces ordres de paiement (chèques) ont la même force légale et sont considérés à toutes fins pratiques comme tel et engagent la Ville de Drummondville aussi pleinement et efficacement que s'ils étaient signés de la main de et dûment émis par telles personnes désignées pour le compte de la Ville de Drummondville sans égard aux circonstances dans lesquelles ou à l'identité de la personne par qui ces fac-similés de signatures auront été apposés mécaniquement;
- d) pourvoie la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville d'une copie certifiée de la présente résolution ainsi que des spécimens certifiés véridiques des fac-similés de ces signatures.

La présente résolution demeurera en vigueur tant qu'un avis du contraire ou tout changement n'aura pas été donné au gérant de ladite Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville.

ADOPTÉ

58/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser M. Florent Fréchette, chef du Service de l'exploitation, à assister au procès-verbal de bornage d'un terrain situé au coin des rues St-Henri et Laferté et à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents pertinents.

ADOPTÉ

59/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser M. Florent Fréchette, chef du Service de l'exploitation, à assister au procès-verbal de bornage de la rue Girouard et à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents pertinents.

ADOPTÉ

60/1/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Jean Shooner, notaire, pour préparer un acte de servitude à être consentie à la Ville de Drummondville par le Club de Golf et Curling de Drummondville Inc. suivant les termes de la pré-convention déjà discutés entre les parties, qui est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

61/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-



conseils Robert Malouin et Associés pour la préparation de plans et devis de travaux de construction et de réfection de bordures et trottoirs en béton ainsi que de pavage, et pour la surveillance des travaux tels que ci-après décrits:

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Montant des travaux</u>
1829	1. <u>Construction et réfection de bordures de béton</u>	
	1.1 Boulevard St-Joseph, entre St-Alphonse et St-Jean 800 m. lin. à 50 \$/m. lin.	40 000 \$
	1.2 Le long du parc Antonio-Lemaire sur les rues Valois et Birtz 200 m. lin. à 40 \$/m. lin.	8 000 \$
	1.3 121e Avenue, entre Lauzon et boul. St-Joseph 208 m. lin. à 50 \$/m. lin.	<u>10 400 \$</u>
	TOTAL:	58 400 \$
	2. <u>Reconstruction de trottoirs en béton</u>	
	2.1 Rue St-Alphonse, entre 10e Avenue et 16e Avenue 360 m. lin. à 100 \$/m. lin.	36 000 \$
	2.2 Rue St-Georges, entre boul. St-Joseph et Rivière Noire 536 m. lin. à 100 \$/m. lin.	53 600 \$
	2.3 Rue Cormier, entre St-Pierre et St-Omer 106 m. lin. à 100 \$/m. lin.	10 600 \$
	2.4 Rue Celanese, entre boul. Mercure et Lafontaine 56 m. lin. à 100 \$/m. lin.	5 600 \$
	2.5 Rue Rimbault, entre boul. Mercure et Celanese 32 m. lin. à 100 \$/m. lin.	3 200 \$
	2.6 Rue St-Damase, entre St-Marcel et Notre-Dame 68 m. lin. à 100 \$/m. lin.	6 800 \$
	2.7 11e Avenue, entre St-Eusèbe et St-Damase 138 m. lin. à 100 \$/m. lin.	13 800 \$
	2.8 Construction de trottoirs en béton et d'entrées charretières 1570 m. lin. à 100 \$/m. lin.	<u>157 000 \$</u>
	TOTAL:	286 600 \$
	3. <u>Réhabilitation de services de rue</u>	
	3.1 Voie de desserte pour piétons, cyclistes et automobilistes	
	3.1.1 Déblai 2e classe 300 m. à 35 \$/m.	10 500 \$
	3.1.2 Emprunt classe "A" 300 m. à 39 \$/m.	11 700 \$
	3.1.3 Concassé, calibre 63-0 300 m. à 42 \$/m.	12 600 \$
	3.1.4 Concassé, calibre 0-19a 300 m. à 29 \$/m.	8 700 \$
	3.1.5 Pavage (12 pi. de largeur) 300 m. à 75 \$/m.	22 500 \$
	3.1.6 Eclairage 3 unités à 5 000 \$/unité	15 000 \$



	3.1.7	Relocalisation de services 11 unités à 1 000 \$/unité	11 000 \$
	3.1.8	Bordure de béton 300 m. à 40 \$/m.	12 000 \$
	3.1.9	Trottoirs en béton 300 m. à 80 \$/m.	<u>24 000 \$</u>
		TOTAL:	128 000 \$
1830	2.	<u>Construction et reconstruction de trottoirs en béton</u> 250 m. à 100 \$/m. lin.	25 000 \$
1836		Bordures de béton - Rue Joly entre Taillon 60 m. à 52 \$/m.	3 120 \$
1837		Bordures de béton - Rue Mousseau De Joly à Taillon 240 m. à 52 \$/m.	12 480 \$
1838		Bordures de béton - Rue Taillon Entre Joly 960 m. à 52 \$/m.	49 920 \$
1836		Pavage - Rue Joly entre Taillon 210 m. à 165 \$/m.	34 650 \$
1837		Pavage - Rue Mousseau De Joly à Taillon 204 m. à 150 \$/m.	36 000 \$

La détermination des honoraires se fera selon la méthode du coût d'objectif de la catégorie "1 A" du cahier descriptif des services professionnels d'ingénieurs-conseils de la Ville de Drummondville et ils seront payés à même les règlements ci-avant désignés.

ADOPTÉ

62/1/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'urbanistes-conseils Daniel Arbour et Associés afin de réaliser un plan d'aménagement et de consultation pour le parc-école sur la rue Joly pour un montant n'excédant pas 4 500 \$. Ce montant est prévu au règlement no. 1834.

ADOPTÉ

63/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme Setra Inc. pour l'élaboration d'un programme d'entretien préventif des chaussées pavées, Phase I, pour un montant maximum de 54 000 \$ et comprenant:

- classification des rues selon les conditions de pavage
- confort roulement
- réaction aux effets du gel et du dégel
- établissement des priorités d'entretien
- énoncé des techniques de réfection ou de réparation.

Les crédits budgétaires requis pour l'élaboration du programme sont pris à même le règlement no. 1834.

ADOPTÉ



64/1/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés pour réaliser une étude sur le balancement hydraulique du réseau d'aqueduc municipal en y incluant la recherche de fuites d'eau, Phase I, pour un montant n'excédant pas 36 000 \$ pris à même le règlement no. 1834.

ADOPTÉ

65/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Audet et Associés pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux tels que ci-après décrits:

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Montant des travaux</u>
1829	4. <u>Aménagement du stationnement du Manège militaire</u>	
	4.1 Fondation, 2 000 m.c. à 10 \$/m.c.	20 000 \$
	4.2 Drainage	<u>19 000 \$</u>
	TOTAL:	39 000 \$
1830	1. <u>Prolongement de la rue St-Félix</u>	
	1.1 Déblai 2e classe 85 m. à 35 \$/m.	2 975 \$
	1.2 Emprunt classe "A" sousfondation 85 m. à 39 \$/m.	3 315 \$
	1.3 Granulat concassé, calibre 63,0 85 m. à 42 \$/m.	3 570 \$
	1.4 Granulat concassé, calibre 19-0a 85 m. à 29 \$/m.	2 465 \$
	1.5 Puisard 760 mm de diamètre 2 unités à 1 250 \$/unité	2 500 \$
	1.6 Éclairage 1 lampadaire	7 300 \$
	1.7 Bordure 145 m. à 40 \$/m.	<u>5 800 \$</u>
	TOTAL:	27 925 \$

La détermination des honoraires se fera selon la méthode du coût d'objectif de la catégorie "1 A" du cahier descriptif des services professionnels d'ingénieurs-conseils de la Ville de Drummondville et ils seront payés à même les argents prévus aux règlements ci-avant désignés.

ADOPTÉ

66/1/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. André Camirand, architecte, pour la préparation de plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux ci-après décrits:

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Montant des travaux</u>
1832	<u>OLYMPIA YVAN COURNOYER</u>	
	2.1 Réfection des murs et plafonds	62 400 \$
	2.2 Rénovation du plafond de la mezzanine et hall d'entrée	7 680 \$
	2.3 Modification de la plomberie des salles de douche	3 840 \$



Les honoraires professionnels seront pris à même les sommes prévues à cet effet au règlement no. 1832.

ADOPTÉ

67/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. Laurent Joyal, architecte, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux ci-après décrits:

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Montant des travaux</u>
1832	<u>CENTRE MARCEL DIONNE</u>	
	3.1 Réfection des toitures latérales et protection des poutres en béton	100 000 \$
1832	<u>CENTRE CULTUREL</u>	
	4.1 Réfection des toitures	16 000 \$
	4.2 Accès aux personnes handicapées	8 000 \$

Les honoraires professionnels seront pris à même les sommes prévues à cet effet au règlement no. 1832.

ADOPTÉ

68/1/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme Falardeau et Associés pour la préparation de plans et devis pour la fourniture d'un contrôleur de circulation à l'intersection du boulevard Lemire et de la rue St-Laurent, ainsi que pour la surveillance de travaux de rénovation à être effectués sur le contrôleur à l'intersection du boulevard St-Joseph et de la rue St-Alphonse:

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Montant des travaux</u>
1829	<u>FEUX DE CIRCULATION</u>	
	5.1 Rénovation contrôleur feux de circulation, intersection St-Alphonse et boulevard St-Joseph	27 200 \$
	5.2 Fourniture contrôleur et feux de circulation, intersection St-Laurent et boulevard Lemire (45% du coût total assumé par la Ville)	25 200 \$

La détermination des honoraires se fera selon la méthode du coût d'objectif de la catégorie "III A" du cahier descriptif des services professionnels d'ingénieurs-conseils de la Ville de Drummondville et ils seront payés à même les sommes prévues à cet effet au règlement no. 1829.

ADOPTÉ

69/1/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Roger Blais, avocat, pour représenter la Ville de Drummondville dans la demande de



revision d'une décision de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) interjetée par M. Jean-Claude Lepage, employé de la Ville.

Me Roger Blais est par la présente autorisé à retenir les services du docteur Gosselin de SECAMED, 2197 Est, rue Sherbrooke, Montréal, pour le présent cas.

ADOPTÉ

70/1/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc. pour tenir une exposition dans le cadre de l'activité "Le Doigté Magistral" organisée par le Conseil régional de loisir - Centre du Québec Inc. les 20, 21 et 22 mars 1987.

ADOPTÉ

71/1/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services de la firme Les Entreprises Réal Enr. pour une somme de 4 800 \$ afin d'effectuer des travaux d'entretien extérieur à l'aéroport municipal de Drummondville durant les mois de janvier et février 1987.

ADOPTÉ

72/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le Service de la trésorerie soit autorisé à verser une somme de 400 \$ à Les Entreprises Réal Enr. pour le mois de décembre 1986, à titre de réajustement.

ADOPTÉ

73/1/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser la compagnie D. Lemay Construction Inc. à transférer à M. Denis Lemay tous les droits et obligations qui lui ont été consentis sur le lot 124-273 du Canton de Grantham par la résolution no. 828/10/86.

ADOPTÉ

74/1/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que demande soit faite au ministère des Transports de classer la route 122 comme "réseau collecteur". La Ville de Drummondville accepte également le classement du boulevard St-Joseph comme "réseau collecteur".

ADOPTÉ

75/1/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville refuse d'acheter le lot 159-348, propriété de Mme Thérèse G. Biron, au prix de 18 000 \$, mais mandate M. Alonzo Malouin, évaluateur agréé, pour entreprendre des démarches afin de négocier l'achat dudit terrain pour un prix n'excédant pas 10 710 \$.

ADOPTÉ



76/1/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le tirage au sort effectué en après-midi le 19 janvier 1987 et établissant le remboursement par anticipation des obligations portant les numéros:

M498, M499, M500, M521, M526, M534, M535, M536, M537, M538,  
M539, M540, M542, M547, M601, M602, M603, M633, M651, M652,  
M653, M654, M660, M665, M669, M675, M676, M677, M678, M679,  
M680, M681, M682, M683, M684, M685, M687, M697, M698, M699,  
M701, M704, M715, M720, M729, M730, M733, M734, M738, M739,  
M752, M753, M768 et M769,

soit et est accepté. La Ville de Drummondville est par la présente autorisée à faire le remboursement par anticipation prévu de 54 000 \$ suivant la procédure établie par le ministère des Affaires municipales du Québec.

ADOPTÉ

77/1/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement la somme de 384 855 \$ représentant les dépenses prévues pour certains services municipaux et réparties comme suit:

1. Gestion financière et administrative	18 730 \$
2. Greffe, Gestion documentaire et Cour municipale	13 425 \$
3. Service des travaux publics	145 500 \$
4. Service de la sécurité publique	91 100 \$
5. Service des loisirs et parcs	16 100 \$
6. Plans et devis - plan triennal	<u>100 000 \$</u>
TOTAL:	384 855 \$

Cet emprunt sera remboursé sur une période de 5 ans:

76 971 \$ en 1987  
76 971 \$ en 1988  
76 971 \$ en 1989  
76 971 \$ en 1990  
76 971 \$ en 1991.

ADOPTÉ

78/1/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle son affiliation au Conseil régional de loisir - Centre du Québec Inc. pour l'année 1987 et verse à titre de cotisation une somme de 571,50 \$.

ADOPTÉ

79/1/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde un congé sans solde d'une période de 2 ans, à compter du 1er janvier 1987 jusqu'au 31 décembre 1988, à M. Roland Janelle pour lui permettre d'occuper un poste au sein de la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

80/1/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Gilles Bélisle, trésorier, à titre de représentant



de la Ville au sein du conseil d'administration de la corporation Transport Diligence Inc. en remplacement de M. Jean-Marie Boisvert, conseiller.

ADOPTÉ

81/1/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue le conseiller Edward St-Pierre, à Easthamton, U.S., comme représentant de la Ville dans le cadre d'un échange culturel et sportif.

ADOPTÉ

82/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que MM. Jean-Paul Généreux et Lindor Letendre, conseillers, ainsi que Gérard Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, soient délégués aux assises annuelles de l'Association québécoise des techniques de l'eau qui se tiendront à Montréal du 4 au 7 mars 1987.

ADOPTÉ

83/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu de procéder à l'engagement de M. Michel Ally au poste de contremaître, division des édifices, suivant la politique salariale établie par la Ville de Drummondville pour les employés non syndiqués (Classe VII).

ADOPTÉ

84/1/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement sur une base contractuelle de Mme Francine Duchesne, à titre de coordonnatrice pour l'implantation du système de collecte des déchets solides par mini-containers et ce, pour une période de 6 mois à compter du 20 janvier 1987.

ADOPTÉ

85/1/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 5 000 \$ à l'association Les Jumelages et Echanges Socio-Culturels de Drummondville Inc. pour l'année 1987.

ADOPTÉ

86/1/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville consente une avance de 15 000 \$ au Festival mondial de folklore de Drummondville inc. sur la subvention à lui être versée pour l'organisation du Festival 1987.

ADOPTÉ



87/1/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 500 \$ à titre de subvention pour le fonctionnement de V.E.S.A. 40 et ce pour l'année 1987.

ADOPTÉ

88/1/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 750 \$ à titre de subvention à la Confrérie des pêcheurs à la mouche de Drummondville pour l'organisation du Salon provincial de la pêche à la mouche qui se tiendra à Drummondville en mars 1987.

ADOPTÉ

89/1/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse au Club de patinage artistique de Drummondville inc. une somme de 1 000 \$ à titre de subvention pour le financement du championnat provincial.

ADOPTÉ

90/1/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 15 000 \$ au Tournoi international de hockey midget de Drummondville à titre de subvention pour l'année 1987.

ADOPTÉ

91/1/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse à Kino-Québec une somme de 5 000 \$ à titre de subvention pour le financement des programmes d'activités populaires à Drummondville durant l'année 1987.

ADOPTÉ

92/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 400 \$ à titre de subvention au Club de pétanque de Drummondville et ce, pour l'année 1987.

ADOPTÉ

93/1/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ au Théâtre 1 000 Tours à titre de subvention pour l'année 1987.

ADOPTÉ



94/1/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 \$ à la Société canadienne du cancer à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

95/1/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 1 000 \$ à l'Association forestière des Cantons de l'Est inc. à titre de cotisation annuelle 1987.

ADOPTÉ

96/1/87

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 113 800 \$ et décrétant des travaux d'aménagement de parcs dans la Ville de Drummondville pour l'année 1987:

Travaux d'aménagement	102 420 \$
Frais de financement	<u>11 380 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	113 800 \$

97/1/87

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement no. 1450 concernant l'enlèvement des déchets solides et l'utilisation du site d'élimination municipal.

98/1/87

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 42 000 \$ pour l'exécution en 1987 de travaux sur des équipements de loisir à Drummondville.

Travaux	37 800 \$
Frais de financement	<u>4 200 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	42 000 \$

99/1/87

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 1 133 000 \$ et décrétant des travaux municipaux à être réalisés dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux, intercepteur St-François - Phase 3.

Travaux municipaux	944 100 \$
Frais contingents	<u>188 900 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	1 133 000 \$

100/1/87

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 280 310 \$ et décrétant des travaux d'infrastructures (aqueduc, égouts et voirie) sur les rues Fiset et Chauveau.

Travaux d'infrastructures	233 610 \$
Frais contingents	<u>46 700 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	280 310 \$

101/1/87

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 71 000 \$ devant servir à payer la perte sur change étranger.



102/1/87

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 25 000 \$ devant absorber les frais de refinancement d'une émission d'obligations en euro-dollars.

103/1/87

La conseillère Francine Ruest-Jutras donne avis de motion d'un règlement concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville et modifiant le règlement no. 1576 déjà amendé par les règlements nos 1577, 1740 et 1788.

104/1/87

Comme tous les membres du Conseil ont déjà en main copie d'un projet de règlement concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville et modifiant le règlement no. 1576 déjà amendé par les règlements nos 1577, 1740 et 1788, il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu qu'une dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement soit autorisée.

ADOPTÉ

105/1/87

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement no. 1760 pour suspendre l'application de l'article 5 (indexation des rémunérations du maire et des conseillers) pour l'année 1987.

106/1/87

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement (No. 1806) amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CV/CB-5 à même une partie du secteur de zone CV/RA-3, afin d'autoriser dans le secteur modifié les usages permis dans la classe de zone CV/CB.

107/1/87

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement (No. 1807) amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CV/Rb-4 à même une partie du secteur de zone CV/Ca-1, afin d'autoriser dans le secteur modifié les usages permis dans la classe de zone CV-Rb.

108/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1814 amendant le règlement no. 1717 dans le but de modifier le programme particulier d'urbanisme de la partie du territoire municipal désignée comme le "Centre-Ville" de Drummondville.

Attendu que le projet de règlement No. 1814 a été adopté par la résolution no. 1011/12/86 le 1er décembre 1986;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1814 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 1er décembre 1986;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1814 a été régulièrement donné le 5 janvier 1987 (rés. 19/1/87);

Attendu que lors de la consultation publique tenue le 5 janvier 1987 à 19H45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1814;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Conformément aux prescriptions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, l'avis public d'entrée en vigueur de la modification du Programme particulier d'urbanisme sera publié et affiché et copie du règlement No. 1814 sera transmise à la M.R.C. de Drummond, aux municipalités contiguës et à la Commission municipale du Québec.

109/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1828 décrétant un emprunt de 1 104 000 \$ pour l'exécution de la phase I des travaux d'aménagement du site de Téléglobe.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu majoritairement que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras demande un amendement à la proposition initiale afin de retrancher l'article 4.2 (piste cyclable) de la cédule A du règlement no. 1828. Cette proposition n'étant pas secondée, l'amendement n'est pas retenu.

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1828 et ce de 9 heures à 19 heures les 28 et 29 janvier 1987.

110/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1829 décrétant un emprunt de 708 000 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1987 dans le secteur de Drummondville.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1829 et ce de 9 heures à 19 heures les 28 et 29 janvier 1987.

111/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1830 décrétant un emprunt de 65 000 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1987 dans le secteur de Drummondville-Ouest.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1830 et ce de 9 heures à 19 heures les 28 et 29 janvier 1987.



112/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1831 décrétant un emprunt de 137 600 \$ pour l'exécution en 1987 de travaux d'égouts et d'aqueduc dans le secteur de Drummondville.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1831 et ce de 9 heures à 19 heures les 2 et 3 février 1987.

113/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1832 décrétant un emprunt de 477 400 \$ pour l'entretien des édifices municipaux en 1987 - Drummondville communautaire.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1832 et ce de 9 heures à 19 heures les 2 et 3 février 1987.

114/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1833 décrétant un emprunt de 574 400 \$ pour l'achat en 1987 de machinerie pour le Service des travaux publics - Drummondville communautaire.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1833 et ce de 9 heures à 19 heures les 28 et 29 janvier 1987.

115/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1834 décrétant un emprunt de 181 200 \$ pour la réalisation d'études techniques et la confection de plans de développement et d'aménagement.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été



donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1834 et ce de 9 heures à 19 heures les 2 et 3 février 1987.

116/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1835 décrétant l'acquisition par expropriation d'un immeuble à des fins résidentielles (terrain Alphée et Théode Cardin) et un emprunt de 425 000 \$.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1835 et ce de 9 heures à 19 heures les 28 et 29 janvier 1987.

117/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1836 décrétant un emprunt de 45 300 \$ pour l'exécution de travaux de pavage et de bordures sur la rue Joly, dans le secteur du P.A.A.T., Phase III.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

118/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1837 décrétant un emprunt de 58 200 \$ pour l'exécution de travaux de pavage et de bordures sur la rue Mousseau dans le secteur du P.A.A.T. Phase III.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

119/1/87

Lecture est donnée du règlement No. 1838 décrétant un emprunt de 60 000 \$ pour l'exécution de travaux de bordures sur la rue Taillon dans le secteur du P.A.A.T. Phase III.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

M. Robert Lafrenière rappelle à la population que le Tournoi international de hockey midget de Drummondville se tiendra du 28 janvier au 8 février prochain et invite la population à assister en grand nombre au tournoi et à appuyer les organisateurs. Il souhaite bon succès à l'organisation et demande l'appui de tous.

Il félicite également tous les jeunes joueurs de hockey de Drummondville pour leurs brillantes participations aux différents tournois qui se sont dernièrement déroulés au Québec.



M. Jean-Marie Boisvert informe la population que la boîte de contrôle des feux de signalisation installée sur la rue St-Jean au coin de la rue St-Marcel sera relocalisée incessamment à un endroit moins dangereux.

Son Honneur le Maire se fait le porte-parole des membres du Conseil et de tous les employés municipaux pour offrir des condoléances à:

- M. Gilles Forcier, mécanicien au Service des travaux publics, à l'occasion du décès de son père, M. Thomas Forcier;
- M. Raymond Fortin, employé de la Ville, à l'occasion du décès de son père, M. Arthur Fortin;
- M. Daniel Gill, homme d'entretien au Centre Marcel Dionne, à l'occasion du décès de sa mère, Mme Marie-Rose Gill.

#### Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Monsieur le Maire fait droit à une demande pressante du Regroupement des Citoyens de Drummondville et change pour l'avenir la procédure établie pour la période de questions en autorisant désormais son président, M. Hervé Savoie, à prendre la parole comme premier (1er) intervenant, à moins de situations très spéciales.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
  - Nombre de réclamations présentées à la Ville de Drummondville en 1986.
  - Procédure d'éviction de locataires lors de rénovations dans le cadre du programme Loginove.
  - Achat chez-nous - Promotion par la Ville.
  - Dépenses pour l'éclairage de l'église St-Joseph et coûts - initiative de la Ville.
  - Identification de Setra Inc. et du mandat.
  - Fuites d'eau - conduites souterraines.
  - (Item no. 29) Précisions sur les travaux à être exécutés au Centre Culturel et au Centre Marcel Dionne.
  - Coût des travaux exécutés aux colonnes du Centre Marcel Dionne.
  - Gestion de l'aéroport municipal.
  - Coût de la gestion de l'aéroport depuis la faillite de la compagnie Rosca Inc.
  - (Item no. 36) Classification de la route 122 et du boulevard St-Joseph - Réseau collecteur.
  - (Item no. 44) Assises annuelles de l'Association québécoise des techniques de l'eau et délégations de la Ville.
  - (Item no. 46) Raisons de l'engagement d'une coordonnatrice pour 6 mois.
  - (Item no. 50) Subvention accordée par la Ville à la Confrérie des pêcheurs à la mouche.
  - Identification de Kino-Québec.
  - Politique de subventions aux organismes.
  - Entente avec la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond pour l'élimination par pyrolyse.
  - Taxe de secteur dans le nouveau développement Téléglobe.
  
- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
  - Procédure d'assemblée et préséance de M. Hervé Savoie du R.C.D.
  - Félicitations pour le journal "Action Drummondville".
  - Projet de réintroduction du saumon dans la rivière St-François.
  - Comité de toponymie pour travailler sur le nom des rues de la Ville.



- Élections municipales (1er novembre 1987) et possibilité de la candidature du maire.
  
- Intervenant: M. Robert Fafard, 5090 Richard, Drummondville.
  
- Problème de stationnement, 130 rue Brock.
- Travaux de réfection de trottoirs - billets de stationnement - entreposage extérieur - billets d'infraction.
- Objectifs de billets à rencontrer par les policiers.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi 2 février 1987**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Jacques Dionne*  
.....  
Greffier.

*Seize Gaudet*  
.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

2 février 1987

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 2 février 1987; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur des Services à la population, Gérald Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, et Gilles Bélisle, trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

Monsieur le Maire Serge Ménard fait la proclamation officielle de la campagne de sensibilisation "Disons non à la drogue" promue par le Club Optimiste Drummondville Inc. jusqu'en décembre 1987.

Monsieur le Maire Serge Ménard proclame la tenue du 11e Téléthon de la paralysie cérébrale et invite la population drummondvilloise à donner généreusement lors de la sollicitation publique.

120/2/87

Le greffier donne lecture intégrale du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 janvier 1987 à 19h45.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

121/2/87

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 janvier 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

122/2/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

36A. Règlement de circulation - parcomètres (M. Lindor Letendre).

ADOPTÉ

Période d'information par Son Honneur le Maire:

Monsieur le Maire fait rapport des réclamations de dommages reçues par la Ville de Drummondville durant l'année 1986.



Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 28 janvier 1987):

123/2/87

1- PROJET D'ÉCLAIRAGE - TERRAIN TÉLÉGLOBE, PHASE I (RÉP: 0564280)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. NÉOLECT INC. 77 Marie-Victorin Candiac	163 743,00 \$
. PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE 9595 Ignace Brossard	164 064,55 \$
. CHAGNON (1975) LTÉE 8345 Pascal Gagnon Montréal	153 198,10 \$
. E.C.E. ELECTRIQUE INC. 4345 Ouimet Sherbrooke	245 648,45 \$
. VICTOR POULIN INC. 201 boul. Jacques-Cartier Sud Sherbrooke	162 877,00 \$
. ELECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau Drummondville	162 297,90 \$
. J.P. MARCOUILLER INC. 97 boul. Trudel St-Barnabé Nord	150 437,80 \$
. PAUL SAVARD ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC. 532 Lindsay Drummondville	157 024,70 \$

Attendu que les prix dont le Conseil a pris connaissance sont très supérieurs aux sommes préalablement estimées et que conséquemment, ils dépassent les prévisions budgétaires pour cette partie du projet;

Attendu que la Ville de Drummondville pour se conformer à ses prévisions budgétaires devra réaménager d'une façon importante la cédule des travaux à être effectués pour la réalisation du projet;

Attendu que la Ville de Drummondville doit donc pour ce faire refuser les présentes soumissions;

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville:

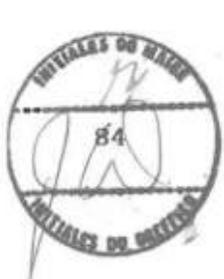
- 1° ne retienne aucune des soumissions ouvertes le 28 janvier 1987 pour le projet d'éclairage du terrain Téléglobe, Phase I (réf: 0564280);
- 2° réaménagement d'une façon majeure la cédule des travaux pour rencontrer les prévisions budgétaires, puis retourne en appel d'offres pour ledit projet.

ADOPTÉ

124/2/87

2- PROJET D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE - TERRAIN TÉLÉGLOBE, PHASE I (RÉP: 0564280)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ENTREPRISES G.N.P. INC. 750 boul. Industriel Est Victoriaville	785 699,71 \$
. SINTRA INC. RÉGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	796 611,00 \$



. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	829 805,54 \$
. LA CIE WILFRID ALLEN LTÉE 118 de la Gare St-Henri de Lévis	840 507,64 \$
. LES ENTREPRISES PO-BO-HA INC. 107C Rivière Bois-Clair St-Édouard	933 877,67 \$
. LES CONSTRUCTIONS R.F.P. INC. 159 boul. Caouette Thetford Mines	935 384,00 \$
. SHERKO CONSTRUCTIONS (DE L'ESTRIE) LTÉE 3055 boul. Queen Nord Sherbrooke	995 827,50 \$
. LES EXCAVATIONS MARCHAND & FILS INC. 345 Cartier Victoriaville	1 184 382,50 \$

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Entreprises G.N.P. Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

125/2/87

3- VOITURES DE POLICE - CATÉGORIE 3 (TP-87-02)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. BERNIER & CRÉPEAU LTÉE 269 Lindsay Drummondville	34 017,25 \$ (3 voitures)
. DRUMMOND AUTO LTÉE 1163 boul. St-Joseph Drummondville	10 760,45 \$ (prix pour 1 voiture, 2 autres non disponibles)

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Bernier & Crépeau Ltée** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

126/2/87

4- GÉRANCE DE L'AÉROPORT (TP-87-03)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. M. ALAIN HIVON AVIATION DRUMMONDVILLE C.P. 844 Drummondville	41 086,00 \$
. MM. GILLES CAYA et MARCEL BÉLAND 220 Yamaska St-Germain	72 025,00 \$

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **M. Alain Hivon (Aviation Drummondville)** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

127/2/87

A) VENTE DU LOT 124-277 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM  
(LES JARDINS DU GOLF)

AMENDÉE  
PAR RÉS.  
241/3/87

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. Eloi Therrien 790 St-Edouard Ste-Brigitte-des-Saults	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission conforme de **M. Eloi Therrien** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

128/2/87

B) VENTE DU LOT 124-322 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. HUGUES LAURIN 2210 Aylwin Montréal	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission conforme de **M. Hugues Laurin** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

129/2/87

C) VENTE DU LOT 124-363 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. JEAN-GUY GAUTHIER 760 - 112e Avenue Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission conforme de **M. Jean-Guy Gauthier** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



## C O R R E S P O N D A N C E :

130/2/87 - Le Club de Pétanque de Drummondville demande l'autorisation à la Ville de Drummondville d'utiliser une partie du parc St-Philippe lors de leurs rencontres régulières.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville consente au Club de Pétanque de Drummondville l'utilisation d'une partie du parc St-Philippe et de ses commodités, en autant qu'une entente soit prise avec l'Association des Loisirs St-Philippe de Drummondville Inc., organisme responsable des activités de loisir dans le secteur.

ADOPTÉ

- Le greffier fait lecture de 2 lettres du Festival mondial de folklore de Drummondville remerciant la Ville de Drummondville pour le versement de subventions totalisant 20 000 \$, accordées dans le cadre du Festival mondial de folklore, édition 1987, et pour l'organisation de la rencontre nordaméricaine des festivals internationaux qui se déroulera à Drummondville les 13, 14 et 15 mars 1987.

- Le Festival mondial de folklore de Drummondville invite le maire Serge Ménard à agir comme patron d'honneur lors du Festival, édition 1987.

Monsieur le Maire Serge Ménard accepte avec plaisir cette invitation et félicite le conseil d'administration du Festival et tous les bénévoles pour leur implication.

- L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (A.P.C.H.Q.) remercie Monsieur le Maire Serge Ménard pour sa présence lors de l'inauguration officielle de la 13e régionale de l'A.P.C.H.Q.

- Mme Simone Lamy remercie les membres du Conseil pour l'identification de l'édifice Philippe Bernier.

- M. François Grisé, président de Média Marcom et vice-président de Médiaphone Communication Inc., remercie Monsieur le Maire pour sa présence lors du lancement du réseau Médiaphone Communication. M. Grisé en profite également pour féliciter le personnel du Centre Culturel et plus particulièrement MM. Roland Janelle, directeur, Jacques Audet, superviseur, et Yvan Côté, technicien.

- L'association Souvenance remercie Monsieur le Maire pour son accueil lors d'une rencontre le 21 janvier 1987.

131/2/87

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 17 janvier au 2 février 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 994 529,49 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

132/2/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu de nommer Mme Thérèse Cajolet greffière adjointe de la Ville de Drummondville pour une période de 6 mois à compter du 20 février 1987, soit jusqu'au 20 août 1987.

ADOPTÉ



133/2/87

Attendu que Les Créations Morin Inc. doivent se porter acquéreur incessamment de l'usine du 640 rue Hériot à Drummondville qui doit lui être cédée par Dominion Textile Inc. pour fins industrielles et qui fait partie du lot numéro 7 du cadastre du Quartier Est de la Ville de Drummondville;

Attendu qu'aux termes d'un acte en date du 19 juillet 1956 enregistré au bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 130587, la Ville de Drummondville s'est réservé une préférence d'achat, advenant le cas où l'acquéreur de l'époque, soit Ametex Limited, désirerait s'en départir;

Attendu que dans le cours des années passées, cette usine a été vendue à quelques reprises et notamment par The Nalpac Company, Brianyl Ltd et Penmans Limited, aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Drummond sous les numéros 183802, 222440 et 222441 et que lors de ces ventes, il a été passé outre aux formalités relatives à la préférence d'achat qui existe en faveur de la Ville de Drummondville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LINDOR LETENDRE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR M. GILLES ST-MARTIN, CONSEILLER,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Ville de Drummondville:

- 1° confirme, approuve et ratifie à toutes fins que de droit toutes les susdites ventes relatives à l'aliénation du susdit immeuble, de même que la vente qui doit intervenir incessamment entre Dominion Textile Inc. et Les Créations Morin Inc.;
- 2° renonce à sa préférence d'achat sur le susdit immeuble et accorde à Les Créations Morin Inc. un bon titre marchand de propriété sur l'immeuble mentionné et renonce à toutes fins que de droit à contester la validité de ce titre de propriété pour quelque raison ou cause que ce soit. Cependant Les Créations Morin Inc. devront se conformer à tous les règlements municipaux et à toutes les lois et règlements actuellement en vigueur, tant en ce qui regarde le zonage qu'en toute autre matière;
- 3° autorise le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout acte relatif à ladite transaction.

ADOPTÉ

134/2/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Cité des Loisirs Inc. pour l'année 1987.

ADOPTÉ

135/2/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente de subventions 1987 avec tous les comités de loisir de quartier.

ADOPTÉ



136/2/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente de services avec la Commission Régionale St-François pour le déneigement de 3 aires de stationnement et de voies d'accès au Parc des Voltigeurs.

ADOPTÉ

137/2/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle son appartenance à l'Association des Villes Jumelées du Canada Inc. et défraie la somme de 450 \$ à titre de cotisation annuelle.

ADOPTÉ

138/2/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville soit autorisée à intervenir à un acte de servitude à être conclu entre Gestion Pierre Pelletier Inc. et la Société québécoise d'assainissement des eaux sur le lot 165-168 Ptie du rang III du cadastre du Canton de Grantham et que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout acte relatif à cette servitude.

ADOPTÉ

139/2/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte le document produit en annexe de la présente pour constituer, suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'avis de la Ville de Drummondville sur la version définitive du schéma d'aménagement et que cedit avis soit transmis à la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

140/2/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle le mandat de M. Guy Gauthier, comme représentant du secteur institutionnel, et de M. Bertrand Chapdelaine, comme représentant du secteur commercial, au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville pour une période de 2 ans.

ADOPTÉ

141/2/87

Attendu que la Ville de Drummondville a légalement adopté lors de sa séance du 5 janvier 1987 le règlement no. 1815 décrétant l'acquisition d'un immeuble à des fins industrielles (terrain Oscar Poulin) et un emprunt de 210 000 \$ pour ce faire (coût de l'achat: 168 000 \$ - Honoraires professionnels et frais de financement: 42 000 \$);

Attendu que le terrain visé par le présent règlement est d'une superficie beaucoup moins grande que celle sur laquelle avait travaillé l'évaluateur agréé mandaté par la Ville et que par ce fait même, l'évaluation du terrain doit être réduite;



Attendu que la présente modification réduit le fardeau des contribuables de la Ville de Drummondville;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu de modifier le règlement no. 1815 de manière à réduire l'emprunt de 210 000 \$ tel que prévu initialement à 81 250 \$ et ce, de la façon suivante:

1° Le titre du règlement no. 1815 et sa description sont modifiés pour se lire désormais comme suit:

"Règlement décrétant l'acquisition d'un immeuble à des fins industrielles (terrain Oscar Poulin) et un emprunt de 81 250 \$.

Coût de l'achat	65 000 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>16 250 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	81 250 \$"

2° Le premier paragraphe de l'article 3 du règlement no. 1815 est modifié comme suit:

"La Ville entreprend les procédures pour acquérir par expropriation cet immeuble, sans bâtisse dessus construite, pour la somme de 81 250 \$ répartie comme suit:

- acquisition	65 000 \$
- honoraires professionnels et frais de financement	<u>16 250 \$</u>
TOTAL	81 250 \$"

3° L'article 4 du règlement no. 1815 est modifié et doit désormais se lire comme suit:

"4- La somme de 81 250 \$ sera payée par l'emprunt tel que ci-après décrété."

4° L'article 5 du règlement no. 1815 est modifié et la somme de 168 000 \$ est changée par la somme de 65 000 \$.

5° L'article 6 du règlement no. 1815 est modifié de façon à ce que la somme de 168 000 \$ soit changée par 65 000 \$, celle de 42 000 \$ par 16 250 \$ et celle de 210 000 \$ par 81 250 \$.

6° L'article 7 du règlement no. 1815 est modifié de façon à ce que la somme de 210 000 \$ soit changée par 81 250 \$.

Toutes les modifications ci-haut énoncées n'ont pour but que de réduire l'emprunt de 210 000 \$ à 81 250 \$.

ADOPTÉ

Le greffier donne lecture d'une lettre de M. Luc Audet, ingénieur, président directeur général de la firme Les Consultants Audet et Associés Inc., faisant état de la nouvelle orientation de ladite firme et refusant le mandat confié par la Ville de Drummondville par sa résolution no. 65/1/87.

142/2/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville abroge la résolution no. 65/1/87 adoptée lors de la séance régulière du 19 janvier 1987 et retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux tels que ci-après décrits:



<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Montant des travaux</u>
1829	4. <u>Aménagement du stationnement du Manège militaire</u>	
	4.1 Fondation, 2 000 m.c. à 10 \$/m.c.	20 000 \$
	4.2 Drainage	<u>19 000 \$</u>
	TOTAL:	39 000 \$
1830	1. <u>Prolongement de la rue St-Félix</u>	
	1.1 Déblai 2e classe 85 m. à 35 \$/m.	2 975 \$
	1.2 Emprunt classe "A" sousfondation 85 m. à 39 \$/m.	3 315 \$
	1.3 Granulat concassé, calibre 63,0 85 m. à 42 \$/m.	3 570 \$
	1.4 Granulat concassé, calibre 19-0a 85 m. à 29 \$/m.	2 465 \$
	1.5 Puisard 760 mm de diamètre 2 unités à 1 250 \$/unité	2 500 \$
	1.6 Éclairage 1 lampadaire	7 300 \$
	1.7 Bordure 145 m. à 40 \$/m.	<u>5 800 \$</u>
	TOTAL:	27 925 \$

La détermination des honoraires se fera selon la méthode du coût d'objectif de la catégorie "1 A" du cahier descriptif des services professionnels d'ingénieurs-conseils de la Ville de Drummondville et ils seront payés à même les argents prévus aux règlements ci-avant désignés.

ADOPTÉ

143/2/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Hamel, Beaulieu et Associés pour la préparation de plans et devis, ainsi que la surveillance de travaux municipaux à être réalisés dans le cadre des travaux du Programme d'assainissement des eaux, intercepteur St-François, Phase 3.

ADOPTÉ

144/2/87

Considérant qu'en vertu de sa Loi, la Société d'habitation du Québec est autorisée à procéder elle-même à la préparation, à la réalisation et à l'administration de programmes d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu;

Considérant que la Société d'habitation du Québec est le maître d'oeuvre de la réalisation de ses programmations et demeure propriétaire des ensembles d'habitation réalisés dans le cadre de celles-ci, tout en assumant les coûts de réalisation proprement dits;

Considérant que l'administration des logements est habituellement confiée à un organisme local appelé "Office municipal d'habitation" (en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec) qui devient un agent de la municipalité. La constitution de cet Office n'est autorisée par la Société d'habitation du Québec que lorsque celle-ci a reçu l'autorisation du gouvernement de réaliser un projet d'habitation dans la municipalité requérante et ordinairement dès que les appels d'offres ont eu lieu;



Considérant que les coûts d'exploitation sont partagés entre les gouvernements du Canada, du Québec et la municipalité;

Considérant que les membres du Conseil de la Ville de Drummondville sont conscients qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité un besoin de logements pour familles, personnes seules ou personnes retraitées à faible revenu;

Considérant que la Ville de Drummondville peut prendre connaissance auprès de la Société d'habitation du Québec des autres dispositions de sa Loi et de ses règlements sur l'habitation et plus particulièrement de celles concernant la section "habitation";

IL EST PROPOSÉ PAR M. ROBERT LAFRENIÈRE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR M. JEAN-PAUL GÉNÉREUX, CONSEILLER,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Ville de Drummondville:

- 1° demande à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi;
- 2° demande à la Société d'habitation du Québec de considérer la possibilité de réaliser un programme d'habitation de 100 unités destinées aux personnes retraitées;
- 3° s'engage à signer une convention avec la Société d'habitation du Québec par laquelle la municipalité participera financièrement aux déficits d'exploitation (10%) selon les modalités de la Loi et des règlements de la Société d'habitation du Québec;
- 4° s'engage à collaborer à la réalisation, par la Société d'habitation du Québec, du programme d'habitation;
- 5° fournisse les infrastructures (rues, aqueduc, égouts, éclairage) nécessaires, s'il y a lieu, pour la réalisation du programme;
- 6° s'engage à fournir à même cette résolution une preuve du besoin selon la forme prescrite par la Société.

ADOPTÉ

145/2/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 100 \$ à la corporation Albatros 04 (Mauricie, Bois-Francs) Inc. et autorise l'organisme à procéder à sa campagne annuelle de souscription du 13 au 23 février 1987.

ADOPTÉ

146/2/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville acquière de la compagnie Sogorex Ltée une partie de la rue Cloutier et des infrastructures y incluses, pour la somme de 55 000 \$ payable comptant à la signature du contrat. Cette somme de 55 000 \$ représente 2/3 du coût de la conduite d'amenée tel que spécifié au règlement no. 1634 de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre fait état des permis de construction émis en janvier 1987 et les compare avec les résultats de janvier 1986.



147/2/87

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 606 000 \$ pour l'acquisition de terrains à des fins municipales (prolongement du boulevard des Galeries).

Dispense de lecture du règlement d'emprunt n'excédant pas 606 000 \$ pour l'acquisition de terrains à des fins municipales (prolongement du boulevard des Galeries), est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.

148/2/87

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'organisation du service de transport en commun dans la Ville de Drummondville.

149/2/87

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement décrétant la tarification aux usagers du transport en commun dans la Ville de Drummondville.

150/2/87

Lecture est donnée du règlement No. 1806 amendant le règlement de zonage municipal no. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CV/CB-5 à même une partie du secteur de zone CV/RA-3, afin d'autoriser dans le secteur modifié les usages permis dans la classe de zone CV/CB.

Attendu que le projet de règlement No. 1806 a été adopté par la résolution no. 1058/12/86 le 15 décembre 1986;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1806 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 15 décembre 1986;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1806 a été régulièrement donné le 19 janvier 1987 (réf. 106/1/87);

Attendu que lors de la consultation publique tenue le 19 janvier 1987 à 19H45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1806;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Le présent règlement est adopté pour rendre conforme le règlement de zonage No. 1400 au programme particulier d'urbanisme (règ. No. 1717) en vigueur pour le centre-ville, tel que modifié par le règlement No. 1814 adopté le 19 janvier 1987. Le règlement No. 1806 entrera en vigueur le 26 mars 1987.

151/2/87

Lecture est donnée du règlement No. 1807 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CV/Rb-4 à même une partie du secteur de zone CV/Ca-1, afin d'autoriser dans le secteur modifié les usages permis dans la classe de zone CV-Rb.

Attendu que le projet de règlement No. 1807 a été adopté par la résolution no. 1059/12/86 le 15 décembre 1986;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1807 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 15 décembre 1986;



Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1807 a été régulièrement donné le 19 janvier 1987 (réf. 107/1/87);

Attendu que lors de la consultation publique tenue le 19 janvier 1987 à 19H45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1807;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Le présent règlement est adopté pour rendre conforme le règlement de zonage No. 1400 au programme particulier d'urbanisme (règ. No. 1717) en vigueur pour le centre-ville, tel que modifié par le règlement No. 1814 adopté le 19 janvier 1987. Le règlement No. 1807 entrera en vigueur le 26 mars 1987.

152/2/87

Lecture est donnée du règlement No. 1839 décrétant un emprunt de 113 800 \$ pour l'aménagement de parcs dans la Ville de Drummondville durant l'année 1987.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1839 et ce de 9 heures à 19 heures les 16 et 17 février 1987.

153/2/87

Lecture est donnée du règlement No. 1841 décrétant un emprunt de 42 000 \$ pour l'exécution en 1987 de travaux d'amélioration d'emplacements de loisir.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1841 et ce de 9 heures à 19 heures les 16 et 17 février 1987.

154/2/87

Lecture est donnée du règlement No. 1842 décrétant un emprunt de 1 133 000 \$ pour défrayer le coût de travaux municipaux reliés à l'intercepteur St-François, phase 3, et exécutés à l'occasion du programme d'assainissement des eaux.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1842 et ce de 9 heures à 19 heures les 16 et 17 février 1987.

155/2/87

Lecture est donnée du règlement No. 1843 décrétant un emprunt de 280 310 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures (aqueduc, égouts et voirie) sur les rues Chauveau et Fiset dans le secteur Les Jardins du Golf (phase 2, étape 3).

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1843 et ce de 9 heures à 19 heures les 16 et 17 février 1987.

156/2/87

Lecture est donnée du règlement No. 1846 modifiant le règlement No. 1760 de la Ville de Drummondville en annulant l'augmentation statutaire de la rémunération du maire et des conseillers pour l'année 1987.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

157/2/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que demande soit faite au Comité de Circulation de la Ville de Drummondville de faire des recommandations au Conseil sur la non-concordance des heures d'affaires déterminées au règlement de circulation et celles où réellement les commerces sont ouverts.

ADOPTÉ

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- Relocalisation du garage municipal et utilisation de l'emplacement actuel.
  - Exemption de taxe - programme Revitalisation de la Ville.
  - Construction d'un centre communautaire dans la paroisse St-Philippe.
  - Forage d'un puits artésien dans la paroisse St-Philippe.
  - Eclairage des églises et plus spécialement celle de St-Philippe.
  - Rivières navigables de la MRC de Drummond et l'aéroport municipal de Drummondville.



- Intervenant: M. Paul-André Jolin, 30 rue des Cyprès.
- Limite Est de la Ville de Drummondville et éclairage de l'entrée du Pont De La Traverse.
  - État du projet de Loi privée de la Ville de Drummondville.
  - Analyse de la requête déposée - projet de Loi privée.
- Intervenant: M. Laurent Ricard, 355 St-Édouard.
- Contribution monétaire de la Ville à la MRC de Drummond.
  - Évaluation de la contribution monétaire de la Ville à la MRC de Drummond.
  - Possibilité pour les villes de se retirer des MRC.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi 16 février 1987**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Jacques Dionne*  
.....  
Greffier.

*Lucy Morand*  
.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

4 février 1987

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 4 février 1987 à 17H00, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur des Services à la population, Gérald Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, et Gilles Bélisle, trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare que la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

158/2/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

159/2/87

La greffière adjointe fait lecture du règlement No. 1847 prévoyant l'organisation du service de transport en commun dans la Ville de Drummondville.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

160/2/87

La greffière adjointe procède à la lecture du règlement No. 1848 décrétant la tarification aux usagers du transport en commun dans la Ville de Drummondville.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté tel que rédigé et sujet à l'approbation des instances gouvernementales.

ADOPTÉ

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Thérèse Cajolet*  
.....  
Greffière adjointe

*Serge Ménard*  
.....  
Maire.

16 février 1987



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 16 février 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des Services à la population, Gérard Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, et Gilles Bélisle, trésorier, ainsi que Mlle Linda Laplante, directrice du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

Monsieur le Maire proclame la semaine du 16 février 1987 "Semaine de la Fondation du Québec des maladies du coeur".

161/2/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 février 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

162/2/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 4 février 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

163/2/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, après y avoir ajouté l'item suivant:

40B. Félicitations. (M. Robert Lafrenière)

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 11 février 1987):

164/2/87

1- PROJET D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE - LES JARDINS DU GOLF, PHASE 2, ÉTAPE 3 (RÉF: 0571380)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	187 615,68 \$



. ENTREPRISES G.N.P. INC. 750 boul. Industriel Est Victoriaville	210 101,80 \$
. MARIER & FILS LTÉE 486 Cockburn Drummondville	200 776,29 \$
. LA SABLIÈRE DE WARWICK LTÉE 7, RR. 3 - Rang Moreau Warwick	217 942,60 \$
. SOGEREX LTÉE 728 Farrell Drummondville	215 873,70 \$
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	254 640,82 \$
. CONSTRUCTION CHOINIÈRE INC. 854, 4e Rang Roxton Pond	184 558,85 \$
. SINTRA INC. - RÉGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	183 576,40 \$
. LES EXCAVATIONS MARCHAND & FILS INC. 345 Cartier Victoriaville	209 751,00 \$

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. - Région Bois-Francis** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités, et ce dès que l'approbation gouvernementale aura été reçue.

ADOPTÉ

165/2/87

2- BALAI DE RUE - TYPE ASPIRATEUR, MODÈLE RÉCENT (TP-87-04)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. PIÈCES D'ÉQUIPEMENT BERGOR INC. 1850 Michelin Laval	138 400,57 \$ (sans échange) 126 410,57 \$ (avec échange)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Pièces d'équipement Bergor Inc.** soit retenue, au montant de 126 410,57 \$ (avec échange), conditionnellement à l'approbation du règlement No. 1833 par les instances gouvernementales.

ADOPTÉ

166/2/87

3- MINITRACTEUR ARTICULÉ, MODÈLE 1987 (TP-87-05)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. RICHARD PICHÉ INC. 184 Rte 138 Cap-Santé	63 768,10 \$ (sans échange) 61 268,10 \$ (avec échange)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Richard Piché Inc.** soit retenue, au montant de 61 268,10 \$ (avec échange), conditionnellement à l'approbation du règlement No. 1833 par les instances gouvernementales.

ADOPTÉ

167/2/87

4- CHARGEUR PELLE-RÉTRO, MODÈLE 1987 (TP-87-06)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. HEWITT EQUIPEMENT LTÉE 5001 Transcanada Pointe-Claire	73 133,12 \$ (sans échange) 59 133,12 \$ (avec échange)
. MC EQUIPEMENT (1985) INC. 2000 Sidbec Trois-Rivières Ouest	86 011,80 \$ (sans échange) 70 751,90 \$ (avec échange)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **MC Équipement (1985) Inc.** soit retenue, au montant de 70 751,90 \$ (avec échange), étant la plus basse soumission conforme, et ce conditionnellement à l'approbation du règlement No. 1833 par les instances gouvernementales.

ADOPTÉ

168/2/87

5- FOURNITURE DE FLEURS (TP-87-08)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES SERRES S.A.D. INC. St-Cyrille-de-Wendover	Bordereau de soumission non complet
. LES SERRES TROPICELL ENR. 276A - 7e Rang L'Avenir	Bordereau de soumission non complet
. LES SERRES FRANÇOIS BINETTE ENR. 2568 boul. Mercure Drummondville	26 249,56 \$
. LES SERRES ST-EUGÈNE ENR. 1628 Rang Brodeur St-Eugène	24 633,78 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Les Serres St-Eugène Enr.** soit retenue, au montant de 24 633,78 \$, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

6- VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS

169/2/87

A) VENTE DES LOTS 124-284 ET 126-3-361 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - (LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS GÉRARD HÉBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille-de-Wendover	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Les Constructions Gérard Hébert Inc.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

170/2/87

B) VENTE DU LOT 124-354 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - (LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PATRICK MURPHY et GINA GAGNON 735 Chauveau Drummondville	17,22 \$ le mètre carré



Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Patrick Murphy et Gina Gagnon** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

171/2/87

C) VENTE DU LOT 124-355 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MICHEL FRASER et BERTHE ST-AMAND 5140 Grandmont Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Michel Fraser et Berthe St-Amand** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

172/2/87

D) VENTE DU LOT 124-356 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION DANIEL ST-JACQUES INC. 693 Rolland N.D. du Bon-Conseil	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Construction Daniel St-Jacques Inc.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

173/2/87

E) VENTE DU LOT 124-358 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. RÉJEAN JOYAL 1522 boul. Mercure Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Réjean Joyal** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



174/2/87

F) VENTE DU LOT 124-360 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. NORMAND ALLIE 562 St-Alfred Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Normand Allie** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

175/2/87

G) VENTE DU LOT 124-351 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MARIO RANCOURT et YVES RANCOURT 495 Chauveau Drummondville	18,25 \$ le mètre carré
. JOCELYN PROULX 165 Dubois Drummondville	20,23 \$ le mètre carré
. CONSTRUCTION PIERRE DESCÔTEAUX INC. 59 Place des Quatre Drummondville	18,00 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Jocelyn Proulx** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

176/2/87

H) VENTE DU LOT 124-352 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION PIERRE DESCÔTEAUX INC. 59 Place des Quatre Drummondville	18,00 \$ le mètre carré
. CHRISTIANE LANDRY 165 Dubois Drummondville	18,23 \$ le mètre carré
. LES CONSTRUCTIONS GÉRARD HÉBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille	17,51 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Christiane Landry** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



177/2/87

I) VENTE DES LOTS 124-359, 124-364 ET 124-365 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - (LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. JEAN-GUY FOREST et ROBERT SÉVIGNY 372, route 143 St-Bonaventure	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Jean-Guy Forest et Robert Sévigny** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Jean-Luc Lesage, secrétaire de la Société d'habitation du Québec, accuse réception de la demande de construction de 100 unités de logements pour personnes retraitées, formulée par la Ville.
  - Les Grands du Sport à Drummondville demandent aux membres du Conseil d'être reçus lors d'une réception civique le 25 avril 1987 dans le cadre de la neuvième soirée des "Grands du Sport" rendant hommage à M. Yves Tessier.
- Les membres du Conseil acquiescent à la demande avec plaisir.

178/2/87 - L'Association des finissants du Collège St-Bernard de Drummondville demande la participation financière de la Ville pour la réalisation d'un album souvenir des finissants.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville défraie le coût d'une demi-page de publicité dans cet album (80 \$).

ADOPTÉ

- La greffière adjointe donne lecture d'une lettre du ministère de l'Environnement et d'une autre de la Société québécoise d'assainissement des eaux qui relatent les changements administratifs et les réaménagements de responsabilités à l'intérieur du programme d'assainissement des eaux.
- La Fédération des Associations de Musiciens-Educateurs du Québec invite Monsieur le Maire à participer à son congrès qui se tiendra les 2, 3 et 4 avril 1987 à Drummondville, sous le thème "20 ans de présence et d'action".  
Monsieur le Maire Serge Ménard accepte cette invitation avec empressement.
- La Municipalité de St-Cyrille-de-Wendover demande à la Ville de Drummondville d'étudier et d'envisager la possibilité de réserver un débit d'eau potable. Les représentants demandent une rencontre afin de connaître les conditions afférentes à ce service.  
Monsieur le Maire informe la municipalité qu'une rencontre sera convoquée pour toutes les parties concernées par la fourniture de l'eau potable.

- La greffière adjointe procède à la lecture d'une lettre de Mme Guylaine Landry-Fréchette, md, relative à la fluoration de l'eau. M. Gérald Lapière, directeur du Service de l'exploitation, fournit quelques détails à ce sujet.
- La Société d'aménagement pour la réintroduction du saumon atlantique du bassin de la rivière St-François remercie les membres du Conseil pour l'appui accordé.
- M. Yvon Carrier, président de Médiaphone Communication Inc., remercie le personnel du Centre Culturel pour son hospitalité, son dynamisme et son support lors du lancement officiel de Mediaphone Communication Inc.

179/2/87

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 31 janvier au 1er mars 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 2 114 601,06 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

180/2/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que M. Jean-Jacques Paradis, directeur général de la Ville de Drummondville, soit autorisé à assister au colloque organisé par le Conseil du Patronat du Québec, et ayant pour thème "L'usage du tabac en milieu de travail: Comment attaquer le dossier?". Ce colloque se déroulera à Montréal le 17 mars 1987.

ADOPTÉ

181/2/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 8 billets au coût de 25 \$ l'unité pour l'ouverture du Festival de la cuisine traditionnelle qui se déroulera à la Polyvalente Marie-Rivier, jeudi le 19 février 1987.

ADOPTÉ

182/2/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc. et M. Roland Janelle relativement à l'engagement de ce dernier par la dite Corporation.

ADOPTÉ

183/2/87

Attendu que la Ville de Drummondville a consenti le 12 avril 1983 un bail de location de terrain à la compagnie 2149-6625 Québec Inc., faisant affaires sous les nom et raison sociale de "Village des Eaux et des Neiges Inc." pour l'opération de glissades d'eau au parc Woodyatt, lequel bail a été enregistré le 13 avril 1983 sous le numéro 273658 de la division d'enregistrement de Drummond;

Attendu que la compagnie 2149-6625 Québec Inc. (Village des Eaux et des Neiges Inc.) a fait cession de ses biens, le 29 septembre 1986, devant le syndic Yves Guay;



Attendu que la clause 21 du bail de location de terrain permet au locateur (la Ville) de mettre fin audit bail advenant le cas où le locataire devient en faillite;

Attendu que la Ville serait consentante à transférer les droits et obligations de la compagnie 2149-6625 Québec Inc. à M. Jacques Martel, ou à Mme Lise Carrier Martel, ou à une compagnie à être formée;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville déclare être consentante à transférer les droits et obligations accordés à la compagnie 2149-6625 Québec Inc. (Village des Eaux et des Neiges Inc.) par bail de location enregistré le 13 avril 1983 à la division d'enregistrement de Drummond sous le numéro 273658, à M. Jacques Martel, résidant au 425 Mousseau, Drummondville, ou à Mme Lise Carrier Martel, ou à une compagnie à être formée.

ADOPTÉ

184/2/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie, à titre de subvention, une somme de 500 \$ à l'équipe de hockey Pee-Wee CC afin de permettre à ces jeunes joueurs de se rendre à Washington.

ADOPTÉ

185/2/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une subvention de 4 400 \$ à être répartie entre les organismes de personnes handicapées de la Ville de Drummondville; le tout selon un tableau annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

ADOPTÉ

186/2/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 100 \$ à la Fondation québécoise du cancer pour l'année 1987.

ADOPTÉ

187/2/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 200 \$ à l'Association des écrivains du Centre du Québec pour l'année 1987.

ADOPTÉ

188/2/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville reconnaisse avoir reçu du ministère des Transports du Québec les installations physiques du radiophare non directionnel situées à l'aéroport municipal.

La Ville de Drummondville reconnaît également avoir reçu les documents suivants:

- plan du terrain et description technique (No. 662-83-G0-014)
- copie du contrat accordé à Télécommunications Navtel International Inc. (No. 1140-82-158)



- copie du plan préparé par Louis Drolet, ing.
- guide d'entretien d'un aéroport préparé par le ministère des Transports
- copie de la "Licence de Station Radio" émise par le gouvernement du Canada.

ADOPTÉ

189/2/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services de la firme Les Entreprises Réal Enr. pour une somme de 2 400 \$, afin d'effectuer des travaux d'entretien extérieur à l'aéroport municipal de Drummondville durant le mois de mars 1987.

ADOPTÉ

190/2/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. Laurent Joyal, architecte, pour la préparation d'une étude de faisabilité et une évaluation des coûts pour la conversion du Centre de Recherche Celanese Canada en bloc de Service municipal pour le futur garage (Honoraires professionnels maximums: 6 000 \$).

ADOPTÉ

191/2/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Marcel Bernier, notaire, aux fins de préparer un acte d'acquisition par la Ville de Drummondville d'une partie des lots 173 et 174 du cadastre du Canton de Grantham, comté de Drummond, ayant façade sur l'autoroute 20 et appartenant à MM. Gérard et Clermont Veilleux (prix d'achat: 200 000 \$).

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville cet acte ou tout autre document pertinent, dès que le règlement d'acquisition nécessaire en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux sera en vigueur.

ADOPTÉ

192/2/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte la tarification 1987/1988 pour les non-résidents telle qu'établie par le tableau ci-après énuméré:

COÛTS DE PARTICIPATION

\*\* Centre Marcel Dionne et Olympia Yvan Cournoyer

1987-1988

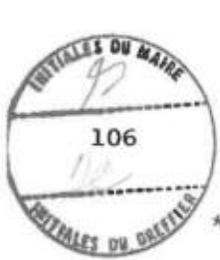
- Hockey mineur	210 \$
- Patinage artistique	100 \$
- Patinage de vitesse	65 \$
- Ecole de hockey	35 \$
- Ecole de patinage artistique	35 \$

\* Sports estivals

- Soccer	35 \$
- Baseball	35 \$
- Tennis, adultes	45 \$
- Tennis, enfants	35 \$

Piscine intérieure

Gérée par la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc.



\* Bibliothèque

Inscription

50 \$

N.B. Un coût d'inscription doit être défrayé par l'utilisateur à l'association responsable de l'activité. Une nouvelle activité parrainée par la Ville et le Drummondville Olympique ou par un organisme devra être soumise à la politique de tarification (résidents/non-résidents) quant à l'utilisation des équipements et des ressources de la Ville.

\* Date de mise en application : 1er janvier 1987

\*\* Date de mise en application : 1er septembre 1987.

ADOPTÉ

193/2/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville accepte le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 21 janvier 1987 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

194/2/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à changer le panneau existant "Stationnement limité à 10 minutes" par un panneau "Stationnement limité à 30 minutes", devant le 130 rue Brock.

ADOPTÉ

195/2/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des affiches "Défense de stationner" devant l'entrée principale des Résidences l'Ermitage, sur la rue Brouillard.

ADOPTÉ

196/2/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à inverser les entrée et sortie du stationnement de la gare du Canadien National, rue Lindsay, de façon à ce que la sortie du stationnement soit du côté Sud.

ADOPTÉ

197/2/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville défraie le coût d'une publicité dans une édition spéciale du journal Les Affaires, consacrée à la Ville de Drummondville (montant: 1 932 \$).

ADOPTÉ

198/2/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le directeur général de la Ville de Drummondville soit autorisé à signer, pour et au nom



de la Ville, un contrat de services avec le Cégep de Drummondville pour réalisation d'un commercial "Drummondville en Action" pour un montant de 1 000 \$. Le concours est offert à des étudiants de la classe de musique populaire.

ADOPTÉ

199/2/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Commission Régionale St-François et la Cité des Loisirs portant sur la mission "Cité des Loisirs".

ADOPTÉ

200/2/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Jacques Lafond, notaire, pour examiner les procédures et les modalités à être prises et adoptées pour conserver la mission "Cité des Loisirs" et pour préparer tout autre document découlant de tout protocole d'entente antérieur.

ADOPTÉ

201/2/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville ratifie la décision du directeur du Service de la sécurité publique de suspendre sans solde, du 8 janvier jusqu'au 16 février 1987, le constable dont le nom apparaît au rapport "A" du 12 février 1987.

ADOPTÉ

202/2/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville accepte les recommandations du directeur du Service de la sécurité publique contenues dans son rapport "A" du 12 février 1987, soit le congédiement du constable dont le nom apparaît audit rapport, et que ce congédiement soit exécutoire à compter du 16 février 1987.

ADOPTÉ

203/2/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville accepte les recommandations du directeur du Service de la sécurité publique contenues dans son rapport "B" du 12 février 1987, soit la suspension pour 10 jours de travail sans solde du constable dont le nom apparaît audit rapport, et que cette suspension prenne effet dès maintenant.

ADOPTÉ

204/2/87

IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS SAVOIE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR M. LINDOR LETENDRE, CONSEILLER,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1° QUE le Conseil municipal entreprenne l'élaboration d'un plan d'urbanisme comprenant les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité et les grandes affectations du sol et les densités de son occupation (à l'exception du chapitre 2 "La synthèse de l'analyse";



- 2° QUE le Conseil municipal entende adopter son plan d'urbanisme dans un délai de trois (3) mois de la date de la présente;
- 3° QUE copie de cette résolution soit transmise dès son adoption, au Conseil de la M.R.C. de Drummond, à la Commission municipale du Québec et au ministère de l'Énergie et des Ressources, division du cadastre, pour enregistrement, avec avis de la date de son adoption;
- 4° ET QU'avis de l'adoption de cette résolution soit publié dans un journal diffusé dans le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ

205/2/87

IL EST PROPOSÉ PAR M. LINDOR LETENDRE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR M. DENIS SAVOIE, CONSEILLER,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1850 abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant l'aménagement du territoire, le zonage et l'usage des bâtiments et des terrains, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A. 19-1).

ADOPTÉ

206/2/87

IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS SAVOIE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR M. JEAN-PAUL GÉNÉREUX, CONSEILLER,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1851 abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant la construction, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A. 19-1).

ADOPTÉ

207/2/87

IL EST PROPOSÉ PAR M. ROBERT LAFRENIÈRE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR M. GILLES ST-MARTIN, CONSEILLER,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1852 abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant le lotissement, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A. 19-1).

ADOPTÉ

208/2/87

IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS SAVOIE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR M. JEAN-PAUL GÉNÉREUX, CONSEILLER,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1853 abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant l'affichage, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A. 19-1).

ADOPTÉ

209/2/87

IL EST PROPOSÉ PAR MME FRANCINE RUEST-JUTRAS, CONSEILLÈRE,  
APPUYÉ PAR M. EDWARD ST-PIERRE, CONSEILLER,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1854 abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant le Comité consultatif d'urbanisme et créant aussi des dispositions relatives aux dérogations mineures, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A. 19-1).

ADOPTÉ

210/2/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que des félicitations soient adressées à M. Yves Lecours, président de la 23e édition du Tournoi international de hockey midget, à ses adjoints et à tous les responsables des différents comités, suite au succès remporté par ce Tournoi lors de l'édition 1987.

ADOPTÉ

M. Robert Lafrenière, au nom des membres du Conseil, félicite M. Serge Ménard pour sa récente nomination au poste de vice-président de la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Travail bénévole de M. Serge Ménard au sein de la S.Q.A.E. - Félicitations.
  - Fluoration de l'eau.
  - Village des Eaux et des Neiges - Les intérêts de la Ville sont-ils protégés?
  - Affichage - Est-ce que le nouveau règlement prévoit des changements majeurs à ce niveau?
  - La Ville devrait prévoir la préparation d'un mémoire pour sensibiliser les citoyens au changement à survenir au niveau des corps policiers.  
M. Edward St-Pierre rappelle que lors du colloque de l'Union des municipalités du Québec le rapport Robillard recommandait des changements majeurs au niveau des corps policiers et que les discussions continuent.
  - Transport en commun - rentabilité.
- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- (Item no. 21) Mandat à un notaire pour acquisition de terrains.
  - Nettoyage de la Cacouna.
  - Nettoyage des alentours de la gare du C.N.
  - Port de la ceinture de sécurité.



- Intervenant: M. Laurent Ricard, 355 St-Édouard.

Fluoration de l'eau - Contre.

- Intervenant M. Jean-Paul Désilets, 84 - 117e Avenue.

Règlement régissant l'affichage - respect des articles 5.6 et 5.7.1 du règlement de zonage No. 1400.

Suite aux questions formulées en regard de ce règlement, Mme Linda Laplante rencontrera M. Désilets pour l'étude du dossier.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, **au lundi 2 mars 1987**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Stéphanie Gagnon*  
.....  
Greffière adjointe.

*Serge Gagnon*  
.....  
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

2 mars 1987



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 2 mars 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des Services à la population, Gérard Lapière, directeur des Services techniques, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, assistant à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

211/3/87

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 février 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

212/3/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, après y avoir ajouté l'item suivant:

45A. Cueillette des déchets (M. Denis Savoie).

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 25 février 1987):

213/3/87

- ACHAT D'UN CAMION P.T.C. - 34 000 LBS (6 ROUES) ET ACHAT D'UN CAMION P.T.C. - 56 000 LBS (10 ROUES) - TP-87-09

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix - Soumission "C"</u>	
. CENTRE DU CAMION BEAUDOIN INC. 5360 St-Roch Drummondville	Camion P.T.C. 34 000 lbs	66 100 \$
	Camion P.T.C. 56 000 lbs	77 100 \$
	<u>Moins échanges:</u>	
	-Camion Ford 1973 (#447)	(700 \$)
	-Camion Ford 1973 (#448)	<u>(700 \$)</u>
	TOTAL DE LA SOUMISSION:	141 800 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Centre du Camion Beaudoin Inc.** soit retenue, au montant de 141 800 \$, étant la seule soumission conforme.

ADOPTÉ



214/3/87

- PEINTURE 1987 - TP-87-07

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. COURCHESNE & FILS 804 Lafontaine Drummondville	Montant total de la soumission: 33 126 \$ <b>Moins</b> peinture chalet Woodyatt: <u>1 650 \$</u> Nouveau total: 31 476 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Courchesne & Fils soit retenue, au montant de 31 476 \$, étant la seule soumission conforme.

ADOPTÉ

215/3/87

- VENTE DU LOT 124-361 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. MARIO RANCOURT 495 Chauveau Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de Mario Rancourt soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le greffier donne lecture d'une lettre de M. André Bourbeau, ministre des Affaires municipales, et d'une autre du député de Drummond, M. Jean-Guy St-Roch, également vice-président de la Commission de l'aménagement et des équipements, qui confirment le versement de la dernière tranche de subvention (232 449,61 \$) relative au programme ReviCentre.
- M. Philippe Sauvageau, président de la Commission d'étude sur les bibliothèques municipales, invite la Ville de Drummondville à présenter un mémoire sur les moyens à prendre pour poursuivre le développement des bibliothèques municipales.

Monsieur le maire informe la population qu'un comité spécial sera formé pour la présentation d'un tel mémoire.

- 216/3/87 - Le Mouvement de préparation à la retraite de drummond inc. demande à la Ville de Drummondville de fournir une personne qualifiée pour la surveillance de leurs activités en piscine.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville fournisse pour le bénéfice du Mouvement de préparation à la retraite de drummond inc. les services d'un surveillant qualifié de piscine à raison de 2 heures/semaine et ce, pour une période de 6 mois.

ADOPTÉ

- L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (A.P.C.H.Q.) demande à la Ville de procéder au lancement du premier Salon sur l'habitation et de tenir une conférence de presse à l'hôtel de ville de Drummondville le 12 mars 1987 à 11h30.

Monsieur le maire Serge Ménard confirme que le Conseil de la Ville de Drummondville acquiesce à cette demande.



- L'Association des directeurs de crédit du centre du Québec informe le Conseil de la Ville de Drummondville de la tenue de son congrès provincial annuel à Drummondville du 15 au 17 mai 1987 et sollicite la commandite de la Ville.

Monsieur le maire félicite M. Gaétan Bélanger, président de l'Association, pour son implication au sein du mouvement et l'assure de la collaboration de la Ville pour la tenue d'une réception civique le 15 mai 1987.

- 217/3/87 - Le greffier donne lecture d'une lettre du 16e groupe scouts et guides de St-Jean-Baptiste, Drummondville qui sollicite la permission de vendre le pain partage, vendredi le 17 avril 1987, entre 10h00 et 12h00.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le 16e groupe scouts et guides de St-Jean-Baptiste, Drummondville à procéder à la vente du pain partage, Vendredi Saint le 17 avril 1987, entre 10h00 et 12h00.

ADOPTÉ

- 218/3/87 - La Société canadienne de la Croix-Rouge demande la permission de tenir sa campagne annuelle de souscription durant la semaine du 9 mars 1987.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Société canadienne de la Croix-Rouge à tenir sa campagne annuelle de souscription durant la semaine du 9 mars 1987 et octroie une somme de 100 \$ à titre de subvention pour l'année 1987.

ADOPTÉ

- 219/3/87 - Le Centre social Louis Braille inc. sollicite la permission de tenir sa campagne annuelle de souscription dans Drummondville au cours du mois d'avril 1987.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la tenue de la campagne annuelle de souscription du Centre social Louis Braille inc. en avril 1987 et octroie une somme de 100 \$ audit organisme à titre de contribution pour l'année 1987.

ADOPTÉ

- M. André Fréchette, relationniste de l'Ardad, remercie les autorités municipales pour l'accueil reçu lors du Festival international de la motoneige 1987.
- M. J.-Bruno Smith remercie les membres du Conseil de la Ville de Drummondville pour la fête tenue en son honneur le 17 février dernier, à l'occasion de son retrait de la vie politique municipale.
- M. Robert Côté, président de la Cité des Loisirs, remercie la Ville de Drummondville pour la généreuse subvention accordée à l'organisme.
- Mme Marthe Deshaies remercie Monsieur le Maire pour son encouragement et la subvention accordée à la Chorale Ste-Thérèse.
- M. Yves Lecours, président de la 23e édition du Tournoi international de hockey midget, remercie les membres du Conseil et Mme Lise Brodeur, agent de communication, pour la collaboration accordée lors du Tournoi.
- M. Laurent Bernier félicite Son Honneur le Maire Serge Ménard pour sa nomination au poste de vice-président de la Société québécoise d'assainissement des eaux.



- M. Pierre Tessier, président de la Guilde des artistes de la région de Drummondville, remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour l'appui financier accordé à l'organisme.

220/3/87

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 14 février au 2 mars 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 570 820,28 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

221/3/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que MM. Robert Lafrenière et Jean-Paul Généreux, conseillers, soient délégués au congrès du 50e anniversaire de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Ottawa du 31 mai au 3 juin 1987.

ADOPTÉ

222/3/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 3 000 \$ à la Joujouthèque Drummond Inc. à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

223/3/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 2 500 \$ (incluant l'inscription) à Kino-Québec pour l'organisation de la journée Défi Participation qui se déroulera le 27 mai 1987.

ADOPTÉ

224/3/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. à:

- 1° tenir un spectacle aérien à l'aéroport de Drummondville le 23 août 1987;
- 2° effectuer des sauts en parachute les 22 et 23 août 1987;
- 3° demander pour l'événement un permis d'alcool à la Régie des permis d'alcool du Québec;

le tout suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

225/3/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 10 billets au coût unitaire de 25 \$ pour le souper bénéfique de la paroisse Christ-Roi qui se tiendra le 4 avril 1987.

ADOPTÉ



226/3/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville devienne membre affilié du Drummondville Olympique et défraie les coûts d'admission de 250 \$ prévus à cette fin.

ADOPTÉ

227/3/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise MM. André Paquet, directeur des Services à la population, Gérald Lapierre, directeur des Services techniques, Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, et Jacques Dionne, greffier, à présenter des projets dans le cadre du programme Défi 87 "Emploi d'été - expérience de travail (EÉET)".

ADOPTÉ

228/3/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le régisseur des équipements et des parcs de la Ville de Drummondville soit autorisé à présenter un projet d'emploi dans le cadre du programme "Stage en milieu de travail".

ADOPTÉ

229/3/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande une subvention au ministère des Affaires culturelles pour le projet "Identification de bâtiments et d'emplacements historiques" et que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le ministère des Affaires culturelles.

ADOPTÉ

230/3/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville confie la gérance du projet "Identification de bâtiments et d'emplacements historiques" au comité Souvenance.

ADOPTÉ

231/3/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que M. André Paquet, directeur des Services à la population, soit par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail de location avec le Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville pour la tenue d'un championnat provincial de pétanque les 18 et 19 juillet 1987.

ADOPTÉ

232/3/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le capitaine André Houde, responsable de la division des incendies, à assister au 19e congrès de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec qui se tiendra à Baie-Comeau du 7 au 10 juin 1987.

ADOPTÉ



233/3/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ aux clubs d'âge d'or suivants:

Club d'âge d'or St-Frédéric  
Club d'âge d'or St-Pierre & Paul  
Club d'âge d'or St-Joseph  
Club d'âge d'or Ste-Thérèse  
Club d'âge d'or St-Simon  
Club d'âge d'or St-Philippe  
Cercle de l'Amitié (St-Simon))  
Club or et argent (St-Jean-Baptiste)  
Club d'âge d'or Christ-Roi  
Club d'âge d'or Immaculée Conception

dans le cadre du Programme national de soutien aux activités de loisir municipal.

ADOPTÉ

234/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 400 \$ aux comités de loisir de quartier suivants:

Comité des loisirs et des activités socio-culturelles St-Pierre  
Loisirs de Drummondville-Ouest  
Loisirs St-Joseph de Drummondville  
Centre Récréatif St-Jean-Baptiste  
Association des Loisirs St-Philippe  
Club des Loisirs Ste-Thérèse  
Loisirs St-Simon, Christ-Roi

dans le cadre du Programme national de soutien aux activités de loisir municipal.

ADOPTÉ

235/3/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Alonzo Malouin, évaluateur agréé, aux fins de négocier l'acquisition d'une partie du lot 1-1 du quartier Est de la Ville de Drummondville, propriété de Mme Marguerite Ladora Lalanne.

ADOPTÉ

236/3/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Marcel Bernier, notaire, pour la préparation et la rédaction d'un acte d'acquisition du lot 159-348 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de Mme Thérèse Gendron Biron, pour le prix de 14 000 \$ payé comptant à la signature du contrat.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document afférent à la présente transaction.

ADOPTÉ

237/3/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie fortement la demande de subvention de la Cité des Loisirs formulée auprès de l'Office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.) et s'engage à cautionner 25% du projet, soit jusqu'à 150 000 \$, conditionnellement à l'autorisation préalable du ministre des Affaires municipales.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document afférent audit projet.

ADOPTÉ

238/3/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le Club de baseball Olympic de Drummondville pour la présentation d'un projet dans le cadre du programme d'emploi d'été Défi 87.

ADOPTÉ

239/3/87

Considérant qu'en mars 1984, les municipalités de Drummondville, Grantham-Ouest, Cantons Unis Wendover & Simpson et St-Nicéphore ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la fourniture d'eau potable;

Considérant que la municipalité de St-Cyrille de Wendover demande aux quatre municipalités liées par l'entente de lui céder un débit réservé de 100 000 gallons impériaux par jour;

Considérant que les municipalités de Grantham-Ouest, Cantons Unis Wendover & Simpson et St-Nicéphore semblent d'accord pour que soit cédé par la Ville de Drummondville, à même son débit réservé, un débit réservé de 100 000 gallons impériaux par jour en faveur de la municipalité de St-Cyrille de Wendover;

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que conditionnellement à l'accord des municipalités partenaires dans l'usine de filtration régionale, la Ville de Drummondville cède, à même son débit réservé, un débit réservé de 100 000 gallons impériaux par jour à la municipalité de St-Cyrille de Wendover à des conditions à être négociées et ratifiées par une entente de fourniture de services entre la Ville et la municipalité de St-Cyrille de Wendover, le tout sujet aux dispositions de l'article 3.3.2 de l'entente intermunicipale relative à la fourniture d'eau potable.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document relatif à ladite entente avec la municipalité de St-Cyrille de Wendover.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre brosse un tableau sommaire des permis de construction émis en février 1987 et compare les résultats avec ceux du mois de février 1986.

240/3/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que M. Robert Lafrenière, conseiller, soit nommé maire suppléant de la Ville de Drummondville pour la période du 2 mars au 2 juillet 1987.

ADOPTÉ

Monsieur le Maire remercie Mme Francine Ruest-Jutras pour sa disponibilité durant son mandat de mairesse suppléante.

241/3/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la résolution no. 127/2/87 soit amendée en ajoutant le lot 126-3-360 au lot 124-277, au paragraphe A), afin de compléter la vente d'un terrain résidentiel à M. Éloi Therrien.

ADOPTÉ



242/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'organigramme de la structure administrative des services municipaux de la Ville de Drummondville annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme annexe "A", soit accepté et que celui-ci soit reconnu comme opérationnel pour l'année 1987 et suivantes.

ADOPTÉ

243/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que M. Gérard Lapière, directeur du Service des travaux publics, soit nommé au poste de directeur des Services techniques de la Ville de Drummondville, en conformité avec l'organigramme des services municipaux de la Ville en vigueur à compter du 2 mars 1987.

ADOPTÉ

244/3/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires, soit nommé directeur des Services à la population de la Ville de Drummondville, en conformité avec l'organigramme des services municipaux de la Ville en vigueur à compter du 2 mars 1987.

ADOPTÉ

245/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que M. Florent Fréchette, chef du Service des travaux publics, soit muté au poste de coordonnateur des travaux de génie de la Ville de Drummondville, en conformité avec l'organigramme des services municipaux de la Ville en vigueur à compter du 2 mars 1987.

Cette mutation est sujette à une période de probation d'un (1) an.

ADOPTÉ

246/3/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que Mlle Linda Laplante, chargée de programme au Service de l'habitation, soit nommée au poste de chef du Service de l'habitation de la Ville de Drummondville, en conformité avec l'organigramme des services municipaux de la Ville en vigueur à compter du 2 mars 1987.

ADOPTÉ

247/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que M. Denis Larocque, surintendant aux travaux publics, soit nommé au poste de surintendant du Service des travaux publics de la Ville de Drummondville, en conformité avec l'organigramme des services municipaux de la Ville en vigueur à compter du 2 mars 1987.

ADOPTÉ



248/3/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que Mme Thérèse Cajolet soit nommée greffière adjointe de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

249/3/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise une augmentation de 3,5 % de la masse salariale des employés cadres de la Ville de Drummondville pour l'année 1987.

ADOPTÉ

250/3/87

Considérant que la Ville de Drummondville est à mettre en place un service de transport en commun;

Considérant que la Ville de Drummondville vivra dans les prochains mois une expérience particulière pouvant être enrichissante tant pour la Ville de Drummondville que pour le ministère des Transports;

Considérant que la première année de la mise en service d'un tel système en est une d'ajustement et de rodage et qu'une évaluation dynamique et continue de la situation est nécessaire;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministère des Transports de piloter, par l'intermédiaire de son service du transport terrestre des personnes, un programme de suivi et d'évaluation continue du système de transport en commun de la Ville de Drummondville pour une durée d'un an.

ADOPTÉ

251/3/87

Considérant que la Ville de Drummondville est à mettre en place un système de transport en commun;

Considérant que pour faciliter et encourager l'utilisation du nouveau système, il est prévu d'installer quelque 14 abribus;

Considérant que le ministère des Transports a intérêt à encourager l'utilisation maximale dudit service;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu de demander au ministère des Transports de subventionner l'achat et la pose de 14 abribus à être installés sur les trois circuits du système de transport en commun de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

252/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 15 000 \$ à l'Ensemble Folklorique Mackinaw à titre de subvention pour la réalisation des projets suivants:

- Enquête ethnographique sur la région de Drummondville
- Projet "PERFORMANCE"
- Opération Europe 1987.

ADOPTÉ



253/3/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu de déléguer Monsieur le Maire Serge Ménard à la Conférence des gouvernements municipaux organisée par le Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François qui se tiendra à Drummondville le 26 mars 1987 et d'accorder une somme de 300 \$ audit Comité pour l'organisation de ladite Conférence.

ADOPTÉ

254/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville reconfirme le mandat accordé à la firme d'avocats Viau, Hébert, Denault dans la poursuite entreprise et/ou celles à entreprendre contre la compagnie Domtar de Windsor.

ADOPTÉ

255/3/87

IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS SAVOIE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR M. LINDOR LETENDRE, CONSEILLER,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1° QUE le projet du plan d'urbanisme comprenant les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité et les grandes affectations du sol et des densités de son occupation (à l'exception du chapitre 2 "La synthèse de l'analyse") soit et est adopté;
- 2° QUE copie de cette résolution soit transmise dès son adoption au Conseil de la M.R.C. de Drummond, à la Commission municipale du Québec et aux municipalités contiguës, pour enregistrement, avec avis de la date de son adoption;
- 3° QUE ce projet soit soumis à la consultation publique dans un délai de trois (3) mois de la date de la présente;
- 4° QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 avril 1987, à compter de 19h30, à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 413 rue Lindsay.

ADOPTÉ

256/3/87

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 65 000 \$ devant absorber les frais de refinancement d'émissions d'obligations.

257/3/87

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1855 a été donné (réf: 147/2/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1855 décrétant un emprunt de 606 000 \$ pour l'acquisition de terrains nécessaires au prolongement du boulevard Des Galeries.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1855 et ce de 9 heures à 19 heures les 16 et 17 mars 1987.

M. Denis Savoie informe la population que les horaires et le parcours de la cueillette des ordures ménagères ont été quelque peu modifiés et qu'il serait sage de déposer lesdites ordures dès 8h00 le matin, le jour de la cueillette.

Monsieur le Maire Serge Ménard, au nom de ses collègues et de tous les employés municipaux, offre des condoléances à:

- la famille de M. Bernard Arguin, mécanicien au Service des travaux publics, à l'occasion du décès de son beau-père, M. Paul Théroix;
- à la famille de M. Gervais Boulanger, contremaître au Service des travaux publics, à l'occasion du décès de sa soeur, Mme Antoinette Boulanger.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
  - Lieu du local de la Joujouthèque Drummond Inc.
  - Précisions sur le comité Souvenance.
  - Subventions accordées aux comités de loisir de quartier.
  - Détermination du coût de l'eau devant être fournie à la municipalité de St-Cyrille de Wendover.
  - Demande de paiement pour l'implantation de 14 abribus.
  - Précisions sur la Conférence des gouvernements municipaux.
  - Situation physique du boulevard des Galeries.
  - Tarif exagéré, exigé au site d'enfouissement.
  - Protestation de la Ville contre le mouvement de boycottage de la C.S.N. contre l'Hôtel-Motel Universel.
  - Implantation des mini-containers aux unités d'habitations.
  - Financement des mini-containers.
  - Réduction de taxe relative au programme de Revitalisation de la Ville.
  - Enlèvement de parcomètres face à l'hôtel de ville.
  
- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
  - (Item no. 16) Identification de bâtiments et d'emplacements historiques à Drummondville.
  - (Item no. 42) Précisions sur le dossier Domtar.
  - Nomination de M. Serge Ménard au titre de vice-président de la S.Q.A.E.
  - Demande aux médias écrits d'être positifs.
  - Mise en force du règlement sur les détecteurs de fumée.
  - Prix des terrains du site Téléglobe et restrictions de revente.
  - Pollution du lac St-Pierre et nature toxique de certains poissons.
  
- Intervenant: M. Christian Boudrias, 2330 boulevard Mercure.
  - (Item no. 12) Précisions sur le nombre de billets à être achetés pour le souper bénéfique de la paroisse Christ-Roi.
  - Perception de la taxe d'amusement.
  - Étude d'utilisation des parcs de la Ville.
  - Âge de Drummondville - 1815.
  - Raison de l'absence de M. Gilles St-Martin.



- Intervenant:

M. Gérard Prince, 1196 Jean de Lalande.

- Cueillette des déchets sur la rue Jean de Lalande.
- Panneaux indicateurs de vitesse sur le boulevard St-Joseph et augmentation de la vitesse.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au **lundi 16 mars 1987**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

16 mars 1987



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 16 mars 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des Services à la population, Gérard Lapierre, directeur des Services techniques, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

258/3/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 mars 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

259/3/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

45A. Rapport des assises de l'Association québécoise des techniques de l'eau. (M. Jean-Paul Généreux).

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 11 mars 1987):

260/3/87

1- RÉPARATIONS AU CENTRE MARCEL DIONNE ET AU CENTRE CULTUREL  
(TP-87-40)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Travaux</u>		
	<u>Centre Marcel Dionne</u>	<u>Centre Culturel</u>	
	<u>GLOBAL</u>	<u>PARTIEL</u>	
. EMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	78 700 \$	69 950 \$	13 900 \$
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	78 420 \$	71 420 \$	10 678 \$
. CONSTRUCTION BUGÈRE INC. 228 Hériot Drummondville	76 100 \$	68 500 \$	9 275 \$



Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Construction Bugère Inc.** soit retenue, au montant de 76 100 \$ (global) pour les rénovations au Centre Marcel Dionne, et au montant de 9 275 \$ pour les rénovations au Centre Culturel.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents et ce, conditionnellement à l'approbation préalable par les instances gouvernementales du règlement d'emprunt prévoyant lesdits travaux.

ADOPTÉ

261/3/87

2- TRAVAUX PUBLICS 1987 - PAVAGE (DOSSIER NO. ME87DR02)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. RÉGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	47 803,75 \$
. PAVAGE DRUMMOND INC. 49 - 16e Avenue Drummondville	50 977,93 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. Région Bois-Francs** soit acceptée, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents et ce, conditionnellement à l'approbation préalable par les instances gouvernementales du règlement d'emprunt prévoyant lesdits travaux.

ADOPTÉ

262/3/87

3- TRAVAUX PUBLICS 1987 - BORDURE ET TROTTOIR (DOSSIER NO. ME87DR02)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. TROCHAÎNES INC. 995 boul. Pierre Bertrand Ville Vanier	438 747,15 \$
. CONSTRUCTIONS J.L. PILOTE INC. 2514 des Landes Beauport	410 814,50 \$
. CIMENTS LAVALLÉE LTÉE 3984 boul. Dagenais Ouest Fabreville, Laval	446 995,98 \$
. LES FONDATIONS SIMONEAU INC. 699 Notre-Dame Sud Robertsonville	396 495,42 \$
. LAVAL CONSTRUCTION (1980) INC. 110 Boyer Charlesbourg	348 779,90 \$
. JEAN LECLERC EXCAVATION INC. 110 Vachon Beauport	397 732,50 \$
. PANPIERRE INC. 1990 Avenue du Parc Trois-Rivières	400 341,50 \$
. LAMBERT & GRENIER INC. Sortie 191 - Autoroute 20 N.D. Bon-Conseil	337 705,20 \$



Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Lambert & Grenier Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents, et ce conditionnellement à l'approbation préalable par les instances gouvernementales du règlement d'emprunt prévoyant lesdits travaux.

ADOPTÉ

263/3/87

4- ENTRETIEN EXTÉRIEUR - AÉROPORT MUNICIPAL (TP-87-10)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	37 575,00 \$
. JACQUES & PARENTEAU ENR. 720 Collins Drummondville	83 722,15 \$
. SERVICE AÉRIEN DRUMMOND 4789 boul. Allard Drummondville	33 740,00 \$
. LES ENTREPRISES RÉAL ENR. 1160 Pie XII Drummondville	35 000,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Service Aérien Drummond** soit acceptée, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

264/3/87

5- VENTE DU LOT 124-353 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. GILLES BÉLISLE 720 Bousquet Drummondville	17,57 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Gilles Bélisle** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

265/3/87

6- VENTE DU LOT 124-362 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS GÉRARD HÉBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille	17,23 \$ le mètre carré



Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Les Constructions Gérard Hébert Inc.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

266/3/87

7- VENTE DU LOT 124-366 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS GÉRARD HÉBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille	17,23 \$ le mètre carré
. CONSTRUCTION PIERRE DESCÔTEAUX INC. 59 Place des Quatre Drummondville	18,20 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Construction Pierre Descôteaux Inc.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le greffier fait lecture d'une correspondance de la Société québécoise d'assainissement des eaux qui avise la Ville de Drummondville qu'elle lui transfère la propriété des ouvrages d'assainissement construits, de même que la propriété des biens acquis aux fins de la réalisation des travaux d'intercepteur Hériot, Phase I, et ReviCentre et des travaux de réhabilitation, Phase I.

267/3/87 - Le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, informe la Ville de Drummondville qu'elle bénéficiera d'une subvention pour l'organisation du transport en commun. Cette subvention se chifferrait à 40 000 \$ pour l'année 1987.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville remercie le ministre des Transports du Québec pour sa diligence dans le dossier.

ADOPTÉ

- Le Département de santé communautaire de l'hôpital Ste-Croix de Drummondville dans le cadre de sa démarche pour la fluoration de l'eau potable, transmet au Conseil de Ville une copie de la lettre d'appui du Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région de Trois-Rivières relative à ladite démarche.
- M. Claude Blanchette explique avec maints détails pourquoi la Ville de Drummondville devrait s'abstenir de fluorer l'eau potable.

268/3/87 - La Maison Habit-Action de Drummondville Inc. sollicite l'appui de la Ville de Drummondville dans le cadre de sa démarche de subvention auprès du Programme de soutien aux services communautaires du ministère de la Santé et des Services Sociaux.



Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie fortement la demande de subvention de la Maison Habit-Action de Drummondville Inc. dans le cadre du Programme de soutien aux services communautaires du ministère de la Santé et des Services Sociaux.

ADOPTÉ

- 269/3/87 - M. Alain Martel, directeur général du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc., invite Monsieur le Maire Serge Ménard à participer à l'assemblée générale de la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs qui se tiendra à Drummondville le 22 mai 1987.

Monsieur le Maire est heureux d'accepter l'invitation.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville offre une réception civique aux administrateurs de la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs qui se réuniront en assemblée générale annuelle à Drummondville le 22 mai 1987.

ADOPTÉ

- M. Gabriel Boisvert du Club Arc-O-Sport Enr. demande l'aide de la Ville de Drummondville pour obtenir un gymnase permettant la pratique du tir à l'arc.

M. Robert Lafrenière prend charge du dossier.

- 270/3/87 - La Société pour les enfants handicapés du Québec demande la permission de tenir une quête publique à Drummondville durant la fin de semaine du 16 mai 1987.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Société pour les enfants handicapés du Québec soit autorisée à tenir une campagne de financement à Drummondville durant la fin de semaine du 16 mai 1987.

ADOPTÉ

- M. Jean-Pierre Leroux, responsable du projet "Disons Non" prévention contre la drogue, félicite Monsieur le Maire et le Service de la sécurité publique pour leur implication dans le projet de sensibilisation et remercie la Ville de Drummondville pour son appui financier.
- La Corporation municipale de Grantham-Ouest, Les Laboratoires Shermont (Sherbrooke) Inc., M. John D. Conner de la délégation Wallonie-Bruxelles au Québec, la M.R.C. de Drummond et l'Association nationale des camionneurs artisans inc. félicitent Monsieur le Maire Serge Ménard pour sa récente accession au poste de vice-président de la Société québécoise d'assainissement des eaux.
- La Fabrique de la paroisse St-Pie X remercie le maire pour la subvention de déneigement qui lui a été accordée.
- M. Denis Laflamme, directeur général de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, remercie le Conseil municipal pour la subvention qui leur a été consentie pour l'année 1987.
- Mme Julie Demers, responsable de zone de l'Association de paralysie cérébrale du Québec inc., remercie Monsieur le Maire Serge Ménard pour sa remarquable implication lors du 11e Téléthon.
- M. Charles Châteauneuf, psychologue du Centre de Psychologie Châteauneuf & Associés, remercie Monsieur le Maire pour ses vœux de succès lors de l'inauguration de locaux et offre ses services à la Ville de Drummondville.



- Le Club de hockey Pee-Wee CC Inter-Cités remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour son appui financier.
- M. Jacques Auxiette, maire de la Ville de La Roche-sur-Yon, remercie Monsieur le Maire pour l'accueil chaleureux accordé par la Ville à la délégation de La Roche-sur-Yon, lors du Festival international de la cuisine traditionnelle de Drummondville.
- M. Normand Comeau, conseiller principal de la firme Caron Bélanger Woods Gordon, offre à Monsieur le Maire ses condoléances à l'occasion du décès de son père et remercie M. Denis Savoie pour sa présence lors du rassemblement du Corps de Cadets de la Marine de Drummondville.
- M. André Bourbeau, ministre des Affaires municipales, informe la Ville de Drummondville que l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée pour l'année 1987 dans le cadre du Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ), est de 559 000 \$.
- Le Conseil régional de l'âge d'or centre du Québec inc. remercie le Conseil pour la subvention de 1 000 \$ accordée à la Chorale Ste-Thérèse de Drummondville pour lui permettre de participer aux derniers Jeux du Canada en Nouvelle-Écosse.
- Un nouveau drummondvillois, M. Gilbert Boutin félicite les membres du Conseil pour leur dynamisme ainsi que leur implication dans le milieu et pour tous les efforts déployés afin de faire de Drummondville "Un monde en action".
- L'Association des écrivains du centre du Québec remercie le Conseil pour la subvention accordée.
- M. Charles Peltier, président du Club de la Vendée Gourmande, remercie Monsieur le Maire pour son accueil chaleureux lors du passage de leur délégation à Drummondville qui coïncidait avec le déroulement du 4e Festival international de la cuisine traditionnelle.
- La Société canadienne du cancer demande l'autorisation de procéder au lancement de sa campagne annuelle de financement le 23 mars 1987 à l'hôtel de ville et de permettre que le drapeau de la Société canadienne du cancer soit arboré au mât de l'hôtel de ville au cours du mois d'avril.

Le Conseil acquiesce avec plaisir à cette demande.

- 271/3/87 - Mme Germaine Proulx, représentante de l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières, sollicite une réception civique lors du concert du 21 mars 1987.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville offre une réception civique à l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières et à Mlle Anne-Marie Dubois à l'occasion du concert qui sera donné le 21 mars prochain.

ADOPTÉ

- 272/3/87 - La Chambre de Commerce du Comté de Drummond sollicite la tenue d'une réception civique afin de rendre hommage à 3 drummondvillois d'origine qui ont su s'illustrer en province ou à l'étranger.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville organise une réception civique le 30 mars 1987 afin de rendre hommage à:

- Madame Marthe Mercure, comédienne
- Monsieur Pierre Parent, président directeur général - Promexpo Inc.
- L'Honorable Juge Marcel Nichols;

et qu'à cette occasion, un certificat de "citoyen honoraire" leur soit attribué.

ADOPTÉ



- L'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (A.P.C.H.Q.) remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour sa collaboration lors de la mise en oeuvre de l'Expo-Habitat qui se déroulera les 3, 4 et 5 avril 1987 au Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville.

273/3/87

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 28 février au 1er avril 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 2 029 446,18 \$.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

274/3/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que M. Serge Ménard, maire, et MM. les conseillers Jean-Paul Généreux, Jean-Marie Boisvert, Robert Lafrenière et Denis Savoie, ainsi que M. Jean-Jacques Paradis, directeur général, soient délégués au congrès de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec les 7, 8 et 9 mai 1987. M. Gilles St-Martin, conseiller, est désigné comme substitut au cas où un membre du Conseil serait dans l'impossibilité d'assister au congrès.

ADOPTÉ

275/3/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, M. Pierre Dagenais, directeur général de la Société de Développement Économique de Drummondville, M. Michel Trudel, commissaire au Tourisme, et M. Michel Boisvert, président du Bureau du Tourisme et des Congrès, à la Grande Foire Internationale qui se déroulera à La Roche-sur-Yon du 4 au 12 mai 1987.

ADOPTÉ

Monsieur le Maire souligne la présence dans la salle du Conseil de délégués de la Roche-sur-Yon qui nous visitent et leur souhaite la bienvenue.

276/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Gérard Lapierre, directeur des Services techniques de la Ville, pour une Mission en Europe du 23 mai au 8 juin 1987 dans le cadre du dossier "Épuration des eaux usées de la Ville de Drummondville".

ADOPTÉ

277/3/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Alain Boisvert, régisseur des équipements et des parcs, au 10e congrès de l'Association des arénas du Québec inc. qui se déroulera au Mont-Gabriel du 31 mai au 4 juin 1987.

ADOPTÉ

278/3/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que les personnes



suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Drummondville pour l'année 1987, savoir: MM. les conseillers Jean-Paul Généreux, Robert Lafrenière et Lindor Letendre, ainsi que M. Jean-Louis Mondoux, représentant des groupes socio-économiques, et Mme Rita Maher, représentante des locataires de l'O.M.H.

ADOPTÉ

279/3/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue MM. Denis Savoie, conseiller, et Gérard Lapière, directeur des Services techniques, à la 24e Conférence régionale annuelle de l'Association québécoise des techniques de l'eau qui se tiendra à Sherbrooke, le 11 avril 1987.

ADOPTÉ

280/3/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre d'Emploi du Canada pour Étudiants à installer une banderole "Embauchez un étudiant" sur le viaduc du boulevard St-Joseph pour la période entre la fin mars et la fin août 1987.

ADOPTÉ

281/3/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville permette l'installation temporaire de 6 enseignes à l'intérieur des limites de la Ville et d'une maquette de 12 pieds au Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville dans le cadre de Expo-Habitat 1987. Cet affichage est permis pour la période du 23 mars au 6 avril 1987.

ADOPTÉ

282/3/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Pro-Optic Inc. une partie du lot 167 (Ptie 167) du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 3 709,8 m.c., ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 18 mars 1987 (numéro de répertoire: 3831 - numéro de minute: 4960), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit cinq mille neuf cent soixante-douze dollars et soixante-dix-huit cents (5 972,78 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Daniel Beaulieu et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ



283/3/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Les Distributeurs Guilou Inc. une partie des lots 281 et 282 (Ptie 281 et Ptie 282) du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 3 941,2 m.c., ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 12 mars 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 4956), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit six mille trois cent quarante-cinq dollars et trente-trois cents (6 345,33 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Louis Morin et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

284/3/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le comité bibliothèque formé de M. Gilles St-Martin, Mme Colette Martel, Frère René Desrosiers, M. André Paquet et M. Pierre Meunier, soit autorisé à présenter un mémoire à la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques.

ADOPTÉ

285/3/87

Attendu que la tenue du Salon de la Femme Centre du Québec est un événement de prestige dans la Ville de Drummondville;

Attendu que la Ville de Drummondville est fière de s'associer à cet événement;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que:

- 1° la Ville de Drummondville autorise le Salon de la Femme Centre du Québec (1985) inc. à:
  - utiliser gratuitement le Centre Marcel Dionne du 16 au 25 mai 1987 pour la tenue de la 2e édition du Salon de la Femme Centre du Québec;
  - disposer d'une partie du stationnement du Centre Marcel Dionne pour l'installation d'une tente (40' x 80');
  - installer des barrières pour séparer les exposants extérieurs du reste du stationnement;
  - installer des pancartes temporaires à différents endroits de la Ville pour indiquer l'emplacement du 2e Salon;
- 2° de plus, la Ville de Drummondville pour l'événement s'engage à:
  - fournir 6 panneaux d'alimentation électrique;
  - donner un soutien technique pour le montage et le démontage des équipements du Salon;
  - acheter de la publicité dans le cahier du Salon pour un montant de 1 000 \$;
  - louer un kiosque lors du Salon pour le Service de la sécurité publique de la Ville (800 \$).

ADOPTÉ



286/3/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue MM. Denis Savoie, Denis Larocque et Roger Lambert à l'activité "Journée du Jardinage" qui se déroulera à St-Hyacinthe le 5 avril 1987.

ADOPTÉ

287/3/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 5 000 \$ au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. pour l'organisation des fêtes de la St-Jean et qu'autorisation soit donnée:

- 1° d'utiliser les parcs Milette et St-Jean-Baptiste pour la tenue des activités les 23 et 24 juin 1987;
- 2° de demander pour l'événement un permis d'alcool à la Régie des permis d'alcool du Québec;
- 3° de tenir un feu de joie et un feu d'artifices;

le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

288/3/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie l'Association de paralysie cérébrale du Québec inc., chapitre de la Mauricie, dans sa demande formulée au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple.

ADOPTÉ

289/3/87

Attendu que la Ville de Drummondville a adopté le règlement No. 1843 à sa séance du 2 février 1987 (no. 155/2/87), décrétant des travaux d'infrastructures (aqueduc, égouts et voirie) sur les rues Chauveau et Fiset, dans le secteur Les Jardins du Golf, phase 2, étape 3;

Attendu que ledit règlement prévoit un emprunt de 280 310 \$ pour défrayer le coût desdits travaux;

Attendu que la Ville de Drummondville considère qu'il serait préférable pour l'ensemble des contribuables qu'elle défraie le coût de ces travaux à même le produit de la vente des terrains dudit secteur;

En conséquence, il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville modifie son règlement No. 1843 décrétant des travaux d'infrastructures (aqueduc, égouts et voirie) sur les rues Chauveau et Fiset, dans le secteur Les Jardins du Golf, phase 2, étape 3, et un emprunt de 280 310 \$, en y retranchant toutes les dispositions concernant l'emprunt; ledit règlement servant désormais exclusivement pour décréter les travaux y décrits.

ADOPTÉ

290/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Gaétan Ratté, avocat, pour représenter la Ville de Drummondville devant la Cour Supérieure du district de Drummond dans une requête en reconnaissance judiciaire de droit de propriété acquis par prescription (C.S.D. no. 405-05-000045-872).

ADOPTÉ



291/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Les Laboratoires Shermont Inc., division de Drummondville, pour effectuer des analyses dans le cadre des travaux municipaux décrétés pour l'année 1987.

ADOPTÉ

292/3/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 1 200 \$ aux Métiers d'Art Drummond à titre de subvention pour l'année 1987.

ADOPTÉ

293/3/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 2 500 \$ au Groupe de soutien aux initiatives-jeunesse de drummond inc. à titre de subvention pour l'année 1987.

ADOPTÉ

294/3/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 500 \$ à l'Association canadienne de l'Ataxie de Friedreich inc. à titre de subvention.

ADOPTÉ

295/3/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 1 000 \$ à l'Ensemble vocal Les Argentins à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

296/3/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 500 \$ à l'Ensemble folklorique Cactus à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

297/3/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 150 \$ au Théâtre du Parc pour l'achat de 6 billets au prix unitaire de 25 \$.

ADOPTÉ

298/3/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 1 500 \$ à l'Association du congrès du porc du Québec inc. pour défrayer le coût du cocktail d'ouverture du congrès qui se déroulera les 26, 27 et 28 mai 1987.

ADOPTÉ



299/3/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au sous-ministre de l'Environnement du Québec de fixer les taux exigés par Les Entreprises de Rebut D.G. Ltée aux utilisateurs non-contractuels du lieu d'élimination localisé à St-Nicéphore, comté de Drummond.

ADOPTÉ

300/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité de Circulation tenue le 18 février 1987 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

301/3/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer une enseigne "Défense de stationner d'ici au coin" sur la rue St-Pierre, coin Nord-Est, à 7,5 mètres de l'intersection des rues Larocque et St-Pierre.

ADOPTÉ

302/3/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer une enseigne "Défense de stationner d'ici au coin" sur la rue St-Omer, au coin Sud-Est, à 7,5 mètres de l'intersection des rues St-Omer et Cormier.

ADOPTÉ

303/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer une enseigne "Défense de stationner d'ici au coin" sur la rue St-Jean, à partir de la porte d'entrée des Résidences Mercure jusqu'à l'intersection des rues St-Jean et Des Écoles, coin Sud-Ouest.

ADOPTÉ

304/3/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 500 \$ à l'Association du hockey mineur de Drummondville pour l'organisation des championnats provinciaux, catégorie Pee-Wee AA et BB, qui se dérouleront à Drummondville du 9 au 12 avril 1987.

ADOPTÉ

305/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme Hamel, Beaulieu et Associés pour la préparation de plans et devis, et d'un appel d'offres, ainsi que pour la surveillance des travaux relatifs à la mise en valeur des églises St-Frédéric, St-Simon, Ste-Thérèse et St-George Anglican Church par l'installation d'un système d'éclairage extérieur.

Les honoraires professionnels seront déterminés suivant la méthode du coût d'objectif "Catégorie IA" du cahier descriptif des services professionnels (ingénieurs-conseils) de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



306/3/87

AMENDÉE  
PAR RÉS.  
505/6/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'une durée de cinq (5) ans avec la compagnie de transport Autobus Drummondville Ltée pour le transport en commun de personnes dans la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

307/3/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que M. Florent Fréchette, ing., coordonnateur des travaux de génie de la Ville de Drummondville, soit autorisé à représenter la Ville de Drummondville lors du bornage d'un terrain situé à l'intersection des rues Girouard et Hériot et à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ

308/3/87

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de circulation no. 1050 de façon à changer les heures d'ouverture des commerces inscrites audit règlement et à préciser certaines normes de stationnement.

309/3/87

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement no. 1691 en prolongeant jusqu'au 31 décembre 1987 le programme de Revitalisation de la Ville de Drummondville.

310/3/87

La conseillère Francine Ruest-Jutras donne avis de motion d'un règlement concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville et modifiant le règlement no. 1576 déjà amendé par les règlements nos 1577, 1740 et 1788.

Dispense de lecture du règlement concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville et modifiant le règlement no. 1576 déjà amendé par les règlements nos 1577, 1740 et 1788, est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.

311/3/87

Lecture est donnée du règlement No. 1845 décrétant un emprunt de 65 000 \$ pour assumer les frais de refinancement d'émissions d'obligations.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Le conseiller Jean-Paul Généreux fait rapport de sa participation au congrès annuel de l'Association québécoise des techniques de l'eau qui s'est tenu du 4 au 7 mars 1987.

Il souligne que ladite association fêtait son 25e anniversaire et que des invités de marque ont entretenu les congressistes sur différentes facettes des problèmes de l'eau.



Le conseiller Robert Lafrenière, au nom de ses collègues du Conseil, des employés municipaux et de toute la population drummondvilloise, offre des condoléances à Monsieur le Maire Serge Ménard et à sa famille, suite au décès de son père, M. Alcedor Ménard.

Le conseiller Denis Savoie rappelle à la population de déposer les poubelles en bordure de la rue avant 8h00 le jour de la cueillette des ordures ménagères.

Le conseiller Denis Savoie révèle les coûts de déneigement et de transport de neige pour les mois de janvier et février 1987 et les compare avec la même période en 1986.

#### Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Commentaires sur le jugement du Domaine Cherbourg.
  - (Item no. 5) Lieu de la montée des personnes handicapées.
  - Travaux au Centre Marcel Dionne - réfection des colonnes.
  - (Item no. 6) Fluoration de l'eau et position des gouvernements supérieurs.
  - (Item no. 9) Délégations à l'extérieur du Québec - Grande Foire Internationale de La Roche-sur-Yon.
  - (Item no. 10) Précisions sur la délégation de M. Gérald Lapierre en Europe.
  - (Item no. 12) Nomination des membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Drummondville.
  - (Item no. 21) Subvention de 5 000 \$ au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. pour l'organisation des fêtes de la St-Jean à Drummondville.
  - (Item no. 23) Lieu des travaux prévus au règlement no. 1843.
  - (Item no. 28) Précisions sur l'Association canadienne de l'Ataxie de Friedreich inc.
  - (Item no. 33) Tarifs au site d'enfouissement et négociations.
  - (Item no. 46) Condoléances à l'occasion du décès du père de M. Serge Ménard.
  - Document de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond sur le parc du Bois-Cacouna.
  - Comptes publics - Surveillance par l'agence de sécurité G.P. - containers.
- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- Condoléances au maire.
  - (Item no. 13) Délégation à la 24e Conférence régionale annuelle de l'Association québécoise des techniques de l'eau - 11 avril 1987.
  - Parc du Bois-Cacouna et construction d'un centre récréatif.
  - Aménagement de la 123e Avenue.
  - Commentaires sur le jugement "Domaine Cherbourg".
  - Certain zèle du Service de la sécurité publique.
  - Contrôle des boues des fosses septiques.
- Intervenant: M. Gilles Fontaine - 55 Fabre.
- Demande de commentaires du jugement "Domaine Cherbourg".
  - Centre des loisirs St-Philippe.
- Intervenant: M. Laurent Ricard - 355 St-Édouard.
- Condoléances à Monsieur le Maire.
  - Lettre de M. Claude Blanchette s'opposant à la fluoration de l'eau et position de la Ville.
  - Opposition à la fluoration de l'eau.



- Intervenante: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère.

Précisions sur l'organisation du Brunch "Les Amis du Conseil de Ville" - École Polyvalente Marie-Rivier - 22 mars 1987, 10h30.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au **lundi 6 avril 1987**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Jacques Dionne*  
.....  
Greffier

*Serge Menard*  
.....  
Maire



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

23 mars 1987

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 23 mars 1987 à 15h45, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

**SONT PRÉSENTS:** Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des Services à la population, Gérard Lapière, directeur des Services techniques, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

312/3/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

313/3/87

Le greffier fait lecture d'un rapport produit par le bureau d'avocats Viau, Hébert, Denault, procureurs de la Ville de Drummondville dans le dossier "Domtar".

Attendu que la Ville de Drummondville réclame des dommages à la compagnie Domtar pour les problèmes de pollution qu'elle crée en amont de la prise d'eau brute de la Ville de Drummondville (C.S.D. no. 450-05-000904-835);

Attendu que pour parfaire la preuve de la Ville, un mandat doit être confié à la firme Aquatech Société de Gestion de l'Eau Inc. pour effectuer une étude préliminaire;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville confie un mandat professionnel à la firme Aquatech Société de Gestion de l'Eau Inc. pour effectuer une analyse des données disponibles afin de déterminer les travaux ou les recherches nécessaires pour évaluer les conséquences de la pollution de l'eau de la rivière St-François par l'usine Domtar sur le traitement de l'eau potable par la Ville de Drummondville. Le montant maximum des honoraires professionnels engagés dans ce mandat ne pourra excéder 6 000 \$.

ADOPTÉ

314/3/87

Le greffier fait lecture d'un rapport produit par le bureau d'avocats Viau, Hébert, Denault, procureurs de la Ville de Drummondville dans le dossier "Domaine Cherbourg Inc.".

Attendu que jugement a été rendu le 9 mars 1987 dans la cause "Domaine Cherbourg Inc. c. Ville de Drummondville" (C.S.D. no. 405-05-000209-858) par l'honorable Juge André Savoie, J.C.S.;

Attendu que la Ville de Drummondville ne peut accepter la décision de l'honorable Juge et qu'elle veut porter en appel ledit jugement;



Attendu qu'un mandat clair doit être donné par la Ville à ses procureurs;

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que mandat soit confié au bureau d'avocats Viau, Hébert, Denault et à l'avocat Gilles Gagnon pour porter en appel la décision de l'honorable Juge André Savoie, J.C.S., rendue en Cour Supérieure dans la cause "Domaine Cherbourg Inc. c. Ville de Drummondville (C.S.D. no. 405-05-000209-858)".

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras déplore l'heure de la séance spéciale et demande d'enregistrer sa dissidence relativement à cette résolution.

315/3/87

Lecture est donnée du règlement No. 1856 modifiant le règlement No. 1691 en prolongeant jusqu'au 31 décembre 1987 le programme de revitalisation de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

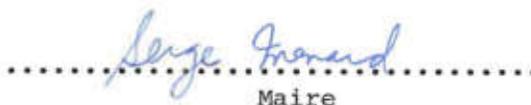
ADOPTÉ

Période de questions:

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- (Item no. 4) Moyens à prendre pour empêcher la pollution de la rivière St-François par la compagnie Domtar.
  - (Item no. 5) Appel du jugement dans la cause du Domaine Cherbourg Inc.
  - Frais d'avocats engagés dans le cause du Domaine Cherbourg Inc.
  - Développement du quartier no. 1 au détriment du quartier no. 9.
  - (Item no. 6) Prolongation du programme de revitalisation.
- Intervenant: M. Claude Toutant, 611 St-Amant.
- Intérêts du maire dans les compagnies Les Placements Ménard et Les Entreprises Ménard.
  - Rencontre du Conseil avec M. Claude Toutant le 14 février 1984 - échange de terrains.
- Intervenant: M. Gilles Fontaine - 55 Fabre.
- Suspension du projet Téléglobe en attendant l'appel du jugement "Domaine Cherbourg".

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

  
.....  
Greffier

  
.....  
Maire



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

23 mars 1987

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 23 mars 1987 à 19h30, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapierre, directeur des Services techniques, et Luc Gaudreau, agent de relations publiques, ainsi que Mlle Linda Laplante, chef du Service de l'habitation, et Mlle Marie-Claude Martel, conseillère en urbanisme, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. De plus, M. Gérard Bolduc et Mme Julia Davies de la firme Daniel Arbour et Associés assistent à la réunion pour donner plus de précisions sur les règlements soumis à la consultation publique. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

316/3/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Monsieur le Maire explique la procédure de consultation publique décrétée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et donne la nature et les objectifs des projets de règlements soumis à la présente séance de consultation:

- Règlement No. 1850 régissant l'aménagement du territoire, le zonage, et l'usage des bâtiments et des terrains;
- Règlement No. 1851 régissant la construction;
- Règlement No. 1852 régissant le lotissement;
- Règlement No. 1853 régissant l'affichage;
- Règlement No. 1854 régissant le Comité consultatif d'urbanisme et créant aussi des dispositions relatives aux dérogations mineures.

Monsieur le Maire invite M. Gérard Bolduc de la firme Daniel Arbour et Associés à prendre la parole et donner plus d'information. M. Gérard Bolduc précise les grandes lignes du plan d'urbanisme de la Ville et fournit des détails sur la réglementation d'urbanisme qui y sera appliquée et qui est soumise actuellement au processus de consultation.

Période de questions:

- Intervenant: M. Denis Luneau, représentant Mme Irène Turcotte Luneau, propriétaire d'un immeuble sis au 928 Ste-Thérèse.  
  
Secteur rue Ste-Thérèse, sa vocation de service et sa population vieillissante.
- Intervenant: M. Jean-Paul Lauzon.  
  
Changement de zonage, rue Huguette et possibilité d'habitations unifamiliales.



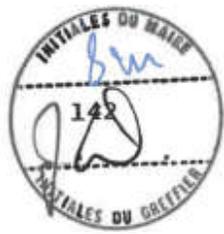
- Intervenant: M. Rémi Mathieu, 968A boul. Mercure.  
Commercialisation du 3005/3007 boul. St-Joseph (coin boul. St-Joseph/rue Jogues) - Demande de zonage commercial.
  
- Intervenant: M. Réal Foisy, 227 St-Damase.  
Zonage de la rue St-Damase, entre la 15e et la 16e Avenue.
  
- Intervenante: Mme Germain Dufort, 229 St-Damase.  
Zonage de la rue St-Damase, coin 16e Avenue.
  
- Intervenant: M. Alain Perron, 675 Farrell.  
Règlement d'affichage No. 1853 - Réduction des dimensions des affiches.
  
- Intervenant: M. Tony Ward, 1175 rue St-Adélarde.  
Changement de zonage de la rue St-Adélarde.
  
- Intervenant: M. Jacques Labonté, 575 boul. St-Joseph.  
Changement de zonage, boul. Lemire - industriel -vs- résidentiel, consolidation de la zone industrielle.
  
- Intervenants: M. André Hamel et commerçants de la rue Ste-Thérèse.  
Appuient la demande de M. Denis Luneau.
  
- Intervenante: Mme Thérèse Watkins - 6e Avenue.  
Zone RX et développement futur.
  
- Intervenante: Mme Lise Dupré, 3725 Jean-de-Brébeuf, St-Nicéphore.  
Nature du zonage sur la rue Notre-Dame, entre les rues St-Alphonse et St-Damase.
  
- Intervenant: M. André Carrier, 801 St-Alfred.  
Zonage sur la 16e Avenue - résidentiel.
  
- Intervenant: M. Germain Dufort, 229 St-Damase.  
Opposition au changement de zonage sur la rue St-Damase.

Monsieur le Maire invite les gens à prendre connaissance à fond du plan d'urbanisme et de la réglementation.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....  
*Jacques Dionne*  
.....  
Greffier

.....  
*Serge Manand*  
.....  
Maire



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

6 avril 1987

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 6 avril 1987 à 19h30, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapierre, directeur des Services techniques, et André Paquet, directeur des Services à la population, ainsi que Mlle Linda Laplante, chef du Service de l'habitation, et Mlle Marie-Claude Martel, conseillère en urbanisme, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. De plus, M. Gérard Bolduc de la firme Daniel Arbour et Associés assiste à la réunion pour donner plus de précisions sur le règlement No. 1849 soumis à la consultation publique. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

317/4/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens qui assistent à la présente séance de consultation et précise la procédure de consultation publique décrétée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Puis, Monsieur le Maire, après avoir donné sommairement les objets et la nature du projet de règlement No. 1849, invite M. Gérard Bolduc de la firme d'urbanistes Daniel Arbour et Associés à prendre la parole et à donner l'information pertinente sur ce projet de plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville.

M. Gérard Bolduc décrit les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité et les grandes affectations du sol, ainsi que les densités de son occupation.

Période de questions:

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue  
Nouveau plan directeur d'urbanisme.
- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.  
Parc du Bois Cacouna et position du Conseil.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, Son Honneur le Maire déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....  
Jacques Dionne  
Greffier

.....  
Serge Ménard  
Maire

6 avril 1987

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 6 avril 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos. 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des Services à la population, Gérard Lapierre, directeur des Services techniques, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, ainsi que M. André Roy, C.A., de la firme Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin et Associés, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

318/4/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 mars 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

319/4/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 mars 1987 tenue à 15h45 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

320/4/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue à 19h30 le 23 mars 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

321/4/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 30A. Corvée grand nettoyage (M. Denis Savoie)
- 54A. Rapport Carrefour socio-culturel, division arts et spectacles (Mme Francine Ruest-Jutras).

ADOPTÉ



Période d'information par Son Honneur le Maire:

Suite à une demande formulée par M. Ovelus Demers relative aux honoraires professionnels payés dans le dossier "Domaine Cherbourg", Monsieur le Maire Serge Ménard informe la population qu'une somme de 10 000 \$ a été payée en 1986 et que les honoraires 1987 ne sont pas encore connus.

322/4/87

Le trésorier dépose le rapport financier de la Ville de Drummondville et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1986. Monsieur le Maire résume ces documents en soulignant que les opérations se soldent par un excédent des recettes sur les dépenses de 981 175 \$; il commente de plus différentes réalisations financières.

Le conseiller Robert Lafrenière, président du comité des finances, explique l'excellente performance financière de la Ville de Drummondville pour l'année 1986 par, entre autres choses, une rationalisation des demandes de la population.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le rapport financier et le rapport du vérificateur soient acceptés tel que déposés pour l'exercice financier 1986 de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire:

323/4/87

1- TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ - TERRAIN TÉLÉGLOBE, PHASE I (RÉF: 0564280)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	
	<u>Option "A"</u>	<u>Option "B"</u>
. VICTOR POULIN INC. 201 bl. Jacques-Cartier Sud Sherbrooke	145 597,25 \$	131 367,25 \$
. E.C.E. ÉLECTRIQUE INC. 4345 Ouimet Sherbrooke	184 468,45 \$	163 626,45 \$
. J.P. MARCOUILLER INC. 97, 1er Rang St-Barnabé Nord	142 625,85 \$	131 430,25 \$
. ALEXANDRE BEAULIEU INC. 730 Ave Godin, suite 201 Ville Vanier	161 388,00 \$	146 143,00 \$
. NÉOLECT INC. 77 Marie-victorin Candiac	141 457,50 \$	135 981,50 \$
. CHAGNON (1975) LTÉE 8345 Pascal Gagnon Montréal	137 877,61 \$	139 561,01 \$
. PAUL SAVARD ENT.ÉLECT. INC. 532 rue Lindsay Drummondville	142 948,95 \$	132 030,62 \$
. LÉON RACINE ÉLECTRIQUE INC. 123 St-Édouard St-Simon	181 636,00 \$	169 547,62 \$
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau Drummondville	139 976,64 \$	127 611,84 \$



Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Électro-Système P.L. Inc.** au montant de 127 611,84 \$ (Option "B") soit acceptée, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

324/4/87

2- TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE VOIRIE - MANÈGE MILITAIRE ET RUE ST-FÉLIX (RÉF: 0572980)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION YVON BÉLANGER INC. 4558 boul. St-Joseph Drummondville	32 757,12 \$
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	34 154,20 \$
. R.C. HÉBERT TRANSPORT INC. 900 rue St-Pierre Drummondville	36 324,31 \$
. SOGEREX LTÉE 728 rue Farrell Drummondville	37 409,10 \$
. MARIER & FILS LTÉE 486 rue Cockburn Drummondville	38 904,54 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	39 738,93 \$
. LES EXCAVATIONS MARCHAND & FILS INC. 345 rue Cartier Victoriaville	40 550,00 \$
. SINTRA INC. - RÉGION BOIS-FRANCS 911 rue St-Mathieu Notre-Dame du Bon-conseil	41 379,70 \$
. TRANSPORT RAYNALD BOULAY & FILS INC. 3550 Laframboise St-Hyacinthe	43 420,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Excavation Yvon Bélanger Inc.** au montant de 32 757,12 \$ soit acceptée, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

325/4/87

3- CAMIONNETTE "PICK-UP" 4 X 2, cabine régulière, modèle 1987 (TP-87-11)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
BERNIER & CRÉPEAU LTÉE 269 Lindsay Drummondville	Option "A": 13 466 \$ (avec échange) Option "B": 13 516 \$ (sans échange)



Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller et unanimement résolu que la soumission de **Bernier & Crépeau Ltée** au montant de 13 466 \$ (Option "A") soit acceptée, étant la seule soumission conforme.

ADOPTÉ

326/4/87

4- NETTOYAGE DES CHAUDIÈRES (TP-87-12)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. VOLCANO INC. 4300 Avenue Beaudry St-Hyacinthe	3 080,00 \$ (CONFORME)
. G.N.R. INC. 1020 boul. Queen N. Sherbrooke	6 975,00 \$ (NON CONFORME)
. COMBUSTION A.C. INC. 3115 Gendron Ste-Rosalie	1 878,53 \$ (NON CONFORME)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Volcano Inc.** soit acceptée, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

327/4/87

5- VENTE DU LOT 126-3-362 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM  
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
M. ROGER PROVENCHER 854 Théroux Drummondville-Nord	17,50 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **M. Roger Provencher** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Jean-Guy St-Roch, député de Drummond et vice-président de la Commission de l'aménagement et des équipements, informe les membres du Conseil qu'une enveloppe budgétaire supplémentaire est versée au programme "Travaux communautaires en milieu municipal".  
Monsieur le Maire informe la population que la Ville se prévaudra des avantages de ce programme.

328/4/87 - Les Scouts et Guides 13e Groupe St-Pierre demandent l'autorisation d'offrir en vente le Pain-Partage du Vendredi Saint, le 17 avril prochain.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise cette vente de Pain-Partage le Vendredi Saint entre 10 et 16 heures et encourage les Scouts et Guides 13e Groupe St-Pierre.

ADOPTÉ



- Le maire de Joliette, M. Jacques Martin, relève le défi lancé par le maire de Drummondville à l'occasion de la confrontation Défi CrownVie PARTICIPaction.

329/4/87 - Mme Rita Brennan, coordonnatrice d'un échange d'étudiants entre la Polyvalente Marie-Rivier et une école de Tisdale, Saskatchewan, sollicite une réception civique le 24 avril 1987 pour souligner l'événement.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville reçoive les étudiants participant à cet échange dans le cadre d'une réception civique le 24 avril 1987 à 13h30.

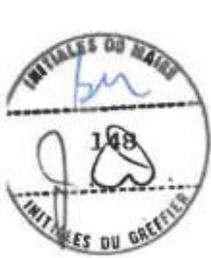
ADOPTÉ

330/4/87 - La Société d'Aménagement pour la Réintroduction du Saumon Atlantique du Bassin de la Rivière Saint-François demande l'autorisation de mentionner l'appui de la Ville de Drummondville relativement à son projet de recherche pour la réintroduction du Saumon Atlantique dans la Saint-François.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville permette à la Société d'Aménagement pour la Réintroduction du Saumon Atlantique du Bassin de la Rivière Saint-François de mentionner l'appui accordé par la Ville pour le projet de recherche relatif à la réintroduction du Saumon Atlantique dans la Saint-François.

ADOPTÉ

- M. Jacques Chirac, maire de Paris, remercie Monsieur le maire pour l'aquarelle remise lors de la visite des responsables du comité organisateur du Festival de l'opérette qui doit se dérouler à Drummondville au cours de l'année 1987.
- Les Joyeux Amis du 3e Âge Drummond Inc. remercient le Conseil municipal pour la subvention accordée à leur organisme pour 1987.
- Mme Madeleine Hamel, responsable du Mouvement de préparation à la retraite de Drummond inc., remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour avoir fourni aux membres de cet organisme les services d'un surveillant qualifié pour leurs activités aquatiques à la piscine du Pavillon d'Youville.
- M. Michel Villemaire, président de Disque Améric Inc., remercie Monsieur le maire Serge Ménard pour sa participation à l'inauguration officielle de l'usine.
- Le Club des Lions de Drummondville remercie M. Serge Ménard, maire, pour l'organisation de la conférence de presse lors du passage à Drummondville de M. Claude St-Jean de la Fondation de l'Ataxie de Freidreich.
- Les administrateurs et administratrices du Théâtre du Parc Inc. remercient le Conseil pour sa contribution financière à la soirée-bénéfice du 19 mars 1987.
- La Fondation Québécoise du Cancer remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour sa contribution financière.
- Mme Marielle Lambert, directrice de la Joujouthèque Drummond Inc., remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour la subvention accordée à cet organisme en 1987.



- M. Choisie, chef du protocole du Prince Rainier, remercie le Conseil pour le tableau qui lui a été offert lors de la visite des responsables du comité organisateur du Festival de l'opérette qui doit se dérouler à Drummondville en 1987.
  
- Mme Mireille Lévesque, organisatrice d'une rencontre des directeurs des Centres d'Emploi du Canada, district sud et centre du Québec, sollicite un cocktail de la Ville de Drummondville pour souligner cet événement qui aura lieu le 11 avril.  
Les membres du Conseil acquiescent unanimement à cette demande.
  
- Le Club de Patinage de Vitesse de Drummondville remercie le Conseil municipal pour la subvention qui lui a été offerte pour l'année 1987.

331/4/87

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 14 mars 1987 au 6 avril 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 1 117 347,18 \$.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

332/4/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association Moto-Tourisme Drummond à utiliser le stationnement du marché public pour différentes activités durant la Semaine de sécurité qui se déroulera du 18 au 24 mai 1987, et ce selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

333/4/87

- ATTENDU QUE les M.R.C. sont une création du gouvernement du Québec;
- QUE la raison première des M.R.C. est la confection et le suivi du schéma d'aménagement;
- QUE les pouvoirs additionnels conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme vont au-delà du concept original;
- QUE les pouvoirs additionnels recommandés par la commission d'étude sur les municipalités (commission Parizeau) vont également au-delà du concept original;
- QUE les pouvoirs actuels de la M.R.C. amoindrissent l'autonomie municipale;
- QUE la contribution financière imposée aux municipalités locales par les M.R.C. constitue une taxation déguisée;
- QU' est reconnu le principe de "no taxation without representation";
- QUE le mode de répartition du vote au conseil des M.R.C. ne respecte pas ce principe;
- QUE les recommandations du rapport d'étude sur les municipalités seront étudiées au congrès de l'Union des Municipalités du Québec;
- QU' il est opportun que soient élaborés des critiques et commentaires sur certaines recommandations proposées par le rapport Parizeau concernant les pouvoirs de la M.R.C.;
- QU' il est opportun que ces critiques et commentaires soient présentés et discutés au congrès de l'U.M.Q. qui constitue un forum idéal;



- QU' a été constitué un comité spécial des villes et des municipalités pour modifier les pouvoirs et les rôles de la M.R.C.;
- QUE ce comité spécial doit disposer de personnes ressources pour élaborer une position adéquatement appuyée;
- QUE ce comité spécial a besoin de ressources financières pour fonctionner adéquatement;
- QU' il est opportun que la Ville de Drummondville appuie cette démarche afin de faire modifier les pouvoirs et les rôles des M.R.C.;
- QU' il est dans l'intérêt de tous les citoyens que des modifications soient apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et en conséquence il est opportun que la Ville de Drummondville obtienne les avis nécessaires sur les moyens à envisager pour obtenir ces modifications;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-MARIE BOISVERT, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR M. ROBERT LAPRENIÈRE, CONSEILLER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU CE QUI SUIT:

- QUE la Ville de Drummondville appuie le comité spécial des villes et des municipalités sur les pouvoirs et les rôles des M.R.C.;
- QUE le maire ou son représentant soit délégué audit comité à l'assemblée plénière du 15 avril 1987 à la Mairie de Tracy;
- QU' un montant de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) soit versé à ce comité au nom du "Comité des villes et des municipalités" au siège social du comité: 1523 Chemin Chambly  
Carignan, Québec  
J3L 3P9.

ADOPTÉ

334/4/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. à:

- tenir le bal du chien-chaud annuel le 2 juillet 1987;
- faire un feu de joie;
- demander pour l'événement un permis d'alcool à la Régie des permis d'alcool du Québec;

le tout suivant la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

335/4/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que Mlle Linda Laplante, chef du Service de l'habitation, soit déléguée au colloque annuel de l'Association québécoise des agents du bâtiment qui se tiendra à Rivière-du-Loup du 9 au 12 juin 1987.

ADOPTÉ

336/4/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville participe à la Campagne d'économie d'eau potable - Région 04, organisée par l'Association québécoise des techniques de l'eau, et qu'une somme de 1 350 \$ soit attribuée à cet organisme.

ADOPTÉ



337/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie l'organisme Amitié Tournesol Inc. dans sa demande de subvention auprès du Ministère du tourisme, des loisirs, chasse et pêche dans le cadre du programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple.

ADOPTÉ

338/4/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 500 \$ au Club Octogone "Orchestre Harmonique Régionale St-François" pour sa représentation à Ottawa du 14 au 17 mai 1987.

ADOPTÉ

339/4/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que Mlle Marie-Claude Martel, conseillère en urbanisme, soit autorisée à signer les permis de construction pour et au nom de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

340/4/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que demande soit formulée auprès de la M.R.C. de Drummond aux fins de désigner Mlle Marie-Claude Martel, conseillère en urbanisme, comme inspecteur régional adjoint pour la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

341/4/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Jean-Jacques Paradis, directeur général, au séminaire préparé par l'École nationale d'administration publique (ENAP) et portant sur les échanges internationaux, qui se tiendra à Montréal le 7 avril 1987.

ADOPTÉ

342/4/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une subvention de 500 \$ à l'Association québécoise des loisirs folkloriques pour l'organisation du Festival national du folklore québécois qui se déroulera au Centre Culturel de Drummondville les 9, 10 et 11 octobre 1987.

ADOPTÉ

343/4/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville soit autorisée à conclure une entente de services avec la Maison de Quartier Richelieu pour l'entretien du parc St-Frédéric, ainsi que du site de l'église anglicane St-George, pour une somme de 1 500 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de services avec cet organisme.

ADOPTÉ



344/4/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Tournoi invitation des vétérans de Drummondville-Sud inc. pour l'utilisation de l'Olympia Yvan Cournoyer durant la période du 13 au 26 avril 1987.

ADOPTÉ

345/4/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie l'Association de parents d'enfants handicapés du centre du Québec inc. dans sa demande d'aide financière au Ministère du tourisme, des loisirs, chasse et pêche dans le cadre du programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple.

ADOPTÉ

346/4/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville consente une aide technique et matérielle au Club Optimiste St-Simon Drummondville Inc. pour son calendrier d'activités estivales pour la période du 29 juin au 7 août 1987, le tout suivant la politique de soutien établie par la Ville.

ADOPTÉ

347/4/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Village Québécois d'Antan Inc. pour l'année 1987 et qu'une subvention de 29 500 \$ soit accordée à cet organisme.

ADOPTÉ

348/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le directeur du Service de la sécurité publique, M. J.-Marcel Lefebvre, et Monsieur le conseiller Edward St-Pierre à assister au 55e congrès annuel de l'Association des chefs de police et pompiers du Québec qui se déroulera à Jonquières du 28 juin au 2 juillet 1987.

ADOPTÉ

349/4/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 200 \$ à la chorale Ste-Thérèse pour l'enregistrement d'une émission par Cablestrie Inc.

ADOPTÉ



350/4/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville s'inscrive au concours provincial "Villes, villages et campagnes fleuries" 1987 et qu'un comité d'embellissement soit formé par les personnes suivantes:

- M. Denis Savoie, président du comité
- M. Raymond Brossard, représentant - restaurateurs
- M. Pierre Léveillé, représentant - industries
- M. Réal Lemaire, représentant - industries
- M. Gérard Leblanc, représentant - entrepreneurs paysagistes
- M. Paul-Émile Daigle, représentant - institutions publiques
- M. Jean-Noël Duff, représentant - services professionnels
- M. Denis Larocque, représentant - service des travaux publics
- M. Roger Lambert, représentant - service des travaux publics
- M. Luc Gaudreau, responsable des communications pour le comité
- M. Gerald Lapierre, secrétaire du comité.

ADOPTÉ

M. Denis Savoie, conseiller, invite les drummondvillois à procéder au grand nettoyage de leurs propriétés afin d'améliorer la qualité de vie et l'image de Drummondville.

351/4/87

ABROGÉE  
PAR RÉS.  
877/12/89

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Gérard Fradet, notaire, aux fins de préparer et rédiger un acte d'acquisition de la rue Lauzon, et ce pour le prix de 1 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents à cette transaction.

ADOPTÉ

352/4/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que les comptables agréés Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin et Associés soient nommés vérificateurs de la Ville de Drummondville pour l'exercice financier 1987.

ADOPTÉ

353/4/87

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville n'aura pas besoin d'emprunter les soldes des règlements d'emprunt autorisés et approuvés, dont le détail apparaît ci-après, parce que les travaux prévus auxdits règlements ont été, soit exécutés pour un montant inférieur à celui prévu au règlement, soit non exécutés ou payés à même les surplus budgétaires annuels;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS SAVOIE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR M. LINDOR LETENDRE, CONSEILLER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la Ville de Drummondville annule le solde des règlements apparaissant à la colonne "Solde à annuler" dans le bloc ci-dessous et représentant la partie non-empruntée de chacun des règlements d'emprunt mentionnés ci-après:

<u>Règlement</u>	<u>Solde à annuler</u>
1226 Acquisition des terrains du parc ind. rég. Emprunt de 800 000 \$	16 000 \$
1553 Construction de l'égout sanitaire Mercure Emprunt de 1 925 000 \$	55 000 \$



1552	Agrandissement de l'usine de traitement des eaux - Emprunt de 1 312 760 \$	760 \$
1602	Exécution de travaux publics en 1984 - Ville Emprunt de 179 000 \$	4 000 \$
1601	Exécution de travaux publics en 1984 - Secteur Dr'V.-Ouest - Emprunt de 81 000 \$	16 000 \$
1615	Exécution de travaux de voirie, secteur du P.A.A.T. II - Emprunt de 92 0000 \$	92 000 \$
1616	Exécution de travaux de voirie, secteur du P.A.A.T III - Emprunt de 52 000 \$	52 000 \$
1689	Aménagement de parcs et versement de subventions - Emprunt de 140 000 \$	19 400 \$
1688	Exécution de travaux de voirie dans le secteur du P.A.A.T. II - Emprunt de 275 000 \$	275 000 \$
1682	Entretien des édifices municipaux en 1985 Emprunt de 64 200 \$	18 100 \$
1685	Achat de machinerie en 1985 Emprunt de 30 000 \$	3 000 \$
1684	Exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie en 1985 - Emprunt de 50 000 \$	50 000 \$
1680	Exécution de travaux publics en 1985, secteur de Dr'V.-Ouest - Emprunt de 35 000 \$	11 528 \$
1681	Exécution de travaux publics en 1985 - Ville Emprunt de 210 300 \$	50 800 \$
1696	Exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie, rue Chauveau, P.A.A.T II Emprunt de 90 000 \$	90 000 \$
<b>TOTAL:</b>		<b>753 588 \$</b>

ADOPTÉ

354/4/87

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville possède des soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés, pour un montant de 514 673,00 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville peut appliquer le solde disponible de chaque règlement en diminution du remboursement du capital et des intérêts applicables en 1987;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS SAVOIE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR M. ROBERT LAFRENIÈRE, CONSEILLER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la Ville de Drummondville transfère un montant de 443 564,82 \$ aux revenus du fonds d'administration générale, en provenance des soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés, la liste des numéros de règlements et des montants apparaissant à un document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTÉ

Le conseiller Lindor Letendre brosse un tableau sommaire des permis émis durant le mois de mars 1987 et compare les résultats avec ceux du mois de mars 1986.

355/4/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le compte rendu de l'assemblée du Comité de circulation tenue le 25 mars 1987 soit adopté tel que rédigé et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ



356/4/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à installer une enseigne "Défense de stationner d'ici au coin" à 8 mètres de l'intersection des rues Dorion et Lowring, du côté ouest de la rue Dorion.

ADOPTÉ

357/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 200 \$ au CEGEP de Drummondville dans le cadre de la campagne de financement amorcée par les étudiants de l'option "musique".

ADOPTÉ

358/4/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Alonzo Malouin, évaluateur agréé, aux fins de préparer et rédiger un rapport d'évaluation sur le lot 123-2 Ptie du cadastre du Canton de Grantham devant servir pour le prolongement du boulevard Des Galeries.

ADOPTÉ

359/4/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville paie la cotisation annuelle de 600 \$ au Conseil du Patronat du Québec pour l'année 1987.

ADOPTÉ

360/4/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Édward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 12 billets au coût de 15 \$ l'unité, pour le souper-bénéfice du Club social des employés municipaux de Drummondville qui se tiendra le 25 avril 1987.

ADOPTÉ

361/4/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 1 000 \$ au comité organisateur des festivités du 40e anniversaire d'existence de l'Académie de ballet de Drummondville.

ADOPTÉ

362/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 100 \$ à la Fondation canadienne du rein à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ



363/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande d'aide financière de la Ville de Gatineau auprès du ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, et du ministre du Tourisme, des Loisirs, Chasse et Pêche, M. Yvon Picotte, relativement à l'organisation d'une "Journée québécoise" dans le cadre du congrès du 50e anniversaire de la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉ

364/4/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 \$ aux Scouts et Guides du Centre du Québec Inc. pour l'organisation d'un grand rassemblement louveteaux qui aura lieu à St-Roch de Mékinack du 26 au 29 juin 1987.

ADOPTÉ

365/4/87

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement (No. 1850) abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant l'aménagement du territoire, le zonage et l'usage des bâtiments et des terrains.

Dispense de lecture du règlement No. 1850 est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.

366/4/87

Le conseiller Gilles St-Martin donne avis de motion d'un règlement (No. 1851) abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant la construction.

Dispense de lecture du règlement No. 1851 est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.

367/4/87

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement (No. 1852) abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant le lotissement.

Dispense de lecture du règlement No. 1852 est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.

368/4/87

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement (No. 1853) abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant l'affichage.

Dispense de lecture du règlement No. 1853 est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.

369/4/87

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement (No. 1854) abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant le Comité consultatif d'urbanisme.

Dispense de lecture du règlement No. 1854 est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.



370/4/87

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement (No. 1859) prévoyant un emprunt n'excédant pas 106 700 \$ pour le paiement d'honoraires professionnels pour la confection de l'avant-projet concernant le programme ReviCentre Lindsay, entre les rues St-Jean et St-Georges.

Dispense de lecture du règlement No. 1859 est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.

371/4/87

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1857 a été donné (réf: 310/3/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil a eu en main le projet de règlement tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier résume le règlement No. 1857 concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

372/4/87

Le greffier donne lecture du règlement No. 1858 modifiant le règlement de circulation No. 1050 de façon à changer les heures d'ouverture des commerces inscrites audit règlement et à préciser certaines normes de stationnement.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, dresse un tableau de la situation financière du Carrefour socio-culturel, division arts et spectacles, pour l'année se terminant le 31 décembre 1986 et souligne le surplus de 43 133 \$.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville:

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Commentaires sur le rapport financier 1986.
  - (Item 9.1) Nom du contracteur retenu pour les travaux d'électricité du terrain de Téléglobe, phase I.
  - Nettoyage d'une bande de terrain longeant la rivière St-François près du pont Curé Marchand.
  - (Item 13) Comité spécial des villes et des municipalités sur les pouvoirs des M.R.C.
  - (Item 16) Octroi d'une subvention de 1 350 \$ à l'A.Q.T.E.- nombre de corporations municipales participantes.
  - (Item 27) Subvention au V.Q.A.
  - (Item 39) Situation physique du prolongement du boulevard Des Galeries.
  - (Item 51) Préparation d'un avant-projet concernant le programme ReviCentre Lindsay, entre les rues St-Jean et St-Georges.
  - (Item 52) Nature des modifications apportées par le règlement No. 1857 concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville.
  - Délégation de 4 personnes de la Ville à la Grande Foire Internationale de la Roche-sur-Yon et à Paris.

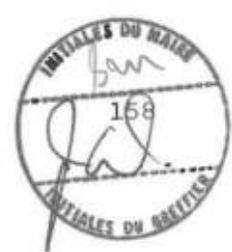


- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- (Item 30) Activités spéciales pour le concours Villes, villages et campagnes fleuries.
  - Travaux Téléglobe.
  - Commentaires sur le dossier Cherbourg et sur certains propos du conseiller Denis Savoie.
  - Développements domiciliaires avec plans d'ensemble et retenues de 10% pour fins de parcs.
  - Propriétaires de terrains du Domaine Cherbourg payant des taxes.
  - Prolongation du programme de revitalisation et rabatement de taxes.
  - Brunch des amis du Conseil tenu le 22 mars 1987.
- Intervenant: M. Christian Boudrias, 2330 boul. Mercure..
- Salle des congrès à Drummondville.
  - Possibilité d'existence de jardins communautaires à Drummondville.
  - États financiers du brunch des amis du Conseil et motivation première.
  - Commentaires sur la proposition du conseiller Gilles St-Martin de porter en appel la cause du Domaine Cherbourg.
- Intervenant: M. Gilles Fontaine, 55 rue Fabre.
- Commentaires sur le dossier Cherbourg.
  - Travaux d'élargissement du boulevard Mercure.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au mardi, **21 avril 1987**, et déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

21 avril 1987

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 21 avril 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapière, directeur des Services techniques, Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, ainsi que Mlle Marie-Claude Martel, conseillère en urbanisme, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

373/4/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 6 avril 1987 tenue à 19h30 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

374/4/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

375/4/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en y ajoutant les items suivants:

- 5A. Bienvenue (M. Robert Lafrenière).
- 21A. Grand nettoyage (M. Denis Savoie).
- 36A. Puits artésien parc Milette (M. Lindor Letendre).

ADOPTÉ

Monsieur le maire Serge Ménard souligne la présence de M. Pierre Wylleman, premier adjoint de Savigny le Temple, France, et souhaite la bienvenue au distingué visiteur.

Suite à une question posée par M. Ovelus Demers, lors de la période de questions du 6 avril 1987, Monsieur le maire informe la population de l'obligation pour les propriétaires de grande superficie de céder une partie de terrain pour fins de parc et/ou de terrain de jeux lors de toute opération cadastrale sur le terrain concerné, tel que stipulé au règlement de lotissement de la Ville.



Choix d'un soumissionnaire:

1- FOURNITURE DE VÊTEMENTS POUR POLICIERS (soumissions ouvertes le 8 avril 1987):  
376/4/87

A) 216 PANTALONS

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. E.T. COULOMBE LTÉE 223 Dorchester Sud Québec	6 265,35 \$
. MARTIN & LÉVESQUE INC. 529 - 1ère Avenue Québec	6 409,50 \$
. UNIFORMES INTERNATIONAUX 1085 St-Alexandre Montréal	10 401,00 \$

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **E.T. Coulombe Ltée** soit retenue.

ADOPTÉ

377/4/87

B) 321 CHEMISES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CHEMISES DIAMOND 359 Notre-Dame Ouest Lanoraie	3 133,50 \$
. UNIFORMES INTERNATIONAUX 1085 St-Alexandre Montréal	5 096,50 \$
. LOUIS G. VIGNEAULT 124 Cockburn Drummondville	3 952,36 \$

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Chemises Diamond** soit retenue.

ADOPTÉ

378/4/87

C) 103 PAIRES DE CHAUSSURES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. E.T. COULOMBE LTÉE 223 Dorchester Sud Québec	5 723,55 \$ (non conforme)
. LOUIS G. VIGNEAULT 124 Cockburn Drummondville	5 853,94 \$

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Louis G. Vigneault** soit retenue.

ADOPTÉ



379/4/87

D) 312 PAIRES DE CHAUSSETTES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. E.T. COULOMBE LTÉE 223 Dorchester Sud Québec	773,76 \$
. LOUIS G. VIGNEAULT 124 Cockburn Drummondville	1 062,09 \$

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **E.T. Coulombe Ltée** soit retenue.

ADOPTÉ

380/4/87

E) 156 CRAVATTES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CHEMISES DIAMOND 359 Notre-Dame Ouest Lanoraie	390,00 \$
. E.T. COULOMBE LTÉE 223 Dorchester Sud Québec	441,48 \$
. MARTIN & LÉVESQUE INC. 529 - 1ère Avenue Québec	402,48 \$
. UNIFORMES INTERNATIONAUX 1085 St-Alexandre Montréal	1 092,00 \$
. LOUIS G. VIGNEAULT 124 Cockburn Drummondville	383,76 \$

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Louis G. Vigneault** soit retenue.

ADOPTÉ

381/4/87

2- TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ - SECTEUR REVICENTRE HÉRIOT, PHASE 2 (DOSSIER NO. 0567180)  
(soumissions ouvertes le 15 avril 1987)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. TÉLÉCON INC. 450 Dessureault Cap-de-la-Madeleine	183 297,25 \$
. CHAGNON (1975) LTÉE 8345 Pascal Gagnon Montréal	221 792,60 \$
. LES CONSTRUCTIONS PILOTE & FRÈRES INC. 1054 boul. St-Joseph Québec	254 962,60 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de la compagnie **Télécon Inc.** soit acceptée, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents à ladite soumission.

ADOPTÉ



382/4/87

3- TRAVAUX PUBLICS 1987 - DESSERTÉ DU CÉGEP (DOSSIER NO. ME87DR02)  
(soumissions ouvertes le 21 avril 1987)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. R.C. HÉBERT TRANSPORT INC. 900 St-Pierre Drummondville	88 985,00 \$
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	83 254,25 \$
. SINTRA INC. (RÉGION BOIS-FRANCS) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	83 529,40 \$
. LAVAL CONSTRUCTION (1980) INC. 110 Boyer Charlesbourg	107 516,13 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	80 840,36 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte la soumission de **R. Guilbeault Construction Inc.**, celle-ci étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout contrat ou tout document se rapportant audit dossier, en collaboration et suivant entente avec la Commission Régionale St-François.

ADOPTÉ

383/4/87

4- RÉFECTIONS ÉCONERGIQUES À L'OLYMPIA YVAN COURNOYER  
(soumissions ouvertes le 1er avril 1987)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	260 928,00 \$
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	225 066,00 \$
. EMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	204 900,00 \$
. LES CONSTRUCTIONS DU CENTRE DU QUÉBEC INC. 228 Hériot Drummondville	200 589,69 \$
. CONSTRUCTION BUGÈRE INC. 228 Hériot Drummondville	224 710,00 \$

Attendu que les soumissions déposées pour les travaux de réfections éconergiques à l'Olympia Yvan Cournoyer dépassent de beaucoup les estimés des ingénieurs pour ledit projet;

Attendu que des modifications majeures devront être apportées aux plans et devis dudit projet pour permettre de respecter les budgets alloués;

Attendu que la Ville de Drummondville doit refuser toutes les soumissions et refaire un nouvel appel d'offres;



En conséquence, il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville n'accepte ni la plus basse, ni aucune des soumissions déposées pour le projet de réfections éconergiques à l'Olympia Yvan Cournoyer, et une fois ledit projet modifié, que les ingénieurs soient autorisés à retourner en soumissions.

ADOPTÉ

384/4/87

5- **RÉPARATION DE TOITURES DU CENTRE CULTUREL**  
(soumissions ouvertes le 15 avril 1987)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. ROLAND BOLDUC INC. 652 boul. Mercure Drummondville	15 450,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte la soumission de **Roland Bolduc Inc.** comme étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

**C O R R E S P O N D A N C E :**

- Le greffier fait lecture des lettres du Club de l'âge d'or St-Frédéric de Drummondville inc., du Comité "Or et Argent" du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste et du Club d'âge d'or Drummondville inc. qui remercient le Conseil de Ville pour la subvention accordée en 1987.
- Mme Hélène Viens du comité organisateur de la Semaine de la déficience intellectuelle, remercie les membres du Conseil pour la réception civique offerte lors de la Semaine provinciale de la déficience intellectuelle.
- M. Yvon Barrière, responsable du Tournoi Invitation Jean-Raimbault, remercie le Conseil de Ville pour sa contribution financière lors du tournoi de basketball.
- M. Gaétan Poulin, vice-président des affaires spéciales de l'Association du baseball mineur de Drummondville, sollicite une réception civique en l'honneur de M. Claude Raymond du Club des Expos de Montréal qui sera l'invité d'honneur de l'école de baseball de Drummondville.  
Monsieur le Maire confirme qu'une réception civique sera offerte le 13 mai 1987 à 16h30 à l'hôtel de ville pour souligner le passage de M. Claude Raymond.
- Mme Christiane M. Leblanc, animatrice du Centre Pilote no. 2, remercie les membres du Conseil pour leur collaboration lors de la récollection du 11 avril 1987.
- M. Jacques Auxiette, maire de La Roche-sur-Yon, remercie Son Honneur le Maire et ses principaux collaborateurs pour leur contribution à la réussite de la mission économique vendéenne qui vient de se terminer à Drummondville et s'engage à organiser pour Drummondville une mission économique retour qui doit cofncider avec la cérémonie officielle en mémoire de F. Montlahuc, ancien président de l'Association pour les échanges internationaux, qui se déroulera le 7 mai prochain.
- M. Yves Lépine, agronome ingénieur jr., donne son opinion sur la fluoration de l'eau potable et fournit un volumineux dossier d'information sur le sujet.



- M. Réginald Bérubé, président du Club Optimiste de Drummondville inc., sollicite une réception civique le 9 mai 1987 pour souligner leurs 20 ans d'existence et d'une façon particulière le travail bénévole des 20 présidents qui se sont succédé au sein de l'organisme.

Monsieur le Maire confirme la tenue d'une réception civique le 9 mai 1987 de 17 heures à 18 heures.

385/4/87

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 4 avril au 1er mai 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 1 598 820,65 \$.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

386/4/87

Attendu que lors de la séance régulière du Conseil de la Ville de Drummondville du 2 mars 1987, MM. Robert Lafrenière et Jean-Paul Généreux ont été délégués au congrès de la Fédération canadienne des municipalités;

Attendu que lors du congrès, il peut être nécessaire de prendre position sur des questions à l'ordre du jour de l'assemblée;

En conséquence, il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que MM. Robert Lafrenière et Jean-Paul Généreux, conseillers, soient autorisés à voter lors du congrès de la Fédération canadienne des municipalités à titre de délégués de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

387/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Drummondville Olympique relativement à l'entretien des terrains de soccer pour la saison 1987.

ADOPTÉ

388/4/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail de location d'une durée de 3 ans avec M. Jean-Guy Mélançon pour l'opération du restaurant de l'Olympia Yvan Cournoyer.

ADOPTÉ

389/4/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que M. Pierre Meunier, régisseur au Centre d'information documentaire Côte St-Germain, soit délégué au congrès de la Corporation des bibliothécaires professionnels qui se tiendra à Trois-Rivières le 28 mai 1987.

ADOPTÉ



390/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Drummondville Olympique pour l'entretien des équipements sportifs légers.

ADOPTÉ

391/4/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail de location pour une certaine parcelle de terrain appartenant au Canadien Pacifique Limitée et faisant partie des terrains du Locateur au milliaire 0.6/51.8, subdivision de Drummondville, Drummondville, comté de Drummond, et contenant une superficie de deux mille cent (2 100) pieds carrés, plus ou moins, tel qu'il appert liséré en rouge sur le plan daté du 22 octobre 1976, portant le numéro 8-1-36 et préparé par le Locateur, lequel plan fait partie du présent bail et est signé par les parties pour fins d'identification. (Loyer porté de 150,00 \$ à 240,00 \$ par année)

ADOPTÉ

392/4/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville la convention collective à intervenir avec l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. pour la période du 1er janvier 1987 au 31 décembre 1988.

ADOPTÉ

393/4/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 25 000 \$ au Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville. Cette subvention sera prise à même le surplus non affecté de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

394/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Roger Blais, avocat, pour représenter la Ville de Drummondville dans un dossier de contravention aux règlements de zonage et de construction par les propriétaires de l'immeuble sis au 2245 Chemin Hemming.

ADOPTÉ

395/4/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels du Groupe Conseil Robert Malouin Inc. aux fins de préparer des plans et devis et d'effectuer la surveillance des travaux relatifs à l'installation d'une entrée électrique souterraine au parc Woodyatt (Honoraires maximums: 800 \$).

ADOPTÉ



396/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Sérom recherche-sondage inc. pour réaliser l'évaluation du taux d'occupation des immeubles locatifs dans la région de Drummondville (Honoraires maximums: 9 000 \$).

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras désire inscrire sa dissidence sur cette résolution soutenant que le mandat devrait être confié à une firme de Drummondville.

397/4/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Pro Paysage Inc. pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux relatifs à la réalisation de trois (3) aménagements paysagers sur le boulevard St-Joseph (Honoraires maximums: 2 200 \$).

ADOPTÉ

M. Denis Savoie invite la population drummondvilloise à prendre exemple sur la Ville et à procéder au nettoyage de leur propriété améliorant ainsi la qualité de vie et l'image de Drummondville.

398/4/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à M. Pierre Léveillée, M. Daniel Benoit, M. Jean-Guy Smith, M. Michel Parenteau, M. Denis Gariépy, Mme Nicole Lafrance, Mme Jocelyne L'Ecuyer et M. Réjean Lafontaine, ou à une compagnie à être formée, une partie du lot 271-2 du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 20 954,1 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 31 mars 1987 (numéro de répertoire: 4411 -numéro de minute: 4984), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

AMENDÉE  
PAR RÉS.  
543/6/87

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit trente-trois mille sept cent trente-six dollars et dix cents (33 736,10 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire André Lepage et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B". Une bâtisse devra cependant être érigée sur ledit lot dans un délai de six mois de la date de la signature du contrat et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

399/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Les Modes Marie Eve Inc. une partie du lot 282 du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 2 701,6 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 16 avril 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 4995), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".



Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit quatre mille trois cent quarante-neuf dollars et cinquante-huit cents (4 349,58 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jacques Lafond et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

400/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que les articles 3 et 5 du règlement No. 1845, de même que la cédule "A" dudit règlement, soient modifiés de façon à remplacer la période de remboursement de 10 ans par 5 ans.

ADOPTÉ

401/4/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 1 500 \$ au comité organisateur de la Semaine des garderies et autorise:

- 1) l'utilisation du parc Woodyatt et des services attenants le 26 mai 1987, ou en cas de pluie le 27 mai 1987;
- 2) la tenue d'une parade;

le tout suivant la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

402/4/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville manifeste son appui à Mmes Julie Brun et Raymonde Lauzière, ainsi qu'à MM. André Poirier et Guylain Vigneault (tous finissants en techniques administratives du Cégep de Drummondville), dans leurs démarches entreprises auprès des principaux intervenants drummondvillois pour la réalisation de leur projet de fin d'études et la mise en place des structures nécessaires au lancement d'une bourse industrielle pour entrepreneurs.

ADOPTÉ

403/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le rapport trimestriel du trésorier de la Ville de Drummondville pour la période du 1er janvier au 31 mars 1987 soit accepté.

ADOPTÉ

M. Gilles Bélisle, trésorier, profite de l'occasion pour brosser un tableau encourageant des finances de la Ville après 3 mois d'opération.



404/4/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que les procès-verbaux des assemblées du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 8 et 16 avril 1987 soient acceptés tels que rédigés et qu'une copie desdits procès-verbaux soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

405/4/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 1 000 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Aféas) Cercle Immaculée Conception pour un projet de recherches en loisirs communautaires pour le quartier Drummondville-Ouest et ce, en collaboration avec le Comité des loisirs et le Club de l'âge d'or local.

ADOPTÉ

406/4/87

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement (No. 1849) adoptant le plan d'urbanisme comprenant les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité et les grandes affectations du sol et les densités de son occupation (à l'exception du chapitre 2 "La synthèse de l'analyse).

Dispense de lecture du règlement No. 1849 est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.

407/4/87

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1850 a été donné (réf: 365/4/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1850 abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant l'aménagement du territoire, le zonage et l'usage des bâtiments et des terrains. De ce fait, le règlement No. 1400 et ses amendements sont abrogés par le présent règlement.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 avril 1987 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1850 et ce de 9 heures à 19 heures les 19 et 20 mai 1987.

408/4/87

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1851 a été donné (réf: 366/4/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1851 abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant la construction. De ce fait, le règlement No. 1402 et ses amendements sont abrogés par le présent règlement.



Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 avril 1987 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1851 et ce de 9 heures à 19 heures les 19 et 20 mai 1987.

409/4/87

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1852 a été donné (réf: 367/4/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1852 abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant le lotissement. De ce fait, le règlement No. 1401 et ses amendements sont abrogés par le présent règlement.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 avril 1987 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1852 et ce de 9 heures à 19 heures les 19 et 20 mai 1987.

410/4/87

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1853 a été donné (réf: 368/4/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1853 abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant l'affichage. De ce fait, le règlement No. 1400 et ses amendements sont abrogés par le présent règlement.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 avril 1987 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1853 et ce de 9 heures à 19 heures les 19 et 20 mai 1987.

411/4/87

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1854 a été donné (réf: 369/4/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée



et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1854 abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant le Comité consultatif d'urbanisme. De ce fait, le règlement No. 1539 et ses amendements sont abrogés par le présent règlement.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 avril 1987 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1854 et ce de 9 heures à 19 heures les 19 et 20 mai 1987.

412/4/87

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1859 a été donné (réf: 370/4/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1859 décrétant un emprunt de 106 700 \$ pour la confection d'un avant-projet de réaménagement du secteur ReviCentre Lindsay, entre les rues St-Jean et St-Georges.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1859 et ce de 9 heures à 19 heures les 4 et 5 mai 1987.

M. Lindor Letendre avise la population de Drummondville de la réouverture du puits du parc Milette et encourage la population à profiter de cet équipement municipal.

Son Honneur le Maire Serge Ménard se fait le porte-parole des membres du Conseil et des employés municipaux pour offrir des condoléances à M. Jean-Louis Mondoux, membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Drummondville, à l'occasion du décès de son père, M. Wellie Mondoux.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Soumissions - vêtements des policiers - correction dans l'achat de vêtements pour les policiers.
  - Achat de vestes antiballes - Nombre: 15.
  - (Item no. 10) Autorisation de voter à MM. Robert Lafrenière et Jean-Paul Généreux lors du congrès de la Fédération canadienne des municipalités.
  - (Item no. 22) Vente d'un terrain industriel pour motel industriel.
  - (Item no. 29) Subvention de 1 000 \$ pour l'Aféas, Cercle Immaculée Conception.



- Changements de la réglementation concernant l'urbanisme et l'émission des permis.
- Comptes payables - griefs.

- Intervenant: M. Christian Boudrias, 2330 boul. Mercure.

- Citoyen émérite, M. Delbert Deschambault, maire de la Ville de St-Jean-sur-Richelieu.
- Corbeilles de fleurs inexistantes à St-Philippe.
- Étude sur la restructuration des parcs.
- Jardins communautaires à Drummondville.
- Agrandir le chalet St-Philippe - Maison de Quartier.

- Intervenant: M. Laurent Ricard, 355 St-Édouard.

- La fluoration de l'eau - lettre de M. Yvon Lépine.
- (Item no. 30) Avis de motion d'un règlement adoptant le plan d'urbanisme.
- Schéma d'aménagement de la M.R.C. de Drummond et position de la Ville de Drummondville.

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- (Item no. 6) Domaine Huguette et retenue de 10% pour fins de parc.
- Remplacement d'arbres sur le boulevard St-Joseph et item no. 21 - mandat à Pro Paysage pour 3 aménagements paysagers.
- Suie dans le secteur Dunkin/Belcourt et mauvais éclairage du secteur.
- Préparation des élections - président du R.C.D. et soumissions publiques.
- Lecture des règlements.
- Marquage sur chaussée - boulevard St-Joseph à la hauteur de la Polyvalente La Poudrière.
- Bordures de rue sur la 117e Avenue.
- Développement industriel.

- Intervenant: M. Gilles Fontaine, 55 Fabre.

- Dépôt d'une pétition pour la réalisation de travaux d'élargissement sur le boulevard Mercure dans la paroisse St-Philippe.
- Surveillance policière accrue dans le secteur.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi, 4 mai 1987**, et déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Jacques Dionne*  
.....  
Greffier.

*Serge Gagnon*  
.....  
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

4 mai 1987



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 4 mai 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapière, directeur des Services techniques, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

Monsieur le Maire Serge Ménard proclame la semaine du 10 au 16 mai 1987 "Semaine de la Police" sous le thème "Vous et la police - une relation privilégiée" et invite le conseiller Edward St-Pierre à énumérer les activités qui se tiendront durant cette semaine. M. Edward St-Pierre sollicite la participation de la population aux différentes activités organisées par le Service de la sécurité publique.

Son Honneur le Maire Serge Ménard, suite à l'invitation du Club Optimiste St-Simon, Drummondville Inc., proclame la tenue de la Semaine de Sécurité Cycliste du 4 au 9 mai 1987 et souligne l'implication des Optimistes de St-Simon dans cette campagne de sensibilisation.

Monsieur le Maire se fait le porte-parole des membres du Conseil pour féliciter tous les bénévoles qui ont participé à l'opération "Corvée Nettoyage - St-François", samedi le 2 mai 1987. Encore une fois grâce au travail magnifique des organisateurs, MM. Luc Roberge et Yves Lépine, ainsi que celui de plus de 150 bénévoles, l'événement fut couronné de succès.

413/5/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 avril 1987, il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé en ajoutant à la fin du dernier paragraphe de la résolution no. 382/4/87 les mots suivants: "...en collaboration et suivant entente avec la Commission Régionale St-François".

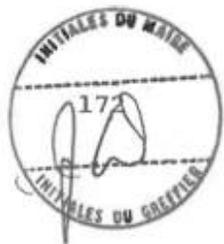
ADOPTÉ

414/5/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en y ajoutant les items suivants:

- 43A. Aménagement de terrains (M. Denis Savoie).
- 43B. Rapport d'activités de l'école de musique "À la portée des sons" (M. Gilles St-Martin).

ADOPTÉ



Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 29 avril 1987):

415/5/87

1- ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR - ÉGLISES ST-SIMON, STE-THÉRÈSE ET ST-FRÉDÉRIC

<u>Soumissionnaires</u>	<u>St-Simon</u>	<u>Ste-Thérèse</u>	<u>St-Frédéric</u>
. PAUL SAVARD INC. 532 Lindsay Drummondville	7 516,25 \$	12 436,40 \$	12 563,45 \$
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau Drummondville	7 005,90 \$	8 906,33 \$	9 897,80 \$
. A. TOUPIN INC. 64 Bérard Drummondville	8 001,06 \$	12 906,39 \$	13 805,08 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Électro-Système P.L. Inc. soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

416/5/87

2- VENTE DU LOT P.126-3 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM (LA COULÉE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. 4500 boul. St-Joseph Drummondville	12,46 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de Les Entreprises Brouillette Enr. soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le greffier donne lecture d'une lettre de Mme Cécile Leclair émettant une opinion sur la fluoration de l'eau et l'installation de mini-containers. Mme Leclair demande de plus de procéder durant l'hiver au déblaiement d'un petit passage entre la rue Brock et l'Hôpital Ste-Croix de façon à permettre l'utilisation de ce raccourci.
- M. G. Cougnard, vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, remercie Monsieur le Maire pour l'accueil réservé à leur délégation lors de leur voyage-mission à Drummondville.
- M. Claude St-Jean de l'Association canadienne de l'Ataxie de Friedreich remercie la Ville de Drummondville pour la subvention qui a été accordée audit organisme.
- Le Club de l'âge d'or Immaculée-Conception remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour son appui financier 1987.
- Mme Muriel Boisvert, responsable de la campagne de souscription Albatros 04, remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour sa contribution financière.

- Le greffier donne lecture de 2 lettres de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (A.P.C.H.Q.) qui remercient la Ville de Drummondville pour sa collaboration et sa participation à l'Expo-Habitat 87.
- Mme Germaine Montour, présidente du Cercle de l'Amitié Inc., remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour la subvention accordée audit club d'âge d'or.
- M. Laurent Bernier, secrétaire de la Fabrique St-Pie X, remercie la Ville de Drummondville pour le 2e versement de la subvention accordée à ladite Fabrique pour le déneigement du stationnement.
- M. André Bourbeau, ministre des Affaires municipales, et M. Jean-Guy St-Roch, député du Comté de Drummond et vice-président de la Commission de l'aménagement et des équipements, transmettent à la Ville de Drummondville un chèque au montant de 107 788 \$ représentant le 4e versement de la subvention accordée dans le cadre du programme ReviCentre.

417/5/87 - Le Club Richelieu de Drummondville Inc. sollicite la permission de tenir son Radiothon annuel le 14 mai 1987.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club Richelieu de Drummondville Inc. à tenir son Radiothon annuel le 14 mai 1987.

ADOPTÉ

418/5/87

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 18 avril au 4 mai 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 1 039 762,82 \$.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

419/5/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. à vendre de porte à porte des billets dans le secteur de Drummondville-Ouest pour le Bal du Chien Chaud annuel.

ADOPTÉ

420/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le budget supplémentaire du Centre d'information documentaire Côte St-Germain au montant de 40 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

421/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu qu'un montant de 14 000 \$ nécessaire pour l'acquisition du lot 159-348 du cadastre du Canton de Grantham soit pris à même le surplus accumulé de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



422/5/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le coût du système de son de la Salle du Conseil, à savoir 11 905 \$, soit pris à même le surplus accumulé de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

423/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu qu'une somme de 100 \$ soit versée à titre de cotisation annuelle à l'Association pour la santé publique du Québec pour l'année 1987.

ADOPTÉ

424/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde aux Chevaliers de Colomb, Conseil 2174, une subvention de 3 000 \$ pour l'année 1987.

ADOPTÉ

425/5/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 1 281 \$ aux Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. pour l'amélioration de la rampe de rouli-roulants du parc Frigon.

ADOPTÉ

426/5/87

M. Denis Savoie donne un compte rendu du colloque régional de l'Association québécoise des techniques de l'eau traitant de la fluoration de l'eau et qui s'est tenu à Sherbrooke le 11 avril 1987, auquel la Ville l'avait délégué avec M. Gérald Lapierre, directeur des Services techniques.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville décrète un moratoire de 9 mois pour l'étude du dossier de la fluoration de l'eau et forme un comité d'étude spécial sur ce sujet.

ADOPTÉ

427/5/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 479/5/86 datée du 20 mai 1986, et mandate Me Jean Shooner, notaire, pour la préparation et la rédaction d'un protocole d'entente permettant à la compagnie Teinturerie Élite Ltée de construire sur les infrastructures de la Ville, à certaines conditions à être déterminées par l'ingénieur de la Ville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville ledit protocole d'entente.

ADOPTÉ

428/5/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par



la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la compagnie 2534-0951 Québec Inc. pour que les rues projetées sur le lot 167 du cadastre du Canton de Grantham soient rétrocédées à la Ville pour la somme nominale de un dollar (1 \$), après que les infrastructures auront été installées et ce à la satisfaction de la Ville, le tout selon les plans nos 0587069-1 et -2 préparés par les ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés.

ADOPTÉ

429/5/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. Gilles Bélisle à céder à Les Constructions Gérard Hébert Inc. tous les droits et intérêts relatifs au lot 124-353 du cadastre du Canton de Grantham qu'il s'est vu octroyer en vertu de la résolution no. 264/3/87.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à ladite cession.

ADOPTÉ

430/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la compagnie Les Constructions Gérard Hébert Inc. à céder à M. Gilles Bélisle tous les droits et intérêts relatifs aux lots 124-284 et 126-3-361 du cadastre du Canton de Grantham qu'elle s'est vu octroyer en vertu de la résolution no. 169/2/87.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à ladite cession.

ADOPTÉ

431/5/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. Mario Rancourt à céder à Construction J.C. Guévremont Inc. tous les droits et intérêts relatifs au lot 124-361 du cadastre du Canton de Grantham qu'il s'est vu octroyer en vertu de la résolution no. 215/3/87.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à ladite cession.

ADOPTÉ

432/5/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise MM. Jean-Guy Forest et Robert Sévigny à céder à Mme Jeannette Boudreau Thibault tous les droits et intérêts relatifs au lot 124-359 du cadastre du Canton de Grantham qu'ils se sont vu octroyer en vertu de la résolution no. 177/2/87.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à ladite cession.

ADOPTÉ



433/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. dans leur démarche de demande de subvention auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide de développement des équipements de loisir/équipements mobiliers fabriqués au Québec, Volet 2, et qu'elle accorde une subvention de 8 694 \$ à titre d'appui financier audit organisme.

ADOPTÉ

434/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 20 000 \$ au Festival mondial de folklore de Drummondville pour la réalisation d'un projet d'aménagement visuel présenté au Conseil en avril 1987 par la corporation dudit Festival.

ADOPTÉ

435/5/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 15 avril 1987 à l'exception des items 2 et 4, et que ledit compte rendu soit déposé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

436/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète une table pour 8 personnes dans le cadre de la Semaine de l'Entreprise et ce, au coût de 105 \$.

ADOPTÉ

437/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Alonzo Malouin, évaluateur agréé, aux fins de préparer un rapport d'évaluation sur le lot 168-136 du cadastre du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

438/5/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue MM. Gilles Bélisle, trésorier, et Jacques Dionne, greffier, à une session d'information organisée par le directeur des élections et qui se tiendra à Montréal les 10 et 11 juin 1987.

ADOPTÉ

439/5/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. Donald Desrosiers, greffier de la Cour municipale, à assister au congrès de la C.O.M.A.Q. qui se tiendra à St-Jovite du 3 au 6 juin 1987.

ADOPTÉ



440/5/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement à l'essai de M. Jean-Paul Lacharité au poste de journalier au Service des travaux publics de la Ville, suivant le salaire décrété par la convention collective actuellement en vigueur pour les employés municipaux.

ADOPTÉ

441/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement à l'essai de M. René Lampron au poste de journalier au Service des travaux publics de la Ville, suivant le salaire décrété par la convention collective actuellement en vigueur pour les employés municipaux.

ADOPTÉ

442/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement à l'essai de M. Michel Gélinas au poste de journalier au Service des travaux publics de la Ville, suivant le salaire décrété par la convention collective actuellement en vigueur pour les employés municipaux.

ADOPTÉ

443/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement à l'essai de M. Richard Beaulieu au poste d'homme de métier (électricien) au Service des travaux publics de la Ville, suivant le salaire décrété par la convention collective actuellement en vigueur pour les employés municipaux.

ADOPTÉ

444/5/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement à l'essai de M. Pierre Savoie au poste de journalier au Service des travaux publics de la Ville, suivant le salaire décrété par la convention collective actuellement en vigueur pour les employés municipaux.

ADOPTÉ

445/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les prévisions budgétaires amendées pour 1987 de Transport Diligence Inc.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre brosse un tableau sommaire des permis de construction émis pour avril 1987 et le compare avec les résultats de 1986.



446/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville nomme M. Michel Bergeron comme représentant de la Ville à titre de directeur sur le conseil d'administration de la Sidac Alain Limoges.

ADOPTÉ

447/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement à titre contractuel pour une période de 6 mois de M. Gérald Bouthillette au poste de contremaître au Service des travaux publics à compter du 5 mai 1987, le tout conformément à la politique salariale de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

448/5/87

Considérant que la Ville de Drummondville a demandé par résolution au ministère des Transports du Québec une subvention pour élargir le boulevard St-Joseph, du boulevard Jean-de-Brébeuf jusqu'à la limite de la municipalité de St-Nicéphore;

Considérant que la Ville de Drummondville a reçu la promesse du Ministre Marc-Yvan Côté que ce projet est prioritaire pour son ministère et que des subventions seront accordées à la Ville;

Considérant que ce projet fait partie des priorités du député provincial, M. Jean-Guy St-Roch;

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés pour:

- 1° préparer un protocole d'entente à être signé entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Drummondville relativement au financement et à la réalisation de l'élargissement du boulevard St-Joseph, du boulevard Jean-de-brébeuf jusqu'à la limite de la municipalité de St-Nicéphore, et conditionnellement à la signature du protocole d'entente ci-avant mentionné;
- 2° préparer les études d'impact sur l'environnement, les préliminaires et les plans et devis des travaux municipaux et de voirie mentionnés au protocole;
- 3° réaliser la surveillance des travaux municipaux et de voirie;

Ladite firme d'ingénieurs-conseils est par la présente autorisée à soumettre au ministère de l'Environnement du Québec lesdits documents pour approbation.

ADOPTÉ

449/5/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le comité organisateur de la visite du Cardinal Paul-Émile Léger à Drummondville et la Fondation G. Dubeau Inc. à utiliser sans frais le Centre Marcel Dionne le 16 juin 1987.

ADOPTÉ

450/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 7 000 \$ (aide technique) à l'Association du baseball mineur de Drummondville pour l'installation permanente d'un tableau indicateur au parc Messier.

ADOPTÉ



451/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 10 billets au prix unitaire de 100 \$ pour contribuer à la campagne de financement de la Magnétothèque appuyée par Bell Canada.

ADOPTÉ

452/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à accorder et à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une quittance générale et finale relativement au paiement d'une somme de 10 500 \$ sur le privilège grévant le lot 144-310 du cadastre du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

453/5/87

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement autorisant la fermeture d'une rue constituée par le lot 168-136 du cadastre du Canton de Grantham.

454/5/87

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1849 a été donné (réf: 406/4/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1849 adoptant le plan d'urbanisme comprenant les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité et les grandes affectations du sol et les densités de son occupation (à l'exception du chapitre 2 "La synthèse de l'analyse").

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

M. Denis Savoie invite la population à procéder au nettoyage des terrains vacants situés dans les limites de la Ville de Drummondville et annonce la cueillette des gros rebuts durant la semaine du 4 au 8 mai 1987.

M. Gilles St-Martin donne lecture d'un rapport d'activités de l'école de musique "À la portée des sons" pour la période s'étendant entre septembre 1986 et juin 1987.

M. Robert Lafrenière annonce à la population le début des travaux sur la rue Huguette et invite les parents du secteur à apporter une surveillance accrue auprès des enfants afin d'éviter des incidents fâcheux.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Surveillance accrue du Service de la sécurité publique relativement aux motocyclettes bruyantes.
  - (Item no. 6) Estimé des travaux d'éclairage des églises Ste-Thérèse, St-Simon et St-Frédéric.
  - (Item no. 10) Affectation de paiement à même le surplus libre.
  - Amélioration remarquable du système de son de la Salle du Conseil.



- (Item no. 12) Subvention de 3 000 \$ aux Chevaliers de Colomb de Drummondville.
- (Item no. 14) Rapport sur le colloque régional de l'A.Q.T.E. et la position du gouvernement du Québec sur la fluoration de l'eau.
- (Item no. 15) Protocole d'entente avec Teinturerie Élite Ltée.
- (Item no. 16) Convention avec la compagnie 2534-0951 Québec Inc.
- (Item no. 41) Quittance sur le lot 143-310 de Grantham (Hôtel Ritz).
- Précautions à prendre lors de l'installation des corbeilles de fleurs sur le boulevard St-Joseph.
- Économie relative à l'entrée du gaz naturel dans les édifices municipaux.
- Réaménagement de la loi relativement aux taxes foncières et position de la Ville.
- Comptes à payer - fourrière municipale.

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Mise en force du règlement relatif aux détecteurs de fumée.
- Emprunt de 663 000 \$ pour l'achat des terrains nécessaires au prolongement du boulevard des Galeries et implantation d'un nouveau centre d'achats.
- Ménage des lots vacants du Domaine Cherbourg.
- Vente de terrains dans le site Téléglobe et réalisation des travaux d'infrastructures.
- Permis de construction et homogénéité des marges de recul (rue Plessis).
- Subvention annuelle au Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville.
- Coût d'opération des caméras extérieures.

- Intervenant: M. Jacques Godbout, 39 - 119e Avenue.

- Localisation plus détaillée des lots mentionnés à l'ordre du jour.
- Trottoirs à prévoir dans les travaux d'élargissement du boulevard St-Joseph.
- Révision du tarif exigé au site d'enfouissement des déchets.
- Nouveau container à l'ancien hôtel de ville de Drummondville-Sud.
- Déblaiement de la neige dans le secteur St-Philippe.
- Détermination de la médiane en évaluation municipale.

- Intervenant: M. Gérard Prince, 1196 Jean-de-Lalande.

- Fluoration de l'eau potable et solution plus raisonnable.
- Vendeurs itinérants de fleurs lors de la Fête de Pâques.

- Intervenant: M. Laurent Ricard, 355 St-Édouard.

- Fluoration de l'eau potable et formation d'un comité spécial.
- Règlement sur les détecteurs de fumée.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **mardi, 19 mai 1987**, et déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Jacques Dionne*  
.....  
Greffier.

*Serge Gauthier*  
.....  
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

11 mai 1987



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 11 mai 1987 à 15h15, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gerald Lapiere, directeur des Services techniques, André Paquet, directeur des Services à la population, et Gilles Bélisle, directeur de l'Administration et trésorier, assistant à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

455/5/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

456/5/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Germain Jutras, avocat, pour représenter la Ville et contester l'appel d'une décision du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec dans le dossier no. 405-02-000206-877 de la Cour Provinciale, district de Drummond (Dominion Textile Inc.).

ADOPTÉ

457/5/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate le bureau d'avocats Viau, Hébert, Denault, ainsi que Me Gaétan Ratté, avocat, pour représenter la Ville dans le dossier no. 405-05-000082-875 de la Cour Supérieure, district de Drummond (Les Entreprises de Rebutis D.G. Ltée).

ADOPTÉ

458/5/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le directeur général de la Ville, M. Jean-Jacques Paradis, pour lui permettre d'habiter la maison Miller située au parc Boisé de la Marconi avec le mandat de veiller sur les intérêts de la Ville pendant toute la période de développement dudit parc; le directeur général assumant le coût des services.

ADOPTÉ

Période de questions:

Aucune personne présente ne pose de questions.



Considérant que l'ordre du jour est épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Jacques Lioune*  
.....  
Greffier.

*Serge Menard*  
.....  
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

19 mai 1987



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 19 mai 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapière, directeur des Services techniques, André Paquet, directeur des Services à la population, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

459/5/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté-tel que rédigé.

ADOPTÉ

460/5/87

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 11 mai 1987 à 15h15 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

461/5/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en y ajoutant les items suivants:

- 40A. Rapport sur la Mission La Roche-sur-Yon (Mme Francine Ruest-Jutras).
- 40B. Sondage (Mme Francine Ruest-Jutras).
- 40C. Parc Boisé Marconi (Mme Francine Ruest-Jutras).
- 40D. Condoléances à la famille de M. Gérard Perron (M. Jean-Marie Boisvert).

ADOPTÉ

Période d'information par Son Honneur le Maire

A la suite d'une demande formulée par M. Ovelus Demers, Monsieur le Maire donne des précisions sur le coût de location et d'opération des caméras extérieures.

Également, Monsieur le Maire informe la population des coûts de chauffage des édifices municipaux pour les années 1985 et 1986 établissant une réduction de 24% des frais depuis l'entrée du gaz naturel.



462/5/87

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 19 mai 1987):

- ENTRÉE ÉLECTRIQUE (FOLKLORE) - PARC WOODYATT (DOSSIER: ML87DR05)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Option A</u>	<u>Option B</u>
. A. TOUPIN INC. 64 Bérard Drummondville	15 325,00 \$	13 675,00 \$
. PAUL SAVARD ENT. ÉLECT. INC. 532 Lindsay Drummondville	17 252,80 \$	15 046,50 \$
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau Drummondville	14 730,50 \$	13 228,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Électro-Système P.L. Inc. au montant de 14 730,50 \$ (Option A) soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE:

- Mme Françoise Monville Sauvage remercie le Conseil de Ville pour la subvention accordée dans le cadre de la Semaine des garderies.
- Mme Monique Houde du comité organisateur de l'échange Savigny-Le-Temple, France, et Drummondville remercie Monsieur le Maire pour l'accueil chaleureux réservé aux musiciens français.
- Le greffier donne lecture d'une lettre du Conseil régional de loisir Centre du Québec inc. qui remercie Monsieur le Maire pour sa participation à l'exposition culturelle régionale "Le Doigté Magistral".
- M. Wolfgang Gregory, directeur du Relais du flambeau olympique, informe les membres du Conseil du passage de la flamme olympique en nos murs, le 7 décembre 1987.
- M. Raymond Malouin, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond, informe Monsieur le Maire Serge Ménard de sa nomination à titre de représentant de la conférence des M.R.C. du sud de la région 04 au sein du Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François.  
Monsieur le Maire accepte cette nomination.
- M. P. Wylleman, premier-adjoint de la Ville de Savigny-Le-Temple, France, remercie Monsieur le Maire pour l'accueil réservé par la Ville aux représentants de l'Association "Le Petit Monde de la Musique".
- M. Guy Landry, directeur général de Folklore Canada International, remercie la Ville de Drummondville pour sa contribution financière lors de la tenue de la Première rencontre nord-américaine des organisations et festivals internationaux de folklore.
- Mme Luce Roy, vice-présidente de la Fédération des associations de musiciens-éducateurs du Québec, remercie Monsieur le Maire pour sa participation aux activités tenues lors du 20e anniversaire de l'organisme.



- Mme Sylvie Laplante, coordonnatrice de la Maison des Femmes, remercie la Ville de Drummondville pour son appui financier lors de la dernière campagne de financement.
- Mme Iris Morey remercie M. Serge Ménard pour l'édition anglaise du journal Les Affaires qui lui a été transmise.
- M. et Mme Harold Lockwood félicitent et remercient Monsieur le Maire Serge Ménard pour la version anglaise du journal Les Affaires.
- Mme Pascale Tessier, secrétaire pour le comité des Grands du Sport, remercie les membres du Conseil pour leur généreuse collaboration lors de la réception civique organisée en l'honneur de M. Yves Tessier nommé "Grand du Sport 1987". Des remerciements spéciaux sont également adressés à Mme Lise Lauzière Brodeur, agent de communication.
- Mme Ginette Gauthier, responsable de la campagne ZLAN, félicite le Conseil de la Ville de Drummondville pour son dynamisme et sa décision de déclarer Drummondville zone libre d'armes nucléaires.
- M. Pierre Parent, président directeur général du groupe Promexpo inc., remercie le Conseil municipal pour l'honneur qui lui a été accordé lors de la réception civique soulignant le travail de drummondvillois d'origine s'étant illustrés.

463/5/87

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 2 mai au 1er juin 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 1 024 436,94 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que lesdits comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

464/5/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club Optimiste St-Simon, Drummondville Inc. à organiser une descente de boîtes à savon à la Côte Leblanc le 30 mai 1987, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires et après entente avec le Service de la sécurité publique pour la fermeture de rues.

ADOPTÉ

465/5/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Conseil de l'âge d'or - Région Centre du Québec Inc. à utiliser le parc Woodyatt, mercredi le 5 août 1987, pour sa journée plein-air, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

466/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'Église Baptiste de la Foi soit autorisée à utiliser le parc Milette le 5 juillet 1987 ou le 12 juillet 1987 dans le cadre de son pique-nique annuel, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ



467/5/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin et Grondin pour la préparation et la rédaction d'une description technique du lot 123-2 Ptie du cadastre du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

468/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le tirage au sort effectué en après-midi le 19 mai 1987 et établissant le remboursement par anticipation de 18 000 \$ de l'obligation portant le numéro A002, soit et est accepté.

La Ville de Drummondville est par la présente autorisée à faire le remboursement par anticipation prévu de 18 000 \$ suivant la procédure établie par le ministère des Affaires municipales du Québec pour l'émission vendue le 1er août 1968 au montant de 226 000 \$.

ADOPTÉ

469/5/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. Réjean Joyal à céder à Dame Danielle Bernard tous les droits et intérêts relatifs au lot 124-358 du cadastre du Canton de Grantham qu'il s'est vu octroyer en vertu de la résolution no. 173/2/87.

ADOPTÉ

470/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Sidac Alain Limoges à tenir sa vente-trottoir Lindsay les 17, 18, 19 et 20 juin 1987 et sa vente-trottoir Hériot les 2, 3 et 4 juillet 1987, le tout suivant la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires et après entente avec le Service de la sécurité publique pour la fermeture de rues.

ADOPTÉ

471/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de cession d'un vieux pont et des lots 128-47 et 126-311 du cadastre du Canton de Grantham au Club de Golf et Curling de Drummondville Inc. pour la somme nominale de 1 \$ dans le cadre de la pré-convention déjà signée entre les parties le 24 mai 1984.

ADOPTÉ

472/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Superior Propane Inc. une partie du lot 281 du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 36 538,1 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 19 mai 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5026), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".



Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit cinquante-huit mille huit cent vingt-six dollars et trente-quatre cents (58 826,34 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire André Jean et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

473/5/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à Gestions Marimex Inc. une partie du lot 282 du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 4 709,8 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 19 mai 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5024), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit sept mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars et soixante-dix-huit cents (7 582,78 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Gabriel Boire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

474/5/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le compte rendu des réunions du Comité Consultatif d'Urbanisme tenues les 6 et 13 mai 1987 soit adopté tel que rédigé et que copie soit conservée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

475/5/87

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Commission Régionale St-François et le Festival Mondial de Folklore Drummond Inc. relativement à l'utilisation des services de la Polyvalente Marie-Rivier pour l'hébergement lors du Festival Mondial de Folklore, édition 1987.

ADOPTÉ

476/5/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'avocats Viau, Hébert, Denault et de Me Gaétan Ratté, avocat, pour porter assistance technique à la Ville dans la préparation des règlements d'emprunt et des protocoles d'entente à intervenir dans le dossier Westcliff.

ADOPTÉ



477/5/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. André Camirand, architecte, aux fins de préparer une étude de faisabilité ainsi que les plans et devis et d'effectuer la surveillance des travaux nécessaires pour rendre l'hôtel de ville accessible aux personnes handicapées.

ADOPTÉ

478/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 2 000 \$ au Comité des Loisirs et des Activités Socio-Culturelles de St-Pierre Inc. pour l'organisation du 15e Festival de l'Épi et autorise également ledit Comité à utiliser le parc Guilbault, ainsi que le quadrilatère qui l'entoure pour le déroulement des différentes activités qui se tiendront du 9 au 13 août 1987, incluant des courses de bicyclettes, une parade de chevaux, une dégustation de blé d'inde, un feu de joie, le tout suivant la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires et après entente avec le Service de la sécurité publique pour la fermeture de rues.

ADOPTÉ

479/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le module de services Kino Québec à tenir dans les rues de la Ville pendant l'événement "Rendez-vous Kino 1987" qui se déroulera du 22 au 31 mai 1987 trois activités, soit:

- a) le tour de ville CHRD
- b) le défi CROWNVIE
- c) le marathon Laiterie Lamothe

le tout selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires de la Ville et après entente avec le Service de la sécurité publique pour le service d'escorte et la fermeture de rues.

ADOPTÉ

480/5/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville s'engage à assumer les frais d'installation et de location du réseau de transmission micro-ondes servant à la télédiffusion simultanée sur les ondes de CKSH-TV et CFTM-TV des cérémonies d'ouverture du 6e Festival Mondial de Folklore et d'autres émissions du Festival entre le 3 et le 13 juillet 1987.

ADOPTÉ

481/5/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville soit autorisée à conclure un protocole d'entente avec la Commission Régionale St-François et la Société des établissements de plein air du Québec relativement à des échanges de services au parc des Voltigeurs.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ



482/5/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le comité organisateur des fêtes du 50e anniversaire de la paroisse Ste-Thérèse à utiliser le parc Ste-Thérèse:

- a) samedi le 13 juin 1987, pour une messe commémorative, un souper communautaire, une fête d'amitié et un feu de joie (incluant l'utilisation du kiosque et d'autres services, ainsi que la possibilité de fermer des rues contiguës au parc);
- b) samedi le 20 juin 1987, pour la tenue d'activités dans le cadre d'une journée des jeunes (incluant l'utilisation du kiosque, de la piscine et d'autres services, ainsi que la possibilité de fermer des rues contiguës au parc);
- c) dimanche le 23 août 1987, pour une épluchette de blé d'inde (incluant l'utilisation du kiosque et d'autres services, ainsi que la possibilité de fermer des rues contiguës au parc);

le tout suivant la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires et après entente avec le Service de la sécurité publique pour la fermeture de rues.

ADOPTÉ

483/5/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie les Scouts et Guides, district Centre du Québec Inc. dans leur demande de subvention au gouvernement du Québec dans le cadre du programme d'assistance financière aux fêtes populaires régionales pour l'année 1987/1988.

ADOPTÉ

484/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte d'échange de terrains à intervenir entre la Ville de Drummondville (Pties 124 et 126) et M. Jean-Maurice Lemaire (Ptie 124) dans le développement Les Jardins du Golf.

ADOPTÉ

485/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Société des établissements de plein air du Québec à solliciter les commerces de la Ville de Drummondville pour la production d'un feuillet publicitaire annonçant les activités majeures qui se tiendront au camping du parc des Voltigeurs durant la saison estivale 1987.

ADOPTÉ

486/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement permanent de M. Alain Boisvert au poste de coordonnateur du Service loisirs et parcs, suivant la politique salariale établie pour le personnel non syndiqué de la Ville.

ADOPTÉ

487/5/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement permanent de M. Luc Gaudreau au poste d'agent de relations publiques, suivant la politique salariale établie pour le personnel non syndiqué de la Ville.

ADOPTÉ



488/5/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 100 \$ à la Fondation canadienne de la fibrose kystique à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

489/5/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde son appui au projet "Jeunesse Canada Monde" favorisant un échange de jeunes avec le Costa Rica.

ADOPTÉ

490/5/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 1 500 \$ au Club de soccer juvénile de Drummondville pour l'accueil d'une équipe de jeunes joueurs de soccer de La Roche-sur-Yon et pour l'organisation d'un tournoi.

ADOPTÉ

491/5/87

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement (No. 1840) concernant l'enlèvement et la disposition des déchets solides, et abrogeant le règlement No. 1450.

Dispense de lecture du règlement No. 1840 concernant l'enlèvement et la disposition des déchets solides, est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.

492/5/87

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1758 - Tarif des permis.

Dispense de lecture du règlement modifiant le règlement No. 1758 - Tarif des permis, est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.

M. Denis Savoie informe la population que l'Association forestière des cantons de l'Est inc. a fait don à la Ville de Drummondville de chênes rouges et d'épinettes de Norvège et invite la population à s'en procurer au garage municipal, samedi le 23 mai 1987 à compter de 9h00.

Mme Francine Ruest-Jutras dresse le bilan de son voyage à La Roche-sur-Yon et fait état des activités qui se sont déroulées durant son séjour.

Mme Jutras informe également les membres du Conseil et la population qu'elle remboursera à la Ville le tiers des dépenses de son voyage, considérant qu'il s'agit également d'activités touristiques.

Mme Francine Ruest-Jutras fait état d'un sondage et affirme qu'elle n'est reliée d'aucune façon à ce sondage qui circule actuellement dans la Ville.

Mme Francine Ruest-Jutras demande certaines précisions sur le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Drummondville et M. Jean-Jacques Paradis relativement à l'habitation de la maison Miller sur le site du Parc Boisé de la Marconi. Mme Jutras s'oppose à l'utilisation proposée par la Ville dans ce dossier et considère ceci comme une augmentation de traitement déguisée, accordée au directeur général.



M. Jean-Marie Boisvert informe les membres du Conseil du décès de M. Gérard Perron, ex-maire du Village St-Joseph et offre au nom de tout le Conseil ses plus sincères condoléances à la famille.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- (Item no. 18) Vente de terrain à Superior Propane Inc.
  - (Item no. 23) Mandat à M. André Camirand pour rendre l'hôtel de ville accessible aux personnes handicapées.
  - (Item no. 26) Installation et location du réseau de transmission micro-ondes pour le Festival mondial de folklore.
  - (Item no. 27) Entente avec la Commission Régionale St-François, la Société des établissements de plein air du Québec et la Ville de Drummondville relativement à l'opération du parc des Voltigeurs.
  - (Item no. 33) Engagement permanent de M. Luc Gaudreau et précisions sur ses fonctions.
  - Exécution du contrat de Service Paysagiste Drummond Inc. relativement à la plantation d'arbres sur le boulevard St-Joseph.
  - (Item 40A) Rapport de Mme Francine Ruest-Jutras relatif à la mission à la Roche-sur-Yon.
  - Amélioration de la cote d'assurance de la Ville de Drummondville.
  - Installation de compteurs d'eau aux industries.
  - Sondage de la compagnie Serom sur le taux de vacance des logements locatifs à Drummondville.
  - Surveillance accrue du Service de la sécurité publique relativement aux motocyclettes bruyantes.
  - Comptes - Jules Simard, ébéniste
    - Clair, Laplante et Associés - négociations
    - S.D.E.D.
- Intervenant: M. Réjean Lemire, 2085 Huguette.
- Entrée en vigueur du nouveau règlement de zonage No. 1850 et possibilité de modifications.
  - Consultation publique sur les modifications de zonage.
- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- Rapport de Mme Francine Ruest-Jutras relativement à la mission La Roche-sur-Yon.
  - Procédure de la période de questions et priorité à M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
  - Dépenses de 200 000 \$ exagérées pour fleurir la Ville.
  - Absence de parc de mobilier urbain dans le quartier St-Philippe.
  - Perte de taxes lorsqu'un commerce fait faillite.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi, 1er juin 1987**, et déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Jacques Dionne*  
.....  
Greffier.

*Serge Inard*  
.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

1er juin 1987

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 1er juin 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

**SONT PRÉSENTS:** Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie et Edward St-Pierre, sous la présidence du maire suppléant, M. Robert Lafrenière. MM. Gerald Lapierre, directeur des Services techniques, André Paquet, directeur des Services à la population, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Le maire suppléant déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

493/6/87

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 mai 1987, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé, en ajoutant au dernier paragraphe de la page 8 la phrase suivante: "Mme Jutras s'oppose à l'utilisation proposée par la Ville dans ce dossier et considère ceci comme une augmentation de traitement déguisée, accordée au directeur général."

ADOPTÉ

494/6/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

495/6/87

Choix d'un soumissionnaire (soumission ouverte le 27 mai 1987):

- VENTE DU LOT 128 P. (TERRAIN RUE ST-FÉLIX)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CLÉMENCE GUAY 33 des Bouleaux Drummondville	1,75 \$ le pied carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Clémence Guay soit acceptée, étant la seule soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

496/6/87 - M. Marc-Yvan Côté, ministre des Transports, informe la Ville de Drummondville qu'une subvention de 20 000 \$ lui est accordée pour la réfection du pont de la Traverse.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le ministère des Transports du Québec à effectuer les travaux de réfection prévus au pont de la Traverse et que des remerciements soient adressés à M. Marc-Yvan Côté, ministre des Transports, pour la subvention accordée.

ADOPTÉ

- M. Gaétan Poulin, vice-président des Affaires spéciales de l'Association du baseball mineur de Drummondville, remercie le Conseil pour l'accueil réservé à M. Claude Raymond lors de son passage à Drummondville le 13 mai dernier.
- M. Yvan Gosselin, président de la Société Saumon Saint-François, remercie Monsieur le Maire pour le livre de prestige et les articles de promotion qui lui ont été remis en vue de son voyage en Belgique.
- M. Marcel Bonin, ex-conseiller, remercie Monsieur le Maire Serge Ménard pour le livre de prestige sur Drummondville.
- M. Jean-Guy Gauthier, directeur de l'éducation des adultes au Cégep de Drummondville, remercie M. Serge Ménard pour sa participation à une rencontre relative au projet "Centre d'accueil et de formation à l'entreprise" ou "Laboratoire d'entreprise" et assure que le projet sera mené à bon port.
- Mme Rita Yergeau, secrétaire du conseil d'administration de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, remercie le Conseil pour sa collaboration lors du Salon de la Femme de Drummondville.
- M. Paul-Emile Bellehumeur, responsable de la Semaine de l'Entreprise, remercie Monsieur le Maire pour sa participation et son implication lors de la Semaine de l'Entreprise 1987.
- Le conseil d'administration de la garderie Les P'tites Abeilles remercie le Conseil pour l'aide financière accordée dans le cadre de la Semaine des Garderies.
- L'Institut des arts figuratifs par l'entremise de son président, M. Paul Tex Lecor, remercie la Ville pour son accueil chaleureux lors de la réunion de ses membres.
- La Fondation canadienne du rein remercie la Ville de Drummondville pour sa contribution financière lors de la campagne de financement 1987.
- Le Révérend T.C. Reinhardt, au nom de l'église anglicane St-Georges, remercie la Ville pour l'éclairage et l'entretien du terrain.
- M. Ghislain Aubin, directeur général des Résidences populaires trifluviennes, remercie la Ville de Drummondville pour son appui au projet de 24 unités de logements pour personnes âgées à Drummondville.
- Mme Lorraine Bois, directrice générale de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs inc., remercie M. Robert Lafrenière pour sa participation et sa collaboration lors de l'assemblée générale de l'organisme.



497/6/87

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 16 mai au 1er juin 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 772 670,99 \$.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

498/6/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les Scouts et Guides 16e Groupe de St-Jean-Baptiste, Drummondville à tenir un marchethon le 14 juin 1987 dans les rues du quartier St-Jean-Baptiste, le tout selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

499/6/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les Scouts et Guides 13e Groupe St-Pierre à tenir un marchethon le 7 juin 1987 dans les rues déterminées ou désignées dans leur demande, le tout selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

500/6/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 300 \$ au Club social des employés municipaux pour la tenue de son tournoi de golf annuel.

ADOPTÉ

501/6/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Gilles St-Martin, conseiller, à l'assemblée générale du Conseil régional de la culture Mauricie, Bois-Francs, Centre du Québec qui se tiendra à Trois-Rivières le 4 juin 1987.

ADOPTÉ

502/6/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate le bureau d'avocats Biron et Houle aux fins d'assurer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, les poursuites en Cour municipale à compter du 3 juin 1987.

ADOPTÉ

503/6/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approprie à même ses surplus disponibles les dépenses hors-budget ciaprès mentionnées:

- Éclairage des églises St-Simon, Ste-Thérèse et St-Frédéric	29 000 \$
- Éclairage du parc Antonio Lemaire	12 500 \$
- Éclairage du Parc Biron	10 000 \$
- Entente de services - Parc des Voltigeurs	<u>30 000 \$</u>
	81 500 \$.

ADOPTÉ

504/6/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Hamel, Beaulieu et Associés aux fins d'effectuer la surveillance des travaux dans le développement "Place Félicien St-Pierre". Le coût de surveillance des ingénieurs-conseils devra être facturé à la Ville au taux horaire et sera remboursable par le promoteur.

ADOPTÉ

M. Gilles St-Martin entre dans la salle des délibérations à 20h34 et prend son siège.

505/6/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la résolution no. 306/3/87 soit modifiée de façon à ajouter à la fin du paragraphe les mots suivants: "..., le tout suivant les termes et conditions prévus au projet de contrat annexé à la présente résolution pour valoir comme si au long reproduit, sujet à l'autorisation préalable du Ministre des Affaires municipales."

ADOPTÉ

506/6/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme J.-B. Deschamps Inc. à imprimer sept (7) obligations de 1 000 \$ pour compenser l'obligation A002 au montant de 25 000 \$ rachetée en partie par tirage au sort, dont une somme de 7 000 \$ n'est pas échue.

ADOPTÉ

507/6/87

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail avec l'Association des scouts et guides de St-Pierre inc. relativement à la location du sous-sol du chalet du parc Guilbault.

ADOPTÉ

508/6/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Club de baseball Les Olympics de Drummondville Inc. relativement à l'entretien du stade de baseball.

ADOPTÉ



509/6/87

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Drummondville Olympique pour l'Association du baseball mineur de Drummondville relativement à l'entretien du terrain de balle Messier.

ADOPTÉ

510/6/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Société québécoise d'assainissement des eaux pour l'exécution des travaux conjoints pour l'intercepteur Celanese et la réhabilitation de la rue Lafontaine.

ADOPTÉ

511/6/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande de subvention du Club de baseball Les Olympics de Drummondville inc. présentée dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).

ADOPTÉ

512/6/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville amende la résolution no. 283/3/87 afin de permettre à la compagnie Les Distributeurs Guilou Inc. de modifier les clauses de construction du projet d'acte déjà déposé au Ministre de l'Industrie et du Commerce de façon à réduire la superficie de construction de 501,1 mètres carrés à 390,18 mètres carrés, le tout suivant l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce.

ADOPTÉ

513/6/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 500 \$ pour le cocktail et le buffet d'ouverture de l'Exposition agricole de Drummondville qui se tiendront le 17 juin 1987.

ADOPTÉ

514/6/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 1 000 \$ au Club de gymnastique artistique de Drummondville afin de lui permettre de participer à un échange Paris/Drummondville, incluant l'hébergement à la Cité des Loisirs.

ADOPTÉ

515/6/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 500 \$ à la délégation de Drummondville inscrite au rallye européen des jeunes Strasbourg - Caceres qui se déroulera du 1er au 18 août 1987.

ADOPTÉ



M. Lindor Letendre dresse un tableau comparatif des permis de construction émis en mai 1986 et 1987.

516/6/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité de Circulation tenue le 20 mai 1987 soit adopté tel que rédigé et qu'une copie soit conservée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

517/6/87

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville soit autorisé à installer une zone "Défense de stationner" du côté Sud de la rue Des Forges, direction Ouest, à partir de l'entrée principale du centre de meubles Léo Vallières sur une distance de huit (8) mètres.

ADOPTÉ

M. Denis Savoie résume les activités du comité d'embellissement et fait état du travail du Service des travaux publics, de l'aménagement des grandes artères, et de la sensibilisation auprès de la population afin de l'inciter à participer au concours "Villes et villages fleuris".

518/6/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue MM. Robert Lafrenière, conseiller, André Paquet, directeur des Services à la population, et Alain Boisvert, coordonnateur du Service loisirs et parcs, à l'assemblée générale annuelle du Conseil régional de loisir Centre du Québec inc. qui se tiendra le 10 juin 1987 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

ADOPTÉ

519/6/87

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Daniel Arbour et Associés aux fins de préparer le plan d'aménagement du bloc C du Parc Boisé de la Marconi.

ADOPTÉ

520/6/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés aux fins de préparer les plans et devis et d'effectuer la surveillance des travaux d'infrastructures du bloc C du Parc Boisé de la Marconi. Ladite firme est également autorisée à présenter lesdits plans au ministère de l'Environnement pour approbation.

ADOPTÉ

521/6/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël aux fins de procéder au lotissement et au cadastre des terrains du bloc C du Parc Boisé de la Marconi.

ADOPTÉ



522/6/87

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés aux fins de préparer les plans et devis et d'effectuer la surveillance des travaux nécessaires à la sonorisation du Centre Marcel Dionne.

ADOPTÉ

523/6/87

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement régissant les branchements d'égouts privés.

Dispense de lecture du règlement concernant les branchements d'égouts privés, est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.

524/6/87

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la municipalité de Drummondville.

Dispense de lecture du règlement régissant les rejets dans les réseaux d'égouts de la municipalité, est demandée en même temps qu'est donné l'avis de motion.

525/6/87

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 150 000 \$ aux fins de compléter l'acquisition de terrains appartenant à M. Alphée Cardin et à la succession Théode Cardin.

Acquisition de terrains	135 000 \$
Frais de financement et honoraires professionnels	<u>15 000 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	150 000 \$

526/6/87

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1840 a été donné (réf: 491/5/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière adjointe fait un résumé du règlement No. 1840 concernant l'enlèvement et la disposition des déchets solides et abrogeant le règlement No. 1450.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

527/6/87

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1861 a été donné (réf: 492/5/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière adjointe fait un résumé du règlement No. 1861 modifiant le règlement No. 1758 régissant le tarif des permis.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

M. Gilles St-Martin informe la population du secteur no. 9 que les containers seront livrés prochainement.



Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
  - Église anglicane St-Georges - vandalisme.
  - (Item no. 10) Délégation du conseiller Gilles St-Martin à l'assemblée générale annuelle du Conseil régional de la culture Mauricie, Bois-Francs, Centre du Québec.
  - (Item no. 12) Parc des Voltigeurs - protocole d'entente.
  - (Items nos 17 et 18) Entretien du stade et du parc Messier.
  - (Item no. 24) Rallye Strasbourg - Caceres - sélection.
  - (Item no. 26) Suggestions - Comité de Circulation.
  - (Item no. 30) Mandat à Daniel Arbour et Associés.
  - (Item no. 31) Remboursement du coût des infrastructures.
  - (Item no. 33) Centre Marcel Dionne - Sonorisation.
  - (Item no. 35) Avis de motion - rejets dans les réseaux.
  - (Item no. 38) Pourcentage d'augmentation des permis.
  - M. Hervé Savoie demande quand il y aura un lutrin.
  
- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
  - (Item no. 12) Appropriation de surplus.
  - Investissements.
  - Augmentation du rôle d'évaluation - 10%.
  - Infrastructures - Nouveau centre commercial.
  - Procédure d'adoption des règlements d'emprunt.
  - Plantation îlots privés - ententes nécessaires.
  - Puits artésien St-Philippe.
  
- Intervenant: M. Gilles Fontaine - 55 Fabre.
 

Travaux sur la 118e Avenue - Quand seront-ils continués?  
Confiance dans le Conseil.
  
- Intervenant: M. Christian Boudrias, 2330 boul. Mercure.
  - Expropriation Cardin.
  - Terrain de M. Savoie.
  - Retard du conseiller Gilles St-Martin.
  - Absences de MM. Serge Ménard et Jean-Paul Généreux.
  
- Intervenant: M. Robert Guay, 155A St-Frédéric.
 

Subtilisation d'un container.
  
- Intervenant: M. Paul-André Jolin, 30 ave. des Cyprès.
  - Retrouve-t-on des containers seulement à l'intérieur des limites de la Ville?
  - Parc Boisé de la Marconi - taxation.
  
- Intervenante: Mme Constance Allie, rue Mousseau.
  - Menu au Parc des Voltigeurs.
  - Félicitations pour les fleurs.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi, 15 juin 1987**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Thérèse Levesque*  
.....  
Greffière adjointe

*Robert Généreux*  
.....  
Maire suppléant



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

15 juin 1987

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 15 juin 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapierre, directeur des Services techniques, André Paquet, directeur des Services à la population, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, assistant à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

528/6/87 - Adoption du procès-verbal (1er juin 1987)

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er juin 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

529/6/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en y ajoutant les items suivants:

- 46A. Mise au point - application de la procédure de collecte des déchets par mini-containers (M. Jean-Marie Boisvert).
- 46B. Piscines (M. Robert Lafrenière).

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire:

530/6/87

1- RÉFECTIONS MINEURES À L'OLYMPIA YVAN COURNOYER - ARCHITECTURE 87-06 (SOUMISSIONS OUVERTES LE 10 JUIN 1987)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	75 986,00 \$
. ÉMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	102 436,00 \$
. LES CONSTRUCTIONS DU CENTRE DU QUÉBEC INC. 228 Hériot, suite 102-A Drummondville	93 482,82 \$
. CONSTRUCTION BUGÈRE INC. 228 Hériot Drummondville	89 750,00 \$



Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Construction Bugère Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

531/6/87

2- **FOURNITURE ET INSTALLATION D'ABRIS-BUS (TP-87-21)**  
**(SOUMISSION OUVERTE LE 15 JUIN 1987)**

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. DUVAL & DUVAL INC. 10 801 boul. Ray Lawson Anjou	79 100,00 \$

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Duval & Duval Inc.** soit retenue, étant la seule soumission jugée conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Mme Isabelle Pelletier remercie le Conseil de la Ville de Drummondville au nom de l'Orchestre harmonique régional St-François.
- M. Michel Pagé, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, remercie Monsieur le Maire pour le livre "Drummondville" qui lui a été remis lors de son passage dans notre ville.
- M. André Verrier, président du Groupe de soutien aux initiatives jeunesse de Drummond inc., remercie la Ville de Drummondville pour son appui financier.
- Mme Denise Poirier, directeur du Service à la clientèle à Bell Canada, remercie la Ville de Drummondville pour sa contribution financière lors de la campagne de financement de la Magnétothèque.
- M. Jacques Mathieu, directeur général de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, remercie Monsieur le Maire pour sa participation active aux différentes activités tenues par la Chambre de Commerce du Comté de Drummond.
- Me Paul Biron, avocat, remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour le mandat qui lui a été accordé au niveau de la Cour municipale.
- La greffière adjointe fait lecture d'une lettre adressée par le directeur du Service de la sécurité publique à l'Association de bienfaisance des policiers municipaux de Drummondville inc. pour souligner son magnifique travail.
- M. Jean Morel, président des Loisirs de Drummondville-Ouest Inc., remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour la subvention accordée pour l'amélioration de la rampe de rouli-roulants.



- MM. Jocelyn Fournier et Guy Gauthier remercient le Conseil de la Ville de Drummondville pour la réception offerte lors du lancement du volume "Drummondville".
- M. Roger Leclerc, chef d'équipe à la direction régionale Mauricie/Bois-Francs du ministère de l'Industrie et du Commerce, félicite M. Serge Ménard, maire et président de la S.D.E.D. pour les excellents résultats obtenus au niveau des investissements.
- Mme Lise Bacon, Vice-Première ministre et ministre des Affaires culturelles, informe le Conseil de la Ville de Drummondville du versement d'une subvention de 11 000 \$ dans le cadre de son programme d'aide aux municipalités pour la réalisation d'un circuit d'interprétation du patrimoine de Drummondville.

532/6/87 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 30 mai au 1er juillet 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 2 681 274,73 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que lesdits comptes soient acceptés.

ADOPTÉ

533/6/87 - Festivités estivales Loisirs St-Philippe (parc St-Étienne)

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association des Loisirs St-Philippe de Drummondville Inc. à tenir ses festivités estivales au parc St-Étienne durant la période du 6 au 16 août 1987 et que ladite association soit également autorisée à solliciter un permis de vente et de consommation de boisson sur ledit site auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec; le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

534/6/87 - Appui aux Loisirs St-Philippe (PADEL)

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie l'Association des Loisirs St-Philippe de Drummondville Inc. dans sa demande de subvention formulée auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme d'aide de développement des équipements de loisir concernant les 2 projets suivants:

- construction d'un chalet de services au parc St-Étienne;
- aménagement de 2 courts de tennis sur le terrain du parc St-Étienne.

ADOPTÉ

535/6/87 - Fête du Canada - parc Ste-Thérèse

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le comité organisateur de la Fête du Canada soit autorisé à utiliser le parc Ste-Thérèse pour célébrer la fête nationale du 1er juillet et à solliciter un permis de vente et consommation de boisson sur ledit site auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec; le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ



536/6/87 - Fête de la St-Jean - parc Alexandre

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les résidents du secteur de la rue Alexandre à utiliser le parc Alexandre pour l'organisation de la Fête de la St-Jean le 24 juin 1987 ou le 26 juin 1987 en cas de pluie; le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

537/6/87 - Mandat à Me Pierre Jacob (acquisition du lot Ptie 1-1)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Pierre Jacob, notaire, aux fins de préparer et de rédiger un acte d'acquisition du lot Ptie 1-1, quartier Est de la Ville Drummondville (rue Lafontaine), propriété de Mme Marguerite Ladora Lalanne, et ce pour la somme de 15 036,27 \$ payable comptant lors de la signature du contrat d'achat.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

538/6/87 - Appropriation surplus disponibles (acquisition du lot Ptie 1-1)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approprie à même ses surplus disponibles la dépense hors-budget ci-après mentionnée:

- acquisition du lot Ptie 1-1, quartier Est de la Ville de Drummondville	15 036,27 \$
---	--------------

ADOPTÉ

539/6/87 - Vente terrain industriel - Structures Lamerain Inc.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Structures Lamerain Inc. une partie du lot 277 (Ptie 277) du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 5 392,4 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 10 juin 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5049), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit huit mille six cent quatre-vingt-un dollars et soixante-seize cents (8 681,76 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Denis Gariépy et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ



540/6/87 - Fermeture rue Celanese - Tournoi de baseball Pee-Wee

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Service des travaux publics à installer 2 arrêts obligatoires sur la rue Celanese près du terrain de balle du parc Messier, les 21, 24 et 27 juin 1987, le tout selon entente entre les parties et ce, afin de permettre la tenue du 11e Tournoi de baseball Pee-Wee de Drummondville.

ADOPTÉ

541/6/87 - Protocole d'entente - Concertation éducative et culturelle

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la corporation Concertation éducative et culturelle drummond inc. pour l'année 1987.

ADOPTÉ

542/6/87 - Club Optimiste Drummondville - Location au Centre Thomas-Louis-Gauthier

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Club Optimiste Drummondville Inc. relativement à la location d'un espace au Centre Thomas-Louis-Gauthier.

ADOPTÉ

543/6/87 - Vente terrain industriel "Gens d'affaires"

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la résolution no. 398/4/87 soit amendée de façon à modifier le nom des intervenants à l'acte et qui désormais se lira comme suit: "M. Daniel Benoit, M. Michel Parenteau, M. Réjean Lafontaine, M. Pierre Léveillé, Mme Jocelyne L'Écuyer et les compagnies Gestion Jeanmi Inc., 2322-5949 Québec Inc., Les Placements Pierre Beaudry Inc., Les Placements Forcier Inc. et Les Entreprises Forlan Inc." et à ajouter "...ou toute subdivision relativement à cette partie de lot" après les mots "mètres carrés".

ADOPTÉ

544/6/87 - Délégation - Ass. des travaux publics d'Amérique

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Gerald Lapierre, directeur des Services techniques, au congrès de l'Association des travaux publics d'Amérique qui se tiendra en septembre 1987 à Ville d'Estérel dans les Laurentides.

ADOPTÉ

545/6/87 - Engagement policier répartiteur - Mario Langelier

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement de M. Mario Langelier au poste de policier répartiteur à l'essai pour la Ville à compter du 15 juin 1987.

ADOPTÉ

546/6/87 - Engagement policier patrouilleur - Guy Ritcher

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement de M. Guy Ritcher au poste de policier patrouilleur à l'essai pour la Ville.

ADOPTÉ

547/6/87 - Engagement policier temporaire - Gaston Lefebvre

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement de M. Gaston Lefebvre au poste de policier temporaire pour la période comprise entre le 1er cycle de mai et le 31 octobre 1987.

ADOPTÉ

548/6/87 - Nomination Jacques Vanasse - contremaître

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que M. Jacques Vanasse soit nommé au poste de contremaître au Service loisirs et parcs de la Ville de Drummondville; le tout selon la politique salariale du personnel non syndiqué de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

549/6/87 - Intercepteur Celanese, réhabilitation Lafontaine - Adjudication contrat

Considérant que la Ville de Drummondville a signé une entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement et que la Ville de Drummondville demandait à la Société québécoise d'assainissement des eaux lors de l'appel d'offres no. 160-3-50-41-01 pour les travaux d'assainissement des eaux, d'y inclure les travaux municipaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur les rues Lafontaine, Dunkin, Des Écoles, Dumoulin, Brouillard et Carré Celanese;

Considérant qu'à l'ouverture des soumissions, l'entrepreneur Sintra Inc. - Région Bois-Francs s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 1 496 722,70 \$;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Drummondville de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt No. 1842 tel qu'en fait foi le certificat de fonds disponibles numéro 102 émis par le trésorier de la municipalité;

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville adjuge par l'intermédiaire de la Société québécoise d'assainissement des eaux le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 784 834,70 \$ tel que recommandé par la Société québécoise d'assainissement des eaux et par le comité technique; conditionnellement à l'approbation préalable du règlement No. 1842 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉ

550/6/87 - Mandat à H.B.A. - Abri-bus et débarcadère

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Hamel, Beaulieu et Associés aux fins de préparer les plans et devis, d'effectuer la surveillance des travaux reliés à l'aménagement d'un débarcadère d'autobus à l'intersection du boulevard St-Joseph et de la rue St-Jean et de négocier une entente relative à l'implantation de 15 abri-bus. Les honoraires devront être facturés au taux horaire.

ADOPTÉ



551/6/87 - Adoption du procès-verbal du C.C.U - 10 juin 1987

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 juin 1987 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

552/6/87 - Pageant aérien - Association des pilotes de Drummondville inc.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association des pilotes de Drummondville inc. à tenir son pageant aérien le 23 août 1987 à l'aéroport municipal; le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires. La Ville vote également une somme de 500 \$ à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

553/6/87 - Scouts St-Pierre et Paul - subvention de 300 \$

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 300 \$ aux pionniers de la paroisse St-Pierre et Paul dans le cadre de leur projet "Voyage d'aide en Haiti".

ADOPTÉ

554/6/87 - Délégation de M. Majella Crêteau - Centraide

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que M. Majella Crêteau, directeur du Service du personnel, soit autorisé à représenter la Ville de Drummondville lors de la campagne de financement de Centraide 1987.

ADOPTÉ

555/6/87 - Cercle de l'Amitié de Drummondville - Subvention de 500 \$

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 500 \$ au Cercle de l'Amitié de Drummondville à titre d'aide financière pour l'organisation de son 15e anniversaire d'existence.

ADOPTÉ

556/6/87 - Ensoleilvent - Exemption de la taxe foncière

Attendu que l'Ensoleilvent a soumis à la Commission municipale du Québec une demande pour fins d'exemption de la taxe foncière;

Attendu que la Commission municipale du Québec consulte la Ville de Drummondville avant de se prononcer sur cette demande conformément aux prescriptions du paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville informe la Commission municipale du Québec qu'il s'en remet au bon jugement de cette Commission et qu'il accepte d'avance sa décision concernant la demande déposée par l'Ensoleilvent.

ADOPTÉ

557/6/87 - Centre Récréatif St-Jean-Baptiste - Exemption de la taxe foncière

Attendu que le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. a soumis à la Commission municipale du Québec une demande pour fins d'exemption de la taxe foncière;

Attendu que la Commission municipale du Québec consulte la Ville de Drummondville avant de se prononcer sur cette demande conformément aux prescriptions du paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville informe la Commission municipale du Québec qu'il s'en remet au bon jugement de cette Commission et qu'il accepte d'avance sa décision concernant la demande déposée par le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

558/6/87 - Kino-Québec - randonnée cyclo-nautique

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Kino-Québec à organiser une randonnée cyclo-nautique le 20 juin 1987; le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

559/6/87 - Délégation - Assemblée générale Cité des Loisirs

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue MM. Robert Lafrenière, conseiller, Jean-Jacques Paradis, directeur général, et André Paquet, directeur des Services à la population, à l'assemblée générale annuelle de la Corporation Cité des Loisirs Inc. qui se tiendra le 22 juin 1987.

ADOPTÉ

560/6/87 - Tournoi de balle du pénitencier - parc Michaud

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les agents de la paix à tenir le Tournoi de balle du pénitencier au parc Michaud les 21, 22 et 23 août 1987 et à solliciter un permis de vente et de consommation de boisson sur ledit terrain auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec; le tout selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

561/6/87 - Club de Hockey Drummond Inc. - protocole d'entente

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec le Club de Hockey Drummond Inc. relativement à l'utilisation du Centre Marcel Dionne et de l'Olympia Yvan Cournoyer.

ADOPTÉ



562/6/87 - Métiers d'Art Drummond Inc. - Subvention de 1 000 \$

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 1 000 \$ aux Métiers d'Art Drummond Inc. pour leur permettre de participer à la seconde Biennale des Arts consacrés aux Arts de Feu à Braine l'Alleud.

ADOPTÉ

563/6/87 - Ensemble folklorique Mackinaw - achat de billets

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 2 billets au coût de 50 \$ l'unité pour le Super Gala de l'Ensemble folklorique Mackinaw Inc. qui se tiendra le 20 juin 1987.

ADOPTÉ

564/6/87 - Mandat à H.B.A. - Parc forestier urbain

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés aux fins de réaliser une expertise en vue d'orienter le choix de la Ville de Drummondville quant à l'acquisition de terrains pour un éventuel "Parc urbain forestier". Le montant maximum des honoraires sera de 4 000 \$.

ADOPTÉ

565/6/87 - Nomination de Gilles Bélisle - greffier par intérim

Attendu que Me Jacques Dionne a soumis sa démission comme greffier de la Ville de Drummondville, effective le 12 juin 1987;

Attendu que le processus de sélection pour combler ce poste sera mis en marche au cours des prochaines semaines et se poursuivra pour déterminer le candidat le plus apte à remplir cette importante fonction;

Attendu que la Ville de Drummondville se doit de nommer immédiatement un greffier à titre intérimaire pour assurer la bonne marche de l'administration et pourvoir dès à présent à la préparation des procédures et documents nécessaires à l'élection qui aura lieu le 1er novembre 1987;

Attendu que le greffier, à titre intérimaire, agira comme président d'élection suivant les dispositions de la Loi;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que M. Gilles Bélisle, trésorier et directeur de l'administration, soit nommé, à titre intérimaire, greffier de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

566/6/87 - Suspension policier

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville entérine les recommandations du directeur du Service de la sécurité publique contenues dans son rapport du 15 mai 1987, soit la suspension pour 2 jours de travail sans solde du constable dont le nom apparaît audit rapport, et que cette suspension prenne effet dès maintenant.

ADOPTÉ

567/6/87 - Paiement de 4 500 \$ - Cimetière, rue Marchand

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 4 500 \$ à la Corporation du cimetière catholique romain de Drummondville aux fins d'acquitter une partie des dommages causés au cimetière de la rue Marchand lors du déneigement.

ADOPTÉ

M. Denis Savoie fait le point sur le dossier d'embellissement de la Ville et donne des précisions sur l'enveloppe budgétaire utilisée à cet effet.

568/6/87 - Adoption du règlement No. 1862

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1862 a été donné (réf: 523/6/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière adjointe fait un résumé du règlement No. 1862 concernant les branchements d'égouts privés.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

569/6/87 - Adoption du règlement No. 1863

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1863 a été donné (réf: 524/6/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière adjointe fait un résumé du règlement No. 1863 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

570/6/87 - Adoption du règlement No. 1864

Lecture est donnée du règlement No. 1864 décrétant un emprunt de 150 000 \$ pour compléter l'acquisition de terrains appartenant à M. Alphée Cardin et à la succession Théode Cardin.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière adjointe ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1864 et ce de 9 heures à 19 heures les 6 et 7 juillet 1987.



## Modalités - cueillette des déchets

M. Jean-Marie Boisvert informe la population des nouvelles modalités relatives à la cueillette des déchets dans les limites de la Ville de Drummondville.

## 571/6/87 - Piscines publiques - gratuites

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que l'accessibilité aux piscines publiques extérieures sous la régie de la Ville de Drummondville soit gratuite pour tous durant la saison estivale 1987.

ADOPTÉ

## Condoléances

M. Robert Lafrenière, au nom de tous les membres du Conseil et de toute la population drummondvilloise, offre des condoléances à M. Serge Ménard, maire, à l'occasion du décès de son frère, M. Yves Ménard.

## Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les employés municipaux présents et invite le président du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Drummondville à faire ses représentations.

- Intervenant: M. Bernard Arguin, 522 rue Marchand.

Quand le comité de négociations de la Ville sera-t-il prêt à revenir à la table de négociations?

Monsieur le Maire informe les employés qu'une rencontre sera cédulée cette semaine et qu'il y assistera.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- (Item 5.2) Subvention pour les abri-bus.
- (Items 20 à 22) Engagement de policiers.
- (Item 24) Adjudication d'un nouveau contrat à Sintra Inc.
- (Item 46A) Revenus des piscines.
- Conteneurs - respect du règlement.
- Site d'enfouissement - coûts.
- Comptes de la Ville.

- Intervenant: M. Dominique Vanesse, 685 Joly.

- Application du règlement no. 1840 relatif aux mini-conteneurs.
- Nettoyage du fossé à l'arrière de la rue Joly.
- Radar sur la rue Joly.

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Condoléances à Monsieur le Maire.
- Télédiffusion des séances du Conseil.
- Procédure d'assemblées.
- Association des propriétaires du Centre du Québec.
- Nouveau rôle d'évaluation - écart + ou - 10%.
- Travaux d'infrastructures - nouveau centre commercial.
- Réserve financière de la Ville.
- Lumières sur le boulevard Mercure.
- Coût des rénovations de la Maison Miller.
- Interdiction de fumer dans les édifices publics.
- Plantation d'arbustes et de fleurs sur les terrains privés.



- Intervenant: M. Paul-André Jolin, 30 ave. des Cyprès.
  - Taxe sectorielle - Parc Boisé de la Marconi.
  - Développement du projet Parc Boisé de la Marconi par des entrepreneurs locaux.
  
- Intervenant: M. Jacques Godbout, 39 - 119e Avenue.
  - Développement du Parc Cacouna.
  - Remerciements pour l'appui accordé au projet PADEL de l'Association des Loisirs St-Philippe.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi, 6 juillet 1987**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Therese Lepelet*  
.....  
Greffière adjointe.

*Serge Girard*  
.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

6 juillet 1987

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 6 juillet 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

**SONT PRÉSENTS:** Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapière, directeur des Services techniques, André Paquet, directeur des Services à la population, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

572/7/87 - Adoption du procès-verbal (15 juin 1987)

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 juin 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

573/7/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 1er juillet 1987):

574/7/87

1- ACHAT DE VOITURES DE POLICE - TP-87-20

<u>Soumissionnaires</u>	<u>P r i x</u>	
	<u>Avec échange</u>	<u>Sans échange</u>
. DRUMMOND AUTO LTÉE 1163 boul. St-Joseph Drummondville	28 957,10 \$	31 357,10 \$
. BERNIER & CRÉPEAU LTÉE 269 rue Lindsay Drummondville	29 400,00 \$	31 400,00 \$

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Drummond Auto Ltée** au montant de 31 357,10 \$ soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ



et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1854 abrogeant et remplaçant tous les règlements, ou toute partie de règlement, régissant le Comité consultatif d'urbanisme. De ce fait, le règlement No. 1539 et ses amendements sont abrogés par le présent règlement.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 avril 1987 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1854 et ce de 9 heures à 19 heures les 19 et 20 mai 1987.

412/4/87

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1859 a été donné (réf: 370/4/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1859 décrétant un emprunt de 106 700 \$ pour la confection d'un avant-projet de réaménagement du secteur ReviCentre Lindsay, entre les rues St-Jean et St-Georges.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1859 et ce de 9 heures à 19 heures les 4 et 5 mai 1987.

M. Lindor Letendre avise la population de Drummondville de la réouverture du puits du parc Milette et encourage la population à profiter de cet équipement municipal.

Son Honneur le Maire Serge Ménard se fait le porte-parole des membres du Conseil et des employés municipaux pour offrir des condoléances à M. Jean-Louis Mondoux, membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Drummondville, à l'occasion du décès de son père, M. Wellie Mondoux.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Soumissions - vêtements des policiers - correction dans l'achat de vêtements pour les policiers.
- Achat de vestes antiballes - Nombre: 15.
- (Item no. 10) Autorisation de voter à MM. Robert Lafrenière et Jean-Paul Généreux lors du congrès de la Fédération canadienne des municipalités.
- (Item no. 22) Vente d'un terrain industriel pour motel industriel.
- (Item no. 29) Subvention de 1 000 \$ pour l'Aféas, Cercle Immaculée Conception.



- Changements de la réglementation concernant l'urbanisme et l'émission des permis.
- Comptes payables - griefs.

- Intervenant: M. Christian Boudrias, 2330 boul. Mercure.

- Citoyen émérite, M. Delbert Deschambault, maire de la Ville de St-Jean-sur-Richelieu.
- Corbeilles de fleurs inexistantes à St-Philippe.
- Étude sur la restructuration des parcs.
- Jardins communautaires à Drummondville.
- Agrandir le chalet St-Philippe - Maison de Quartier.

- Intervenant: M. Laurent Ricard, 355 St-Édouard.

- La fluoration de l'eau - lettre de M. Yvon Lépine.
- (Item no. 30) Avis de motion d'un règlement adoptant le plan d'urbanisme.
- Schéma d'aménagement de la M.R.C. de Drummond et position de la Ville de Drummondville.

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

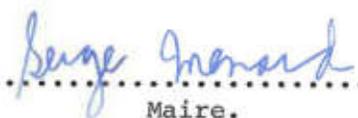
- (Item no. 6) Domaine Huguette et retenue de 10% pour fins de parc.
- Remplacement d'arbres sur le boulevard St-Joseph et item no. 21 - mandat à Pro Paysage pour 3 aménagements paysagers.
- Suie dans le secteur Dunkin/Belcourt et mauvais éclairage du secteur.
- Préparation des élections - président du R.C.D. et soumissions publiques.
- Lecture des règlements.
- Marquage sur chaussée - boulevard St-Joseph à la hauteur de la Polyvalente La Poudrière.
- Bordures de rue sur la 117e Avenue.
- Développement industriel.

- Intervenant: M. Gilles Fontaine, 55 Fabre.

- Dépôt d'une pétition pour la réalisation de travaux d'élargissement sur le boulevard Mercure dans la paroisse St-Philippe.
- Surveillance policière accrue dans le secteur.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi, 4 mai 1987**, et déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, Gilles Bélisle, comptable, domicilié au 270 Rue Des Pins à Drummondville, Québec, étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, jure que j'agirai en ma qualité de greffier de la Ville de Drummondville fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

SIGNÉ:... *Gilles Bélisle* .....

Je, soussigné, Serge Ménard, maire de la Ville de Drummondville, domicilié au 130 boulevard Gall à Drummondville, certifie par les présentes que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office, à Drummondville, ce .... *23 Juin 1987* .....

SIGNÉ:... *Serge Ménard* .....





2- VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS - LES JARDINS DU GOLF (RUE FISET)

575/7/87

A) VENTE DU LOT 124-374 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. RENÉ FAFARD 380 Belleau Drummondville	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **M. René Fafard** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

576/7/87

B) VENTE DU LOT 124-375 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. 4500 boul. St-Joseph St-Nicéphore	20,10 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Les Entreprises Brouillette Enr.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

577/7/87

C) VENTE DU LOT 124-376 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. 4500 boul. St-Joseph St-Nicéphore	20,10 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Les Entreprises Brouillette Enr.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



578/7/87

D) VENTE DU LOT 124-377 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. 4500 boul. St-Joseph St-Nicéphore	20,10 \$ le mètre carré
. LES CONSTRUCTIONS GÉRARD HÉBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille	18,51 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Les Entreprises Brouillette Enr.** soit retenue, étant la plus haute soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

579/7/87

E) VENTE DU LOT 124-378 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS GÉRARD HÉBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille	18,51 \$ le mètre carré
. M. YVES LAROCHELLE 345 Îlot des Épinettes Drummondville	18,50 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Les Constructions Gérard Hébert Inc.** soit retenue, étant la plus haute soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

580/7/87

F) VENTE DU LOT 124-379 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. 4500 boul. St-Joseph St-Nicéphore	20,10 \$ le mètre carré
. MME PAULINE L. WARD 2044 Fradet Drummondville	18,43 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Les Entreprises Brouillette Enr.** soit retenue, étant la plus haute soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



581/7/87

G) VENTE DU LOT 124-380 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION MARCEL PROVENCHER LTÉE 535 Surprenant Drummondville	18,32 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que cette soumission soit **rejetée** vu sa non conformité (le chèque de dépôt l'accompagnant n'étant pas certifié).

ADOPTÉ

582/7/87

H) VENTE DU LOT 124-381 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MME LISE VALLIÈRES 2350 Auguste Grantham-Ouest	20,35 \$ le mètre carré
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. 4500 boul. St-Joseph Drummondville	20,10 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Mme Lise Vallières** soit retenue, étant la plus haute soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

583/7/87

I) VENTE DU LOT 124-382 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. PIERRE BAILLARGEON 895 DeBoucherville Drummondville	19,00 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **M. Pierre Baillargeon** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



584/7/87

J) VENTE DU LOT 124-383 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. 4500 boul. St-Joseph Drummondville	20,10 \$ le mètre carré
. M. ANDRÉ LAROSE 3156 Deschênes, #303 Sherbrooke	18,527 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Les Entreprises Brouillette Enr.** soit retenue, étant la plus haute soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

585/7/87

K) VENTE DU LOT 124-384 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS GÉRARD HÉBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Les Constructions Gérard Hébert Inc.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

586/7/87

L) VENTE DU LOT 124-385 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. 4500 boul. St-Joseph Drummondville	20,10 \$ le mètre carré
. M. JEAN-GUY GAUTHIER 760 - 112e Avenue Drummondville	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Les Entreprises Brouillette Enr.** soit retenue, étant la plus haute soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



587/7/87

M) VENTE DU LOT 124-386 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. 4500 boul. St-Joseph St-Nicéphore	20,10 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Les Entreprises Brouillette Enr.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

588/7/87

N) VENTE DU LOT 124-387 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. 4500 boul. St-Joseph St-Nicéphore	20,10 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Les Entreprises Brouillette Enr.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

589/7/87

O) VENTE DU LOT 124-388 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. 4500 boul. St-Joseph St-Nicéphore	20,10 \$ le mètre carré
. M. JEAN-GUY GAUTHIER 760 - 112e Avenue Drummondville	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Les Entreprises Brouillette Enr.** soit retenue, étant la plus haute soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



590/7/87

P) VENTE DU LOT 124-390 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS GÉRARD HÉBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Les Constructions Gérard Hébert Inc.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

591/7/87

Q) VENTE DU LOT 124-391 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS GÉRARD HÉBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Les Constructions Gérard Hébert Inc.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

592/7/87

R) VENTE DU LOT 124-392 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MM. JEAN-GUY FOREST et ROBERT SÉVIGNY 372, Route 143 St-Bonaventure	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **MM. Jean-Guy Forest et Robert Sévigny** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

593/7/87

S) VENTE DU LOT 124-393 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM



<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MM. JEAN-GUY FOREST et ROBERT SÉVIGNY 372, Route 143 St-Bonaventure	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **MM. Jean-Guy Forest et Robert Sévigny** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

594/7/87

T) VENTE DU LOT 124-396 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. MME SUZANNE LAJEUNESSE 795 Bousquet, app. 309 Drummondville	18,32 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Mme Suzanne Lajeunesse** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

595/7/87

U) VENTE DU LOT 124-398 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS GÉRARD HÉBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Les Constructions Gérard Hébert Inc.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

596/7/87

V) VENTE DU LOT 124-399 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS GÉRARD HÉBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille	18,30 \$ le mètre carré



Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Les Constructions Gérard Hébert Inc.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

597/7/87

W) VENTE DU LOT 124-400 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. M. ANDRÉ RAJOTTE 645 Bousquet, app. 206 Drummondville	18,30 \$ le mètre carré
. MM. JEAN-GUY FOREST et ROBERT SÉVIGNY 372, Route 143 St-Bonaventure	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **MM. Jean-Guy Forest et Robert Sévigny** soit retenue suite à un tirage au sort effectué ce jour, à 19h45, en présence de témoins.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

598/7/87

X) VENTE DU LOT 124-402 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. DANIEL ST-JACQUES 870 Godbout Drummondville	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **M. Daniel St-Jacques** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

599/7/87

Y) VENTE DU LOT 124-403 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION DANIEL ST-JACQUES INC. 870 Godbout Drummondville	18,30 \$ le mètre carré

AMENDÉE  
PAR RÉS.  
734/8/87



Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Construction Daniel St-Jacques Inc.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

600/7/87

2) VENTE DU LOT 124-407 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. JEAN-GUY GAUTHIER 760 - 112e Avenue Drummondville	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **M. Jean-Guy Gauthier** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Jean-Guy Turgeon, directeur général régional de l'A.P.C.H.Q. Centre du Québec remercie le Conseil pour l'appui dans le dossier du Centre d'expositions et d'enchères de Drummondville.
- M. Jean-Guy St-Roch, député de Drummond et vice-président de la Commission de l'aménagement et des équipements transmet le chèque permettant la réalisation de l'étude visant l'aménagement d'une foresterie urbaine pour la communauté de Drummondville.
- M. Jean Longval, directeur général de l'Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone remercie M. le Maire pour sa participation au récent congrès de l'Association.
- M. Robert Côté, président de la Cité des Loisirs, remercie la Ville pour l'appui consenti dans le cadre du projet de rénovation des immobilisations.
- Le Club social des employés municipaux de la Ville de Drummondville remercie le Conseil municipal pour sa commandite et sa coopération lors du tournoi de golf des employés municipaux.
- M. Jean-Paul Gervais, chef de district au Ministère des transports, souligne la présence de M. le Maire à la fête offerte à M. Georges-Étienne Bécotte lors de son départ.
- La greffière adjointe fait lecture de 2 lettres du Club Rotary de Drummondville soulignant l'accueil manifesté lors de la visite de représentants du Brésil et des Indes, et du président international.
- Mme Christianne Caya, coordonnatrice du Club de gymnastique artistique Les Djinn, remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour sa contribution financière permettant l'échange socio-culturel et sportif en Europe.



- M. Denis Laplante, président de l'équipe RE/MAX la salle inc. souligne l'appréciation et la fierté de son personnel d'être drummondvillois.
- M. Jean-Paul Gervais souligne le travail de M. Cyrille McMahon, responsable de la division incendie de la Ville de Drummondville, lors d'une séance d'information offerte au personnel du Ministère des transports, district de Drummond.
- M. Pierre Martel, directeur des campings de la Société des établissements de plein air du Québec, félicite les membres du Conseil pour la qualité du travail et l'esprit de collaboration des gestionnaires, des employés et des entreprises impliqués dans le dossier du Parc des Voltigeurs.
- La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec informe les membres du Conseil de la Ville de Drummondville de la nomination de M. Donald Desrosiers, greffier de la Cour municipale, au poste de trésorier de la section VI de ladite Corporation. M. le Maire félicite M. Donald Desrosiers pour cette nomination.
- Mesdames Monique Brunelle et Francine Chabot, respectivement présidente du comité organisateur et présidente du conseil d'administration du Centre récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville inc., remercient la Ville de Drummondville pour son implication financière et pour les services fournis lors des festivités de la St-Jean-Baptiste 1987 tenues sous le thème "Une explosion de chaleur dans nos coeurs".
- Mme Adrienne Daneault, présidente de l'association Les Jumelages socio-culturels de Drummondville inc., remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour son appui financier.

#### 601/7/87 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 13 juin au 6 juillet 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 1 662 560,94 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que lesdits comptes soient acceptés.

ADOPTÉ

#### 602/7/87 - Commandite de la Ville - déjeuner Festival mondial de folklore

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville défraie le coût d'un déjeuner offert sous le grand chapiteau du Parc des Voltigeurs dans le cadre du Festival mondial de folklore de Drummondville (2 000 \$).

ADOPTÉ

#### 603/7/87 - Nomination - responsable de l'application de la loi 65

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que M. Gilles Bélisle, greffier par intérim, soit nommé responsable de l'application de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les présentes désignation et délégation abrogent à toutes fins que de droit celles faites à Me Jacques Dionne, mais n'influencent en rien celles faites à M. J.-Marcel Lefebvre et reliées aux affaires de nature policière.

ADOPTÉ



604/7/87 - Appui à la M.R.C. Drummond - Sauvegarde des abords du V.Q.A.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la M.R.C. de Drummond dans sa démarche auprès du Ministre des Transports afin que celui-ci procède à l'amélioration du boulevard Foucault et par le fait même à la sauvegarde du cachet des abords du Village Québécois d'Antan.

ADOPTÉ

605/7/87 - Compte rendu du Comité de circulation (18 juin 1987)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le compte rendu de l'assemblée du Comité de circulation tenue le 18 juin 1987 soit accepté tel que proposé, à l'exception de l'item 14, et qu'il soit déposé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

606/7/87 - Mandat à Lavalin Transport Inc.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Lavalin Transport Inc., consultant en circulation routière, aux fins de fournir une assistance technique au Comité de circulation pour l'étude de dossiers nécessitant une expertise plus approfondie.

Ce mandat sera facturé à taux horaire et sera pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉ

607/7/87 - Stationnement limité, rue Cormier

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à procéder à l'installation d'une zone de "stationnement limité à 60 minutes" sur la rue Cormier, côté ouest, de la rue St-Omer à la rue Leclerc.

ADOPTÉ

608/7/87 - Défense de stationner, rue Bégin

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à procéder à l'installation d'une zone "défense de stationner" sur la rue Bégin, côté ouest, du boulevard Mercure à la Caisse Populaire St-Philippe.

ADOPTÉ

609/7/87 - "Attention à nos enfants...", St-Amant/Bousquet, Des Pins/Bousquet...

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à procéder à l'installation de panneaux "Attention à nos enfants, c'est peut-être le vôtre", aux inter-sections St-Amant/Bousquet, Des Pins/Bousquet et DeBoucherville/Smith.

ADOPTÉ



610/7/87 - Défense de stationner, rue Brock

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à procéder à l'installation d'une zone "défense de stationner" de 15 pieds de part et d'autre de l'entrée sud de l'édifice Bell Canada, rue Brock, côté ouest.

ADOPTÉ

611/7/87 - Installation de parcomètres, rue Hériot

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à procéder à l'installation de 3 parcomètres sur la rue Hériot, côté est, face au cimetière de l'Église St-Georges, et à relocaliser le lignage de rue selon le plan #E1 de 6 du projet ReviCentre, rue Hériot, phase 2.

ADOPTÉ

612/7/87 - "Attention à nos enfants...", près du parc Petit Soleil

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à procéder à l'installation de panneaux "Attention à nos enfants, c'est peut-être le vôtre", aux intersections Frère André/St-Adélaïde et Frère André/Charles Garnier.

ADOPTÉ

613/7/87 - Mandat pour étude de réclamations - Langlois, Jutras, Leblanc...

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels du bureau Langlois, Jutras, Leblanc, Beaudoin et Hamel Inc., ajusteurs d'assurances, aux fins de procéder à l'analyse et l'évaluation des réclamations reçues par la Ville suite à la pluie diluvienne du 28 mai 1987.

ADOPTÉ

614/7/87 - Appropriation de surplus disponibles - 4 500 \$

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approprie à même ses surplus disponibles la dépense hors-budget suivante, soit la réalisation d'un chemin d'accès temporaire d'une longueur d'environ 200 pieds entre Autobus Thomas et Place Industrielle Drummond, à proximité de la rue Le Canadien (coût: 4 500 \$).

ADOPTÉ

615/7/87 - Mandat à Dubé & Boies, a.g. - cadastre tronçon de rue

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Dubé & Boies, arpenteurs-géomètres, aux fins de préparer le cadastre d'un tronçon de la rue située à proximité de la rue Le Canadien, entre Autobus Thomas et Place Industrielle Drummond.

ADOPTÉ



616/7/87 - Appui à la Cité des Loisirs - projet PADEL

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la Cité des Loisirs dans ses démarches auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche suite à un projet présenté dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir.

ADOPTÉ

617/7/87 - Adoption du procès-verbal du C.C.U. - 22 juin 1987

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 juin 1987 soit adopté et qu'il soit déposé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

618/7/87 - Mandat à H.B.A. - réaménagement stationnement St-Frédéric

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de préparer les plans et devis et d'effectuer la surveillance des travaux relatifs au réaménagement du stationnement localisé à proximité de l'église St-Frédéric, entre les rues Brock et Lindsay.

ADOPTÉ

619/7/87 - Autorisation au F.M.F.D. - installation de tentes...

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Festival mondial de folklore de Drummondville inc. à procéder à l'installation de tentes, d'affichages et de marionnettes géantes dans le cadre du festival.

ADOPTÉ

620/7/87 - Vente d'un terrain industriel - M. Philippe Dabet

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à M. Philippe Dabet, ou à une compagnie à être formée, une partie du lot 273 (Ptie 273) du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 4 921,9 m.c., ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 26 juin 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5071), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit sept mille neuf cent vingt-quatre dollars et vingt-six cents (7 924,26 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jacques Lafond et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ



621/7/87 - Contrat de location du Centre Marcel Dionne - Défi Mark Ten

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que M. Alain Boisvert, coordonnateur - loisirs et sports, soit autorisé à signer un contrat de location avec Défi Mark Ten pour l'utilisation du Centre Marcel Dionne le 1er août 1987 dans le cadre du championnat québécois.

ADOPTÉ

622/7/87 - Location d'entrepôt - Celanese

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail de location d'entrepôt avec la compagnie Celanese Canada Ltée pour permettre l'entreposage d'équipements du Service des travaux publics pour une période d'un (1) an à compter du 15 juillet 1987 et ce au coût mensuel de 1 800 \$.

ADOPTÉ

623/7/87 - Appui au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste - projet PADEL

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la démarche du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. formulée auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir.

ADOPTÉ

624/7/87 - Protocole d'entente - Festival mondial de folklore

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Festival mondial de folklore de Drummondville inc., édition 1987.

ADOPTÉ

625/7/87 - Protocole d'entente Drummond Sports Inc. - Terrains de tennis

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. pour l'utilisation des courts de tennis.

ADOPTÉ

626/7/87 - Nomination de M. Gilles Bélisle - Comité de retraite

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que M. Gilles Bélisle, directeur des Services administratifs et trésorier de la Ville, soit nommé représentant de la Ville au Comité de retraite des employés de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



627/7/87 - Engagement de Joane Simard - policier répartiteur temporaire

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement de Mme Joane Simard au poste de policier répartiteur temporaire, et ce à compter du 7 juillet 1987.

ADOPTÉ

628/7/87 - Pyrotechnie musicale - F.M.F.D.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville participe à la réalisation d'une pyrotechnie musicale dans le cadre du Festival mondial de folklore de Drummondville et ce pour un coût d'environ 18 550 \$.

ADOPTÉ

629/7/87 - Autorisation au C.R.St-J.-B. - fête champêtre

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. à tenir une fête champêtre le 16 août 1987 au parc St-Jean-Baptiste, le tout selon la politique de soutien établie par la Ville pour les fêtes populaires.

ADOPTÉ

630/7/87 - Renouvellement de contrat avec Mme Francine Duchesne

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle le contrat de Mme Francine Duchesne comme coordonnatrice du projet d'implantation des mini-conteneurs pour une autre période de 6 mois à compter du 20 juillet 1987, et ce aux mêmes conditions.

ADOPTÉ

631/7/87 - Protocole d'entente S.Q.A.E. - intercepteur Marchand & 20e Avenue

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux pour l'exécution de travaux conjoints pour l'intercepteur Marchand et 20e Avenue.

ADOPTÉ

632/7/87 - Mandat à H.B.A. - intercepteur Marchand & 20e Avenue

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés aux fins de préparer les plans préliminaires, les plans et devis définitifs et d'effectuer la surveillance des travaux municipaux à être exécutés dans le cadre des travaux conjoints pour l'intercepteur Marchand et 20e Avenue. Cette firme d'ingénieurs-conseils est également autorisée à présenter lesdits plans et devis au ministère de l'Environnement du Québec pour approbation.

ADOPTÉ



633/7/87 - Mandat à Me Gérard Fradet - bail, stationnement St-Frédéric

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Gérard Fradet, notaire, aux fins de procéder à la préparation et à la rédaction d'un bail emphytéotique relatif à l'utilisation du stationnement de la Fabrique St-Frédéric et de celui de la Caisse populaire St-Frédéric, situés entre les rues Brock et Lindsay. La durée du bail sera de 25 ans.

ADOPTÉ

634/7/87 - Nomination d'un maire suppléant - M. Jean-Paul Généreux

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que M. Jean-Paul Généreux soit nommé maire suppléant pour la période du 6 juillet au 1er novembre 1987.

ADOPTÉ

M. le Maire Serge Ménard profite de l'occasion pour remercier M. Robert Lafrenière de sa disponibilité et de sa collaboration durant son mandat.

635/7/87 - Délégation de M. Jean-Paul Généreux à La Roche-sur-Yon

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue le conseiller Jean-Paul Généreux à titre de représentant de la Ville à La Roche-sur-Yon dans le cadre de l'échange des Jumelages socio-culturels.

ADOPTÉ

636/7/87 - Subvention de 500 \$ - CHUS

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 500 \$ à la Fondation du CHUS dans le cadre de sa 8e campagne de souscription.

ADOPTÉ

637/7/87 - Club de Soccer Juvénile de Dr'Ville - activité de financement

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club de Soccer Juvénile de Drummondville à tenir une activité de financement consistant en un lave-vitres d'autos, le tout selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

638/7/87 - Subvention de 25 000 \$ au C.E.E.D.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse la 2e tranche de la subvention accordée au Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville et qu'à cette fin la somme de 25 000 \$ soit appropriée à même les surplus libres de la Ville.

ADOPTÉ



639/7/87 - Mandat à Média Marcom

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Média Marcom Inc., consultant en communication, aux fins de planifier et d'opérer un projet expérimental dans le quartier no. 4 visant à transmettre des messages simples à la population. Le mandat ne devra pas excéder un coût de 800 \$ par action.

ADOPTÉ

640/7/87 - Mandat notaire Louise Lauzon - achat lots 146-P.73 et 146-74

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Louise Lauzon, notaire, aux fins de préparer et rédiger un acte d'acquisition des lots 146-P.73 et 146-74 du cadastre du Canton de Grantham, actuellement propriété de MM. Gilles Rose et Gilles Pratte, et ce pour le prix de neuf mille dollars (9 000 \$) payable comptant lors de la signature de l'acte notarié.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

641/7/87 - Achat des lots 146-P.73 et 146-74 à même les surplus disponibles

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approprie une somme de 9 000 \$ à même ses surplus disponibles pour l'acquisition des lots 146-P.73 et 146-74.

ADOPTÉ

642/7/87 - Protocole d'entente S.H.Q. - Programme supplément loyer privé

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du Programme de supplément au loyer privé.

ADOPTÉ

Rapport du Service de l'habitation

Le conseiller Lindor Letendre dresse le bilan du Service de l'habitation pour les permis de construction émis en juin 1987 et compare la situation à celle de l'année 1986.

Rapport du Comité d'embellissement

Le conseiller Denis Savoie, président du Comité d'embellissement, fait part aux membres du Conseil et à la population du succès de la campagne Villes, villages et maisons fleuries.

643/7/87 - Avis de motion d'un règlement - recensement municipal

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant la tenue d'un recensement municipal conformément à l'article 472 de la Loi sur les Cités et Villes.



644/7/87 - Avis de motion d'un règlement - trav. intercepteur Marchand...

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement décrétant l'exécution de travaux municipaux reliés aux travaux "intercepteur Marchand et réhabilitation secteur des industries" dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, et prévoyant un emprunt n'excédant pas 325 800 \$.

645/7/87 - Avis de motion d'un règlement - stationnement St-Frédéric

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas 180 000 \$ pour l'exécution de travaux de réaménagement du stationnement situé à proximité de l'église St-Frédéric, entre les rues Lindsay et Brock, propriété de la Ville, de la Fabrique St-Frédéric et de la Caisse populaire St-Frédéric.

646/7/87 - Avis de motion d'un règlement - Régie intermunicipale des déchets

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement pourvoyant à la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale sous la forme d'une régie relativement à la gestion des déchets.

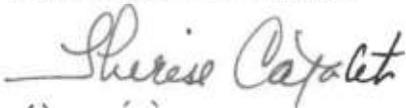
Condoléances

M. le Maire Serge Ménard se fait le porte-parole des membres du Conseil et de tous les employés municipaux pour offrir des condoléances à Mme Carole Savard à l'occasion du décès de son père, M. Jean-Paul Savard.

Période de questions concernant les affaires municipales

- Intervenant: **M. Hervé Savoie**, président du R.C.D.
- Commentaires sur le Festival mondial de folklore
  - (Item 22) Appui à la Cité des Loisirs
  - Vente de terrains résidentiels
  - Stationnement St-Frédéric
  - (Item 45) Mandat Média Marcom
  - (Items 46 et 47) Acquisition des lots 146-P.73 et 146-74
  - Comptes: - Université Laval (300 \$)
  - Corporation du Centre Culturel.
- Intervenant: **M. Ovelus Demers**, 51 - 117e Avenue, Dr'Ville
- Bienvenue aux troupes participant au F.M.F.
  - Réaménagement du stationnement St-Frédéric
  - Traverses à niveau du C.P.
  - Accès aux piscines extérieures
  - Contrôle des motos rue Hériot
  - Fleurs sur le boulevard Mercure, quartier St-Philippe
  - Assurances pour les mini-conteneurs
  - Le Conseil a-t-il été avisé de l'ouverture possible de la 123e Avenue?
- Intervenant: **M. Christian Boudrias**, 2330 boul. Mercure, Dr'Ville
- Bon festival
  - Félicitations à Mme Francine Ruest-Jutras
  - Tableau des coûts pour l'entretien des fleurs.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi, 20 juillet 1987**, et déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

  
(Signé) THÉRÈSE CAJOLET,  
Greffière adjointe.

  
(Signé) SERGE MÉNARD,  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

20 juillet 1987

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 20 juillet 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

**SONT PRÉSENTS:** Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Gérard Lapière, directeur des Services techniques, André Paquet, directeur des Services à la population, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

647/7/87 - Adoption du procès-verbal du 6 juillet 1987

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

648/7/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

- 36A. 50e anniversaire de la Caisse populaire St-Joseph (M. Jean-Marie Boisvert).

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 15 juillet 1987):

VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS - LES JARDINS DU GOLF (RUE FISET)

649/7/87

1- VENTE DU LOT 124-380 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MME PAULINE L. WARD 2044 Fradet Drummondville	21,01 \$ le mètre carré
. CONSTRUCTION MARCEL PROVENCHER LTÉE 535 Surprenant Drummondville	18,32 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission de **Mme Pauline L. Ward** soit retenue, étant la plus haute soumission conforme.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

650/7/87

2- VENTE DU LOT 124-394 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. JEAN-GUY GAUTHIER 760 - 112e Avenue Drummondville	19,00 \$ le mètre carré
. CONSTRUCTION JO-PRO ENR. 165 Dubois Drummondville	21,31 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission de **Construction Jo-Pro Enr.** soit retenue, étant la plus haute soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

651/7/87

3- VENTE DU LOT 124-395 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION JO-PRO ENR. 165 Dubois Drummondville	21,31 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Construction Jo-Pro Enr.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

652/7/87

4- VENTE DU LOT 124-404 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION JO-PRO ENR. 165 Dubois Drummondville	19,31 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Construction Jo-Pro Enr.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Jean-Yves Landry, président de la 6e Édition du Festival mondial de folklore de Drummondville, remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour sa collaboration et son soutien.
- M. Daniel Rhéaume, président du 11e Tournoi national de baseball Pee-Wee de Drummondville, remercie les employés municipaux pour leur travail lors du 11e tournoi.
- M. Yvan Gosselin, président de la Société Saumon Saint-François, remercie la Ville de Drummondville pour l'accueil réservé aux élèves de la Royal Dak School de la région de Saint-Hubert.
- M. Paul Gobeil, député de Verdun et ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor, remercie Monsieur le Maire pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé dans le cadre de la 6e Édition du Festival mondial de folklore.
- M. Bertrand Goulet, commissaire au Développement économique Chaudière-Laporte, remercie Monsieur le Maire pour l'accueil réservé aux membres de l'ACIQ lors de la 6e Édition du Festival.
- M. Barry R. Husk, vice-président exécutif de Tapis Venture Ltée, remercie Monsieur le Maire pour l'invitation à participer à la journée de Drummondville.
- Mme Denise Mondou, responsable du Centre éducatif forestier de la Plaine, remercie Monsieur le Maire pour sa participation à la conférence de presse de l'organisme.
- Mme Adrienne Daneault, présidente de Les Jumelages et Échanges socio-culturels de Drummondville inc., remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour son implication dans la promotion et la réalisation des échanges socio-culturels.
- La greffière adjointe fait lecture d'une lettre de Michelle et Denis Lefebvre qui félicitent le Conseil de Ville pour la mise en valeur de la Ville.
- La greffière adjointe fait lecture d'une lettre de Paul et Marjolaine Gauthier, résidents d'Ulverton, qui félicitent les membres du Conseil pour l'initiative et le goût démontré pour l'embellissement de la Ville.
- M. Charles Dubé, président de la Corporation du Cimetière Catholique Romain de Drummondville, remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour sa participation aux coûts de réparation de la clôture du cimetière, coin Marchand et boulevard St-Joseph.

653/7/87 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 4 au 20 juillet 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 1 932 855,29 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que lesdits comptes soient acceptés.

ADOPTÉ

654/7/87 - Autorisation signatures - quittance St-Francis Paper Converters

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et



le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de quittance entière et finale en faveur de la compagnie St-Francis Paper Converters Co. Ltd pour toutes les sommes à elle dues en capital, intérêts, frais et accessoires en vertu des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Drummond sous les numéros 154041 et 171380 et affectant hypothécairement le lot numéro P.162B-329 du cadastre du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

655/7/87 - Protocole d'entente - servitudes boulevard des Galeries

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le maire soit autorisé à signer un protocole d'entente avec Univestrie Ltée et Les Restaurants Jean-Louis Roy Inc. relatif aux servitudes pouvant affecter les lots 123-2 et 123-3 du cadastre du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

656/7/87 - Dérogation mineure - Immeuble situé au 1105 boul. St-Joseph

Considérant qu'une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1105 boulevard St-Joseph et portant sur la norme de la hauteur maximale des bâtiments de la zone C02-05 a été dûment présentée;

Considérant que le règlement de zonage stipule que la hauteur maximale pour un bâtiment de 3 étages doit être de 10 mètres;

Considérant que l'application de cette disposition du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande puisqu'il s'avère techniquement impossible de respecter cette norme de 10 mètres;

Considérant que le projet de construction du requérant a une hauteur de 12 mètres;

Considérant que le projet de construction du requérant respecte les objectifs du plan d'urbanisme et l'esprit du règlement de zonage;

Considérant que la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu qu'une dérogation mineure ayant pour effet de permettre une hauteur maximale de 13 mètres pour un bâtiment soit accordée pour l'immeuble situé au 1105 boulevard St-Joseph.

ADOPTÉ

657/7/87 - Tarif d'honoraires - officiers d'élection

Attendu que la Ville de Drummondville désire se prévaloir de l'article 472 de la Loi sur les Cités et Villes;

Attendu que le tarif d'honoraires actuellement en vigueur pour les officiers d'élection est celui publié dans la Gazette officielle du Québec du 30 mars 1983;

Attendu que la Ville de Drummondville juge opportun de modifier ce tarif;



En conséquence, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le tarif d'honoraires payables aux officiers d'élection soit majoré et qu'à l'avenir il se lira comme suit:

- " I - PRÉSIDENT
- |                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| premiers 2 500 voteurs           | 0,31 \$ du nom |
| 22 500 suivants                  | 0,10 \$ du nom |
| autres                           | 0,03 \$ du nom |
| Journée du scrutin               | 270,00 \$      |
| Journée de vote par anticipation | 180,00 \$      |
- II - SECRÉTAIRE D'ÉLECTION  
Les trois quarts des honoraires du président d'élection
- III - TRÉSORIER  
27 \$ par candidat. En aucun cas, le trésorier ne peut recevoir à ce titre plus de 2 040 \$.  
En outre, le trésorier a droit à 680 \$ par parti politique
- IV - RECENSEURS  
45 \$ et 0,35 \$ du nom + liste dactylographiée 25 \$
- V - MEMBRES DU BUREAU DE RÉVISION  
JUGE MUNICIPAL: 50 \$ l'heure avec un maximum de 390 \$ par jour de séance  
AUTRES MEMBRES: 90 \$ par jour de séance à l'exclusion du président d'élection
- VI - SCRUTATEURS  
90 \$ - repas inclus
- VII - GREFFIERS DU SCRUTIN  
65 \$ - repas inclus
- VIII - CONSTABLES SPÉCIAUX  
70 \$ - repas inclus "

et que ce tarif soit en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉ

658/7/87 - Signature - convention collective, cols blancs et cols bleus

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le directeur général de la Ville de Drummondville soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville la convention collective de travail avec le Syndicat des employés municipaux de Drummondville, cols blancs et cols bleus, et ce pour les années 1987, 1988 et 1989.

ADOPTÉ

659/7/87 - Mandat à Les Laboratoires Shermont (vitrine industrielle)

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins



de procéder à l'analyse du sol et à l'étude de la capacité portante des lots formant la vitrine industrielle de Drummondville et situés entre la compagnie Litho Prestige, le boulevard Lemire, l'autoroute 20 et la rue Janelle, de façon à permettre l'installation de l'égout pluvial de la rue Michaud perpendiculairement à celui de la rue Janelle.

ADOPTÉ

660/7/87 - Acceptation du procès-verbal du Comité de Circulation (15/7/87)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du Comité de Circulation tenue le 15 juillet 1987 soit accepté et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

661/7/87 - Défense de stationner, 1500 Janelle

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer une zone "Défense de stationner" de 6 mètres de part et d'autre de la sortie du stationnement de l'édifice sis au 1500 de la rue Janelle.

ADOPTÉ

662/7/87 - Stationnement limité, 423 Dumoulin

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à enlever des enseignes "Stationnement limité à 10 minutes" devant le 423 rue Dumoulin.

ADOPTÉ

663/7/87 - Mandat à Lavalin Transport - entrée charretière, rue Demers

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Lavalin Transport aux fins d'étudier la demande d'une entrée charretière sur la rue Demers à l'arrière du 400 de la rue St-Jean, tenant compte du poste de transfert d'autobus à l'intersection de la rue St-Jean et du boulevard St-Joseph de la configuration de la rue Demers et du boulevard St-Joseph et du mouvement de recul des véhicules lourds sur la rue Demers.

ADOPTÉ

664/7/87 - Mandat à Lavalin Transport - étude de circulation, boul. St-Joseph

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Lavalin Transport aux fins de procéder à une étude de circulation sur le boulevard St-Joseph face à Super Carnaval.

ADOPTÉ

665/7/87 Plan quinquennal, an II (V.Q.A.) - PADEL

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le plan quinquennal, an II, présenté par le Village Québécois d'Antan Inc. dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL) 1987.

ADOPTÉ



666/7/87 - Plan quinquennal, an III (V.Q.A.) - PADEL

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le plan quinquennal, an III, présenté par le Village Québécois d'Antan Inc. dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL) 1987.

ADOPTÉ

Bilan du Village Québécois d'Antan

Le conseiller Denis Savoie présente aux membres du Conseil le bilan du Village Québécois d'Antan Inc. et demande que ce document soit déposé aux archives de la Ville.

667/7/87 - Activité au parc Woodyatt - Association de tennis

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association des joueurs de tennis de Drummondville inc. à tenir une activité "nuit blanche" au parc Woodyatt les 15 et 16 août 1987 et à solliciter un permis de vente et de consommation de boisson sur ledit terrain auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec; le tout selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

668/7/87 - Acte de servitude avec Hydro-Québec et Bell Canada

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de servitude avec les compagnies Bell Canada et Hydro-Québec sur une partie des lots 124-374 à 124-378 inc., 124-379 à 124-385 inc., 124-389 à 124-396 inc., 124-397 à 124-405 inc., 124-406 et 124-407, 124 N.S. et 126 N.S. (Secteur Les Jardins du Golf, rue Fiset).

ADOPTÉ

669/7/87 - Subvention de 2 600 \$ (Loisirs de Drummondville-Ouest)

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 2 600 \$ aux Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. en compensation de la perte de revenus causée par la non-tarifification de la piscine du secteur.

ADOPTÉ

670/7/87 - Subvention de 200 \$ (Association Québec-France)

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 200 \$ à l'Association Québec-France dans le cadre des Échanges d'emplois d'été.

ADOPTÉ



671/7/87 - Subvention de 500 \$ (Club de course de barils du Québec inc.)

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 500 \$ au Club de course de barils du Québec inc. à titre de subvention pour la tenue de la compétition les 5 et 6 septembre 1987 au terrain d'exposition de Drummondville.

ADOPTÉ

672/7/87 - "Parc en action" (marchethon)

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'organisme "Parc en action" à tenir un marchethon le 3 août 1987 ou le 5 août 1987 en cas de pluie dans le quartier Drummondville-Ouest afin d'amasser des fonds pour les activités des enfants du quartier. Le tout devra se dérouler selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

673/7/87 - Transfert de 4 000 \$ au fonds de roulement (S.S.P.)

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu de permettre le transfert d'une somme de 4 000 \$ au fonds de roulement du Service de la sécurité publique afin de permettre l'achat de certains équipements.

ADOPTÉ

674/7/87 - Adoption du projet de règlement No. 1869

IL EST PROPOSÉ PAR M. ROBERT LAFRENIÈRE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR M. JEAN-MARIE BOISVERT, CONSEILLER,  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1869 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1850, afin d'en modifier certaines règles relatives à la hauteur des bâtiments de trois (3) étages dans les zones commerciales, au rapport espace bâti/terrain minimum d'une zone industrielle, à la définition du terme "rapport espace bâti/terrain", aux normes d'implantation des piscines, au nombre de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales, à certains numéros d'articles, à la localisation des cases de stationnement dans les zones industrielles, aux terrains marqués d'une servitude publique et d'ajouter certaines dispositions relatives aux marges de recul pour le secteur commercial du centre-ville, à la marge latérale pour une zone commerciale, à des nouveaux usages dans une zone habitation, une nouvelle disposition pour la classe d'usage rural, aux constructions autorisées dans les marges et cours latérales des zones résidentielles, aux usages accessoires autorisés dans les bâtiments d'habitation, aux marges latérales pour un terrain cadastré avant le 13 mai 1981 dans les zones commerciales et d'enlever une norme relative à une densité nette d'une zone commerciale est et soit adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ



675/7/87 - Avis de motion d'un règlement - Travaux, rues Dumoulin & Moisan

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement prévoyant des travaux de réfection de trottoirs et de pavage des rues Moisan et Dumoulin, et décrétant un emprunt n'excédant pas 118 400 \$.

Coût des travaux	98 682,00 \$
Frais contingents	<u>19 718,00 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	118 400,00 \$

676/7/87 - Avis de motion d'un règlement - Amende le règ. No. 787 (BON ORDRE)

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 787 (Bon Ordre) en ajoutant à l'article 2 le paragraphe y).

677/7/87 - Avis de motion d'un règlement - Travaux d'aménagement et achat de terrains

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement abrogeant le règlement No. 1855, pourvoyant à la préparation de plans et devis définitifs de travaux d'aménagement d'une partie du secteur Nasquatégu de la Ville de Drummondville et à l'acquisition de gré à gré, pour fins de construction d'un boulevard, de partie du lot numéro 123-2 et de partie du lot numéro 124-350 aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, et décrétant un emprunt de 778 500 \$ à cette fin.

- Coût d'acquisition de terrains	584 000 \$
- Préparation de plans & devis définitifs	150 000 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>44 500 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	778 500 \$

678/7/87 - Adoption du règlement No. 1865

Lecture est donnée du règlement No. 1865 pourvoyant à la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale sous la forme d'une régie relativement à la gestion des déchets.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

679/7/87 - Adoption du règlement No. 1866

Lecture est donnée du règlement No. 1866 décrétant la tenue d'un recensement dans les limites de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

680/7/87 - Adoption du règlement No. 1867

Lecture est donnée du règlement No. 1867 décrétant un emprunt de 325 800 \$ pour défrayer le coût de travaux municipaux reliés aux travaux "intercepteur Marchand et réhabilitation secteur des industries", et exécutés à l'occasion du programme d'assainissement des eaux.



Il est proposé M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière adjointe ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1867 et ce de 9 heures à 19 heures les 3 et 4 août 1987.

681/7/87 - Adoption du règlement No. 1868

Lecture est donnée du règlement No. 1868 décrétant un emprunt de 180 000 \$ pour l'exécution de travaux de réaménagement du stationnement situé à proximité de l'église St-Frédéric, entre les rues Lindsay et Brock, propriété de la Ville, de la Fabrique St-Frédéric et de la Caisse populaire St-Frédéric.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière adjointe ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1868 et ce de 9 heures à 19 heures les 3 et 4 août 1987.

682/7/87 - Utilisation du stationnement du marché public (50e anniversaire C.P.S.)

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le comité organisateur du 50e anniversaire de la Caisse populaire St-Joseph à utiliser le stationnement du marché public, samedi le 15 août 1987, pour une activité; le tout selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- (Item 11) Tarif d'honoraires des officiers d'élection.
  - (Item 17) Mandat à Lavalin Transport.
  - (Item 32) Boulevard des Galeries.
  - Taux de vacance des loyers - Étude de la Ville -vs- Étude S.C.H.L.
  - Comptes - Cimetière catholique romain
    - Société canadienne des Postes (détecteur de chaleur).
- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- Félicitations - Festival mondial de folklore.
  - (Item 24) Loisirs de Drummondville-Ouest (piscine).
  - Disposition des conteneurs.
  - Entrée de la Ville par St-Nicéphore.
  - Construction - Hôtel de Ville.
  - Centre des Congrès - autonomie.
  - Stationnement St-Frédéric.



Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi, 3 août 1987**, et déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Denise G. Piolet*  
.....  
Greffière adjointe.

*Serge Morand*  
.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

21 juillet 1987

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 21 juillet 1987 à 17h00, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

**SONT PRÉSENTS:** Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Gérald Lapierre, directeur des Services techniques, et Gilles Bélisle, directeur de l'Administration et trésorier, et Mlle MarieClaude Martel, conseillère en urbanisme, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

683/7/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

684/7/87 - Dérogation mineure - Agrandissement de la bâtisse au 100 Girouard

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 100 rue Girouard;

Considérant que cette demande consiste à permettre une occupation au sol à 100% avec l'aménagement des cases de stationnement sur un autre terrain;

Considérant que l'article 5.2.7.2 du règlement No. 1850 crée un préjudice sérieux au requérant puisqu'il remet en question la faisabilité économique du projet;

Considérant que le requérant serait en mesure de rencontrer les dispositions de l'article 3.1 (a) du règlement relatif aux dérogations mineures concernant le nombre de cases de stationnement requis;

Considérant que la dérogation rencontre les objectifs du plan d'urbanisme et de la réglementation visant à encourager une consolidation des activités au centre-ville;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que la dérogation ne vise que la localisation du nombre de places de stationnement réglementaire et n'affecte donc pas l'usage, la densité d'occupation du sol ou le nombre de places de stationnement requis;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu d'accorder pour l'immeuble situé au 100 rue Girouard, une dérogation mineure ayant pour effet de permettre une occupation au sol à 100% avec l'aménagement sur un autre terrain situé à moins de 150 mètres de l'immeuble concerné, des places de stationnement requises par le projet d'agrandissement.

ADOPTÉ



Période de questions:

Aucune personne présente ne pose de questions.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, Son Honneur le Maire déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Thérèse Lepoët*  
.....  
Greffière adjointe.

*Serge Grand*  
.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

3 août 1987

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 3 août 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapière, directeur des Services techniques, André Paquet, directeur des Services à la population, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

685/8/87 - Adoption du procès-verbal du 20 juillet 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 juillet 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

686/8/87 - Adoption du procès-verbal du 21 juillet 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 juillet 1987 tenue à 17h00 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

687/8/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en y ajoutant les items suivants:

- 36A. Avis de motion - travaux de pavage (M. Denis Savoie).
- 41A. Élargissement rue Léger (M. Gilles St-Martin).

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire (soumission ouverte le 29 juillet 1987):

688/8/87

- VENTE DES LOTS 124-397 ET 124-401 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -  
LES JARDINS DU GOLF

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION PIERRE DESCÔTEAUX INC. 59 Place des Quatre Drummondville	18,40 \$ le mètre carré



Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Construction Pierre Descôteaux inc.** soit retenue étant la seule soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. François Camiré remercie Monsieur le Maire pour son hospitalité lors de l'exposition du groupe "Studio Art Camiré".
- M. André Déry, vice-président de La Brasserie O'Keefe Ltée, remercie Monsieur le Maire pour son accueil lors de la 6e édition du Festival mondial de folklore de Drummondville.
- M. Roger Lauzon remercie Monsieur le Maire pour la magnifique journée de Drummondville tenue dans le cadre du Festival mondial de folklore de Drummondville et félicite tous les membres du Conseil pour le travail qu'ils accomplissent.
- Mme Lise Bacon, vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles, remercie Monsieur le Maire pour l'accueil qui lui a été réservé le 8 juillet dernier.
- Mme Esther Paré, secrétaire administrative de la Corporation de développement économique de la région d'Acton inc., félicite Monsieur le Maire pour l'organisation du Festival mondial de folklore de Drummondville.
- M. Paul G. Lemire, directeur général du Cégep de Drummondville, remercie la Ville de Drummondville pour son appui financier au concert-marathon des étudiants de musique.
- Mme Lucie Côté, directrice de la Fondation Ste-Croix Inc., remercie le Conseil de la Ville de Drummondville pour la collaboration offerte lors du tournoi de golf de l'organisme.

689/8/87 - La greffière adjointe fait lecture d'une lettre de M. Gérard Nadeau, propriétaire du camping l'Escargot, sollicitant une subvention pour l'organisation d'une journée champêtre pour les personnes âgées et les handicapés.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu qu'une somme de 300 \$ soit votée au camping l'Escargot à titre de subvention 1987 pour l'organisation d'une journée champêtre, mercredi le 12 août 1987, regroupant les personnes âgées et les handicapés de la région.

ADOPTÉ

690/8/87 - M. Camil Lauzière, président de Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc., sollicite une subvention de 621,00 \$ permettant la location d'une tente dans le cadre des fêtes du 50e anniversaire de la Caisse populaire St-Joseph.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 500 \$ aux Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. pour leur permettre de défrayer une partie du coût de location de la tente.

ADOPTÉ



**691/8/87 - Acceptation des comptes**

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 18 juillet au 3 août 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 956 055,36 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que lesdits comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

**692/8/87 - Dérogation mineure - immeuble situé au 1775 Sigouin**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 1775 rue Sigouin;

Considérant que cette demande a pour but d'augmenter la largeur maximale des accès au terrain;

Considérant que le règlement de zonage stipule que la largeur maximale d'un accès est dix mètres (10 m) et qu'une distance minimale de huit mètres (8 m) doit séparer les points les plus rapprochés de deux (2) accès;

Considérant que plusieurs quais de déchargement sont situés en façade sur la rue Sigouin et que plusieurs véhicules, principalement avec des semi-remorques et des trains routiers, y ont accès;

Considérant qu'en vertu des normes mentionnées précédemment et des motifs mentionnés ci-dessus, il s'avère difficile d'accéder à la bâtisse;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu d'accorder pour l'immeuble situé au 1775 rue Sigouin, une dérogation mineure ayant pour effet de permettre la localisation de deux (2) accès jumelés et de diminuer à sept mètres (7 m) la largeur entre deux (2) accès, le tout conditionnel à la fermeture de l'accès situé sur la rue Sigouin à l'angle du boulevard Lemire.

ADOPTÉ

**693/8/87 - Mandat à Re/Max LaSalle - ancien hôtel de ville de Dr'Ville-Sud**

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Re/Max LaSalle aux fins d'offrir en vente les lots 139-371, 139-372, 139-373 et 138-201 du cadastre du Canton de Grantham, ainsi que les bâtisses y érigées.

Le maire est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un mandat avec ladite compagnie pour la mise en vente de l'immeuble.

ADOPTÉ

**694/8/87 - Régie intermunicipale (Déchets) - quote-part**

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse la somme de 7 220 \$ à la Régie intermunicipale (Déchets) de la région de Drummond, représentant la quote-part due par la Ville à cet organisme.

ADOPTÉ



695/8/87 - Déplacement de bâtisse - 665 Dauphin

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser le Service de l'habitation à émettre un permis pour déplacer une bâtisse sise au 665 rue Dauphin, propriété de M. Robert Talbot, laquelle sera relocalisée dans les limites de la municipalité de Wendover & Simpson.

ADOPTÉ

696/8/87 - Vente terrain industriel - Industrie Fabco Inc.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Industrie Fabco Inc. une partie du lot 281 (Ptie 281) et une partie du lot 282 (Ptie 282) du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 1 616,3 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 21 juillet 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5091), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit deux mille six cent deux dollars et vingt-quatre cents (2 602,24 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Paul-Émile Bordeleau et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

697/8/87 - Vente terrain industriel - Distribution D.C. Inc.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Distribution D.C. Inc. une partie du lot 281 (Ptie 281) et une partie du lot 282 (Ptie 282) du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 1 616,3 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 21 juillet 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5091), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit deux mille six cent deux dollars et vingt-quatre cents (2 602,24 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire André Jean et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ



698/8/87 - Loisirs de Dr'Ville-Ouest - Super Beach Party aux Caraïbes

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. à tenir une fête familiale genre "Super Beach Party aux Caraïbes" le 4 août 1987 à la piscine du parc Frigon, le tout selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

699/8/87 - Corporation du Centre Culturel - Manque à gagner

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc. à réaliser le projet "20 ans... Tout un événement" et que la Ville assure ladite Corporation qu'elle comblera tout manque à gagner n'excédant pas 10 000 \$.

ADOPTÉ

700/8/87 - Corporation du Centre Culturel - Panneaux de promotion

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc. à installer des panneaux de promotion dans le cadre du projet "20 ans... Tout un événement", le tout après entente avec le Service de l'habitation.

ADOPTÉ

701/8/87 - Appui aux Loisirs St-Joseph de Dr'Ville Inc.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande de subvention présentée par Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir 1987 (PADEL).

ADOPTÉ

702/8/87 - Relais du flambeau olympique - 7 décembre 1987

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande à l'organisation du Relais du flambeau olympique, parrainé par Pétro Canada, de tenir à Drummondville le 7 décembre 1987 une cérémonie du Relais du flambeau olympique dans le cadre des XVIe Jeux Olympiques qui se dérouleront à Calgary, en Alberta, le 13 février 1988.

ADOPTÉ

703/8/87 - Mandat à Me Gaétan Ratté - Les Immeubles Rovon Inc.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que la Ville de Drummondville mandate Me Gaétan Ratté, avocat, aux fins d'entreprendre des poursuites, pour et au nom de la Ville de Drummondville, contre la compagnie Les Immeubles Rovon Inc.

La conseillère Francine Ruest-Jutras désire enregistrer sa dissidence sur cette proposition.

ADOPTÉ



### Rapport du trésorier - États financiers au 30 juin 1987

M. Robert Lafrenière, conseiller et président du Comité des finances, présente le rapport du trésorier sur les états financiers de la Ville de Drummondville pour la période du 1er janvier au 30 juin 1987.

Ledit rapport démontre un excédent des recettes sur les dépenses de l'ordre de 2 144 285 \$.

### 704/8/87 - Compte rendu du C.C.U. - 28 juillet 1987

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le compte rendu de l'assemblée du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 28 juillet 1987 soit accepté tel que présenté et que copie soit conservée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

### Rapport sur les permis de construction émis en juillet 1987

Le conseiller Lindor Letendre dresse un tableau des permis de construction émis en juillet 1987 et compare les résultats avec ceux de 1986.

### 705/8/87 - Congrès de l'U.M.R.C.Q. - Délégation

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue MM. les conseillers Lindor Letendre, Jean-Paul Généreux, Jean-Marie Boisvert et Gilles St-Martin au congrès de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec inc. (U.M.R.C.Q.) qui se tiendra à Montréal les 24, 25 et 26 septembre 1987.

ADOPTÉ

### 706/8/87 - Nomination des rues Beauchemin et Larivée

Attendu qu'il y a lieu d'identifier de nouvelles rues dans le développement domiciliaire "Place Félicien St-Pierre";

Attendu que le Comité de Toponymie de la Ville de Drummondville a suggéré certains noms;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu d'identifier certaines rues de la façon suivante:

- Rue 167-128 - rue "Larivée" en l'honneur du Frère Dominique Larivée, directeur de l'école St-Frédéric durant les années 1931 à 1934.
- Rue 167-126 - rue "Beauchemin" en l'honneur de Joseph Beauchemin, curé fondateur de Ste-Thérèse en 1937.

ADOPTÉ

### 707/8/87 - Mandat à Inspectronic Ltée - refoulements d'eau (28 mai & 26 juil/87)

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la compagnie Inspectronic Ltée aux fins d'effectuer une inspection télévisée de conduites d'égouts dans les secteurs affectés par les refoulements d'eau survenus lors des précipitations des 28 mai et 26 juillet 1987 (Honoraires maximums: 5 000 \$).

ADOPTÉ



708/8/87 - Mandat à Langlois, Jutras, Leblanc, Beaudoin & Hamel Inc.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Langlois, Jutras, Leblanc, Beaudoin, Hamel Inc., ajusteurs d'assurances, aux fins de procéder à l'étude des dossiers de réclamations reçues par la Ville de Drummondville suite à la pluie diluvienne du 26 juillet 1987.

ADOPTÉ

709/8/87 - Mandat à H.B.A. - Analyse du réseau d'égout sanitaire

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe H.B.A. aux fins de procéder à l'analyse du réseau d'égout sanitaire dans les secteurs affectés par les refoulements d'eau survenus lors des précipitations des 28 mai et 26 juillet 1987 (Honoraires maximums: 2 000 \$).

ADOPTÉ

710/8/87 - Subvention - Équipe féminine de balle de Drummondville

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 1 000 \$ à l'équipe féminine de balle de Drummondville à titre d'appui financier pour sa participation à la compétition nationale qui se tiendra en Alberta du 18 au 23 août 1987.

ADOPTÉ

711/8/87 - Club Automobile Windsor Inc. - Course d'accélération, rue Haggerty

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser le Club automobile Windsor Inc. à tenir une course d'accélération sur la rue Haggerty le 6 septembre 1987 ou en cas de pluie le 7 septembre 1987; le tout selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

712/8/87 - Autorisation au Club Rock-Van Inc. - Défilé dans les rues

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club Van-Rock Inc. à tenir un défilé dans les limites de la Ville de Drummondville selon un parcours approuvé par le Service de la sécurité publique, le tout selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

713/8/87 - Convention avec l'Hydro-Québec - Enfouissement, rue Hériot

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'Hydro-Québec relative à l'enfouissement du réseau aérien sur la rue Hériot, entre les rues Marchand et Bellevue.

ADOPTÉ



714/8/87 - Recensement municipal 1987

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approuve le projet de questionnaire présenté par le greffier de la Ville de Drummondville et devant être utilisé lors du recensement municipal 1987.

ADOPTÉ

715/8/87 - Avis de motion - Modification à la tarification des permis de const.

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant une modification à la tarification des permis de construction émis pour bâtiments accessoires.

716/8/87 - Avis de motion - Réaménagement système de son au C.M.D.

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 62 400 \$ pour le réaménagement de la diffusion du son au Centre Marcel Dionne.

Coût des travaux	52 000 \$
Frais contingents	<u>10 400 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	62 400 \$

717/8/87 - Avis de motion - Eg., aq. & voirie Parc Boisé de la Marconi (PH. 1)

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans le Parc Boisé de la Marconi (Phase I) - Développement domiciliaire Bloc "C" et prévoyant un emprunt n'excédant pas 750 000 \$.

Travaux	625 416 \$
Frais contingents	<u>124 584 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	750 000 \$

718/8/87 - Avis de motion - Pavage rues Taillon et Terrasse Bonne Entente

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement décrétant des travaux de pavage sur les rues Taillon et Terrasse Bonne Entente et prévoyant un emprunt n'excédant pas 72 500 \$.

Coût des travaux	60 402 \$
Frais contingents	<u>12 098 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	72 500 \$

719/8/87 - Avis de motion - Amendement au règ. de zonage No. 1850

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement (No. 1869) pourvoyant à la modification du règlement de zonage No. 1850 afin d'adopter de nouvelles règles relatives à la hauteur des bâtiments de trois (3) étages dans les zones commerciales, au rapport espace bâti/terrain minimum d'une zone industrielle, à la définition du terme "rapport espace bâti/terrain", aux normes d'implantation des piscines, au nombre de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales, à certains numéros d'articles, à la localisation des cases de stationnement dans les zones industrielles, aux terrains marqués d'une servitude publique et d'ajouter certaines dispositions relatives aux marges de recul pour le secteur commercial du centre-ville, à la marge latérale pour une zone commerciale, à des nouveaux usages dans une zone habitation, une nouvelle disposition pour la classe d'usage rural, aux constructions autorisées dans les marges et cours latérales des zones résidentielles, aux usages accessoires autorisés dans les bâtiments d'habitation, aux marges latérales pour un terrain cadastré avant le 13 mai 1981 dans les zones commerciales et d'enlever une norme relative à une densité nette d'une zone commerciale.



720/8/87 - Dispense de lecture - Règlement No. 1869

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement No. 1869, dispense de lecture soit autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

721/8/87 - Adoption du règlement No. 1870

Lecture est donnée du règlement No. 1870 abrogeant le règlement No. 1855, pourvoyant à la préparation de plans et devis définitifs de travaux d'aménagement d'une partie du secteur Nasguatégua de la Ville de Drummondville et à l'acquisition de gré à gré, pour fins de construction d'un boulevard, de partie du lot numéro 1232 et de partie du lot numéro 124-350 aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, et décrétant un emprunt de 778 500 \$ à cette fin.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière adjointe ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1870 et ce de 9 heures à 19 heures les 17 et 18 août 1987.

722/8/87 - Adoption du règlement No. 1871

Lecture est donnée du règlement No. 1871 modifiant le règlement No. 787 (Bon Ordre) en y ajoutant le paragraphe y).

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

723/8/87 - Adoption du règlement No. 1872

Lecture est donnée du règlement No. 1872 prévoyant des travaux de réfection de trottoirs et de pavage des rues Moisan et Dumoulin, et décrétant un emprunt de 118 400 \$.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière adjointe ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1872 et ce de 9 heures à 19 heures les 17 et 18 août 1987.



### Troisième versement des taxes municipales

Le conseiller Robert Lafrenière rappelle aux contribuables que la date limite pour effectuer le troisième versement des taxes municipales 1987 est le mercredi, 12 août 1987.

### Requête - propriétaires de la rue Léger

Le conseiller Gilles St-Martin dépose une requête présentée par les propriétaires de la rue Léger et demandant l'élargissement de ladite rue.

### Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.  
560 rue Bruno.
- (Item no. 10) Mandat Re/Max LaSalle - évaluation.
  - (Item no. 11) Régie intermunicipale (Déchets) de la région de Drummond.
  - (Item no. 27) Mandat à Langlois, Jutras, Leblanc, Beaudoin & Hamel Inc. - refoulements d'eau - Responsabilité de la Ville
  - (Item no. 34) Tarification des permis de construction.
- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- (Item no. 21) Budget à date.
  - Valves de fermeture obligatoires (clapets).
  - Cueillette des déchets - quartier St-Philippe.
  - Dossier des Immeubles Rovin.
  - Parc Boisé de la Marconi - vente des terrains.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi, 17 août 1987**, et déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....  
Thérèse Gauthier.....  
Greffière adjointe.

.....  
Serge Gauthier.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

17 août 1987

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 17 août 1987 à 19h45, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur des Services à la population, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, ainsi que Mlle Linda Laplante, chef du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajole, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

La greffière adjointe récite la prière.

724/8/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Monsieur le Maire explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet du projet de règlement No. 1869 amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 dans le but d'en modifier certaines règles relatives à la hauteur des bâtiments de trois (3) étages dans les zones commerciales, au rapport espace bâti/terrain minimum d'une zone industrielle, à la définition du terme "rapport espace bâti/terrain", aux normes d'implantation des piscines, au nombre de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales, à certains numéros d'articles, à la localisation des cases de stationnement dans les zones industrielles, aux terrains marqués d'une servitude publique et d'ajouter certaines dispositions relatives aux marges de recul pour le secteur commercial du centre-ville, à la marge latérale pour une zone commerciale, à des nouveaux usages dans une zone habitation, une nouvelle disposition pour la classe d'usage rural, aux constructions autorisées dans les marges et cours latérales des zones résidentielles, aux usages accessoires autorisés dans les bâtiments d'habitation, aux marges latérales pour un terrain cadastré avant le 13 mai 1981 dans les zones commerciales et d'enlever une norme relative à une densité nette d'une zone commerciale.

Période de questions

Aucune information supplémentaire n'est requise par les personnes présentes.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, Son Honneur le Maire déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....  
Thérèse Cajole.....  
Greffière adjointe.

.....  
Serge Ménard.....  
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

17 août 1987



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 17 août 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur des Services à la population, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, ainsi que Mlle Linda Laplante, chef du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

725/8/87 - Adoption du procès-verbal du 3 août 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 août 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

726/8/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire:

727/8/87

1 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION - CARREFOUR BOULEVARD LEMIRE ET RUE ST-LAURENT (PROJET NO. 87101-B) - (soumission ouverte le 12 août 1987)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau Drummondville	52 221,40 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Électro-Système P.L. Inc.** soit retenue, étant la seule soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ



728/8/87

2 - VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS NON DESSERVIS (CONSTRUCTION MULTIFAMILIALE) - PARC BOISÉ DE LA MARCONI - (SOUMISSION OUVERTE LE 17 AOÛT 1987)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Lot</u>	<u>Prix</u>
M. MARCEL JOYAL 70 - 14e Avenue Drummondville	Ptie 790	7,53 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **M. Marcel Joyal** soit acceptée, à l'exception de l'annexe y jointe et conformément à la réglementation en vigueur à la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Jean-Claude Arsenault, promoteur du Défi Mark Ten, remercie Monsieur le Maire pour l'appui et la collaboration apportés à la présentation du Championnat québécois d'hommes forts au Centre Marcel Dionne le 1er août 1987.
- M. Miville Vachon, président directeur général de la Société immobilière du Québec, confirme la construction du siège social de l'O.P.H.Q. à Drummondville et rassure le Conseil sur le respect de l'échéancier.
- Le directeur général de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, M. Jacques Mathieu, remercie le Conseil pour le deuxième versement de la subvention accordée à l'organisme.
- M. Daniel Johnson, ministre de l'Industrie et du Commerce, remercie Monsieur le Maire pour sa collaboration, son implication et ses efforts lors de la quatrième édition de la Semaine de l'Entreprise.
- Mme Céline Morin-Lafleur, secrétaire du Club des administrateurs municipaux actifs, remercie M. Robert Lafrenière pour sa participation au 14e congrès annuel de l'organisme.

729/8/87 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 4 août au 1er septembre 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 1 715 143,15 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

730/8/87 - Dérogation mineure - immeuble situé au 52 Plessis

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 52 rue Plessis (lot 245-10-4);

Considérant que cette demande a pour but de diminuer la marge arrière de neuf mètres (9 m) à huit virgule sept mètres (8,7 m);

Considérant que le lot 245-10-4 est de faible profondeur;

Considérant que les bâtiments adjacents étant implantés au-delà de la marge de recul prescrite, cela a pour effet de diminuer l'espace alloué à la cour arrière puisque la nouvelle construction doit observer un certain alignement avec les constructions adjacentes;

Considérant que l'application de la norme relative à la marge de recul qui tient compte des bâtiments adjacents a pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme et l'esprit du règlement de zonage;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 52 rue Plessis en diminuant la marge arrière à huit virgule sept mètres (8,7 m).

ADOPTÉ

#### 731/8/87 - Modification au règ. no. 1864 - description technique

Attendu qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction du règlement No. 1864;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la description technique donnée au règlement no. 1864 à l'article 2;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'article 2 du règlement No. 1864 soit modifié de la façon suivante et devra désormais se lire comme suit:

#### " Description technique - partie du lot 123

Un terrain de figure irrégulière, faisant partie du lot CENT VINGT-TROIS (Ptie 123) aux plan et livre de renvoi officiels du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, décrit et borné comme suit:

Commençant à l'intersection de la ligne divisoire des lots 122 et 123 avec la limite actuelle Sud-Ouest du chemin public du rang 2, tel point étant appelé le point de départ; de là, vers le Sud-Est, selon un gisement de cent trente degrés, sept minutes et dix secondes ( $130^{\circ}-07'-10''$ ), une distance de cent quarante-six mètres et soixante-cinq centièmes (146,65 m); de là, vers l'Ouest, suivant un arc de cercle à gauche de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) de rayon, une distance de quatorze mètres et quarante centièmes (14,40 m); de là, vers le Sud-Ouest, selon un gisement de deux cent dix-neuf degrés, cinquante-cinq minutes et quatorze secondes ( $219^{\circ}-55'-14''$ ), une distance de cinquante-et-un mètres et soixante-dix-neuf centièmes (51,79 m); de là, vers le Sud-Est, selon un gisement de cent trente degrés, sept minutes et dix secondes ( $130^{\circ}-07'-10''$ ), une distance de soixante-quatorze mètres et un centième (74,01 m); de là, vers le Sud-Ouest, selon un gisement de deux cent dix-sept degrés, cinquante-deux minutes et quarante-cinq secondes ( $217^{\circ}-52'-45''$ ), une distance de cinq cent quatre-vingt-dix-sept mètres et vingt centièmes (597,20 m); de là, vers le Sud-Ouest, selon un gisement de deux cent dix-sept degrés, cinquante-quatre minutes et trente secondes ( $217^{\circ}-54'-30''$ ), une distance de soixante-sept mètres et soixante-seize centièmes (67,76 m); de là, vers l'Ouest, selon un gisement de deux cent cinquante-trois degrés, trente-cinq minutes et cinquante secondes ( $253^{\circ}-35'-50''$ ), une distance de treize mètres et quatre-vingt centièmes (13,80 m); de là, vers le Sud-Ouest, suivant un arc de cercle à gauche de cinquante-six mètres (56,0 m) de rayon, une distance de soixante-sept mètres et quatre-vingt-six centièmes (67,86 m); de là, vers le Sud, selon un gisement de cent quatre-vingt-quatre degrés, dix minutes et dix secondes ( $184^{\circ}-10'-10''$ ),



une distance de seize mètres et quarante-cinq centièmes (16,45 m); de là, vers le Sud-Ouest, selon un gisement de deux cent dix-huit degrés, vingt-six minutes et trois secondes (218°-26'-03"), une distance de un mètre et quatre-vingt-dix-sept centièmes (1,97 m); de là, vers le Nord-Ouest, selon un gisement de trois cent neuf degrés, quarante-quatre minutes et douze secondes (309°-44'-12"), une distance de quatre-vingt-quatorze mètres et neuf centièmes (94,09 m); de là, vers le Nord-Ouest, selon un gisement de trois cent huit degrés, cinquante-neuf minutes et dix-sept secondes (308°-59'-17"), une distance de cent seize mètres et quinze centièmes (116,15 m); de là, vers le Nord-Est, selon un gisement de trente-sept degrés, cinquante-sept minutes et vingt secondes (37°-57'-20"), une distance de huit cent dix-neuf mètres et quarante-huit centièmes (819,48 m) pour revenir au point de départ.

Ce terrain contenant cent soixante-cinq mille neuf cent quarante-neuf mètres carrés et huit dixièmes (165 949,8 m.c.) en superficie est borné comme suit: vers le Sud-Est par les lots 124-65 (parc), 124-148 (rue), 124-150 (rue), 124-329, 124-335 à 124-342, 124-386, 124-387, 124-388, 124-327 partie, 123 partie et 124 partie, vers l'Est, le Sud et le Sud-Ouest par le résidu du lot 123, vers le Nord-Ouest par le lot 122, vers le Nord-Est par le chemin public du rang 2 et une autre partie du lot 123.

(Description technique préparée à Drummondville par M. Pierre Grondin, arpenteur-géomètre, le 29 juillet 1987, sous le numéro 651 de ses minutes, dossier numéro 165.) "

ADOPTÉ

732/8/87 - Contrat avec Commission scolaire Des Chênes - Transport d'élèves

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat avec la Commission scolaire Des Chênes relatif au transport d'élèves par le Service de transport en commun de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

733/8/87 - Modification au règ. no. 1848 - Transport en commun

Attendu que la Ville de Drummondville a adopté le règlement No. 1848 décrétant la tarification aux usagers du transport en commun dans la Ville de Drummondville;

Attendu que la Ville de Drummondville est l'organisme responsable du transport en commun sur son territoire;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le règlement No. 1848 soit modifié de façon à remplacer l'appellation "Organisme municipal et intermunicipal de transport (OMIT) de Drummondville" par "la Ville de Drummondville" et ce, à tous les endroits où ladite appellation est utilisée dans ledit règlement.

ADOPTÉ

734/8/87 - Vente du lot 124-402 à Construction Daniel St-Jacques Inc.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. Daniel St-Jacques à céder à la compagnie Construction Daniel St-Jacques Inc. tous les droits et intérêts relatifs au lot 124-402 du cadastre du Canton de Grantham qu'il s'est vu octroyer en vertu de la résolution no. 598/7/87.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à ladite cession.

ADOPTÉ

735/8/87 - Épluchette de blé d'inde - Centre Récréatif St-Jean-Baptiste

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. à tenir une épluchette de blé d'inde, samedi le 22 août 1987, entre 17 et 21 heures, au parc Milette, le tout selon la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

736/8/87 - Délégation de M. Alain Boisvert - Conseil Régional des Loisirs

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que M. Alain Boisvert, coordonnateur du Service loisirs et parcs, soit délégué à une journée rencontre organisée par le Conseil régional des loisirs qui se tiendra, samedi le 19 septembre 1987.

ADOPTÉ

737/8/87 - Délégation de M. André Paquet - A.Q.D.L.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que M. André Paquet, directeur des Services à la population, soit autorisé à assister au colloque de l'Association québécoise des directeurs de loisir qui se tiendra à Granby le 20 août 1987.

ADOPTÉ

738/8/87 - Mandat à HBA - Extension des services, rue Roux

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe HBA aux fins de préparer les plans et devis, d'effectuer la surveillance des travaux pour l'extension des services de la rue Roux et de présenter lesdits plans au ministère de l'Environnement pour approbation. Le montant maximum des honoraires professionnels sera de 1 200 \$, remboursable par le promoteur du projet domiciliaire concerné par ces travaux.

ADOPTÉ

739/8/87 - Mandat à Jodoin & Grondin - Piquetage du lot 123 (rue Taillon)

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin et Grondin aux fins de procéder au piquetage du lot 123 du cadastre du Canton de Grantham, Comté de Drummond (rue Taillon). Les honoraires maximums sont de 800 \$.

ADOPTÉ

740/8/87 - Mandat à HBA - Travaux de pavage et réfection de trottoirs

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drum-



mondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe HBA aux fins de préparer les plans, devis et appels d'offres et d'effectuer la surveillance des travaux de pavage et de réfection de trottoirs sur les rues Moisan, Dumoulin, Taillon et Terrasse Bonne Entente. La rémunération de ce mandat sera faite selon la méthode du coût d'objectif, Catégorie IA.

ADOPTÉ

741/8/87 - Remise à M. Jean-Marie Précourt de son arme de service

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que M. J.-Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, soit autorisé à remettre à M. Jean-Marie Précourt son arme de service, un 38 spécial Smith Wesson, série C350872. M. Précourt devra cependant détenir un permis d'enregistrement tel que requis par la Loi.

ADOPTÉ

742/8/87 - Modification à la résolution no. 14/1/82 - Prime d'ass. maladie

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu de modifier la résolution no. 14/1/82 de façon à ajouter "et aux conseillers municipaux" après les mots "aux employés municipaux".

ADOPTÉ

743/8/87 - Protocole d'entente - Tournoi invitation des vétérans de Dr'Ville-Sud

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Tournoi invitation des vétérans de Drummondville-Sud inc. relativement aux heures de glace retenues par cette association à l'Olympia Yvan Cournoyer.

ADOPTÉ

744/8/87 - Protocole d'entente - Les Anciens de Drummondville Inc.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec Les Anciens de Drummondville Inc. pour l'opération du bar à l'Olympia Yvan Cournoyer pour la période du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1989.

ADOPTÉ

745/8/87 - Engagement de Mme Josée Trépanier - policier répartiteur temporaire

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement de Mme Josée Trépanier au poste de policier répartiteur temporaire à compter du 17 août 1987.

ADOPTÉ

746/8/87 - Engagement de M. Daniel Parenteau - coordonnateur des travaux de génie

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drum-

mondville procède à l'engagement de M. Daniel Parenteau au poste de coordonnateur des travaux de génie selon la politique salariale de la Ville pour le personnel non syndiqué.

ADOPTÉ

747/8/87 - Subvention - Club Optimiste St-Simon

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 500 \$ au Club Optimiste St-Simon, Drummondville Inc. à titre de subvention applicable au coût des activités estivales organisées par le Club.

ADOPTÉ

748/8/87 - Utilisation du marché public - U.P.D.I.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Unité des Policiers de Drummondville Inc à utiliser le marché public pour sa partie d'huîtres annuelle qui se tiendra le 17 octobre 1987.

ADOPTÉ

749/8/87 - Subvention - Club social des employés municipaux

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 1 250 \$ au Club social des employés municipaux à titre de subvention pour l'organisation de la fête champêtre qui se tiendra le 12 septembre 1987.

ADOPTÉ

750/8/87 - Subvention - Jeunes élites de la danse

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de:

- 300 \$ à Maryse Blanchette
- 150 \$ à Marie-Eve Gonthier
- 150 \$ à Marie-Claude Veillette

à titre de subvention à de jeunes élites de la danse de Drummondville.

ADOPTÉ

751/8/87 - Délégation de M. Gérald Lapierre - Session de cours

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que M. Gérald Lapierre, directeur des Services techniques, soit autorisé à participer à une session de cours "Planification stratégique" qui se tiendra à Ste-Adèle les 1, 2 et 3 octobre 1987.

ADOPTÉ

752/8/87 - Club de patinage artistique - Utilisation de glace

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club de patinage artistique de Drummondville Inc. à utiliser la glace du Centre Marcel Dionne et de l'Olympia Yvan Cournoyer lors de la compétition Souvenir Georges Ethier qui se tiendra les 30 mars, 1, 2 et 3 avril 1988.

ADOPTÉ



753/8/87 - Autorisation au Service de l'habitation - Vente lot Ptie 126-258

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le Service de l'habitation de la Ville de Drummondville soit autorisé à procéder, par appel d'offres, à la vente d'une partie du lot 126-258 du cadastre du Canton de Grantham, Comté de Drummond, sise et située sur le boulevard Des Pins et contenant une superficie d'environ 7 453,8 pieds carrés.

ADOPTÉ

754/8/87 - Adoption du projet du règ. No. 1873

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1873 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1850 afin d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C06-49 à même une partie du secteur de zone H06-36, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

755/8/87 - Adoption du règ. No. 1869

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1869 a été donné (réf: 719/8/87), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière adjointe fait un résumé du règlement No. 1869 amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 dans le but d'en modifier certaines règles relatives à la hauteur des bâtiments de trois (3) étages dans les zones commerciales, au rapport espace bâti/terrain minimum d'une zone industrielle, à la définition du terme "rapport espace bâti/terrain", aux normes d'implantation des piscines, au nombre de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales, à certains numéros d'articles, à la localisation des cases de stationnement dans les zones industrielles, aux terrains marqués d'une servitude publique et d'ajouter certaines dispositions relatives aux marges de recul pour le secteur commercial du centre-ville, à la marge latérale pour une zone commerciale, à des nouveaux usages dans une zone habitation, une nouvelle disposition pour la classe d'usage rural, aux constructions autorisées dans les marges et cours latérales des zones résidentielles, aux usages accessoires autorisés dans les bâtiments d'habitation, aux marges latérales pour un terrain cadastré avant le 13 mai 1981 dans les zones commerciales et d'enlever une norme relative à une densité nette d'une zone commerciale.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière adjointe ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 17 août 1987 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1869 et ce de 9 heures à 19 heures les 21 et 22 septembre 1987.

756/8/87 - Adoption du règ. No. 1874

Lecture est donnée du règlement No. 1874 modifiant le règlement No. 1617 déjà modifié par les règlements nos 1758 et 1861, et décrétant une modification du tarif des permis de construction émis pour bâtiments accessoires.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

757/8/87 - Adoption du règ. No. 1875

Lecture est donnée du règlement No. 1875 décrétant un emprunt de 62 400 \$ pour le réaménagement du système de sonorisation au Centre Marcel Dionne.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière adjointe ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1875 et ce de 9 heures à 19 heures les 31 août et 1er septembre 1987.

758/8/87 - Adoption du règ. No. 1876

Lecture est donnée du règlement No. 1876 décrétant un emprunt de 750 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans le Parc Boisé de la Marconi - Développement domiciliaire Bloc "C" (phase 1).

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière adjointe ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1876 et ce de 9 heures à 19 heures les 31 août et 1er septembre 1987.

759/8/87 - Adoption du règ. No. 1877

Lecture est donnée du règlement No. 1877 décrétant un emprunt de 72 500 \$ pour l'exécution de travaux de pavage sur les rues Taillon et Terrasse Bonne Entente.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière adjointe ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1877 et ce de 9 heures à 19 heures les 31 août et 1er septembre 1987.



Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- (Item 10) Transport d'élèves.
  - (Item 19) Arme de service - M. Jean-Marie Précourt.
  - (Item 35) Système de sonorisation au Centre Marcel Dionne.
  - Déversement de teinture dans la rivière Noire.
  - Explications sur certains comptes.
- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- Administration du Parc des Voltigeurs.
  - Opération "Porte ouverte" au Parc Boisé de la Marconi.
  - Rénovation des bâtisses au Parc Boisé de la Marconi.
  - Compte de J.P. Doyon Inc. - procédures contre l'ingénieur.
  - Explications sur les changements de zonage.
  - Place des femmes au sein du Conseil.
  - Nomination de Monsieur le Maire à un poste au niveau provincial.
- Intervenant: M. Gérald Prince, journaliste au journal La Tribune.
- Règlement no. 1876 - Lien entre le règlement no. 1876 et la vente de terrains résidentiels à M. Marcel Joyal.
- Intervenant: M. Gérard Prince, 1942 boulevard Mercure.
- Population de Drummondville.
  - Date de livraison des containers.
- Intervenant: M. Christian Boudrias, 2330 boul. Mercure.
- Date de la prochaine séance du Conseil.
  - Système de sonorisation au Centre Marcel Dionne.
  - Mandats à Hamel, Beaulieu et Associés.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **mardi, 8 septembre 1987**, et déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Therèse G. Gauthier*  
.....  
Greffière adjointe.

*Serge Gauthier*  
.....  
Maire.





10/10/10

10/10/10

10/10/10







LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
------	-------------------	------------	-------

--	--	--	--



LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO







LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE		RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO

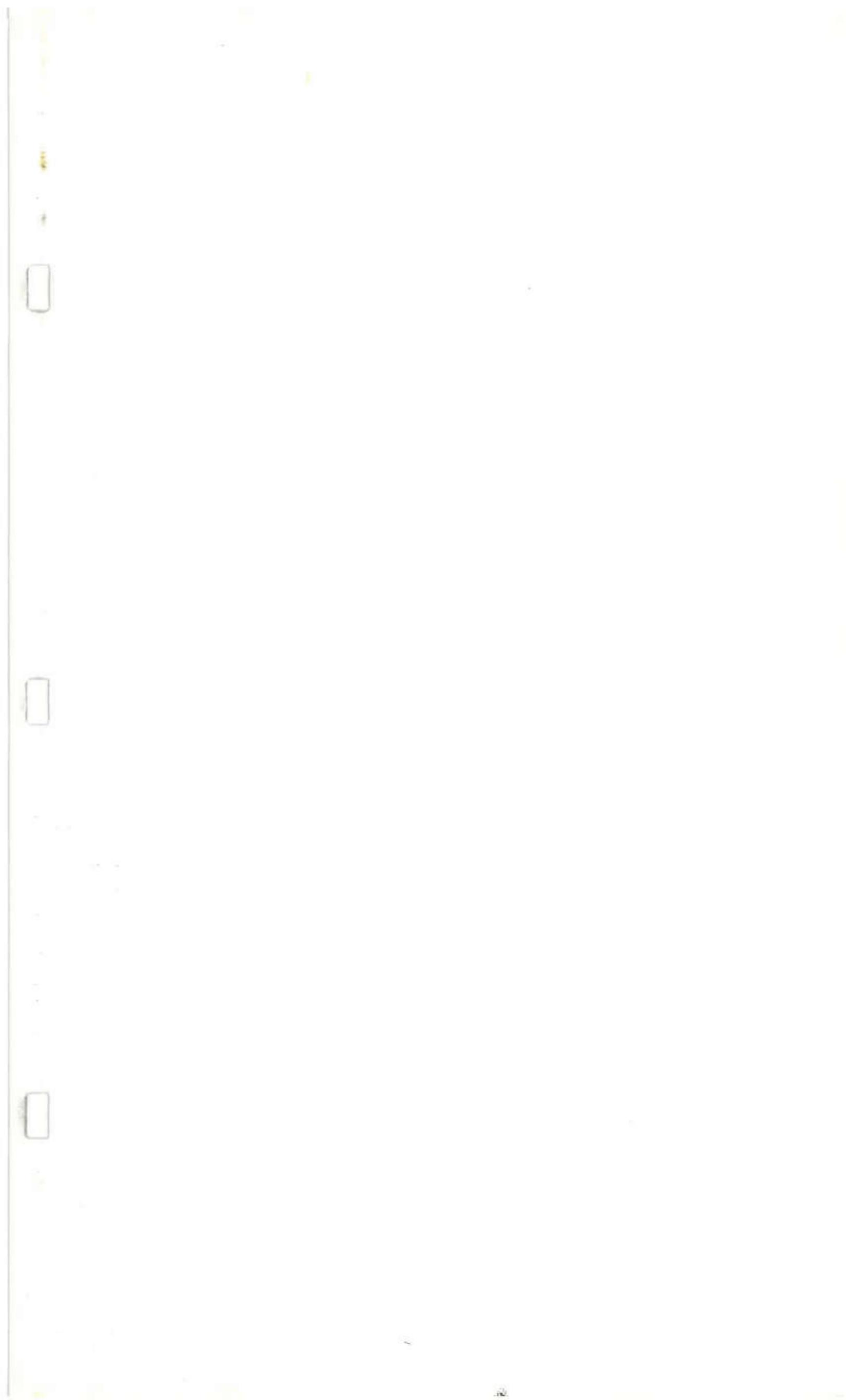


LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
------	-------------------	------------	-------

--	--	--	--



2 septembre 1987



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 2 septembre 1987 à 17h00, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapierre, directeur des Services techniques, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

760/9/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

761/9/87

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 24 août 1987):

- AQUEDUC, ÉGOUTS ET VOIRIE - PARC BOISÉ DE LA MARCONI - BLOC C - PHASE I

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. (Bois-Francis) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	536 599,30 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	484 359,15 \$
. CONSTRUCTION CHOINIÈRE INC. 854, Rang 4 Roxton Pond	578 445,80 \$
. ENTREPRISES GNP INC. 750 boul. Industriel Est Victoriaville	614 575,72 \$
. LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. 330 Principale St-Bernard	502 188,00 \$

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **R. Guilbeault Construction Inc.** soit acceptée, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents, conditionnellement à l'acceptation préalable du règlement No. 1876 par les autorités gouvernementales.

ADOPTÉ



762/9/87 - Adjudication - Émission de 6 561 000 \$

Considérant que la corporation de la Ville de Drummondville dans le comté de Drummond a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 6 561 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Drummondville a reçu les 2 soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
- LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.	96,699 \$	289 000 \$	9,25 %	5 octobre 1988	11,5044 %
GEOFFRION, LECLERC INC.		315 000 \$	9,75 %	5 octobre 1989	
BANQUE D'ÉPARGNE		442 000 \$	10,00 %	5 octobre 1990	
		482 000 \$	10,25 %	5 octobre 1991	
		2 151 000 \$	10,50 %	5 octobre 1992	
		2 882 000 \$	11,00 %	5 octobre 1997	
- MCNEIL MANTHA INC.	96,41 \$	289 000 \$	9,25 %	5 octobre 1988	11,5967 %
BANQUE NATIONALE DU CANADA		315 000 \$	9,75 %	5 octobre 1989	
DOMINION SECURITIES LTÉE		442 000 \$	10,25 %	5 octobre 1990	
WOOD GUNDY INC.		482 000 \$	10,50 %	5 octobre 1991	
TASSÉ ET ASSOCIÉS LTÉE		2 151 000 \$	10,50 %	5 octobre 1992	
MCLEOD YOUNG WEIR LTÉE		2 882 000 \$	11,00 %	5 octobre 1997	
RICHARDSON GREENSHIELDS DU CANADA LTÉE					
NESBITT THOMSON BONGARD INC.					

Considérant que l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien Inc., Geoffrion, Leclerc Inc. et Banque d'Épargne s'est avérée être la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que l'émission d'obligations au montant de 6 561 000 \$, de la corporation de la Ville de Drummondville, soit adjugée à Lévesque, Beaubien Inc., Geoffrion, Leclerc Inc. et Banque d'Épargne.

ADOPTÉ

763/9/87 - Modification des règ. d'emprunt - Émission de 6 561 000 \$

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville émet des obligations pour un montant total de 6 561 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
1002	8 000 \$
1006	39 600
1010	4 800
1045	46 800
1047	62 800
1052	77 600
1053	19 200
1062	20 160
1085	145 520
1088	14 880
1096	5 440
1105	22 640
1112	12 560
1583	120 000
1242	177 600
1345	143 900
1370	219 700
1373	190 300
1385	93 000
1392	68 500
1430	37 500



1448	93 500
1779	41 200
1794	160 000
1796	450 000
1800	168 000
1805	250 400
1809	160 000
1810	59 000
1812	254 000
1818	220 000
1828	1 104 000
1829	708 000
1830	65 000
1832	477 400
1833	574 000
1834	181 000
1845	65 000
	<hr/>
	6 561 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PAR CONSÉQUENT,  
PROPOSÉ PAR M. ROBERT LAFRENIÈRE, CONSEILLER,  
APPUYÉ PAR M. EDWARD ST-PIERRE, CONSEILLER,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 6 561 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 5 octobre 1987;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Caisse populaire St-Joseph de Drummondville ou à la Caisse Centrale Desjardins du Québec, Montréal;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11% l'an sera payé semi-annuellement le 5 avril et le 5 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - chapitre D-7, article 17)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

764/9/87 - Modification des règ. d'emprunt - Terme plus court

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que pour l'emprunt au montant total de 6 561 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros



1002, 1006, 1010, 1045, 1047, 1052, 1053, 1062, 1085, 1088, 1096, 1105, 1112, 1242, 1345, 1370, 1373, 1385, 1392, 1430, 1448, 1583, 1779, 1794, 1796, 1800, 1805, 1809, 1810, 1812, 1818, 1828, 1829, 1830, 1832, 1833, 1834 et 1845, la Ville de Drummondville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq (5) ans (à compter du 5 octobre 1987), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 9 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut sauf les règlements numéros 1833, 1834 et 1845;
- dix (10) ans (à compter du 5 octobre 1987), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 1242, 1345, 1370, 1373, 1385, 1392, 1430, 1448, 1796, 1800, 1805, 1810, 1812, 1818, 1828, 1829 et 1830; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

765/9/87 - Renouvellement pour un terme additionnel de 6 mois et 28 jours

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, avait le 8 mars 1987, un montant de 1 024 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 374 000 \$ pour une période de 15 ans, en vertu des règlements numéros 1242, 1345, 1370, 1373, 1385, 1392, 1430 et 1448;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 5 octobre 1987;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, Article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, émette les 1 024 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 6 mois et 28 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

766/9/87 - Renouvellement pour un terme additionnel de 8 mois et 27 jours

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, avait le 9 janvier 1987, un montant de 600 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 939 500 \$ pour une période de 7 ans, en vertu des règlements numéros 1002, 1006, 1010, 1045, 1047, 1052, 1053, 1062, 1085, 1088, 1096, 1105, 1112 et 1583;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 5 octobre 1987;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, Article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;



Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, émette les 600 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 8 mois et 27 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

767/9/87 - Autorisation à la S.H.Q. - Lot Ptie 152

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Société d'Habitation du Québec à faire, à ses frais, tous les arpentages nécessaires, les sondages de sol et autres relevés techniques sur le lot Ptie 152 du cadastre du Canton de Grantham, comté de Drummond, le tout sans aucune indemnité.

ADOPTÉ

768/9/87 - Mandat à Me André Lepage - Lot Ptie 173

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me André Lepage, notaire, aux fins de préparer et rédiger un acte d'acquisition d'une partie du lot 173 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de M. Oscar Poulin.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

769/9/87 - Mandat à Dubé & Boies - Immeuble sis au 1015 rue Jogues

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels des arpenteurs-géomètres Dubé & Boies aux fins de préparer un certificat de localisation pour l'immeuble sis et situé au 1015 rue Jogues à Drummondville.

ADOPTÉ

770/9/87 - Mandat à Me Jean Shooner - Lot Ptie 123

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Jean Shooner, notaire, aux fins de préparer et rédiger un acte d'acquisition du lot Ptie 123 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de M. Alphée Cardin et de la Succession Théode Cardin.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents, conditionnellement à l'acceptation préalable du règlement No. 1864 par les autorités gouvernementales.

ADOPTÉ

771/9/87 - Mandat à Pro Paysage Inc. - Aménagement d'un circuit patrimonial

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme Pro Paysage Inc. aux fins de procéder à l'aménagement d'un circuit patrimonial à l'intérieur de la Ville de Drummondville (Honoraires maximums: 37 000 \$).



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

772/9/87 - Avis de motion - règ. no. 1879

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1847 de la Ville de Drummondville de façon à modifier les annexes A, B et C dudit règlement.

773/9/87 - Avis de motion - règ. no. 1880

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1848 de la Ville de Drummondville de façon à modifier le mode de calcul du tarif des usagers et le tarif prévu à l'annexe A dudit règlement.

Période de questions:

Aucune personne présente ne pose de questions.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Thérèse... et adjointe...*  
Greffière adjointe.

*Serge Gervais*  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

8 septembre 1987

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 8 septembre 1987 à 19h45, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

**SONT PRÉSENTS:** Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapierre, directeur des Services techniques, et André Paquet, directeur des Services à la population, ainsi que Mlle Linda Laplante, chef du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

La greffière adjointe récite la prière.

774/9/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Monsieur le Maire explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet du projet de règlement No. 1873 amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C06-49 à même une partie du secteur de zone H06-36, afin d'autoriser dans le secteur de zone agrandi les usages permis dans la zone C06-49.

Période de questions

M. Ovelus Demers demande des explications sur les usages permis dans la zone C06-49.

Mlle Linda Laplante, chef du Service de l'habitation, fournit les renseignements.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, Son Honneur le Maire déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....*Therese Cajolet*.....  
Greffière adjointe.

.....*Serge Ménard*.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

8 septembre 1987

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 septembre 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

**SONT PRÉSENTS:** Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gerald Lapiere, directeur des Services techniques, André Paquet, directeur des Services à la population, et Gilles Bélisle, directeur de l'administration et trésorier, ainsi que Mlle Linda Laplante, chef du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

775/9/87 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 17 août 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 août 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

776/9/87 - Adoption du procès-verbal - Séance régulière du 17 août 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 août 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

777/9/87 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 2 septembre 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 2 septembre 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

778/9/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:



38A. Vitrine industrielle (Mme Francine Ruest-Jutras).

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 2 septembre 1987):

779/9/87

1- TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ (SONORISATION) - CENTRE MARCEL DIONNE

<u>Soumissionnaires</u>		<u>Prix</u>
. PAUL SAVARD INC. 532 Lindsay Drummondville	Temaco Duoson Le Bruit bleu inc.	53 659,33 \$ 53 909,33 \$ 54 609,33 \$
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	Le Bruit bleu inc.	59 774,00 \$
. JEAN-PAUL BÉLIVEAU INC. 212 route 122, C.P. 580 St-Germain	Temaco Duoson Le Bruit bleu inc.	59 900,00 \$ 60 400,00 \$ 61 900,00 \$

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Paul Savard Inc.**, au montant de 53 659,33 \$ (sous-traitant Temaco), soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents et ce, conditionnellement à l'approbation préalable du règlement No. 1875 par les autorités gouvernementales.

ADOPTÉ

780/9/87

2- VENTE D'UN TERRAIN NON CONSTRUISIBLE (P.126-258)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. ILOT LOUIS-PIERRE INC. 600 Bousquet Drummondville	11,62 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Ilot Louis-Pierre Inc.** soit retenue, étant la seule soumission jugée conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

781/9/87

3- VENTE DU LOT 124-357 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - LES JARDINS DU GOLF

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. MME PIERRETTE BOURQUE 505 Joly Drummondville	17,22 \$ le mètre carré



Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission de **Mme Pierrette Bourque** soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

782/9/87

4- VENTE DU LOT 124-406 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - LES JARDINS DU GOLF

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. MME PRISCILLE THERRIEN 245 Barrette Drummondville	18,30 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Mme Priscille Therrien ne soit pas retenue, parce qu'elle ne répond pas aux exigences de l'article 9 de la formule de soumission.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- La greffière adjointe fait lecture d'une lettre de Céline et Gilles Lemaire félicitant les membres du Conseil pour les différents travaux de réfection et d'embellissement à l'intérieur de la Ville.
- Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre déléguée à la Condition féminine, remercie Monsieur le Maire pour l'accueil chaleureux réservé lors de la journée de Drummondville.
- Le président du Drummondville Olympique, M. Michel Thibodeau, remercie la Ville de Drummondville pour l'appui financier et le support accordé à tous les jeunes athlètes drummondvillois.
- MM. Jean-Yves Landry et Richard Luneau, respectivement président et directeur général du Festival mondial de folklore de Drummondville, remercient Monsieur le Maire pour avoir accepté d'agir à titre de président d'honneur de la 6e édition du Festival et soulignent la collaboration exceptionnelle de la Ville de Drummondville à cet événement.
- M. Pierre Thibault, président de Communications Grantham Inc., remercie Monsieur le Maire pour sa collaboration lors de l'ouverture de CJDM-FM, 92,1.
- M. Roland Janelle, directeur général de la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc., remercie la Ville de Drummondville pour le soutien financier accordé dans le cadre des activités du 20e anniversaire.

783/9/87 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 15 août au 8 septembre 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 1 333 396,72 \$.



Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

784/9/87 - Utilisation du marché public - Association des vendeurs

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association des vendeurs du marché public de Drummondville à utiliser le marché public, samedi le 3 octobre 1987, pour la tenue d'un mechoui.

ADOPTÉ

785/9/87 - Délégation - Association forestière des cantons de l'Est inc.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que M. Jean-Paul Généreux, conseiller, soit délégué au congrès annuel de l'Association forestière des cantons de l'Est inc. qui se tiendra à Victoriaville le 8 octobre 1987.

ADOPTÉ

786/9/87 - Autorisation - Procès-verbal de bornage (Lot 267)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que M. Gérald Lapierre, directeur des Services techniques, soit autorisé à assister, à titre de représentant de la Ville, au procès-verbal de bornage du lot 267 du cadastre du Quartier Sud de la Ville de Drummondville, situé au coin des rues Lowring et Lindsay, et à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ

787/9/87 - Amendement à la résolution no. 592/7/87

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise MM. Jean-Guy Forest et Robert Sévigny à céder à M. Denis Turcotte et Mme Louise Martel tous les droits et intérêts qu'ils ont ou peuvent avoir sur le lot 124-392 du cadastre du Canton de Grantham et ce en vertu de la résolution no. 592/7/87.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

788/9/87 - Dépôt de matériaux au dépotoir St-Nicéphore - Celanese Canada

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte le dépôt de briques et autres matériaux provenant de Celanese Canada, sur le site de l'ancien dépotoir municipal sis et situé à St-Nicéphore et ce, en autant que ce geste initié par la municipalité de St-Nicéphore ne porte préjudice en rien aux droits respectifs des parties.

ADOPTÉ



789/9/87 - Vente d'un terrain industriel à Les Outilleurs Arpex Inc.

*Mandée*  
~~ABROGÉE~~  
PAR RÉS.  
928/11/87

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Les Outilleurs Arpex Inc. une partie du lot 167 du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 9 285,2 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 8 août 1987 (numéro de répertoire: 3831 - numéro de minute: 5129), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit quatorze mille neuf cent quarante-neuf dollars et dix-sept cents (14 949,17 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire André Jean et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

790/9/87 - Nomination d'un inspecteur régional adjoint

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu de demander à la Municipalité Régionale de Comté de Drummond d'autoriser le directeur des services techniques de la Ville, le chef du service de l'habitation et/ou la conseillère en urbanisme de la Ville de Drummondville à agir à titre d'inspecteur régional adjoint pour la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

791/9/87 - Acceptation du procès-verbal du C.C.U. - 2 septembre 1987

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 2 septembre 1987 soit accepté et déposé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

792/9/87 - Mandat à Me Jean Shooner - Ptie du lot 152

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Jean Shooner, notaire, aux fins de préparer et rédiger un acte de mainlevée de servitude sur le lot Ptie 152 du cadastre du quartier Sud de la Ville de Drummondville, situé au coin du boulevard St-Joseph et de la rue Cockburn.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

793/9/87 - Mandat à Dubé & Boies

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville

de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Dubé & Boies aux fins d'effectuer l'arpentage et d'autres travaux connexes sur les terrains excédentaires (parcelles de terrains) que la Ville de Drummondville projette d'acquérir du ministère des Transports.

ADOPTÉ

794/9/87 - Mandat à Me Louis Morin

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Louis Morin, notaire, pour effectuer le travail de recherches, la préparation et la rédaction d'actes concernant les terrains excédentaires (parcelles de terrains) que la Ville projette d'acquérir du ministère des Transports, le tout conformément à la politique dudit ministère en cette matière.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

795/9/87 - Mandat à Hamel, Beaulieu & Associés

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Hamel, Beaulieu et Associés aux fins d'inventorier le partage de la distribution électrique pour la production et la distribution de l'eau (Honoraires: taux horaire).

ADOPTÉ

796/9/87 - Mandat à Me Paul Biron

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Paul Biron, avocat, pour l'étude des dossiers de refoulements d'eau.

ADOPTÉ

797/9/87 - Subvention de 6 000 \$ - Maximum corps tambours et clairons inc.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 6 000 \$ au corps de tambours et clairons de Drummondville "Maximum corps de tambours et clairons inc.". Cette somme sera payable à raison de 3 000 \$ en 1987 et 3 000 \$ en 1988.

ADOPTÉ

798/9/87 - Subvention de 300 \$ - M. Wilfrid Benoit

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 300 \$ à M. Wilfrid Benoit pour lui permettre de participer à un congrès international de gérontologie qui se tiendra en Angleterre les 15, 16 et 17 septembre 1987.

ADOPTÉ

799/9/87 - Subvention de 3 000 \$ - Centre Évalu-Santé Drummond Inc.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville



de Drummondville accorde une subvention de 3 000 \$ au Centre Évalu-Santé Drummond Inc. pour lui permettre de poursuivre ses activités.

ADOPTÉ

800/9/87 - Subvention de 1 000 \$ - Groupe de musiciens

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 1 000 \$ à un groupe de musiciens représentant la Ville de Drummondville à un Festival international de musique qui se tiendra à La Roche-sur-Yon en octobre 1987.

ADOPTÉ

801/9/87 - Subvention de 300 \$ - Soeur Irène Fugère

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 300 \$ à Soeur Irène Fugère. Cette somme représente le montant de taxe d'amusement payable lors du spectacle offert au profit du Frère George Kepinski.

ADOPTÉ

802/9/87 - Autorisation à Maison Habit-Action - Vente de roses

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Maison Habit-Action à procéder à la vente de roses dans les limites de la Ville de Drummondville entre le 18 et le 30 septembre 1987, le tout au profit de la Maison Habit-Action et des Cadets de la Marine.

ADOPTÉ

803/9/87 - Utilisation de la glace au C.M.D. - Fondation Ste-Croix

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club social de l'hôpital Ste-Croix à utiliser gratuitement la glace du Centre Marcel Dionne le 25 octobre 1987, afin d'y organiser des activités au profit de la Fondation Ste-Croix.

ADOPTÉ

804/9/87 - Fonds de pension des employés non-syndiqués

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville participe au fonds de pension des employés non-syndiqués (cadres et fonctionnaires) de façon à le rendre comparable à ce qui a été accordé aux autres employés municipaux.

ADOPTÉ

805/9/87 - Cession de rues - Lots 239-18 et 239-19, Canton de Wickham

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville cède les lots 239-18 et 239-19 du cadastre du Canton de Wickham, Comté de Drummond, à la compagnie Sogerex Inc. pour la somme nominale de 1 \$, conditionnellement au fait que ledit promoteur s'engage à :



- 1) défrayer les coûts engendrés par ladite cession;
- 2) installer à ses frais les infrastructures conformément au règlement No. 1634 de la Ville de Drummondville;
- 3) rétrocéder lesdites rues à la Ville de Drummondville pour ladite somme de 1\$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

806/9/87 - Déménagement d'une bâtisse - Terrain Bessette

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le Service d'habitation de la Ville de Drummondville soit autorisé à procéder à la vente d'une bâtisse érigée sur le lot P.174 du cadastre du Canton de Grantham, ladite bâtisse devant être déménagée.

ADOPTÉ

807/9/87 - Rapport du Service de l'habitation - Août 1987

M. Lindor Letendre, conseiller, dresse un tableau des permis de construction émis en août 1987, et compare le tout aux résultats obtenus en 1986.

808/9/87 - Adoption du projet de règ. No. 1878

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller,  
appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller,  
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1878 amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 afin d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone H03-03 à même une partie du secteur de zone P03-02 dans le but d'autoriser dans le secteur agrandi, l'implantation d'usages appartenant à la classe d'habitation multifamiliale (h4) et d'ajouter de nouvelles normes à la grille H03-03, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

809/9/87 - Adoption du projet de règ. No. 1881

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller,  
appuyé par M. Denis Savoie, conseiller,  
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1881 amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 afin d'en modifier le plan de zonage, de manière à agrandir le secteur de zone C06-11 à même une partie du secteur de zone H06-12 dans le but d'autoriser l'implantation d'usages appartenant aux classes habitation mixte, commerce de vente de détail et services et commerce artériel léger, soit et est adopté;



- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

810/9/87 - Avis de motion du règ. No. 1873

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage No. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C06-49 à même une partie du secteur de zone H06-36, afin d'autoriser dans le secteur de zone agrandi les usages permis dans la zone C06-49.

811/9/87 - Avis de motion d'un règ. amendant le règ. No. 1050

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1050 et ses amendements de façon à permettre aux véhicules du transporteur du service de transport en commun de la Ville de Drummondville d'utiliser l'espace intérieur d'une piste cyclable aux fins de permettre aux usagers du service de monter ou descendre des véhicules et ce, en toute sécurité.

812/9/87 - Avis de motion d'un règ. d'emprunt - 114 000 \$

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 114 000 \$ pour couvrir les frais de refinancement d'une émission d'obligations de 2 858 000 \$.

Rapport de la firme Les Laboratoires Shermont Inc. - Vitrine industrielle

La conseillère Francine Ruest-Jutras demande si, suite au mandat accordé aux Laboratoires Shermont Inc., le rapport sur la capacité portante des sols de la vitrine industrielle, est disponible? Si oui, est-ce que les membres du Conseil peuvent en prendre connaissance?

M. Gérald Lapierre, directeur des Services techniques, informe Mme Francine Ruest-Jutras que le rapport est déposé.

Divers:

- 1° Monsieur le Maire Serge Ménard se fait le porte-parole des membres du Conseil, des employés municipaux et de toute la population pour offrir à Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, ses condoléances à l'occasion du décès de sa belle-mère, Mme G. Jutras.
- 2° Au nom des membres du Conseil et des employés municipaux, Monsieur le Maire offre également des condoléances à Mme Madeleine Morin, employée au Centre d'information documentaire Côte St-Germain, à l'occasion du décès de sa mère, Mme Léonie Morin.
- 3° Mme Francine Ruest-Jutras offre ses meilleurs voeux de succès aux 3 conseillers qui ont fait part à la population de leur décision de ne pas solliciter un nouveau mandat.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Félicitations et bonne chance aux conseillers démissionnaires.
  - (Item 11) Délégation au congrès de l'Association forestière des cantons de l'est inc. - coût.





LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

21 septembre 1987

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 21 septembre 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérald Lapière, directeur des Services techniques, et André Paquet, directeur des Services à la population, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

813/9/87 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 8 septembre 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 8 septembre 1987 à 19h45 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

814/9/87 - Adoption du procès-verbal - Séance régulière du 8 septembre 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 septembre 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

815/9/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

51A. Délégation - Congrès SIDAC (M. Jean-Marie Boisvert).

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 2 septembre 1987):

816/9/87

1- LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT - NIVELEUSE ET CAMION - HIVER 1987-1988 (TP-87-22)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix - Location à taux horaire</u>	
. SINTRA INC. (BOIS-FRANCS) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	-Niveleuse automotrice de 130 à 180 H.P. avec aile chasse-neige -Camion équipé d'une charrue "one way" et d'une aile de côté -Équipement de remplacement	57,00 \$ - 57,00 \$



. R. GUILBEAULT CONST. INC. 805 boul. Lemire Drummondville	-Niveleuse automotrice de 130 à 180 H.P. avec aile chasse-neige -Camion équipé d'une charrue "one way" et d'une aile de côté -Équipement de remplacement	73,00 \$ 60,00 \$ 65,00 \$
. TRANSPORT N.D.G. LEFEBVRE INC. 4235 boul. Terra Jet St-Cyrille	-Niveleuse automotrice de 130 à 180 H.P. avec aile chasse-neige -Camion équipé d'une charrue "one way" et d'une aile de côté -Équipement de remplacement	50,00 \$ 44,00 \$ 44,00 \$
. M. GERMAIN BENOIT 1900 - 6e Rang St-Cyrille	-Niveleuse automotrice de 130 à 180 H.P. avec aile chasse-neige -Camion équipé d'une charrue "one way" et d'une aile de côté -Équipement de remplacement	55,00 \$ 49,00 \$ 49,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **M. Germain Benoit** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

817/9/87

2- LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT - NIVELEUSES - HIVER 1987-1988 (TP-87-23)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix - Location à taux horaire</u>	
. SINTRA INC. (BOIS-FRANCS) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	-Niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P. avec aile chasse-neige -Niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P. avec aile chasse-neige -Équipement de remplacement	57,00 \$ 57,00 \$ 57,00 \$
. SOCIÉTÉ J.G. LEFEBVRE & FRÈRES LTÉE 4235 boul. Terra Jet St-Cyrille	-Niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P. avec aile chasse-neige -Niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P. avec aile chasse-neige -Équipement de remplacement	65,00 \$ 65,00 \$ 55,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **la Société J.G. Lefebvre & Frères Ltée** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le président de l'équipe RE/MAX, M. Denis Laplante, félicite les membres du Conseil pour l'implantation d'un système de transport en commun dans les limites de la Ville de Drummondville.
- M. J.-Bruno Smith, directeur de la Caisse populaire St-Frédéric, remercie les membres du Conseil pour l'excellente collaboration accordée à son institution dans le projet d'agrandissement qui doit être réalisé sous peu.



- Le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, sollicite l'appui et la collaboration du Conseil pour convaincre la population des effets dévastateurs d'un incendie et souligne que la Semaine de prévention des incendies se tiendra cette année du 4 au 10 octobre 1987.
- M. Jean Giguère, secrétaire du Club de l'âge d'or St-Frédéric de Drummondville inc., félicite Monsieur le Maire pour les efforts déployés afin d'assurer à Drummondville l'image d'un monde en action.
- Le président de Gaz Métropolitain, M. André Caillé, remercie Monsieur le Maire pour la collaboration apportée à l'opération "Appelez-nous avant de creuser".
- Dominic Marchand, jeune étudiant, souhaite bonne chance à Monsieur le Maire lors des prochaines élections.
- La greffière adjointe fait lecture d'une lettre de la Commission scolaire des Chênes qui félicite la Ville de Drummondville pour le succès obtenu lors du concours "Villes et villages fleuris du Québec".

#### 818/9/87 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 5 septembre au 1er octobre 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 1 195 603,74 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

#### 819/9/87 - Candidature - Prix Réseau AQLPH

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que M. André Paquet, directeur des Services à la population, soit autorisé à inscrire la Ville de Drummondville comme candidate à la troisième édition du «Prix Réseau AQLPH» organisée par l'Association québécoise du loisir pour personnes handicapées.

ADOPTÉ

#### 820/9/87 - Projet de construction, rue Cockburn (Logements pour retraités)

Considérant qu'en date du 2 février 1987, le Conseil a adopté une résolution demandant à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

Considérant que la Société d'habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de 98 unités de logements pour personnes retraitées;

Considérant que la Société a proposé un programme de construction comprenant 24 unités de logements de type studio et 74 unités de logements de 1 chambre à coucher;

Considérant que pour réaliser ce programme d'habitation la Société d'habitation du Québec a arrêté son choix sur le terrain portant le numéro de lot 152 Ptie situé sur la rue Cockburn et appartenant à la Ville de Drummondville;

Considérant que le Conseil municipal est d'accord sur le programme de construction et le choix du terrain retenu par la Société d'habitation du Québec;



Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'habitation du Québec,

- 1.- Le Conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation du Québec;
- 2.- Le Conseil approuve le choix du terrain proposé par la Société d'habitation du Québec;
- 3.- Le Conseil s'engage à fournir à ses frais les infrastructures nécessaires jusqu'à la limite de lot et ce, pour le début de la construction;
- 4.- Le Conseil s'engage à procéder aux démarches de modification de règlement si le zonage n'est pas adéquat;
- 5.- Le Conseil s'engage à participer au déficit d'exploitation généré par le projet.

ADOPTÉ

821/9/87 - Autorisation de signatures - Promesse de vente (S.H.Q.)

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une promesse de vente en faveur de la Société d'habitation du Québec pour le lot Ptie 152, Quartier Sud de la Ville de Drummondville, ayant une superficie d'environ 7 663,32 mètres carrés et ce, au prix unitaire de 10,764 \$/m.c. payable comptant à la signature de l'acte de vente.

ADOPTÉ

Rappel - Comité d'embellissement - Gala Ville fleurie

M. Denis Savoie rappelle à tous les participants du concours "Villes et villages fleuris" que le gala concernant ce concours se tiendra le 29 septembre 1987 au Centre Culturel.

822/9/87 - Mandat à Dubé & Boies - Servitudes à l'Hydro-Québec

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme Dubé & Boies, arpenteurs-géomètres, aux fins d'établir la description technique des servitudes à être consenties à l'Hydro-Québec et Bell Canada sur les 79 lots à être desservis dans le Parc Boisé de la Marconi.

ADOPTÉ

823/9/87 - Mandat à Me Gilles Gagnon - Dossier des immeubles de la S.H.Q.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Gilles Gagnon, avocat, aux fins d'assurer la défense de la Ville de Drummondville devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec dans le dossier des immeubles de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ

824/9/87 - Autorisation à l'agent de relations publ. - Location d'esp. publicitaires

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'agent de relations publiques de la Ville de Drummondville soit par la présente autorisé à signer,



pour et au nom de la Ville de Drummondville, les conventions relatives à la location d'espaces publicitaires à l'intérieur et l'extérieur des véhicules utilisés pour le transport en commun de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

825/9/87 - Abrogation de la rés. 274/4/81 - Les Entrepôts de Dr'Ville Inc.

Attendu que la Ville de Drummondville a adopté, en date du 27 avril 1981, la résolution no. 274/4/81 autorisant la vente d'une partie des lots 281 et 282 du rang IV du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond;

Attendu que ladite résolution a été approuvée par le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre des Affaires municipales en date du 30 juin 1981, dossier AM-71742-D;

Attendu que suite à ces approbations, la compagnie Les Entrepôts de Drummondville Inc. ne s'est pas prévaluée de ses droits;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 274/4/81 en date du 27 avril 1981 et que copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Industrie et du Commerce et au ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉ

826/9/87 - Autorisation de signatures - Servitudes - Parc Boisé de la Marconi

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville les actes de servitudes à intervenir avec l'Hydro-Québec et Bell Canada pour les terrains à être desservis dans le Parc Boisé de la Marconi.

ADOPTÉ

827/9/87 - Convention avec Sogerex Inc. - Lots 239-18 et 239-19

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la compagnie Sogerex Inc. relativement à l'installation d'infrastructures sur les lots 239-18 et 239-19 du cadastre du Canton de Wickham, conformément à l'application du règlement No. 1634.

ADOPTÉ

828/9/87 - Contrat d'électricité - Station de pompage Marchand

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de vente d'électricité par l'Hydro-Québec pour l'alimentation de la station de pompage des eaux usées de la rue Marchand.

ADOPTÉ

829/9/87 - Corporation de Développement Communautaire Drummond Inc.

Considérant les démarches de la Corporation de Développement Communautaire Drummond Inc. depuis trois ans et les efforts d'organisation communautaire sur le territoire de la MRC de Drummond;

Considérant que la Corporation de Développement Communautaire Drummond Inc. est l'outil de représentation des secteurs bénévoles, communautaires et coopératifs;

Considérant que la Corporation de Développement Communautaire Drummond Inc. est l'agent moteur d'un développement mieux concerté des secteurs bénévoles, communautaires et coopératifs;

Considérant que la Corporation de Développement Communautaire Drummond Inc. est une structure souple visant à répondre à des besoins concrets en terme d'organisation et de consolidation du milieu communautaire;

Considérant que la Corporation de Développement Communautaire Drummond Inc. est une structure de fonctionnement comportant de bonnes garanties de représentation dans le respect des missions des organismes de chaque secteur;

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de reconnaître la Corporation de Développement Communautaire Drummond Inc. et qu'un octroi de financement suffisant et récurrent lui soit accordé par ledit ministère pour son bon fonctionnement.

ADOPTÉ

830/9/87 - Endossement par la Ville d'un emprunt du F.M.F.

Considérant l'implication du Festival mondial de folklore (Drummond) dans le domaine culturel de la société drummondvilloise;

Considérant les retombées financières engendrées par les activités organisées par le Festival mondial de folklore;

Considérant la renommée internationale du Festival mondial de folklore;

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville endosse un emprunt du Festival mondial de folklore (Drummond) pour un montant maximum de 100 000 \$, afin de permettre à l'organisme de procéder à l'acquisition et à la rénovation d'une bâtisse devant servir d'atelier et d'entrepôt pour le matériel et l'équipement et ce, aux conditions suivantes:

- 1- le prêt sera consenti par la Caisse de Drummondville et le taux d'intérêt chargé par ladite Caisse sera le taux préférentiel;
- 2- tout déboursé sur le prêt ne sera fait qu'après présentation et acceptation par la Caisse de Drummondville de cette résolution.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à cet endossement; le tout sujet à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

831/9/87 - Protocole d'entente - Société des établissements de plein air

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exploitation des infrastructures et des services reliés aux activités hivernales au Parc des Voltigeurs.

ADOPTÉ



832/9/87 - Acceptation du procès-verbal du Comité de Circulation - 16 septembre 1987

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité de Circulation tenue le 16 septembre 1987 soit accepté tel que rédigé et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

833/9/87 - Enseigne "Défense de stationner" - École l'Aquarelle

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à installer une zone "Défense de stationner, du lundi au vendredi, de 8h00 à 9h00 et de 15h00 à 16h00", sur la rue Lalemant en bordure du terrain de l'école l'Aquarelle afin de permettre le stationnement de 3 autobus scolaires le long de la cour arrière.

ADOPTÉ

834/9/87 - Enseigne "Défense de stationner" - École Chabanel

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à installer une zone "Défense de stationner, du lundi au vendredi, de 8h15 à 9h15 et de 15h15 à 16h15" en bordure du terrain de l'école Chabanel, sur la rue Dionne afin de permettre le stationnement de 3 autobus scolaires à partir de la rue Lévis, et sur la rue Chabanel afin de permettre le stationnement de 4 autobus scolaires à partir de la rue Lévis.

ADOPTÉ

835/9/87 - Enlèvement d'enseignes - Jean-de-Lalande et St-Edgar

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à enlever les enseignes "Défense de stationner" (2) et "Stationnement limité à 60 minutes" (2) au coin des rues Jean-de-Lalande et St-Edgar.

ADOPTÉ

836/9/87 - Stationnement limité - Stationnement municipal rue St-Pierre

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à installer des enseignes "Stationnement limité à 90 minutes pendant les journées et heures normales d'ouverture des commerces" dans le stationnement municipal situé sur la rue St-Pierre.

ADOPTÉ

837/9/87 - Enlèvement arrêt obligatoire - Intersection Taillon/Joly

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à enlever l'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Taillon et Joly.

ADOPTÉ



838/9/87 - Enseigne "Défense de stationner" - rue Georges-Couture

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à installer une zone "Défense de stationner" des deux côtés de la rue Georges-Couture sur une distance de 10 mètres à partir de la 110e Avenue et sur la 110e Avenue, de la rue Georges-Couture jusqu'à l'entrée du stationnement du bar laitier.

ADOPTÉ

839/9/87 - Enseignes "Priorité au piéton" - Résidences St-Frédéric

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à installer des enseignes "Priorité au piéton" à la traverse pour piétons située en face des Résidences St-Frédéric, rue Du Pont.

ADOPTÉ

840/9/87 - Acquisition du lot Ptie 123 - Alphée et Théode Cardin

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le trésorier de la Ville de Drummondville soit autorisé à émettre un chèque de 509 103,25 \$ à M. Alphée Cardin et la succession Théode Cardin pour l'acquisition d'une partie du lot 123 du cadastre du Canton de Grantham prévue aux règlements nos 1835 et 1864, le tout sujet à l'approbation préalable desdits règlements par les autorités gouvernementales.

ADOPTÉ

841/9/87 - Sidac Alain Limoges - Musique d'ambiance

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la SIDAC Alain Limoges à procéder à la mise en place d'un système permanent de musique d'ambiance pour les commerçants et professionnels du secteur.

ADOPTÉ

842/9/87 - Vente d'un terrain industriel - Les Constructions Drumco Inc.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Les Constructions Drumco Inc. une partie des lots 281 et 282 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 2 390,6 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 22 septembre 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5142), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit trois mille huit cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-sept cents (3 848,87 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire André Jean et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ



843/9/87 - Mandat à Langlois, Jutras, Leblanc, Beaudoin & Hamel Inc.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'agents de réclamations Langlois, Jutras, Leblanc, Beaudoin & Hamel Inc. aux fins de procéder à l'étude des réclamations reçues suite aux refoulements d'eau survenus le ou vers le 22 août 1987.

ADOPTÉ

844/9/87 - Mouvement de préparation à la retraite de drummond inc.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que les Services récréatifs et communautaires de la Ville de Drummondville soient autorisés à fournir les services d'un surveillant qualifié de piscine au Mouvement de préparation à la retraite de drummond inc. pour ses activités en piscine et ce, pour une période d'un (1) an à compter du 30 septembre 1987.

ADOPTÉ

845/9/87 - Subvention à l'organisme Nouveau Départ

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 500 \$ à l'organisme Nouveau Départ, à titre de subvention et que ledit organisme soit également autorisé à utiliser le service de photocopieur de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

846/9/87 - Cours de gestion - Michel Ally & Jacques Vanasse

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que MM. Michel Ally et Jacques Vanasse, contremaîtres à la Ville de Drummondville, soient autorisés à suivre un cours de gestion intitulé "Le contremaître et la gestion 1" qui se donne à Montréal en octobre 1987.

ADOPTÉ

847/9/87 - Levée de fonds - Chevaliers de Colomb

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les Chevaliers de Colomb à tenir une campagne de levée de fonds pour la construction de deux (2) hôtelleries parrainée par la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉ

848/9/87 - Couronne de coquelicots - Légion Canadienne

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Légion Canadienne, succursale no. 51, à tenir la parade et le cérémonial de l'Armistice, dimanche le 8 novembre 1987, et à cet effet, la Ville de Drummondville vote une somme de 50 \$ pour défrayer le coût d'une couronne de coquelicots qui sera déposée au Génotaphe.

ADOPTÉ



849/9/87 - Subvention - Légion Canadienne

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 450 \$ à la Légion Canadienne pour l'achat d'équipements devant être prêtés aux personnes handicapées.

ADOPTÉ

850/9/87 - Subvention - Société d'arthrite

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 100 \$ à la Société d'arthrite à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

851/9/87 - Subvention - Salon de la motoneige

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 500 \$ à l'Association régionale des autoneigistes de Drummondville inc. à titre de subvention pour l'organisation du Salon de la motoneige 1987.

ADOPTÉ

852/9/87 - Subvention - Les Jeunes Entreprises Drummond Inc.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 100 \$ à Les jeunes entreprises drummond inc. à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

853/9/87 - Subvention - Centraide Coeur du Québec

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 500 \$ à Centraide Coeur du Québec à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

854/9/87 - Compte rendu des activités électorales 1986

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le rapport du trésorier sur les activités électorales en vertu de l'article 87 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités soit accepté et transmis au directeur général des élections.

ADOPTÉ

Dépôt du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 1988

M. Robert Lafrenière fait part aux contribuables du dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 1988 qui représente une valeur imposable de 610 445 580 \$ et du rôle d'évaluation locative dont la valeur pour 1988 sera de 27 677 300 \$ et les assure que l'augmentation n'est due qu'à de nouvelles constructions ou des rénovations.



855/9/87 - Avis de motion - Amende le règ. de zonage No. 1850

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement (No. 1878) amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 afin d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone H03-03 à même une partie du secteur de zone P03-02 dans le but d'autoriser dans le secteur agrandi, l'implantation d'usages appartenant à la classe d'habitation multifamiliale (h4) et d'ajouter de nouvelles normes à la grille H03-03.

856/9/87 - Avis de motion - Amende le règl. de zonage No. 1850

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement (No. 1881) amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 afin d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C06-11 à même une partie du secteur de zone H06-12 dans le but d'autoriser l'implantation d'usages appartenant aux classes habitation mixte, commerce de vente de détail et services et commerce artériel léger.

857/9/87 - Adoption du règ. No. 1873

Lecture est donnée du règlement No. 1873 amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C06-49 à même une partie du secteur de zone H06-36, afin d'autoriser dans le secteur de zone agrandi les usages permis dans la zone C06-49.

Attendu que le projet de règlement No. 1873 a été adopté par la résolution no. 754/8/87 le 17 août 1987;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1873 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 17 août 1987;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1873 a été régulièrement donné le 8 septembre 1987 (réf: 810/9/87);

Attendu que lors de la consultation publique tenue le 8 septembre 1987 à 19h45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1873;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière adjointe ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans le secteur concerné et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 septembre 1987 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le secteur concerné, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1873 et ce de 9 heures à 19 heures les 19 et 20 octobre 1987.

858/9/87 - Adoption du règ. No. 1882

Lecture est donnée du règlement No. 1882 modifiant le règlement de circulation no. 1050 concernant les pistes cyclables à Drummondville.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Présentation du panneau indicateur "arrêt d'autobus"

M. Jean-Marie Boisvert présente à la population drummondvilloise le nouveau panneau qui sera installé pour identifier les arrêts d'autobus.

859/9/87 - Adoption du règ. No. 1883

Lecture est donnée du règlement No. 1883 décrétant un emprunt de 114 000 \$ pour assumer les frais de refinancement d'une émission d'obligations de 2 858 000 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Divers

Son Honneur le Maire Serge Ménard se fait le porte-parole de ses collègues du Conseil, du personnel et de toute la population drummondvilloise pour offrir à la famille de M. Laurent Bernier, ses sincères condoléances à l'occasion du décès de ce dernier.

M. Ménard fait l'éloge de l'ex-greffier qu'il qualifie de collaborateur de tous les instants et d'homme extraordinaire.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Hommage à M. Laurent Bernier.
  - (Item 16) Entrepôts de Drummondville Inc.
  - (Item 34) Nombre de réclamations.
  - (Item 37) Durée des cours autorisés aux contremaîtres.
  - (Item 45) Dépôt du rôle d'évaluation.
  - Comptes - Biron, Houle & Ass. - honoraires.
- Intervenant: M. Rolland Salvas, 168 Lapointe.
- Félicitations pour le succès remporté au concours "Villes et villages fleuris".
  - Combien coûte le projet "Villes et villages fleuris"?
- Monsieur le Maire répond qu'un achat d'équipement a été fait en 1986/1987, plus le coût des fleurs.
- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- Garantie offerte par les nouveaux candidats.
  - Contrat de publicité.
  - Emploi au B.T.C.
- Intervenant: M. Marcel Simard, 2359 boulevard Mercure.
- Coût des terrains du Parc Boisé de la Marconi.
- Intervenant: M. Gérard Nadeau, 333A Lindsay.
- Possibilité d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville pour la vente des laissez-passer d'autobus.



- Intervenant: M. Guy Châteauneuf, 29B rue Holmes.
  - Félicitations pour le transport en commun.
  - Stationnement durant la période hivernale.
  
- Intervenant: M. Louis-Philippe Ally, 55 St-Eusèbe.  
Livraison des containers.
  
- Intervenant: Mme Rita Tessier.  
Ouverture du Parc des Voltigeurs durant la saison hivernale -  
Félicitations.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au **lundi, 5 octobre 1987**, et déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Thérèse Leplat*  
.....  
Greffière adjointe.

*Serge Renaud*  
.....  
Maire.

5 octobre 1987



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 5 octobre 1987 à 19h45, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

**SONT PRÉSENTS:** MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapière, directeur des Services techniques, André Paquet, directeur des Services à la population, Gilles Bélisle, trésorier, ainsi que Mlle Linda Laplante, chef du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

**860/10/87 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet des projets de règlements nos 1878 et 1881:

- Règlement No. 1878 amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 afin d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone H03-03 à même une partie du secteur de zone P03-02 dans le but d'autoriser dans le secteur agrandi, l'implantation d'usages appartenant à la classe d'habitation multifamiliale (h4) et d'ajouter de nouvelles normes à la grille H03-03.
- Règlement No. 1881 amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 afin d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C06-11 à même une partie du secteur de zone H06-12 dans le but d'autoriser l'implantation d'usages appartenant aux classes habitation mixte, commerce de vente de détail et services et commerce artériel léger.

**Période de questions**

Aucune personne présente ne pose de questions.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Therese Cajolet*  
.....  
Greffière adjointe.

*Serge Ménard*  
.....  
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

5 octobre 1987

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 octobre 1987, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

**SONT PRÉSENTS:** Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapière, directeur des Services techniques, André Paquet, directeur des Services à la population, Gilles Bélisle, trésorier, ainsi que Mlle Linda Laplante, chef du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

861/10/87 - Adoption du procès-verbal - Séance régulière du 21 septembre 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 septembre 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

862/10/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 31A. Mandat à Lavalin Transport - entrée charretière, coin boulevard St-Joseph et rue St-Jean. (M. Denis Savoie)
- 42A. Message aux citoyens. (M. Lindor Letendre)
- 42B. Remerciements. (M. Jean-Paul Généreux)
- 42C. Remerciements. (M. Gilles St-Martin)

ADOPTÉ

863/10/87 - Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 30 septembre 1987)

- SEL DE VOIRIE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix la tonne métrique</u>
. LES PRODUITS DE SEL IROQUOIS LTÉE 507 Place d'Armes, suite 2200 Montréal	39,98 \$ + taxe provinciale
. MINES SELEINE INC. 1001 boul. de Maisonneuve Ouest Suite 950 Montréal	35,82 \$ + taxe provinciale
. LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SEL, LIMITÉE 10701 boul. Parkway Ville d'Anjou	36,34 \$ + taxe provinciale



. GROUPE DES PRODUITS CHIMIQUES DOMTAR  
5960 Jean-Talon Est, Bureau 310  
Montréal

37,05 \$ + taxe provinciale

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Mines Seleine Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- La greffière adjointe fait lecture d'une lettre de Maryse Blanchette qui remercie la Ville de Drummondville pour la subvention qui lui a été accordée.
- M. Claude Pellerin félicite les responsables du dossier "Embellissement de la Ville de Drummondville" pour le succès remporté.
- M. Wilfrid Pleau, président du Club rock-van inc., remercie Monsieur le Maire pour l'appui accordé lors de l'exposition-rencontre qui s'est tenue le 22 août 1987.
- M. Denis Lemaire, curé de la paroisse St-Jean-Baptiste, remercie, au nom de la fabrique, le Conseil de la Ville de Drummondville pour les travaux effectués sur la 11e Avenue.
- M. Barry R. Husk, vice-président exécutif de Tapis Venture Limitée, remercie le conseiller Robert Lafrenière pour l'accueil réservé aux distributeurs canadiens et aux employés de la compagnie.
- M. Raymond Fortin, chef des événements spéciaux de la compagnie Rothmans, Benson & Hedges Inc., remercie Monsieur le Maire et le personnel pour le support et les efforts déployés dans le cadre du Défi Mark-Ten, édition 1987.
- Mme Chislaine Béland, secrétaire de l'Association des loisirs St-Philippe de Drummondville inc., remercie le Conseil pour la générosité à l'égard de la population de la paroisse St-Philippe.

864/10/87 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 19 septembre au 1er novembre 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 5 169 242,86 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

865/10/87 - Délégation - Comité consultatif de transport (Comm. Scol. Des Chênes)

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Yvan Morin, trésorier adjoint, pour siéger au Comité consultatif de transport de la Commission scolaire des Chênes et ce, à titre de représentant de la Ville.

ADOPTÉ



866/10/87 - Mandat à Lachapelle & Noël (Terrain de balle Celanese)

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël aux fins de créer un lot de remplacement pour la partie de terrain étant connue comme le terrain de balle Celanese. Les honoraires maximums sont de 150 \$.

ADOPTÉ

867/10/87 - Mandat à Hamel, Beaulieu & Ass. (réaménagement du parc P. Bernier)

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés aux fins de procéder à la confection de plans de réaménagement du parc Philippe Bernier pour permettre la relocalisation des arbres qui seront enlevés du site du futur complexe résidentiel, rue Cockburn. Les honoraires de ce mandat seront chargés à taux horaire.

ADOPTÉ

868/10/87 - Station de pompage rue Pépin

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de vente d'électricité avec l'Hydro-Québec pour l'alimentation de la station de pompage des eaux usées de la rue Pépin.

ADOPTÉ

869/10/87 - Programme de supplément au loyer

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente-cadre avec la Société d'Habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Drummondville relative au programme de supplément au loyer.

ADOPTÉ

870/10/87 - Autorisation de signature - Gaz Métropolitain

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le coordonnateur des travaux de génie de la Ville de Drummondville soit autorisé à signer et approuver pour et au nom de la Ville tout plan soumis par la compagnie Gaz Métropolitain Inc.

ADOPTÉ

871/10/87 - Vente d'un terrain industriel - Pro-Optic Inc.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Pro-Optic Inc. une partie du lot 167 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 696,6 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 2 octobre 1987 (numéro de repertoire: 3831 - numéro de minute: 5158), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit mille cent vingt-et-un dollars et cinquante-trois cents (1 121,53 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Daniel Beaulieu et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

872/10/87 - Fermeture de bureaux - Commission d'Emploi et d'Immigration

Attendu que la Commission d'Emploi et d'Immigration du Canada entend transférer ailleurs au Québec les activités de son bureau de district de Drummondville;

Attendu que la Commission d'Emploi et d'Immigration du Canada entend fermer ce bureau bientôt;

Attendu que les trente (30) ressources de ce bureau représentent les activités d'une P.M.E., "payroll" d'un million par an;

Attendu que nulle part ailleurs au Québec, une telle fermeture ne prend place;

Attendu que cette fermeture engendrera des coûts additionnels énormes aux payeurs de taxes canadiens;

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu de demander à l'Honorable Benoît Bouchard, ministre de la Commission d'Emploi et d'Immigration du Canada, de réviser la décision de ses technocrates en vue d'annuler cette fermeture.

ADOPTÉ

873/10/87 - Modification à l'annexe "C" du règ. No. 1870

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que l'annexe "C" du règlement No. 1870 de la Ville de Drummondville soit modifiée de façon à ajouter à la fin de l'article 2 de ladite annexe le paragraphe suivant:

"Le tout tel que soumis par le rapport d'évaluation préparé par la firme Les Évaluations Malouin Ltée en juillet 1987 pour les parties de lots 123-2 et 124-350."

ADOPTÉ

874/10/87 - Émission de chèque - Gestion S.A.P. Inc.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le trésorier de la Ville de Drummondville soit autorisé à émettre un chèque de 16 000 \$ à Gestion S.A.P. Inc., le tout tel que prévu au règlement No. 1870 et sujet à l'approbation dudit règlement par les autorités gouvernementales.

ADOPTÉ



875/10/87 - Modification à la cédule A du règ. No. 1875

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la cédule A du règlement No. 1875 soit modifiée et remplacée par la cédule A annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long relatée.

ADOPTÉ

876/10/87 - Signature d'une promesse de vente (lot Ptie 152) - S.H.Q.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une promesse de vente en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour le lot Ptie 152, quartier Sud de la Ville de Drummondville, et ce pour le prix de 21,53 \$ le mètre carré, payé comptant à la signature du contrat.

ADOPTÉ

877/10/87 - Subvention de 100 \$ - Club d'Astronomie de Dr'Ville

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 100 \$ au Club d'Astronomie de Drummondville à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

878/10/87 - Subvention de 250 \$ - Réseau d'Aide Le Tremplin

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 250 \$ au Réseau d'aide Le Tremplin à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

879/10/87 - Subvention de 1 000 \$ - Club de Baseball Les Olympiques

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 1 000 \$ au Club de Baseball Les Olympiques de Drummondville Inc. à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ

880/10/87 - Subvention de 980 \$ - Drummondville Olympique

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 980 \$ au Drummondville Olympique afin de combler le manque à gagner de la location des locaux.

ADOPTÉ

881/10/87 - Subvention de 250 \$ - Fondation Hubert Gervais Inc.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 250 \$ à la Fondation Hubert Gervais Inc. à titre de subvention 1987.

ADOPTÉ



882/10/87 - Brigadiers adultes

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accroisse le nombre de brigadiers adultes afin de permettre une surveillance accrue aux intersections de certaines écoles situées sur le territoire de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

883/10/87 - Construction d'un hangar - aéroport municipal

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. Léon Bernard à procéder à la construction d'un hangar sur le terrain de l'aéroport municipal et ce, aux conditions négociées entre les parties.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail emphytéotique à cet effet.

ADOPTÉ

884/10/87 - Installation d'un hangar de toile - aéroport municipal

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que l'Association des pilotes de Drummondville inc. soit autorisée à installer un hangar en toile sur le terrain de l'aéroport municipal et ce, pour la période hivernale. Ladite association devra fournir à la Ville de Drummondville et ce avant installation, une police d'assurance responsabilité.

ADOPTÉ

885/10/87 - Programme Stage en milieu de travail

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le coordonnateur du Service loisirs et parcs soit autorisé à présenter un projet dans le cadre du programme Stage en milieu de travail.

ADOPTÉ

886/10/87 - Tournoi GRAMI - Subvention de 100 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 \$ pour le tournoi GRAMI (l'iléite et la colite) qui se tiendra du 19 au 31 octobre 1987.

ADOPTÉ

887/10/87 - Installation de conduits souterrains - Bell Canada

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la compagnie Bell Canada à procéder à l'installation de conduits souterrains dans le secteur des rues Lindsay et Girard et ce, afin de moderniser les services essentiels téléphoniques. Ces travaux représentent pour la Ville de Drummondville des frais de plus ou moins 5 000 \$.

ADOPTÉ



888/10/87 - Rétrocession du lot 239-2 du Canton de Wickham

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de rétrocession du lot 239-2 du cadastre du Canton de Wickham, par M. Georges Haggerty et la compagnie Gestion Fradet Inc. et ce, pour le prix de 1 \$ payable à la signature du contrat.

ADOPTÉ

889/10/87 - Mandat à Lavalin Transport - entrée charretière boulevard St-Joseph

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Lavalin Transport aux fins de procéder à l'étude de la possibilité d'une entrée charretière au coin du boulevard St-Joseph et de la rue St-Jean.

ADOPTÉ

890/10/87 - Tenue d'encans - C.E.E.D.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre d'expositions et d'enchères drummond à utiliser la bâtisse située dans une zone P01-40 pour la tenue d'encans et ce, comme usage temporaire pour une période n'excédant pas 90 jours. Cette dite période représente le délai légal prévu pour permettre l'adoption d'un règlement modifiant le zonage dans ce secteur.

ADOPTÉ

891/10/87 - Modification à la résolution no. 35/1/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la résolution no. 35/1/86 soit modifiée de façon à remplacer le 3e paragraphe par le suivant:

" Cette vente est cependant conditionnelle à ce que la compagnie 434856 Ontario Inc. ou son représentant autorisé obtienne l'autorisation d'une traverse privée sur la voie ferrée appartenant au Canadien Pacifique et qui se situe entre la propriété du centre d'achat Place Drummond et l'immeuble faisant partie de cette transaction. "

ADOPTÉ

Le conseiller Denis Savoie présente le rapport du Comité d'embellissement de la Ville.

Il rend hommage à tous les membres du comité, au personnel et à toute la population pour la collaboration et l'intérêt de tous les intervenants dans le dossier. Les résultats obtenus sont le gage du dynamisme et de l'engagement de chacun dans l'amélioration de la qualité de vie.

892/10/87 - Plan directeur de déneigement

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le plan directeur de déneigement de la Ville de Drummondville pour la saison 1987/1988 soit accepté tel que présenté par le directeur des Services techniques.

ADOPTÉ



893/10/87 - Prévisions budgétaires 1988 de l'O.M.H.D.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approuve les prévisions budgétaires 1988 de l'Office municipal d'habitation de Drummondville.

ADOPTÉ

894/10/87 - Adoption du procès-verbal du C.C.U. - 29 septembre 1987

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 septembre 1987 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

Le conseiller Lindor Letendre dresse un tableau des permis de construction émis en septembre 1987 et compare les résultats avec ceux obtenus en 1987 pour le même mois.

895/10/87 - Adoption du règlement No. 1878

Lecture est donnée du règlement No. 1878 amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone H03-03 à même une partie du secteur de zone P03-02 dans le but d'autoriser dans le secteur agrandi, l'implantation d'usages appartenant à la classe d'habitation multifamiliale (h4) et d'ajouter de nouvelles normes à la grille H03-03.

Attendu que le projet de règlement No. 1878 a été adopté par la résolution no. 808/9/87 le 8 septembre 1987;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1878 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 8 septembre 1987;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement No. 1878 a été régulièrement donné le 21 septembre 1987 (rés. 855/9/87);

Attendu que lors de la consultation publique tenue le 5 octobre 1987 à 19h45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1878;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière adjointe ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 5 octobre 1987 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1878 et ce de 9 heures à 19 heures les 28 et 29 octobre 1987.

896/10/87 - Adoption du règlement No. 1879

Lecture est donnée du règlement No. 1879 modifiant le règlement No. 1847 relatif à l'organisation du Service de transport en commun de la Ville de Drummondville.



Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

897/10/87 - Adoption du règlement No. 1880

Lecture est donnée du règlement No. 1880 modifiant le règlement No. 1848 relatif à la tarification aux usagers du transport en commun dans la Ville de Drummondville.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

898/10/87 - Adoption du règlement No. 1881

Lecture est donnée du règlement No. 1881 amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C06-11 à même une partie du secteur de zone H06-12, afin d'autoriser dans le secteur de zone agrandi les usages permis dans la zone C06-11.

Attendu que le projet de règlement No. 1881 a été adopté par la résolution no. 809/9/87 le 8 septembre 1987;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1881 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 8 septembre 1987;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement No. 1881 a été régulièrement donné le 21 septembre 1987 (rés. 856/9/87);

Attendu que lors de la consultation publique tenue le 5 octobre 1987 à 19h45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1881;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière adjointe ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 5 octobre 1987 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1881 et ce de 9 heures à 19 heures les 28 et 29 octobre 1987.

Remerciements

Le conseiller Lindor Letendre remercie les citoyens et ses collègues pour l'expérience enrichissante qu'il a vécue durant les dix-huit (18) années qu'il a siégé au Conseil. Ses remerciements s'adressent également à son épouse, ses enfants et tous les employés municipaux.

Le conseiller Jean-Paul Généreux remercie ses collègues du Conseil, le personnel cadre qui a toujours répondu avec empressement aux demandes, et les employés municipaux qui collaborent à l'amélioration de la qualité de vie.

Il remercie également son épouse et ses enfants, ainsi que les électeurs du district no. 3 pour l'appui manifesté et M. Généreux déclare se retirer avec la conviction du devoir accompli. Il souhaite bonne chance à tous ses collègues.

Le conseiller Gilles St-Martin remercie les gens de St-Philippe pour l'expérience enrichissante qu'ils lui ont permis de vivre. Il remercie également le personnel cadre et les employés municipaux qui ont toujours su répondre avec empressement aux demandes. Il remercie également son épouse et ses enfants pour le support qu'ils lui ont témoigné.

Monsieur le Maire remercie les trois conseillers et leur souhaite bonne chance dans leurs activités futures.

#### Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Remerciements aux conseillers et bonne chance.  
(Item no. 11) Alimentation station de pompage - Coût d'électricité.
- (Item no. 15) Appui à la Commission d'Emploi et d'Immigration.
- (Item no. 17) Gestion S.A.P. Inc.
- (Item no. 25) Accroissement du nombre de brigadiers adultes.
- (Item no. 26) Frais de M. Léon Bernard.
- (Items nos 39 et 42) Amendements au règlement de zonage.
- Site d'enfouissement.
- Publicité.

- Intervenant: M. Albert Desmarais, 326 rue Lindsay.

Quelle est la recette pour améliorer l'image de la Ville?  
M. Serge Ménard répond que la participation de la Ville et de tous les contribuables aux activités du Festival mondial de folklore, du Village Québécois d'Antan, du Centre Culturel, du Centre Marcel Dionne et les relations publiques démontrent la fierté des drummondvillois.

- Intervenante: Mme Huguette Bilodeau.

Mme Bilodeau désire connaître l'heure juste sur la dette obligatoire de la Ville de Drummondville.

- Intervenante: Mme Rita Maihot, 477 rue Cockburn.

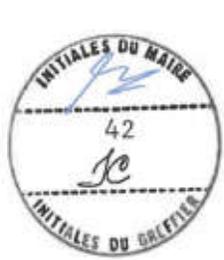
Mme Mailhot félicite le maire pour la construction d'un nouveau 100 logements et espère que ses démarches pour obtenir un logement seront fructueuses.

- Intervenant: M. Gérald Bernard, 333 rue Mélançon.

M. Bernard demande des explications sur le salaire des élus.

- Intervenant: M. Paul Marquis, 840 boulevard Des Chutes.

Un octroi du gouvernement provincial est-il prévu pour l'élargissement du boulevard St-Joseph?  
Monsieur le maire l'informe que le ministre Marc-Yvan Côté sera à Drummondville bientôt pour annoncer la position du gouvernement provincial dans ce dossier.



- Intervenant: M. Gilles Tremblay.

M. Gilles Tremblay, représentant des employés du Centre d'Emploi et d'Immigration Canada remercie les membres du Conseil pour leur appui dans le dossier de fermeture dudit Centre.

- Intervenant: M. Jean-Paul Désilets, 84 - 117e Avenue.

Est-ce que les banderoles sont autorisées en campagne électorale?

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

Merci aux citoyens.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au **lundi, 16 novembre 1987**, et déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

*Thérèse Capolet*  
.....  
Greffière adjointe.

*Serge Menard*  
.....  
Maire.

13 octobre 1987



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 13 octobre 1987 à 17h00, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérald Lapierre, directeur des Services techniques, André Paquet, directeur des Services à la population, et Gilles Bélisle, trésorier, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

899/10/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 13 octobre 1987):

900/10/87

1- TRAVAUX PUBLICS - RUES TAILLON ET BONNE-ENTENTE (PROJET NO. 0587129)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	40 233,89 \$
. SINTRA INC. (RÉGION BOIS-FRANCS) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	34 978,75 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. (Région Bois-FranCS)** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

901/10/87

2- TRAVAUX PUBLICS - RUES MOISAN ET DUMOULIN (PROJET NO. 0587129)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	107 690,00 \$
. SINTRA INC. (RÉGION BOIS-FRANCS) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	98 472,00 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	123 049,04 \$



Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. (Région Bois-Francs)** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

902/10/87 - Résolution d'adjudication - R. Guilbeault Construction Inc.

Considérant que la municipalité a signé une entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement et que la municipalité demandait à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux lors de l'appel d'offres no. 160-2-50-41-02 pour les travaux d'assainissement des eaux, d'y inclure les travaux municipaux: d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la 20e Avenue;

Considérant qu'à l'ouverture des soumissions, l'entrepreneur R. Guilbeault Construction Inc. s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 1 013 093,59 \$;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt numéro 1867 tel qu'en fait foi le certificat de fonds disponibles numéro 103 émis par le trésorier de la Ville;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville adjuge par l'intermédiaire de la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 281 679,98 \$ tel que recommandé par la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux et par le comité technique.

ADOPTÉ

903/10/87 - États financiers 1986 de l'O.M.H.D.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approuve les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Drummondville pour l'année 1986.

ADOPTÉ

904/10/87 - Subvention de 35 000 \$ - Festival mondial de folklore

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le trésorier de la Ville soit autorisé à émettre un chèque de 35 000 \$ au Festival mondial de folklore, représentant la dernière tranche de la subvention accordée à l'organisme pour l'année 1987, le tout tel qu'indiqué au protocole d'entente.

ADOPTÉ

905/10/87 - Achat de terrains du ministère des Transports

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville se porte acquéreuse des terrains excédentaires appartenant actuellement au ministère des Transports et ce, aux conditions suivantes:

- 1) au prix fixé entre les parties, tel qu'établi par l'annexe "A" jointe aux présentes;



- 2) la Ville s'engage à mettre en vente les terrains n'étant d'aucune utilité pour la Ville de Drummondville et en particulier ceux adjacents à des terrains privés;
- 3) les terrains cédés gratuitement seront sujets à la "clause de retour" et ne pourront être vendus sans l'autorisation du ministre des Transports.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout contrat et tout document afférents.

ADOPTÉ

Le conseiller Jean-Marie Boisvert fait son entrée dans la salle du Conseil et prend son siège.

906/10/87 - Droit de premier refus - Gestions Marimex Inc.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renonce à son droit de premier refus dans la vente du terrain industriel à Gestions Marimex Inc. et autorise ladite compagnie à vendre à Armotec Inc. tous les droits et intérêts prévus à la résolution no. 473/5/87.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

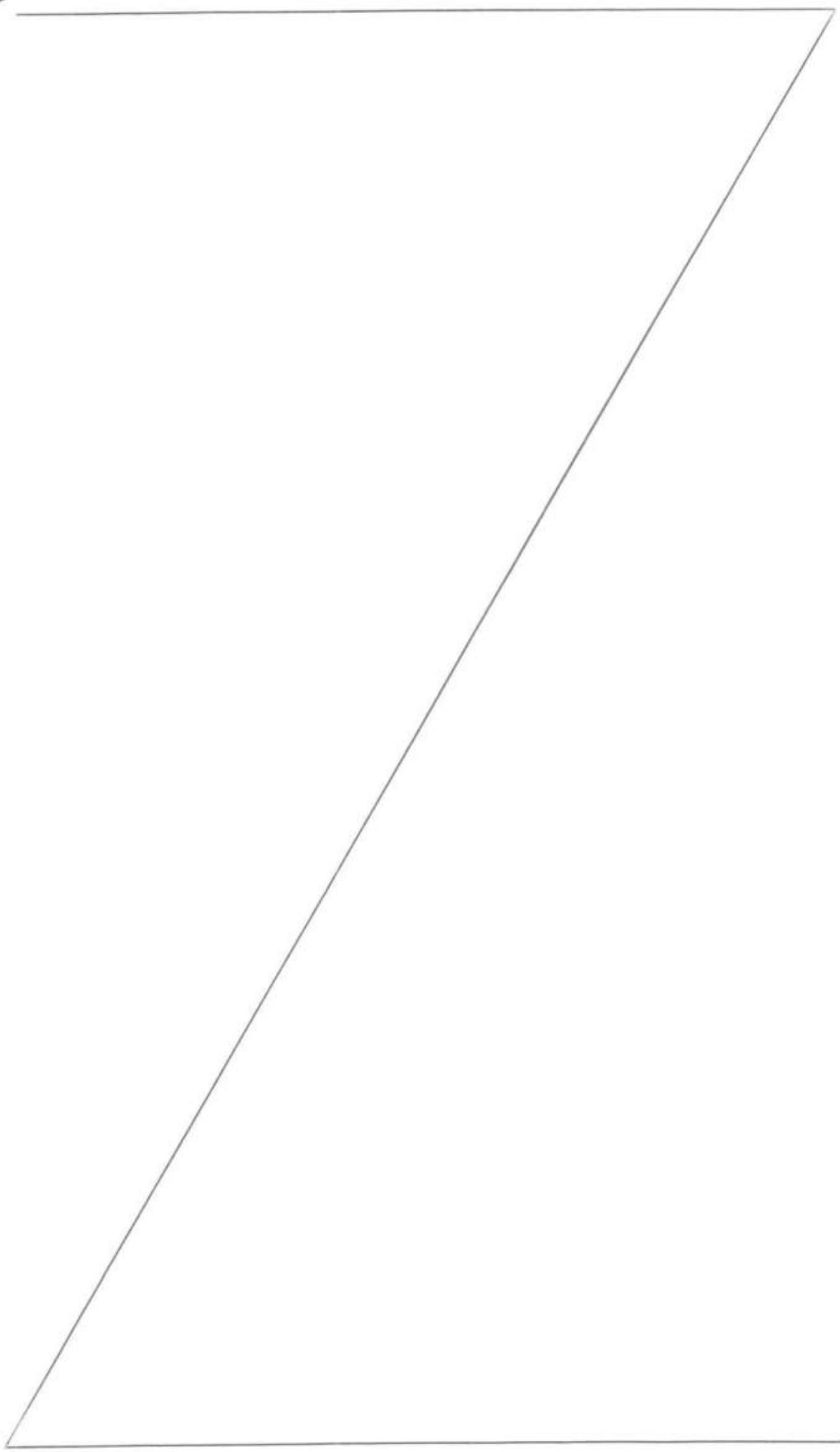
Période de questions

Le journaliste Raynald Forcier du journal La Parole demande des informations sur le règlement No. 1867.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, Son Honneur le Maire déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....  
Greffière adjointe.

.....  
Maire.





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussignée, **Francine Ruest Jutras**, éducatrice,  
résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élue mairesse  
de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs  
de ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

*Francine Ruest Jutras*

Assermentée devant moi  
à Drummondville, Québec,  
ce 13<sup>e</sup> jour de novembre 1987.

*Gilles Béland*  
Greffier de la Ville de  
Drummondville



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Paul-André Jolin**, industriel, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller du district No. 1 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi  
à Drummondville, Québec,  
ce 13e jour de novembre  
1987.

Greffier de la Ville de  
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Robert Lafrenière**, coordonnateur, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller du district No. 2 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi  
à Drummondville, Québec,  
ce 13e jour de novembre  
1987.

Greffier de la Ville de  
Drummondville



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Jean-Guy Spénard**, comptable, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller du district No. 3 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi  
à Drummondville, Québec,  
ce 13e jour de novembre  
1987.

Greffier de la Ville de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Pierre-Yvan Aubé**, professeur, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller du district No. 4 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi  
à Drummondville, Québec,  
ce 13e jour de novembre  
1987.

Greffier de la Ville de  
Drummondville



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Jean-Marie Boisvert**, homme d'affaires, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller du district No. 5 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi  
à Drummondville, Québec,  
ce 16<sup>e</sup> jour de novembre  
1987.

Greffier de la Ville de  
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussignée, **Denise Boisclair-Poirier**, directrice à la clientèle, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élue conseillère du district No. 6 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermentée devant moi  
à Drummondville, Québec,  
ce 13<sup>e</sup> jour de novembre  
1987.

Greffier de la Ville de  
Drummondville



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, **Bernard Loiselle**, directeur général, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller du district No. 7 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

*Bernard Loiselle*

Assermenté devant moi  
à Drummondville, Québec,  
ce 13<sup>e</sup> jour de novembre  
1987.

*Gilles Bélisle*

Greffier de la Ville de  
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussignée, **Céline Trottier**, avocate stagiaire, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élue conseillère du district No. 8 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

*Céline Trottier*

Assermentée devant moi  
à Drummondville, Québec,  
ce 13<sup>e</sup> jour de novembre  
1987.

*Gilles Bélisle*

Greffier de la Ville de  
Drummondville



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

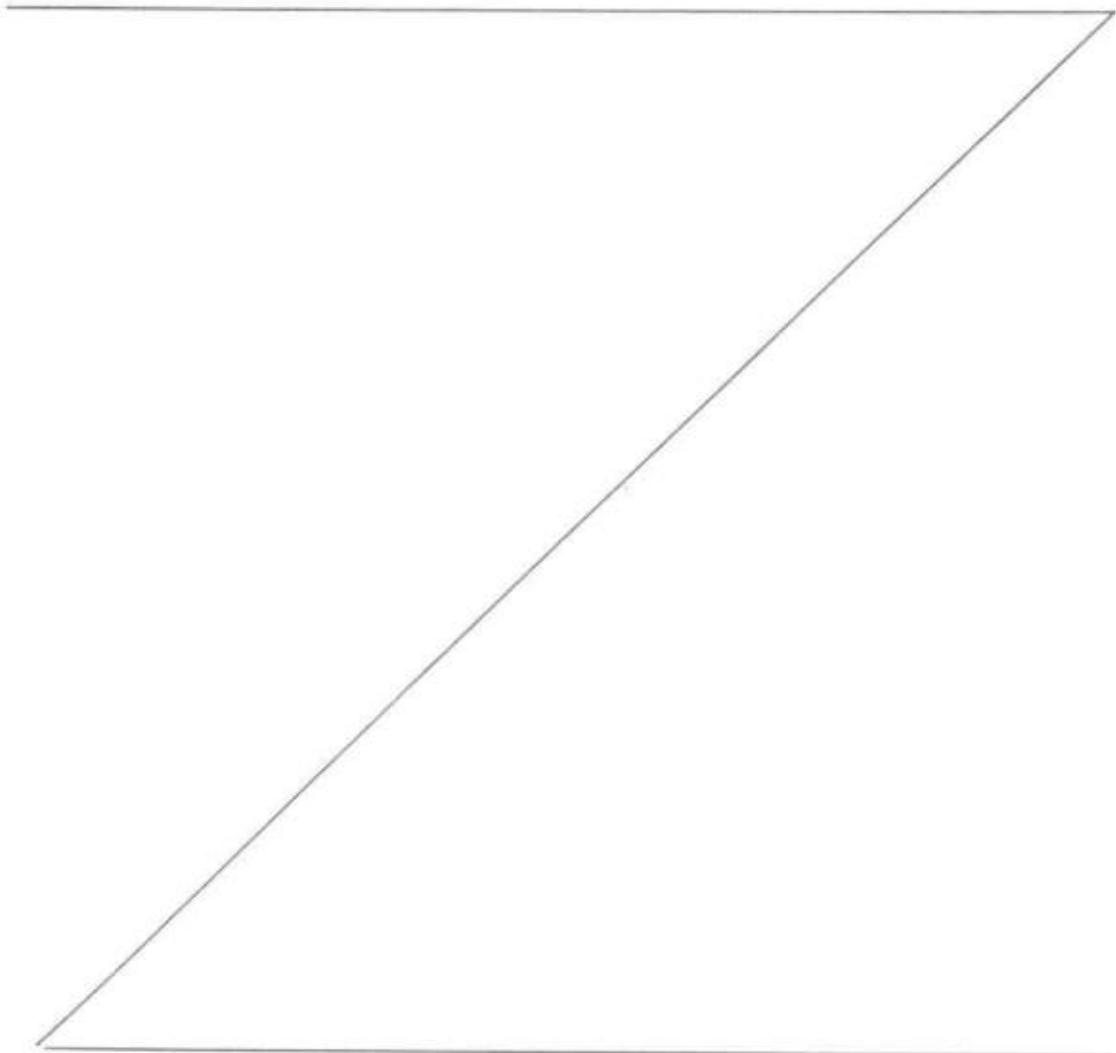
Je soussigné, **Gilles Fontaine**, homme d'affaires, résidant dans la Ville de Drummondville, ayant été élu conseiller du district No. 9 de la Ville de Drummondville, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi  
à Drummondville, Québec,  
ce 13e jour de novembre  
1987.

Greffier de la Ville de  
Drummondville

-----



16 novembre 1987



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 16 novembre 1987, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin  
Robert Lafrenière  
Jean-Guy Spénard  
Pierre-Yvan Aubé  
Jean-Marie Boisvert  
Denise Boisclair-Poirier  
Bernard Loiselle  
Céline Trottier  
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Jean-Jacques Paradis, directeur général  
M. Gérard Lapierre, directeur des Services techniques  
M. André Paquet, directeur des Services à la population  
M. Gilles Bélisle, directeur des Services administratifs

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

907/11/87 - Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 5 octobre 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 5 octobre 1987 à 19h45 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

908/11/87 - Adoption du procès-verbal - Séance régulière du 5 octobre 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 octobre 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

909/11/87 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 13 octobre 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 13 octobre 1987 à 17h00 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller



Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

910/11/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

30A. Félicitations (M. Bernard Loiselle).

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 11 novembre 1987):

- ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX (TP-87-28)

911/11/87

A) GARAGE MUNICIPAL (TP-87-28A)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES SERVICES MÉNAGERS ROY LTÉE 2073 Papineau, C.P. 97, Succ. C Montréal	17 487 \$
. ENTRETIEN CHEVALIER (RIVE SUD) LTÉE 330 boul. Fiset Sorel	19 920 \$
. SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS ET COMMERCIAUX DRUMMOND LTÉE 49 Ave. des Tilleuls Drummondville	19 060 \$
. RÉCUPÉRATION CENTRE DU QUÉBEC INC. 5620 St-Roch, B.M. 172 Drummondville	19 800 \$

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Services Ménagers Roy Ltée** soit retenue, au prix de 17 487 \$ par année pour une période de 36 mois.

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

912/11/87

B) HÔTEL DE VILLE & POSTE DE POLICE (TP-87-28B)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES SERVICES MÉNAGERS ROY LTÉE 2073 Papineau, C.P. 97, Succ. C Montréal	35 566 \$
. ENTRETIEN CHEVALIER (RIVE SUD) LTÉE 330 boul. Fiset Sorel	41 940 \$
. SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS ET COMMERCIAUX DRUMMOND LTÉE 49 Ave. des Tilleuls Drummondville	36 120 \$



- |   |           |
|---|-----------|
| . MAINTENANCE EUREKA LTÉE<br>700 Des Érables<br>Thetford-Mines                  | 32 789 \$ |
| . RÉCUPÉRATION CENTRE DU QUÉBEC INC.<br>5620 St-Roch, B.M. 172<br>Drummondville | 43 500 \$ |

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la soumission de **Maintenance Eureka Ltée** soit retenue, au montant de 32 789 \$ par année pour une période de 36 mois.

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

913/11/87

C) MARCHÉ PUBLIC (TP-87-28C)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ENJOLIVEUR DE SURFACE NATIONALE QUÉBEC LTÉE 168 - 17e Avenue Drummondville	38 885 \$
. SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS ET COMMERCIAUX DRUMMOND LTÉE 49 Ave. des Tilleuls Drummondville	35 768 \$
. MAINTENANCE EUREKA LTÉE 700 Des Érables Thetford-Mines	31 239 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la soumission de **Maintenance Eureka Ltée** soit retenue, au montant de 31 239 \$ par année pour une période de 36 mois.

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

914/11/87

D) ÉDIFICE THOMAS-LOUIS-GAUTHIER (TP-87-28D)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES SERVICES MÉNAGERS ROY LTÉE 2073 Papineau, C.P. 97, Succ. C Montréal	11 695 \$
. LES ENTREPRISES MARIO ENR. C.P. 681 Drummondville	17 752 \$
. ENJOLIVEUR DE SURFACE NATIONALE QUÉBEC LTÉE 168 - 17e Avenue Drummondville	8 684 \$
. ENTRETIEN CHEVALIER (RIVE SUD) LTÉE 330 Boul. Fiset Sorel	6 600 \$



- . SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS 5 432 \$  
ET COMMERCIAUX DRUMMOND LTÉE  
49 Ave. des Tilleuls  
Drummondville
- . MAINTENANCE EUREKA LTÉE 5 689 \$  
700 Des Érables  
Thetford-Mines

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la soumission de **Service d'entretien d'édifices publics et commerciaux Drummond Ltée** soit retenue, au prix de 5 432 \$ par année pour une période de 36 mois.

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

#### C O R R E S P O N D A N C E :

- M. André Benoit, président de la Sidac Alain Limoges de Drummondville, félicite les nouveaux élus du Conseil municipal et les assure de la collaboration de son association.
- Me Germain Jutras, avocat, avise le Conseil de Drummondville qu'il ne peut plus défendre les intérêts de la Ville dans certains dossiers et invite les élus à procéder à la nomination d'un avocat qui pourra continuer les procédures déjà en cours et ce, sans causer préjudice.

#### 915/11/87 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 5 octobre au 16 novembre 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 2 655 909,14 \$.

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

#### 916/11/87 - Nomination d'un représentant - Régie Intermunicipale (Déchets)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le conseiller Gilles Fontaine soit nommé représentant de la Ville de Drummondville pour siéger au conseil d'administration de la Régie Intermunicipale (Déchets) de la région de Drummond et que M. Jean-Marie Boisvert soit nommé substitut.

ADOPTÉ

#### 917/11/87 - Fonds de roulement - Réaménagement au Centre Marcel Dionne

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu qu'une somme de 4 200 \$ pour le réaménagement des locaux au Centre Marcel Dionne soit prise à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 3 ans, savoir:

- 1 400 \$ en 1987
- 1 400 \$ en 1988
- 1 400 \$ en 1989.

ADOPTÉ



918/11/87 - Contrat de cession - CN/SQAE et Ville de Drummondville

Attendu que la Ville de Drummondville a conclu une entente avec la Société québécoise d'assainissement des eaux pour des travaux municipaux;

Attendu que la Société québécoise d'assainissement des eaux a déjà contracté des baux avec la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada pour l'installation de conduites d'égout dans l'emprise du chemin de fer;

Attendu que les travaux sont terminés et que la Société québécoise d'assainissement des eaux doit rétrocéder les infrastructures à la Ville de Drummondville;

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville le contrat de cession à intervenir entre la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada, la Société québécoise d'assainissement des eaux et la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

919/11/87 - Adoption du budget 1988 - Sidac Alain Limoges

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approuve les prévisions budgétaires de la Sidac Alain Limoges de Drummondville pour l'année 1988.

ADOPTÉ

920/11/87 - Mandat à M. Laurent Joyal - Réfection toitures U.T.E.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. Laurent Joyal, architecte, aux fins de préparer les plans et devis et d'effectuer la surveillance des travaux de réfection de toitures à l'usine de traitement d'eau.

ADOPTÉ

921/11/87 - Mandat à M. Georges Biron - Portefeuille d'assurance

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. Georges Biron de J.-L. Paillé & Compagnie Ltée, à titre de consultant et d'expert-conseil, pour la mise à jour du devis d'assurance et l'étude des soumissions lors du renouvellement du portefeuille d'assurance de dommages de la Ville.

ADOPTÉ

922/11/87 - Autorisation à Bell Canada - ReviCentre Lindsay, Ph. III

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la compagnie Bell Canada à procéder à l'étude technique de la phase III (ReviCentre Lindsay), soit entre les rues Marchand et St-Georges, dans le cadre de l'étude d'avant-projet. Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 3 000 \$ à titre de dépôt.

ADOPTÉ



923/11/87 - Nomination de M. Paul-André Jolin, maire suppléant

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que M. Paul-André Jolin, conseiller du district no. 1, soit nommé maire suppléant de la Ville de Drummondville pour la période du 16 novembre 1987 au 21 mars 1988.

ADOPTÉ

924/11/87 - Autorisation de signature des effets bancaires

Attendu que les résolutions nos 854/11/83 et 56/1/87 adoptées lors des séances du Conseil tenues les 28 novembre 1983 et 19 janvier 1987 autorisaient certaines personnes de la Ville de Drummondville à signer des documents bancaires pour et au nom de la Ville de Drummondville;

Attendu que des signataires autorisés ne sont plus représentants de la Ville de Drummondville et qu'ils doivent être remplacés;

Attendu qu'il y a lieu d'abroger lesdites résolutions;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu:

- 1° QUE Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras ou les maires suppléants: M. Paul-André Jolin, M. Robert Lafrenière, M. Jean-Guy Spénard, M. Pierre-Yvan Aubé, M. Jean-Marie Boisvert, Mme Denise Boisclair-Poirier, M. Bernard Loiselle, Mme Céline Trottier et M. Gilles Fontaine, pour les termes successifs de 4 mois; et le trésorier, M. Gilles Bélisle, ou le trésorier adjoint, M. Yvan Morin, soient par la présente autorisés pour et au nom de la Ville de Drummondville à recevoir de temps à autre, jusqu'à avis contraire, tous les relevés de compte (livrets de banque), les billets, les traites, chèques, autres effets et pièces justificatives s'y rapportant, et à signer un reçu à ces fins et ce sur la formule en usage à la Caisse populaire St-Joseph (Drummondville);
- 2° QUE les résolutions nos 854/11/83 et 56/1/87 soient par la présente abrogées à toutes fins que de droit;

ADOPTÉ

925/11/87 - Autorisation de signature - Ordres de paiement par inst. mécanique

Attendu que pour une raison d'efficacité administrative, il est opportun que les ordres de paiement émis par la Ville de Drummondville sur son compte d'épargne (folios 85000 et 85001), tirés sur la Caisse populaire St-Joseph de Drummondville, soient signés au moyen d'une machine à signer les ordres de paiement (chèques) ou de tout autre instrument mécanique;

Attendu que la résolution no. 57/1/87 déjà adoptée en ce sens lors de la séance du 19 janvier 1987 doit être abrogée, étant donné que les signataires autorisés changent;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville:

- a) abroge la résolution no. 57/1/87 adoptée lors de la séance du Conseil du 19 janvier 1987 et la remplace par la présente;
- b) autorise et requière la Caisse populaire St-Joseph de Drummondville de payer tous les ordres de paiement (chèques) de la Ville de Drummondville présentés pour paiement et portant la signature ou un fac-similé de la signature de la mairesse, Mme Francine Ruest-Jutras, du trésorier, M. Gilles Bélisle ou du trésorier adjoint, M. Yvan Morin, qui sont dûment autorisés à signer les ordres de paiement pour le compte de la Ville;



- c) décrète que ces ordres de paiement (chèques) ont la même force légale et sont considérés à toutes fins pratiques comme tel et engagent la Ville de Drummondville aussi pleinement et efficacement que s'ils étaient signés de la main de et dûment émis par telles personnes désignées pour le compte de la Ville de Drummondville sans égard aux circonstances dans lesquelles ou à l'identité de la personne par qui ces fac-similés de signatures auront été apposés mécaniquement;
- d) pourvoie la Caisse populaire St-Joseph de Drummondville d'une copie certifiée de la présente résolution ainsi que des spécimens certifiés véridiques des fac-similés de ces signatures.

La présente résolution demeurera en vigueur tant qu'un avis du contraire ou tout changement n'aura pas été donné au gérant de ladite Caisse populaire St-Joseph de Drummondville.

ADOPTÉ

926/11/87 - Vente d'un terrain industriel - Les Modes Marie Eve Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Les Modes Marie Eve Inc. une partie du lot 282 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 2 701,6 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 4 novembre 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5194), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit quatre mille trois cent quarante-neuf dollars et cinquante-huit cents (4 349,58 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jacques Lafond et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

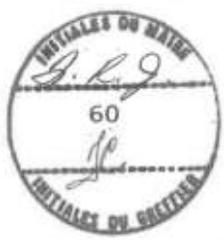
927/11/87 - Vente d'un terrain industriel - Sogerec Ltée

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Sogerec Ltée une partie du lot 167 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 5 181 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 18 novembre 1987 (numéro de répertoire: 3831 - numéro de minute: 5213), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit huit mille trois cent quarante-et-un dollars et quarante-et-un cents (8 341,41 \$), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire André Jean et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ



928/11/87 - Amendement à la rés. 789/9/87

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loisel, et unanimement résolu que la résolution no. 789/9/87 soit amendée de façon à ajouter, à la fin du 1er paragraphe, la phrase suivante: "laquelle partie de lot, après sa subdivision, sera connue sous le numéro 167-179 du cadastre du Canton de Grantham."

ADOPTÉ

929/11/87 - Déménagement d'une bâtisse - 1125 Jean-de-Brébeuf

Il est proposé par le conseiller Bernard Loisel, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que le Service de l'habitation de la Ville de Drummondville soit autorisé à émettre un permis de déménagement pour la bâtisse sise au 1125 Jean-de-Brébeuf et devant être transportée sur la rue Comeau à St-Nicéphore, à condition que le propriétaire fournisse une preuve d'assurance-responsabilité d'une couverture minimale de 1 000 000 \$; le tout selon les conditions exigées dans la réglementation actuellement en vigueur.

ADOPTÉ

930/11/87 - Acquisition du lot P.173 (Oscar Poulin) - Vitrine industrielle

Attendu que la Ville de Drummondville désire continuer son développement industriel le long de l'autoroute 20 (vitrine industrielle);

Attendu que des démarches ont été entreprises pour acquérir par expropriation une partie du lot 173 du cadastre du Canton de Grantham, appartenant à M. Oscar Poulin;

Attendu que ledit Oscar Poulin a présenté à la Ville, en date du 23 octobre 1987, une offre de règlement;

Attendu que le procureur de la Ville dans ce dossier recommande l'acceptation de cette offre de règlement afin d'éviter des frais supplémentaires;

Attendu que le Conseil de la Ville de Drummondville juge cette offre raisonnable;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte l'offre de règlement de M. Oscar Poulin pour un montant de 85 141,15\$, représentant l'acquisition du terrain et certains honoraires.

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

931/11/87 - Mandat à Daniel Arbour & Associés

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme Daniel Arbour & Associés aux fins de fournir une aide technique au Service de l'habitation; le tout tel qu'entendu entre les parties et spécifié dans une offre de services datée du 26 octobre 1987.

ADOPTÉ



932/11/87 - Subventions - Déneigement de stationnements

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville poursuive sa politique de déneigement de certains stationnements et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques conformément aux ententes signées entre les parties énumérées à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Rapport du Service de l'habitation - Permis de construction (oct./87)

La conseillère Céline Trottier et le conseiller Robert Lafrenière commentent le rapport du Service de l'habitation concernant les permis de construction émis durant le mois d'octobre 1987 qui démontre un excédent pour 1987 de 8 235 620 \$, comparativement aux résultats obtenus en 1986 pour la même période.

Rapport trimestriel du trésorier

Mme Francine Ruest-Jutras, mairesse, commente le rapport du trésorier pour la période se terminant le 30 septembre 1987 et informe la population que l'année financière 1987 se terminera par un déficit de plus ou moins 1 500 000 \$.

Rapport du président d'élection

Le greffier et président d'élection, M. Gilles Bélisle, fait lecture du rapport qu'il dépose conformément aux exigences de la Loi sur les Cités et Ville, suite à l'élection générale du 1er novembre 1987.

Ledit rapport est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Commissions et comités

Mme la mairesse informe la population de la nomination des élus municipaux à titre de présidents ou de vice-présidents de certaines commissions.

Ledit document est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Divers:

Au nom des membres du Conseil, du personnel et en son nom personnel, Mme Francine Ruest-Jutras offre ses plus sincères condoléances aux familles de:

- Mme Odette Clair à l'occasion du décès de sa mère, Mme Rollande Clair;
- et de M. Majella Crôteau à l'occasion du décès de sa belle-mère, Mme Angéline G. Vézina.

933/11/87 - Félicitations

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que des félicitations soient adressées aux nouveaux élus qui siégeront à titre de commissaires de la Commission scolaire Des Chênes.

ADOPTÉ



Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.  
Félicitations et bonne chance aux membres du Conseil.
- Intervenant: M. Maurice Marquis.  
Obtention de la liste des nominations des membres du Conseil au niveau des comités.
- Intervenant: M. Marcel Leblanc.  
(Item no. 25) Explications sur le versement de subventions - déneigement de stationnements.
- Intervenant: M. Jean-Paul Désilets, 84 - 117e Avenue.  
(Item no. 27) Surplus des dépenses sur les revenus.  
M. Lafrenière, est-ce que vous étiez au courant d'un tel "trou" dans les finances municipales avant et pendant la campagne électorale?  
M. Lafrenière répond qu'il réserve ses commentaires après analyse du dossier.
- Intervenante: Mme Françoise Gauthier, représentante du Comité d'école St-Étienne.  
Mme Gauthier dépose une requête signée par les parents du secteur St-Philippe et plus particulièrement des enfants qui fréquentent l'école St-Étienne.  
Le comité de circulation prendra connaissance des demandes et recommandera au Conseil les dispositions à prendre afin d'améliorer la circulation étudiante dans ce secteur.

Prochaine assemblée du Conseil

Mme la mairesse informe la population que la prochaine assemblée régulière du Conseil aura lieu **lundi, le 7 décembre 1987 à 20 heures.**

934/11/87 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos. 819 et 1742, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....*Thérèse Lejeune*.....  
Greffière adjointe.

.....*Françoise Gauthier*.....  
Mairesse.

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DRUMMONDVILLE

RAPPORT DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE  
DU 1er NOVEMBRE 1987

JE SOUSSIGNÉ, Gilles Bélisle, président de l'élection générale tenue le 1er novembre 1987 dans la Ville de Drummondville, FAIS par les présentes RAPPORT:

QUE le 1er septembre 1987 j'ai procédé à la nomination de mon secrétaire d'élection, Mme Thérèse Cajolet;

QUE le 3 septembre 1987 j'ai donné avis public qu'il y aurait présentation des candidats à la charge de maire, de même qu'à la charge de conseiller pour chacun des neuf (9) districts électoraux de la Ville de Drummondville, le 18 octobre 1987, de midi à quatorze heures; et que dans le cas où le scrutin deviendrait nécessaire, ce scrutin serait ouvert de la manière prescrite par la loi le 1er novembre 1987;

QUE le 1er octobre 1987, j'ai donné avis public que la liste électorale était déposée au bureau de la municipalité, que toute personne intéressée pouvait en prendre connaissance, que les demandes en inscription ou en radiation devaient être faites au plus tard le 7 octobre 1987 et que les séances du bureau de revision auraient lieu à compter du 13 octobre jusqu'au 16 octobre 1987 si nécessaire;

QUE le 18 octobre 1987 j'ai procédé à la mise en candidature de midi à quatorze heures et QU'à l'expiration du délai fixé pour la présentation des candidats, soit le 18 octobre 1987 à quatorze heures, j'ai annoncé qu'il y aurait votation le 1er novembre 1987 au poste de maire et au poste de conseiller pour chacun des 9 districts électoraux, ayant reçu à mon bureau et accepté suivant la loi les bulletins de présentation des personnes suivantes:

Maire:

- 1) SERGE MÉNARD  
Homme d'affaires - 130 boulevard Gall, Drummondville  
(candidat de "L'Équipe de Drummondville en Action")
- 2) FRANCINE RUEST JUTRAS  
Éducatrice - 155 Notre-Dame, Drummondville  
(candidate indépendante)

Conseillers:

District no 1

- 1) PAUL-ANDRÉ JOLIN  
Industriel - 30 Des Cyprès, Drummondville  
(candidat indépendant)
- 2) PAULA PROVENCHER-LAMBERT  
Femme d'affaires - 136 boulevard Gall, Drummondville  
(candidate de "L'Équipe de Drummondville en Action")



District no 2

- 1) ROGER DESROSIERS  
Rentier - 1126 Ayotte, Drummondville  
(candidat indépendant)
- 2) ROBERT LAFRENIÈRE  
Coordonnateur - 810 St-Omer, Drummondville  
(candidat de "L'Équipe de Drummondville en Action")

District no 3

- 1) RAYMOND ALIE  
Homme d'affaires - 562 St-Alfred, Drummondville  
(candidat de "L'Équipe de Drummondville en Action")
- 2) LIGUORI MAILHOT  
Retraité - 716 Marchand, Drummondville  
(candidat indépendant)
- 3) JEAN-GUY SPÉNARD  
Comptable - 459 Turcotte, Drummondville  
(candidat indépendant)

District no 4

- 1) PIERRE-YVAN AUBÉ  
Professeur - 51, 11e Avenue, Drummondville  
(candidat indépendant)
- 2) NICOLE PARENT GIARD  
Femme d'affaires - 860 St-Omer, Drummondville  
(candidate de "L'Équipe de Drummondville en Action")

District no 5

- 1) JEAN-MARIE BOISVERT  
Homme d'affaires - 89 Boisvert, Drummondville  
(candidat de "L'Équipe de Drummondville en Action")
- 2) LISE CÔTÉ  
Secrétaire - 889 St-Georges, Drummondville  
(candidate indépendante)
- 3) LÉOPOLD ROY  
Cordonnier - 125 St-Marcel, Drummondville  
(candidat indépendant)

District no 6

- 1) DENISE BOISCLAIR-POIRIER  
Directrice à la clientèle - 1410 Daniel, Drummondville  
(candidate de "L'Équipe de Drummondville en Action")
- 2) MAURICE CLAVEAU  
Chiropraticien - 137 boulevard Garon, Drummondville  
(candidat indépendant)
- 3) GERMAINE MORIN-PROULX  
Directrice d'école de danse - 35 Holmes, Drummondville  
(candidate indépendante)



District no 7

- 1) BERNARD LOISELLE  
Directeur général - 956B Lafontaine, Drummondville  
(candidat indépendant)
- 2) DENIS SAVOIE  
Rembourreur - 8 Carré Celanese, Drummondville  
(candidat de "L'Équipe de Drummondville en Action")

District no 8

- 1) EDWARD ST-PIERRE  
Inspecteur technique - 1000, 11e Avenue, Drummondville  
(candidat de "L'Équipe de Drummondville en Action")
- 2) CÉLINE TROTTIER  
Avocate stagiaire - 1575 Daniel, Drummondville  
(candidate indépendante)

District no 9

- 1) OVELUS DEMERS  
Retraité - 51, 117e Avenue, Drummondville  
(candidat indépendant)
- 2) GILLES FONTAINE  
Homme d'affaires - 55 Fabre, Drummondville  
(candidat indépendant)
- 3) JACQUES GOUBOUT  
Journalier - 39, 119e Avenue, Drummondville  
(candidat indépendant)
- 4) CLAUDE ROBILLARD  
Contremaître - 850 boulevard des Chutes, Drummondville  
(candidat de "L'Équipe de Drummondville en Action");

QUE j'ai donc donné avis public de la tenue d'un scrutin dans l'édition du 20 octobre 1987 du journal La Tribune; cet avis public spécifiait que la date de ce scrutin était fixée au dimanche, 1er novembre 1987, de neuf heures à dix-huit heures (9 heures à 18 heures), et mentionnait en détail les noms, adresses et professions des candidats aux postes de maire et de conseillers des 9 districts électoraux; cet avis spécifiait également que des bureaux de vote par anticipation seraient ouverts les 25 et 26 octobre 1987 de quatorze heures à vingt-deux heures (14 heures à 22 heures);

QUE le soir même du scrutin, en présence du secrétaire d'élection, de fonctionnaires et d'employés municipaux, de journalistes et d'une foule de contribuables, j'ai ouvert les boîtes de scrutin pour en retirer la formule de relevé du vote et j'ai procédé à la compilation des votes donnés en faveur de chaque candidat;



QUE j'ai également le soir même du 1er novembre 1987 proclamé sans délai que les candidats suivants aux postes de maire et de conseillers des 9 districts électoraux avaient respectivement obtenu la majorité des votes donnés:

MME FRANCINE RUEST JUTRAS, mairesse de la Ville de Drummondville  
M. PAUL-ANDRÉ JOLIN, conseiller - district no 1  
M. ROBERT LAFRENIÈRE, conseiller - district no 2  
M. JEAN-GUY SPÉNARD, conseiller - district no 3  
M. PIERRE-YVAN AUBÉ, conseiller - district no 4  
M. JEAN-MARIE BOISVERT, conseiller - district no 5  
MME DENISE BOISCLAIR-POIRIER, conseillère - district no 6  
M. BERNARD LOISELLE, conseiller - district no 7  
MME CÉLINE TROTTIER, conseillère - district no 8  
M. GILLES FONTAINE, conseiller - district no 9

et QUE je leur ai remis séance tenante un certificat rédigé suivant la formule 32, conformément à l'article 217.3 de la Loi sur les Cités et Villes;

QU'une requête de nouveau dépouillement a été présentée à la Cour Provinciale pour les postes de maire et de conseillers des districts 1, 3, 7 et 8;

QUE le 9 novembre 1987 MM. les juges François Wilhelmy et Paul Beaudry de la Cour Provinciale ont entendu les représentations des candidats et QUE suite au désistement des requérants j'ai procédé à l'émission, pour chacun des candidats élus aux postes de maire et conseillers des 9 districts électoraux, de l'avis spécial de son élection prévu à l'article 217.3 de la Loi sur les Cités et Villes;

QUE le 12 novembre 1987 j'ai publié dans le journal La Parole l'avis d'élection des titulaires des différents postes du Conseil municipal de la Ville de Drummondville;

QUE le 13 novembre 1987 j'ai procédé à l'assermentation de la mairesse, Mme Francine Ruest Jutras, et des conseillers et conseillères Paul-André Jolin, Robert Lafrenière, Jean-Guy Spénard, Pierre-Yvan Aubé, Denise Boisclair-Poirier, Bernard Loiseau, Céline Trottier et Gilles Fontaine; et QUE ce lundi, 16 novembre 1987, j'ai procédé également à l'assermentation de M. Jean-Marie Boisvert, élu conseiller du district no 5.

Ce 16e jour de novembre 1987.

GILLES BÉLISLE,  
Greffier de la Ville  
et  
Président d'élection.



<u>COMITÉS</u>	<u>PRÉSIDENTS</u>	<u>VICE-PRÉSIDENTS</u>	<u>NOMENCLATURE DES COMMISSIONS</u>
FINANCES & PERSONNEL	Jean-Guy Spénard	Pierre-Yvan Aubé	Budget Tarification Programme triennal d'immobilisation Comité de bonne entente Assurances
ASSAINISSEMENT DE L'EAU	Francine Ruest-Jutras	Robert Lafrenière Paul-André Jolin	Réglementation eau potable. P.A.E.D. Réseaux: aqueduc, égout, collecteurs, intercepteurs. U.E.E.D. Comité d'assainissement Riv. St-François
RELATIONS EXTERIEURES	Robert Lafrenière	Jean-Marie Boisvert	Ententes intermunicipale Comité coordination services municipaux & scolaires Jumelages B.T.C.
DOSSIERS SPÉCIAUX	Jean-Marie Boisvert	Denise Boisclair Poirier	Transport en commun SIDAC
TRAVAUX PUBLICS	Paul-André Jolin	Jean-Guy Spénard	Transport routier Circulation Voirie Déneigement Stationnements Edifices Programmes divers de construction et entretien.
EQUIPEMENTS ET SERVICES COLLECTIFS	Gilles Fontaine	Paul-André Jolin	U.T.E. O.M.H. Marché public Aéroport municipal Terrain d'exposition C.E.E.P.A.S. Régie des déchets



AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE

Céline Trottier

Gilles Fontaine

Comité consultatif  
d'urbanisme  
Zonage & permis  
Développement résiden-  
tiel  
P.A.A.T.  
Qualité de vie  
M.R.C.

ARTS & CULTURE

Denise Boisclair Poirier Bernard Loïselle

Bibliothèque municipa-  
le  
Village québécois  
d'antan  
Liaison groupes cultu-  
rels.

LOISIRS  
PLEIN AIR  
DÉVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE

Bernard Loïselle

Robert Lafrenière

C.R.L.C.Q. & D.O.  
Parcs et terrains de  
sports  
Arénas & patinoires  
Piscines  
Cité des loisirs  
Comité de quartiers  
Associations sportives  
Commission consultative  
des loisirs  
Fêtes populaires.

SÉCURITÉ  
PUBLIQUE

Pierre-Yvan Aubé

Céline Trottier

Service Sécurité publi-  
que  
Protection incendie  
O.M.U.  
Brigades scolaires  
Réglementation  
Programmes et préventi-

S.D.E.D.

Francine Ruest Jutras, présidente  
Bernard Loïselle  
Jean-Guy Spénard



30 novembre 1987



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 30 novembre 1987 à 20 heures, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin  
Robert Lafrenière  
Jean-Guy Spénard  
Pierre-Yvan Aubé  
Jean-Marie Boisvert  
Denise Boisclair-Poirier  
Bernard Loiselle  
Céline Trottier  
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Gérald Lapierre, directeur des Services techniques  
M. André Paquet, directeur des Services à la population  
M. Gilles Bélisle, directeur des Services administratifs

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

935/11/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Lecture du discours

Madame la mairesse procède à la lecture du discours sur les états financiers 1986, le budget et le plan triennal d'immobilisations 87 et les orientations budgétaires et le plan triennal d'immobilisations 88; lequel discours demeurera annexé au présent procès-verbal pour en faire partie comme si au long relaté.

Période de questions

- Intervenant: M. Raynald Forcier, journaliste.

- Répartition des coûts supplémentaires:
  - . Ordures ménagères
  - . Transport en commun.
- Effets des coûts supplémentaires dus à la construction de l'usine d'épuration.
- Augmentation de la dette totale.



- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Coût des containers - taxe spéciale.
  - Prévision de l'augmentation des constructions pour 1988.
  - Nouveau rôle d'évaluation.
- Intervenant: M. Gérard Prince, 1942 boul. Mercure.
- Entretien des trottoirs.

936/11/87 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

*Thérèse Lejollit*.....  
Greffière adjointe.

*Francine Lejollit*.....  
Mairesse.

DISCOURS SUR LES ÉTATS FINANCIERS 86, LE BUDGET ET LE PLAN TRIENNAL  
D'IMMOBILISATION 87 ET LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET LE PLAN TRIENNAL  
1988

LUNDI, LE 30 NOVEMBRE 1987

CHÈRES CONCITOYENNES  
CHERS CONCITOYENS

C'EST AVEC DÉTERMINATION QUE LE CONSEIL MUNICIPAL S'ATTAQUE À LA PRÉPARATION DU BUDGET 1988. LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE CE DISCOURS VOUS PERMETTRONT DE CONSTATER QUE LA SITUATION NOUS OBLIGERA À DES ÉVALUATIONS SERRÉES DES DOSSIERS ET QU'UN SÉRIEUX EFFORT DE RATIONALISATION DEVRA ÊTRE FAIT POUR TOUS LES SERVICES. LES ARBITRAGES NE SERONT PAS FACILES MAIS NOUS METTRONS TOUT EN OEUVRE POUR FAIRE PROGRESSER LA VILLE TOUT EN ÉTANT ÉQUITABLE POUR LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE NOTRE COLLECTIVITÉ DRUMMONDVILLOISE.

D'ABORD IL FAUT SE RAPPELER QU'AU DÉBUT DE L'ANNÉE 1986, LE SURPLUS NON AFFECTÉ ÉTAIT DE 1 071 787 \$ AUQUEL S'EST AJOUTÉ, POUR L'ANNÉE 1986, UN EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE 981 175 \$. APRÈS AVOIR PROCÉDÉ À CERTAINES AFFECTATIONS À MÊME CE SURPLUS LIBRE, LA VILLE S'EST RETROUVÉE, AU 31 DÉCEMBRE 1986, AVEC UN SURPLUS NON AFFECTÉ DE 1 453 933 \$.



### BUDGET 1987

SELON LES ESTIMÉS EFFECTUÉS ACTUELLEMENT, NOUS AVONS TOUT LIEU DE CROIRE QUE LE BUDGET D'OPÉRATIONS EN COURS NÉCESSITERA L'APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DU 31 DÉCEMBRE 1986 TEL QUE MENTIONNÉ PRÉCÉDEMMENT, SOIT 1 453 933 \$. CETTE APPROPRIATION FAIT SUITE À DES DÉPENSES EXCÉDENTAIRES SUR LE BUDGET 1987, DE L'ORDRE D'ENVIRON 2 800 000 \$, QUI SERONT ABSORBÉES EN PARTIE PAR DES REVENUS SUPPLÉMENTAIRES D'ENVIRON 1 200 000 \$, NÉCESSITANT L'APPROPRIATION TOTALE DU SURPLUS ET RÉDUISANT AINSI À NÉANT LES RÉSERVES ACCUMULÉES ANTERIEUREMENT. C'EST DONC SANS MARGE DE MANOEUVRE QUE LE NOUVEAU CONSEIL ENTREPRENDRA L'ANNÉE 1988.

### LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 1987

EN 1987, NOUS EFFECTUERONS À MÊME LE BUDGET D'OPÉRATION DES REMBOURSEMENTS EN CAPITAL SUR LA DETTE DE 2 792 000 \$.

D'AUTRE PART, LES PRINCIPAUX PROJETS DE CAPITALISATION QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 1987 SONT, ENTRE AUTRES, LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'INTERCEPTION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RIVIÈRE ST-FRANÇOIS, LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SITE TÉLÉGLOBE, LES TRAVAUX REVI-CENTRE ST-JOSEPH ET CENTRE-VILLE, ET DIVERSES AUTRES RÉALISATIONS POUR UN TOTAL DE 6 308 000 \$.

SUITE À CES RÉALISATIONS, NOUS POUVONS DÉJÀ ESTIMER QUE LA DETTE TOTALE DE LA VILLE PASSERA DE 41.9 MILLIONS QU'ELLE ÉTAIT À LA FIN DE 1986 À PLUS DE 45 MILLIONS À LA FIN DE 1987.



### LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 1988

L'ANNÉE 1988 VERRA LA PROLONGATION D'UNE AUTRE ÉTAPE DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX CONJOINTS POUR ENVIRON 1 MILLION DE \$.

PLUSIEURS AUTRES PROJETS SONT ACTUELLEMENT SUR LA TABLE ET DEVRONT FAIRE L'OBJET DE CHOIX, NOTAMMENT:

- DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL
- ENLÈVEMENT DES VOIES DE C.P. RAIL
- ÉLARGISSEMENT DU BOUL. ST-JOSEPH, ENTRE LE BOUL. JEAN-DE-BRÉBEUF ET LES LIMITES DE ST-NICÉPHORE.

NOUS DEVRONS ÉGALEMENT PROCÉDER À DES INVESTISSEMENTS AU CHAPITRE DE LA CONSERVATION DES ÉQUIPEMENTS.

COMPTE TENU DU COURT LAPS DE TEMPS ÉCOULÉ ENTRE L'ASSERMENTATION DES ÉLUS LE 13 NOVEMBRE DERNIER ET LE DISCOURS DE CE SOIR, IL NOUS EST IMPOSSIBLE DE DIRE LESQUELS DE CÉS PROJETS POURRONT ÊTRE RÉALISÉS.

### LE BUDGET D'OPÉRATION 1988

L'ADOPTION DU BUDGET 1988 SE FERA PUBLIQUEMENT LE 28 DÉCEMBRE PROCHAIN. NOUS SOMMES PRÉSENTEMENT À L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE LA SITUATION ET NOUS NE POUVONS POUR L'INSTANT VOUS DÉVOILER LES DONNÉES SUR LA RÉPARTITION DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉVUS POUR 1988. LE CONSEIL SE RÉUNIRA LES 5 ET 6 DÉCEMBRE PROCHAIN POUR DÉFINIR SES PRIORITÉS AU NIVEAU DU BUDGET D'OPÉRATION POUR LA PROCHAINE ANNÉE.



ON PEUT CEPENDANT PRÉVOIR QUE CERTAINS DOSSIERS INITIÉS EN 1987 AURONT DES RÉPERCUSSIONS SUR LE BUDGET 1988. CITONS NOTAMMENT LES DOSSIERS DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRANSPORT EN COMMUN DONT LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES SONT ÉVALUÉS APPROXIMATIVEMENT À 600 000 \$. LA SIGNATURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE 1987 EXIGERA DES DÉBOURSÉS SUPPLÉMENTAIRES D'ENVIRON 450 000 \$ EN 1988. POUR SA PART, LE SERVICE DE LA DETTE SE VERRA AUGMENTER D'ENVIRON 400 000 \$.

COMME VOUS POUVEZ LE CONSTATER, L'ÉQUILIBRATION DU BUDGET NE SERA PAS UNE MINCE TÂCHE POUR L'ANNÉE 88. NOUS NE DISPOSONS D'AUCUN SURPLUS, LES COFFRES SONT VIDES, ET NOUS DEVONS FAIRE FACE À DES AUGMENTATIONS DE DÉPENSES INCOMPRESSIBLES.

IL Y A AUSSI CERTAINS DOSSIERS NÉVRALGIQUES, TELS LE DOMAINE CHERBOURG ET D'AUTRES, QUI POURRONT NÉCESSITER DES INVESTISSEMENTS ET POUR LESQUELS NOUS N'AVONS AUCUNE RÉSERVE.

LE CONSEIL DEVRA DONC PROCÉDER À UNE RATIONALISATION EXTRÊMEMENT RIGOREUSE DES DÉPENSES COMPRESSIBLES TOUT EN MAINTENANT UN NIVEAU DE SERVICES ACCEPTABLES. LES CITOYENS ET CITOYENNES DE DRUMMONDVILLE PEUVENT AVOIR L'ASSURANCE QUE LE CONSEIL COUPERA LES DÉPENSES INUTILES ET SUPERFLUES. CEPENDANT, COMPTE TENU DE LA CONJONCTURE, UNE AUGMENTATION DE TAXES EST À PRÉVOIR. IL NE S'AGIT PAS DE PERDRE DE VUE L'OBJECTIF DE FREINER LES AUGMENTATIONS DE TAXES, MAIS L'HÉRITAGE NE NOUS PERMET PAS D'AGIR AUTREMENT. TOUTEFOIS, LE NOUVEAU CONSEIL EST CONVAINCU QUE SES EFFORTS DE RATIONALISATION DES DÉPENSES, DOUBLÉS D'UNE PROSPECTION DYNAMIQUE AU CHAPITRE DES INVESTISSEMENTS, PERMETTRONT DE RELEVER LES DÉFIS QU'IMPOSE LA SITUATION ACTUELLE.

FRANCINE RUEST-JUTRAS  
MAIRESSE



7 décembre 1987



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 7 décembre 1987, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin  
Robert Lafrenière  
Jean-Guy Spénard  
Pierre-Yvan Aubé  
Jean-Marie Boisvert  
Denise Boisclair-Poirier  
Bernard Loiselle  
Céline Trottier  
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Gérald Lapierre, directeur des Services techniques  
M. André Paquet, directeur des Services à la population  
M. Gilles Bélisle, directeur des Services administratifs  
Mlle Linda Laplante, chef du Service de l'habitation.

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

Proclamation du "Mois de la sécurité routière"

Madame la mairesse procède à la proclamation du "Mois de la sécurité routière" dans le cadre du projet START 15-24 ans (Stratégies d'interventions sur les accidents routiers touchant les 15-24 ans).

937/12/87 - Adoption du procès-verbal - Séance régulière du 16 novembre 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 novembre 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

938/12/87 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 30 novembre 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 30 novembre 1987 à 20 heures et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ



939/12/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 18B. 2e volet - Sidac Alain Limoges de Drummondville - gratuité des parcomètres (Mme Denise Boisclair-Poirier).
56. Opinion sur les finances municipales (M. Robert Lafrenière).

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 2 décembre 1987):

1- FOURNITURE DE DIVERS PRODUITS CHIMIQUES POUR L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU

940/12/87

A) ALUMINATE DE SOUDE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo</u>
. AQUA CHEM CANADA 7300 St-Jacques Ouest Montréal (Prix ferme pour 1 an)	0,48 \$ (port payé à Drummondville)
. PRODUITS CHIMIQUES HANDY LTÉE 745 Ste-Rose La Prairie (Prix ferme pour 1 an)	0,496 \$ (port payé à Drummondville)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Aqua Chem Canada** soit retenue.

ADOPTÉ

941/12/87

B) CHARBON ACTIVÉ EN POUDRE HYDRODARCO "B"

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix au kilo</u>
. VAN WATERS & ROGERS LTÉE 2700 Jean-Baptiste Deschamps Lachine (Prix ferme pour 1 an)	1,22 \$ (port payé à Drummondville)

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Van Waters & Rogers Ltée** soit retenue.

ADOPTÉ

942/12/87

C) CHAUX HYDRATÉE (HYDROXYDE DE CALCIUM)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix à la tonne métrique</u>
. GRAYBEC INC. - Division Domlim 465 Place Trans-Canada Longueuil (Prix sujet à revision semestrielle)	102,70 \$ (port payé à Drummondville)
. GRAYBEC INC. - Division Jolichaux 465 Place Trans-Canada Longueuil (Prix sujet à revision semestrielle)	120,80 \$ (port payé à Drummondville)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la soumission de **Graybec Inc. - Division Domlim** soit retenue.

ADOPTÉ

943/12/87

D) CHLORE LIQUIDE PUR À 99%

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo en contenant de 907,2 kilos</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• STANCHEM, MEMBRE DU GROUPE C.I.L. 2900 Jean-Baptiste Deschamps Lachine (Prix sujet à revision trimestrielle)</li> </ul>	<p>0,80 \$ (port payé à Drummondville)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ALCAN, AGENT POUR LES PRODUITS CHIMIQUES WELLAND LTÉE 1188 Ouest Sherbrooke Montréal (Prix sujet à revision trimestrielle)</li> </ul>	<p>0,80 \$ (port payé à Drummondville)</p>

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la soumission de **Stanchem, membre du Groupe C.I.L.** soit retenue.

ADOPTÉ

944/12/87

E) PERMANGANATE DE POTASSIUM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• VAN WATERS &amp; ROGERS LTÉE 2700 Jean-Baptiste Deschamps Lachine (Prix sujet à revision trimestrielle)</li> </ul>	<p>3,60 \$ en contenant de 50 kilos (port payé à Drummondville)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTÉE 1028 Principale Granby (Prix sujet à revision trimestrielle)</li> </ul>	<p>3,60 \$ en contenant de 150 kilos (port payé à Drummondville)</p>

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Produits Chimiques Shefford Ltée** soit retenue.

ADOPTÉ

945/12/87

F) POLYMÈRE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo en sac de 25 kilos</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CALGON CANADA INC. 16711 Autoroute Transcanadienne Kirkland (Prix ferme pour 1 an)</li> </ul>	<p>5,70 \$ (port payé à Drummondville)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• LES PRODUITS CHIMIQUES DREW LTÉE 5735 Ferrier Ville Mont-Royal (Prix ferme pour 1 an)</li> </ul>	<p>5,85 \$ (port payé à Drummondville)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ALCHEM INC. 2136 Chemin Ste-Foy Ste-Foy (Prix ferme pour 1 an)</li> </ul>	<p>6,15 \$ (port payé à Drummondville)</p>

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la soumission de **Calgon Canada Inc.** soit retenue.

ADOPTÉ



946/12/87

G) POLYPHOSPHATE DE ZINC

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo en sac de 25 kilos</u>
. AQUA CHEM CANADA 7300 St-Jacques Ouest Montréal (Prix ferme pour 1 an)	2,10 \$ (port payé à Drummondville)
. ALCHEM INC. 2136 Chemin Ste-Foy Ste-Foy (Prix ferme pour 1 an)	2,15 \$ (port payé à Drummondville)
. CALGON CANADA INC. 16711 Autoroute Transcanadienne Kirkland (Prix ferme pour 1 an)	2,23 \$ (port payé à Drummondville)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Aqua Chem Canada** soit retenue.

ADOPTÉ

947/12/87

H) SILICATE DE SODIUM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo</u>
. AQUA CHEM CANADA 7300 St-Jacques Ouest Montréal (Prix ferme pour 1 an)	0,24 \$ (port payé à Drummondville)
. SILICATES NATIONAL LTÉE Rue Fabre Valleyfield (Prix sujet à revision, 30 jours de la date de soumission)	0,20 \$ (port payé à Valleyfield)

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Aqua Chem Canada** soit retenue.

ADOPTÉ

948/12/87

I) SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE, BASE SÈCHE 17%

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix la tonne métrique</u>
. PRODUITS CHIMIQUES GÉNÉRAL DU CANADA LTÉE 750 boul. Laurentien, suite 400 Ville St-Laurent (Prix ferme pour 1 an)	236,61 \$ (port payé à Drummondville)
. ALCAN - PRODUITS CHIMIQUES 1188 Ouest Sherbrooke Montréal (Prix ferme pour 1 an)	236,61 \$ (port payé à Drummondville)

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la soumission de **Produits Chimiques Général du Canada Ltée** soit retenue pour la période du 1er janvier 1988 au 30 juin 1988, et que la soumission de **Alcan - Produits Chimiques** soit retenue pour la période du 1er juillet 1988 au 31 décembre 1988.

ADOPTÉ

949/12/87

2- FOURNITURE DE GAZOLINE SUPER SANS PLOMB, DIESEL CLAIR ET DIESEL COLORÉ  
POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1988

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par l'acheteur municipal et annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Texaco Canada Inc.** soit retenue pour les items suivants:

- Gazoline super sans plomb	à	0,4510 \$ le litre
- Diesel clair	à	0,4045 \$ le litre
- Diesel coloré, plus T.V.P. 9%	à	0,2825 \$ le litre.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- La greffière adjointe procède à la lecture d'une requête signée par plusieurs personnes et faisant état de la situation qui prévaut au coin des rues St-Henri et Laferté durant l'hiver. Les signataires demandent que ce coin soit nettoyé régulièrement après une chute de neige.

Le dossier est référé au Service de la sécurité publique et au Service des travaux publics pour une surveillance accrue.

- Le Syndicat des travailleuses du Continental (CSN) demande l'autorisation d'installer une roulotte dans le cadre du conflit au magasin Continental.

Une rencontre est prévue pour discuter du sujet.

950/12/87 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 16 novembre au 7 décembre 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 912 830,18 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

951/12/87 - Dérogation mineure au 145 boulevard St-Joseph

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 145 boulevard St-Joseph (lot 172-296);

Considérant que cette demande a pour but de diminuer la marge de recul de l'îlot de pompes à essence de six mètres (6 m) à cinq mètres (5 m);

Considérant que la réglementation d'urbanisme exige que les flots de pompes à essence soient situés à une distance minimale de six mètres (6 m) de la ligne de rue et de cinq mètres (5 m) du bâtiment principal;

Considérant que, par la situation actuelle de la bâtisse sur le terrain, il s'avère difficile de respecter cette norme;

Considérant que la présente demande consiste à relocaliser l'îlot de pompes à essence qui est présentement situé à une distance de quatre mètres virgule cinq (4,5 m) de la ligne de rue;



Considérant que le ministère de l'Énergie et des Ressources exige une distance minimale de cinq mètres (5 m) par rapport à la ligne de rue;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 145 boulevard St-Joseph en diminuant à cinq mètres (5 m) la distance minimale à respecter entre l'flot de pompes à essence et la ligne de rue.

ADOPTÉ

**952/12/87 - Extension de délai à Marcel Joyal - Achat du lot Ptie 790**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde un délai supplémentaire de soixante (60) jours à compter du 17 novembre 1987 à M. Marcel Joyal pour lui permettre de procéder à l'acquisition du lot Partie 790 du cadastre du Canton de Wickham et ce, moyennant le paiement d'un intérêt sur le solde dû, calculé selon le taux en vigueur à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

**953/12/87 - Nomination des membres du Comité de Toponymie**

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que Mme Céline Trottier, conseillère, et M. Robert Lafrenière, conseiller, soient nommés pour siéger au Comité de Toponymie et que le Service du greffe soit dorénavant responsable du dossier.

ADOPTÉ

**954/12/87 - Cotisation annuelle au C.A.B.R.S.F.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le paiement de sa cotisation annuelle de 1 805,00 \$ au Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François.

ADOPTÉ

**955/12/87 - Conventions - Travaux de réaménagement "ReviCentre St-Joseph"**

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville toutes les conventions à intervenir avec les propriétaires de terrains touchés par les travaux de réaménagement du centre-ville de Drummondville «Projet ReviCentre St-Joseph».

ADOPTÉ

**956/12/87 - Protocoles d'entente - Installation d'abribus**

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville les protocoles d'entente à intervenir avec certains propriétaires d'immeubles concernant l'installation d'abribus.

ADOPTÉ

957/12/87 - Stationnement St-Frédéric (Règlement No. 1868)

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu de demander au ministère des Affaires municipales d'autoriser l'engagement de crédit suivant les termes et conditions prévus au projet de bail emphythéotique à intervenir entre la Ville de Drummondville et la Fabrique de la paroisse St-Frédéric, lequel bail est joint à la présente résolution pour valoir comme si au long reproduit.

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville ledit bail.

ADOPTÉ

958/12/87 - Appui à la Ville de Lachine

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la Ville de Lachine dans sa démarche auprès de l'Union des municipalités du Québec afin que cette dernière porte au programme du prochain congrès l'importance de l'activité physique quotidienne des citoyens et le rôle des municipalités.

ADOPTÉ

959/12/87 - Subvention de 5 000 \$ - Sidac Alain Limoges de Drummondville

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 5 000 \$ à la Sidac Alain Limoges de Drummondville pour la pose, l'enlèvement et l'entreposage des décorations de Noël.

ADOPTÉ

La conseillère Denise Boisclair-Poirier et le conseiller Robert Lafrenière désirent enregistrer leur dissidence sur le dossier compte tenu que la Ville ne tient pas compte du 2e volet de la demande relative à la gratuité du stationnement pour la période des fêtes, laquelle n'a pas été retenue.

960/12/87 - Subvention de 4 400 \$ - Drummondville Olympique

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 4 400 \$ au Drummondville Olympique dans le cadre de la politique de soutien aux athlètes d'élite pour l'année 1987.

ADOPTÉ

961/12/87 - Subvention de 300 \$ - Club social des employés municipaux

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 300 \$ au Club social des employés municipaux pour l'organisation de la fête de Noël des enfants.

ADOPTÉ

962/12/87 - Protocole d'entente - Commission scolaire des Chênes

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient



par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des Chênes et relatif à l'installation d'un module de jeux au parc-école Duvernay.

ADOPTÉ

963/12/87 - Vente d'un terrain industriel - Martin Lemire & Fils Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Martin Lemire & Fils Inc. une partie du lot 167 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 7 988,4 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 2 décembre 1987 (numéro de répertoire: 3831 - numéro de minute: 5221), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit douze mille huit cent soixante-et-un dollars et trente-deux cents (12 861,32 \$), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Denis Gariépy et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

964/12/87 - Vente d'un terrain industriel - Couvreur Jacques Daneau Inc.

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Couvreur Jacques Daneau Inc. une partie du lot 282 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 1 958,6 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 2 décembre 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5218), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit trois mille cent cinquante-trois dollars et trente-cinq cents (3 153,35 \$), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Louis Morin et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

965/12/87 - Vente d'un terrain industriel - Couture Therianne Inc.

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Couture Therianne Inc. une partie du lot 281 et une partie du lot 282 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 9 349,8 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 2 décembre 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5219), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A", lesquelles parties de lots, après leur subdivision, seront connues sous les numéros 281-37 et 282-27 du cadastre du Canton de Grantham.



Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit quinze mille cinquante-trois dollars et dix-huit cents (15 053,18 \$), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Denis Gariépy et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

966/12/87 - Vente d'un terrain industriel - Grandmont & Fils Ltée

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Grandmont & Fils Ltée une partie du lot 279 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 17 315,6 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 10 décembre 1987 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5229), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A", laquelle partie de lot, après sa subdivision, sera connue sous le numéro 279-4 du cadastre du Canton de Grantham.

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit vingt-sept mille huit cent soixante-dix-huit dollars et douze cents (27 878,12 \$), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Pierre Fradet et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

967/12/87 - Vente d'un terrain industriel - Constructions Rajotte M.F. Air Inc.

ABROGÉE  
PAR RÉS.  
948/11/88

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Constructions Rajotte M.F. Air Inc. une partie du lot 167 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 7 988,4 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 2 décembre 1987 (numéro de répertoire: 3831 - numéro de minute: 5220), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A", laquelle partie de lot, après sa subdivision, sera connue sous le numéro 167-185 du cadastre du Canton de Grantham.

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit douze mille huit cent soixante-et-un dollars et trente-deux cents (12 861,32 \$), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jean-Louis Michaud et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ



968/12/87 - Mandat à Me Raymond Clair - Réclamations (refoulements d'eau)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Raymond Clair, avocat, aux fins de représenter les intérêts de la Ville dans certains dossiers de réclamations relatifs aux refoulements d'eau.

ADOPTÉ

969/12/87 - Subvention de 1 260 \$ - Drummondville Olympique

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 1 260 \$ au Drummondville Olympique dans le cadre de certaines activités de l'Association du hockey mineur.

ADOPTÉ

970/12/87 - Cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le paiement de la cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec, soit 7 183,90 \$ et ce pour l'exercice financier 1988.

ADOPTÉ

971/12/87 - Cotisation à la Fédération canadienne des municipalités

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le paiement de la cotisation annuelle à la Fédération canadienne des municipalités, soit 2 971,65 \$ pour la période du 1er avril 1988 au 31 mars 1989.

ADOPTÉ

972/12/87 - Appropriation de surplus non affecté

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approprie son surplus non affecté pour permettre le paiement de certaines dépenses excédentaires au budget 1987:

- Ordures	375 000 \$
- Embellissement	200 000 \$
- Relations publiques	150 000 \$
- Festival mondial de folklore	190 000 \$
- Honoraires (consultations ext.)	<u>312 992 \$</u>
TOTAL:	1 227 992 \$

ADOPTÉ

973/12/87 - Prévisions budgétaires 1987 - Transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approuve les prévisions budgétaires 1987 pour le transport en commun et que le trésorier soit autorisé à transmettre lesdites prévisions au ministre des Transports pour approbation.

ADOPTÉ



974/12/87 - Prévisions budgétaires 1988 - Transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approuve les prévisions budgétaires 1988 pour le transport en commun et que le trésorier soit autorisé à transmettre lesdites prévisions au ministre des Transports pour approbation.

ADOPTÉ

975/12/87 - Adoption du procès-verbal du C.C.U. - 25 novembre 1987

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville adopte le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 novembre 1987 et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

976/12/87 - Adoption du procès-verbal du C.C.U. - 1er décembre 1987

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville adopte le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er décembre 1987 et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

977/12/87 - Adoption du compte rendu du Comité de Circulation - 18 nov. 1987

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approuve le compte rendu de l'assemblée du Comité de Circulation tenue le 18 novembre 1987 et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

978/12/87 - Enlèvement d'enseignes, face à Pneus Vanasse et Rest. la Vieille Maison

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à procéder à l'enlèvement des enseignes "Stationnement interdit" situées en face des commerces Pneus Vanasse et le Restaurant la Vieille Maison. Cependant la Ville maintient l'interdiction de stationner du côté Est du boulevard Mercure, le long du parc Girouard.

ADOPTÉ

979/12/87 - Installation d'enseignes - Stationnement public rue St-Pierre

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu d'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation d'enseignes "Stationnement limité à 90 minutes" pour les quatre premiers espaces de stationnement situés de part et d'autre de l'entrée donnant accès au stationnement public de la rue St-Pierre.

ADOPTÉ

980/12/87 - Remplacement d'enseignes devant l'église St-Joseph

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Service



des travaux publics soit autorisé à remplacer des enseignes "Défense de stationner" devant l'église St-Joseph sur la rue St-Marcel par des enseignes "Défense de stationner du lundi au vendredi".

ADOPTÉ

981/12/87 - Installation d'arrêts obligatoires - 118e Ave./Boul. Mercure

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à procéder à l'installation de 2 panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection de la 118e Avenue et du boulevard Mercure.

ADOPTÉ

982/12/87 - Enlèvement de la case de stationnement, rue Des Forges

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à condamner la case de stationnement située à proximité de l'espace qui sera aménagé pour recevoir 2 contenants de 100 litres sur la rue Des Forges.

ADOPTÉ

983/12/87 - Enlèvement d'enseignes - rue Bérard

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à enlever les enseignes "Stationnement interdit" sur la rue Bérard, entre les rues Lindsay et Brock, et que des parcomètres soient installés à cet endroit.

ADOPTÉ

984/12/87 - Installation d'enseignes, face au 500 Moisan

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes "Stationnement interdit" face à l'entrée du 500 Moisan.

ADOPTÉ

985/12/87 - Traçage d'une ligne blanche - Chemin du Golf

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à procéder au traçage d'une ligne simple blanche sur le Chemin du Golf entre les rues Plamondon et St-Georges.

ADOPTÉ

986/12/87 - Coût des permis de stationnement

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville fixe le coût des permis de stationnement annuel à 85 \$ et à 10 \$ les permis de stationnement mensuel.

ADOPTÉ



987/12/87 - Taux d'intérêt applicable sur comptes passés dus

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu qu'à partir du 8 décembre 1987 le taux d'intérêt applicable sur tous les comptes passés dus payables à la Ville de Drummondville soit établi à 15%.

ADOPTÉ

988/12/87 - Engagement de Mme Denise Forget

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement de Mme Denise Forget au poste de secrétaire à l'essai au cabinet de Madame la mairesse, conformément à la politique salariale du personnel non syndiqué, échelon VIII, classe nominale, et ce, à compter du 14 décembre 1987.

ADOPTÉ

989/12/87 - Fin aux mandats de Viau, Hébert, Denault

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mette fin à tous les mandats accordés à l'étude légale Viau, Hébert, Denault, avocats, et qu'elle demande à cette firme de lui transmettre tous les dossiers où elle agissait à titre de procureur de la Ville de Drummondville; le tout sans préjudice à la Ville.

ADOPTÉ

990/12/87 - Libération d'auto et transfert à la Comm. scol. des Chênes

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville consente à libérer une auto du Service de la sécurité publique, actuellement hors d'usage, et à la transférer à la Commission scolaire des Chênes aux fins de servir à l'enseignement aux étudiants en mécanique.

ADOPTÉ

991/12/87 - Engagement d'un policier répartiteur temporaire

ABROGÉE  
PAR RÉS.  
108/2/88

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement de M. Mario Ouellet au poste de policier répartiteur temporaire, le tout selon la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉ

992/12/87 - Engagement d'un policier répartiteur temporaire

ABROGÉE  
PAR RÉS.  
108/2/88

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement de M. Robert Allard au poste de policier répartiteur temporaire, le tout selon la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation

La conseillère Céline Trottier résume le rapport mensuel du Service de l'habitation pour le mois de novembre 1987 et compare les résultats à ceux obtenus pour l'année précédente.



993/12/87 - Adoption du projet de règlement No. 1884

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert,  
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1884 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1850, afin d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir la zone C03-25 à même une partie de la zone H03-09, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

994/12/87 - Adoption du projet de règlement No. 1885

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,  
appuyé par le conseiller Bernard Loïselle,  
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1885 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1850, afin d'en modifier certaines règles relatives à la localisation des cases de stationnement dans une zone commerciale, la superficie d'implantation minimale exigée pour un bâtiment dans une zone d'habitation, d'ajouter un usage dans une zone communautaire, un nouvel usage dans la marge de recul des zones industrielles, une disposition spéciale concernant la profondeur de certains lots d'une zone industrielle et l'ajout d'une profession à la liste ainsi qu'à une variation au calcul d'une marge fixe, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

995/12/87 - Adoption du projet de règlement No. 1886

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,  
appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier,  
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1886 modifiant le règlement d'affichage municipal No. 1853, afin d'en modifier certaines règles relatives aux enseignes apposées à plat sur un mur dans les zones communautaires et aux enseignes situées dans des zones où l'utilisation dominante est l'habitation, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

996/12/87 - Adoption du projet de règlement No. 1887

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,  
appuyé par le conseiller Bernard Loïselle,  
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1887 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1850, afin d'en modifier l'article 1.1.9 de la cédule "A" soit le plan de zonage et la cédule "B" soit les grilles, de manière à créer la zone H01-53 à même une partie de la zone H01-38, soit et est adopté;



2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

Opinion de M. Robert Lafrenière sur les finances municipales

Le conseiller Robert Lafrenière émet une opinion sur le dossier "Finances municipales" et fait état des réalisations et positions du Conseil précédent face aux chiffres avancés lors de la dernière assemblée régulière du Conseil le 16 novembre 1987.

Divers

Madame la mairesse explique certains mouvements du personnel à l'intérieur de l'organisation et précise qu'il ne s'agit pas de purge mais de rationalisation des services.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenante: Mme Françoise Gauthier, 45 rue Léger, représentante des parents du secteur St-Philippe.
  - Nécessité d'un brigadier adulte, coin 118e Avenue et boulevard St-Joseph.

Tous les intervenants du Conseil expliquent que la décision prise ce soir constitue un palliatif et qu'une étude sera entreprise sous peu pour réévaluer le dossier "Brigadier scolaire adulte".
  
- Intervenant: M. Denis Leblanc, boulevard Mercure.
  - Vente de terrains industriels.
  - Subventions pour déneigement de certains stationnements.
  - Discours de M. Robert Lafrenière.
  - Investissements, secteur St-Philippe.
  
- Intervenant: M. Michel Smith.
  - Centre des jeunes.
  
- Intervenant: M. Luc Gariépy, journaliste à C.H.R.D.
  - Manque à gagner - S.D.E.D.
  - Participation de la Ville au Festival mondial de folklore.
  
- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
  - (Item no. 27) Mandat à Me Raymond Clair.
  - Vente de terrains industriels.
  - (Item no. 47) Salaire des cadres et bénéficiaires marginaux.
  - Construction d'un H.L.M., rue Cockburn.

Prochaine assemblée du Conseil

Mme la mairesse informe la population que la prochaine assemblée régulière du Conseil aura lieu lundi, le 21 décembre 1987 à 20 heures.



997/12/87 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

*Thérèse LaJoie*  
.....  
Greffière adjointe.

*Genevieve Guet-Jacques*  
.....  
Mairesse.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

15 décembre 1987



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 15 décembre 1987 à 17 heures, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin  
Robert Lafrenière  
Jean-Guy Spénard  
Pierre-Yvan Aubé  
Denise Boisclair-Poirier  
Bernard Loïselle  
Céline Trottier  
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Gérald Lapierre, directeur des Services techniques  
M. André Paquet, directeur des Services à la population  
M. Gilles Bélisle, directeur des Services administratifs

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

998/12/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

999/12/87 - Adjudication - émission d'obligations de 5 985 000 \$

Considérant que la corporation de la Ville de Drummondville dans le comté de Drummond a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 5 985 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Drummondville a reçu les 2 soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Loyer</u>
- LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.	97,873 \$	356 000 \$	9,00 %	11 janvier 1989	11,0534 \$
GEOFFRION LECLERC INC.		394 000 \$	9,50 %	11 janvier 1990	
BANQUE LAURENTIENNE DU CDA		432 000 \$	10,00 %	11 janvier 1991	
		475 000 \$	10,50 %	11 janvier 1992	
		4 328 000 \$	10,50 %	11 janvier 1993	



MCNEIL MANTHA INC.	97,83 \$	356 000 \$	9,00 %	11 janvier 1989	11,0666 \$
(DIRECTEUR DU SYNDICAT)		394 000 \$	9,50 %	11 janvier 1990	
BANQUE NATIONALE DU CANADA		432 000 \$	10,00 %	11 janvier 1991	
DOMINION SECURITIES LTÉE		475 000 \$	10,50 %	11 janvier 1992	
WOOD GUNDY INC.		4 328 000 \$	10,50 %	11 janvier 1993	
TASSÉ ET ASSOCIÉS LTÉE					
MCLEOD YOUNG WEIR LTÉE					
NESBITT THOMSON BONGARD INC.					
RICHARDSON GREENSHIELDS DU CANADA LTÉE					
WALWYN STODGELL COCHRAN MURRAY LTÉE					

Considérant que l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien Inc., Geoffrion Leclerc Inc. et Banque Laurentienne du CDA s'est avérée être la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'émission d'obligations au montant de 5 985 000 \$, de la corporation de la Ville de Drummondville, soit adjugée à Lévesque, Beaubien Inc., Geoffrion Leclerc Inc. et Banque Laurentienne du CDA.

ADOPTÉ

1000/12/87 - Modification des règ. d'emprunt - Émission de 5 985 000 \$

Attendu que la Ville de Drummondville émet des obligations pour un montant total de 5 985 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
190	3 400 \$
191	8 600
935	44 500
940	431 000
950	124 500
308	92 700
330	306 300
1316	453 400
1325	130 100
1389	469 500
1409	77 900
1417	146 500
1418	32 700
1422	111 000
1428	47 500
1436	28 200
1438	116 000
1441	193 300
1449	40 900
1714	723 000
1815	81 200
1835	425 000
1839	113 800
1841	42 000
1842	1 133 000
1859	106 700
1864	135 000
1872	118 400
1875	62 400
1877	72 500
1883	114 000
	<hr/>
	5 985 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;



Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 5 985 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 11 janvier 1988;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Caisse populaire St-Joseph de Drummondville ou à la Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11% l'an sera payé semi-annuellement le 11 juillet et le 11 janvier de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par la mairesse et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature de la mairesse pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

1001/12/87 - Modification des règ. d'emprunt - Terme plus court

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que pour l'emprunt au montant total de 5 985 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 190, 191, 308, 330, 935, 940, 950, 1316, 1325, 1389, 1409, 1417, 1418, 1422, 1428, 1436, 1438, 1441, 1449, 1714, 1815, 1835, 1839, 1841, 1842, 1859, 1864, 1872, 1875, 1877 et 1883, la Ville de Drummondville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 janvier 1988), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 308, 1316, 1325, 1389, 1417, 1428, 1436, 1438, 1441, 1449, 1714, 1815, 1835, 1839, 1841, 1842, 1864, 1872, 1875 et 1877; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

1002/12/87 - Renouvellement pour un terme additionnel de 2 mois et 23 jours

Considérant que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, avait le 18 octobre 1987, un montant de 2 858 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 3 734 500 \$ pour des périodes de 5, 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 190, 191, 935, 940, 950, 308, 330, 1316, 1325, 1389, 1409, 1417, 1418, 1422, 1428, 1436, 1438, 1441 et 1449;

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 11 janvier 1988;

Considérant que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;



Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, émette les 2 858 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 2 mois et 23 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

1003/12/87 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....*Thérèse Lapointe*.....  
Greffière adjointe.

.....*Francine Saint-Jean*.....  
Mairesse.

21 décembre 1987



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 21 décembre 1987, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin  
Robert Lafrenière  
Jean-Guy Spénard  
Pierre-Yvan Aubé  
Jean-Marie Boisvert  
Denise Boisclair-Poirier  
Bernard Loïselle  
Céline Trottier  
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Gérald Lapierre, directeur des Services techniques  
M. André Paquet, directeur des Services à la population  
M. Gilles Bélisle, directeur des Services administratifs

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

1004/12/87 - Adoption du procès-verbal - Séance régulière du 7 décembre 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 1987 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

1005/12/87 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 15 décembre 1987

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 15 décembre 1987 à 17 heures et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la greffière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ



1006/12/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

1007/12/87 - Choix d'un soumissionnaire

- PORTEFEUILLE D'ASSURANCES (soumissions ouvertes le 16 décembre 1987)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PÉPIN ASSURANCE INC. (La Laurentienne)	300 419 \$ + taxe
. PÉPIN ASSURANCE INC. (Groupe Commerce)	378 157 \$ + taxe
. PRATTE & MORRISSETTE Inc.	285 089 \$ + taxe
. ROBERT VERRIER & FILS LTÉE (Groupe Commerce)	377 640 \$ + taxe

Attendu que la soumission présentée par Pépin Assurance Inc. (La Laurentienne) est la plus avantageuse; il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville:

- 1) retienne la soumission du courtier **Pépin Assurance Inc.**;
- 2) autorise le courtier mandataire à négocier pour la Ville un montant d'assurance de 15 000 000 \$ en regard de la protection D.I.C., ainsi que la protection de pollution accidentelle en regard des réservoirs d'essence;
- 3) autorise la mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous contrats ou ententes relatifs à la présente soumission.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE:

- M. Claude Desmeules, ingénieur, directeur à la Direction générale du bâtiment de la Société d'habitation du Québec, confirme à la Ville que l'organisme signera un contrat de construction uniquement pour le bâtiment d'habitation de 100 logements pour personnes retraitées.

1008/12/87 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 7 décembre au 21 décembre 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 2 184 937,75 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ



1009/12/87 - Dérogation mineure au 1850 boul. St-Joseph

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 1850 boulevard St-Joseph;

Considérant que cette demande a pour but de diminuer à un (1) étage la hauteur en étages prescrite à la réglementation pour l'immeuble précité;

Considérant qu'à l'intérieur du périmètre du Plan particulier d'urbanisme du centre-ville, une hauteur minimale de deux (2) étages avait été déterminée pour densifier ce secteur;

Considérant que la construction actuelle est d'une hauteur de un (1) étage;

Considérant que le projet d'agrandissement est également de un (1) étage;

Considérant que l'esthétique de cette construction serait désavantagée avec un agrandissement sur deux (2) étages;

Considérant que le requérant subit un préjudice sérieux vu la fin du programme de compensation de taxe le 31 décembre 1987;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1850 boulevard St-Joseph en diminuant à un (1) étage la hauteur minimale prescrite.

ADOPTÉ

1010/12/87 - Dérogation mineure au 2400 rue Canadien

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 2400 rue Canadien;

Considérant que cette demande a pour but de diminuer sur le lot P.269 une marge de recul prescrite d'une ligne de terrain mesurant trente-neuf virgule soixante-et-treize mètres (39,73 m) en bordure de la Transcanadienne, de trente mètres (30 m) à vingt-six virgule quatre-vingt-dix-sept mètres (26,97 m);

Considérant que cette construction se situe dans l'espace appelé "Vitrine industrielle de prestige";

Considérant que l'aspect architectural du plan d'ensemble devrait être modifié à son désavantage pour rencontrer la norme prescrite de trente mètres (30 m);

Considérant que l'aspect architectural des bâtiments en bordure de la Transcanadienne est très important pour la vitrine industrielle de prestige d'une municipalité;

Considérant que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme et l'esprit du règlement de zonage;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;



Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2400 rue Canadien en diminuant la marge de recul prescrite en bordure de la Transcanadienne de trente mètres (30 m) à vingt-six virgule quatre-vingt-dix-sept mètres (26,97 m).

ADOPTÉ

1011/12/87 - Dérogation mineure au 1675 rue Haggerty

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 1675 rue Haggerty;

Considérant que cette demande a pour but de permettre l'ajout de trois (3) quais de chargement/déchargement dans la cour avant;

Considérant qu'en 1982 l'entreprise Sopréma s'est implantée dans un bâtiment industriel déjà construit;

Considérant que ce bâtiment était conforme à la réglementation du temps avec ses trois (3) quais de chargement/déchargement dans la cour avant;

Considérant que dans la zone concernée (I02-46) ainsi que dans la zone I02-38, quatre-vingt-dix pour cent (90%) des entreprises industrielles implantées avant l'entrée en vigueur du présent règlement de zonage ont des quais de chargement/déchargement en façade;

Considérant que la nouvelle réglementation cause un préjudice sérieux aux entreprises existantes de ces zones industrielles qui veulent s'agrandir sans remettre en question un réaménagement complet de leur industrie;

Considérant qu'il faut cependant être conscient du fait que les manoeuvres dans des quais de chargement/déchargement installés dans une cour avant causent des problèmes à la libre circulation des véhicules sur rue;

Considérant que l'entreprise Sopréma subit un préjudice sérieux vu la fin du programme de compensation de taxe le 31 décembre 1987;

Considérant la longueur du temps requis pour un amendement à la réglementation de zonage actuelle;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1675 rue Haggerty pour l'ajout de trois (3) quais de chargement/déchargement dans la cour avant.

ADOPTÉ

1012/12/87 - Dérogation mineure au 100 - 13e Avenue

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 100 - 13e Avenue;

Considérant que cette demande a pour but de diminuer la marge de recul prescrite de six mètres (6 m) à un virgule cinq mètre (1,5 m) pour la construction d'un chalet de patinoire;

Considérant qu'en respectant la marge de recul exigée de six mètres (6 m), le chalet empiéterait de beaucoup dans la cour de récréation de l'école;

Considérant que ce nouveau chalet remplacerait un chalet déjà existant de dimensions douze pieds par quinze pieds (12' x 15') et localisé à un virgule cinq mètre (1,5 m) de la ligne de lot;



Considérant que la qualité de construction du nouveau chalet est largement supérieure à celle du chalet existant en étant plus grand, soit quinze pieds par trente pieds (15' x 30'), incluant l'ajout de services sanitaires;

Considérant l'usage communautaire de cette nouvelle construction;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 100 - 13e Avenue en diminuant la marge de recul à un virgule cinq mètre (1,5 m) pour la construction d'un nouveau chalet de patinoire.

ADOPTÉ

1013/12/87 - Dérogation mineure au 325 rue Fiset

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 325 rue Fiset (lot 124-401);

Considérant que cette demande a pour but de diminuer la marge arrière de neuf mètres (9 m) à cinq virgule cinq mètres (5,5 m) pour une partie seulement de la cour arrière et non dans sa totalité;

Considérant que suite à la confection du plan cadastral la configuration de ce lot est très irrégulière;

Considérant que cette irrégularité rend impossible le respect de la norme qui demande une marge arrière de neuf mètres (9 m) et, de ce fait, crée un préjudice sérieux à la construction projetée;

Considérant l'impossibilité d'acquérir une parcelle du lot 124 Ptie, ce qui permettrait de respecter ladite norme;

Considérant que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme et l'esprit du règlement de zonage;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 325 rue Fiset en diminuant la marge arrière à cinq virgule cinq mètres (5,5 m).

ADOPTÉ

1014/12/87 - Prévisions budgétaires 1988 - Transport Diligence Inc.

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approuve les prévisions budgétaires 1988 de Transport Diligence Inc., lesquelles prévoient une participation financière de la Ville de Drummondville de l'ordre de 22 948 \$.

ADOPTÉ

1015/12/87 - Prévisions budgétaires 1988 - Sidac du quartier St-Joseph

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la



Ville de Drummondville approuve les prévisions budgétaires 1988 de la Sidac du quartier St-Joseph de Drummondville, prévoyant des revenus de 18 000 \$ et des dépenses équivalentes.

ADOPTÉ

1016/12/87 - Subvention de 100 \$ - Les Grands Frères et Grandes Soeurs de Dr'Ville

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 100 \$ à l'organisme Les Grands Frères et Grandes Soeurs de Drummondville.

ADOPTÉ

1017/12/87 - Subvention de 100 \$ - Ass. Harmonique de la Poudrière de Dr'Ville

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 100 \$ à l'Association harmonique de la Poudrière de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

1018/12/87 - Contrat de vente avec S.H.O. - 100 logements, rue Cockburn

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu d'autoriser la mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat à intervenir entre la Ville de Drummondville et la Société d'habitation du Québec relativement à la vente du lot 152-5, quartier Sud, et permettant la construction de 100 logements pour personnes retraitées, rue Cockburn.

ADOPTÉ

1019/12/87 - Subvention de 2 500 \$ - Théâtre 1000 Tours Inc.

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 500 \$ au Théâtre 1000 Tours Inc. à titre de subvention 1988.

ADOPTÉ

1020/12/87 - Affiliation au Conseil régional de loisir Centre du Québec

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle son affiliation au Conseil régional de loisir Centre du Québec Inc. pour l'année 1988 et acquitte la somme de 596,50 \$ à titre de cotisation.

ADOPTÉ

1021/12/87 - Subvention de 250 \$ - Opération Disons-Non

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 250 \$ à l'opération Disons-Non parrainée par les Clubs Optimistes de la région.

ADOPTÉ

ABROGÉE  
PAR RÉS.  
189/3/88



1022/12/87 - Subvention de 2 000 \$ - Festival international de la cuisine

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 2 000 \$ au Festival international de la cuisine traditionnelle pour l'organisation du festival 1988.

ADOPTÉ

1023/12/87 - Subvention de 500 \$ - Jeunes joueurs de hockey

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 500 \$ à un groupe de jeunes joueurs de hockey afin de leur permettre de se rendre en France et en Suisse en mars 1988.

ADOPTÉ

1024/12/87 - Mandat à Me Jean Prince - dossier Westcliff

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Jean Prince, avocat, aux fins de représenter la Ville et d'apporter un support légal dans les négociations avec la compagnie Westcliff.

ADOPTÉ

1025/12/87 - Location d'un kiosque - Salon Expo Habitat

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Service des travaux publics à louer un kiosque au Salon Expo Habitat dans le cadre de l'opération "Appelez-nous avant de creuser". Les frais sont de 200 \$.

ADOPTÉ

1026/12/87 - Mandat à Me Jean Côté - Cas d'appel CSST

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Jean Côté, avocat, aux fins de représenter les intérêts de la Ville dans un cas d'appel à la CSST (Dossier no. 9620 148).

ADOPTÉ

1027/12/87 - Frais de chèques - Service de la Trésorerie

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le Service de la trésorerie soit autorisé à percevoir une somme additionnelle de 10 \$ sur tous les retours de chèques occasionnés pour les raisons suivantes: chèques sans provision, erreurs de montant, etc.

ADOPTÉ

1028/12/87 - Résiliation du protocole - Parc des Voltigeurs

Attendu que la Ville de Drummondville a signé avec la Société des établissements de plein air du Québec en date du 5 octobre 1987, un protocole d'entente relatif à l'exploitation du Parc des Voltigeurs;



Attendu que la Ville de Drummondville considère qu'elle ne peut offrir un service convenable aux usagers, compte tenu de certains faits nouveaux dans le dossier;

Attendu que la Ville de Drummondville a déjà fait part à la Société des établissements de plein air du Québec de ses intentions de se retirer du dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et résolu majoritairement:

- 1) QUE le protocole d'entente signé le 5 octobre 1987 avec la Société des établissements de plein air du Québec soit résilié;
- 2) QUE le trésorier soit autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à ladite Société, conformément à l'article 2.2 dudit protocole;
- 3) QUE la mairesse et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ

Le conseiller Robert Lafrenière enregistre sa dissidence sur cette proposition.

1029/12/87 - Subvention de 1 000 \$ - Guilde des Artistes

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 1 000 \$ à la Guilde des Artistes de la région de Drummondville.

ADOPTÉ

1030/12/87 - Utilisation du photocopieur - Nouveau Départ

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville permette à l'organisme "Nouveau Départ" d'utiliser le photocopieur de la Ville et lui fournisse également le papier nécessaire.

ADOPTÉ

1031/12/87 - Adoption du procès-verbal du C.C.U. - 16 décembre 1987

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 1987 soit accepté, à l'exception de la résolution no. 87.12.10; et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

1032/12/87 - Adoption du compte rendu du Comité de Circulation - 16.12.87

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le compte rendu de l'assemblée du Comité de Circulation tenue le 16 décembre 1987 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

1033/12/87 - Arrêts obligatoires - coin Bégin/117e Avenue

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé:

- 1) à enlever les arrêts obligatoires sur la rue Bégin à l'intersection de la 117e Avenue;
- 2) à installer les mêmes panneaux sur la 117e Avenue à l'intersection de la rue Bégin.

ADOPTÉ

1034/12/87 - "Défense de stationner" - Rue Lindsay, intersection Marchand

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu d'autoriser le Service des travaux publics de la Ville à ajouter une enseigne "Défense de stationner" et une enseigne du transport en commun à l'arrêt d'autobus situé sur la rue Lindsay à l'intersection de la rue Marchand.

ADOPTÉ

1035/12/87 - Déplacement de l'arrêt d'autobus - coin Notre-Dame/Surprenant

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à déplacer l'arrêt d'autobus situé sur la rue Notre-Dame, intersection Surprenant, à la rue St-Georges, direction Sud, intersection Notre-Dame.

ADOPTÉ

1036/12/87 - Déplacement du panneau d'arrêt - Coin 120e Ave./Lauzon

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à déplacer le panneau d'arrêt obligatoire situé sur la 120e Avenue, intersection Lauzon, direction Sud, à la rue Lauzon, intersection 120e Avenue, direction Ouest.

ADOPTÉ

1037/12/87 - Interdiction de stationnement, rue Brock

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à interdire le stationnement sur la rue Brock, côté Sud, entre la rue St-Georges et un point situé à 6 mètres à l'Ouest de l'entrée charretière de Place St-Georges.

ADOPTÉ

1038/12/87 - Installation de feux de circulation - Coin Dumoulin/Lindsay

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à installer des feux de circulation à l'intersection des rues Dumoulin et Lindsay et à enlever le sens unique sur la rue Dumoulin entre les rues Lindsay et Brock.

ADOPTÉ



1039/12/87 - Accès au stationnement de la Pharmacie Jean Coutu

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu de permettre l'accès au stationnement de la pharmacie Jean Coutu par le boulevard St-Joseph (entrée seulement) à la condition que le propriétaire présente au Comité de Circulation pour approbation un plan précis de l'aménagement proposé.

ADOPTÉ

1040/12/87 - Installation de feux de circulation - Coin Crépeau/St-Joseph

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'installation de feux de circulation à l'intersection de la rue Crépeau et du boulevard St-Joseph, à condition que la compagnie Burnac s'engage à défrayer 50% des coûts totaux évalués à 62 500 \$.

ADOPTÉ

1041/12/87 - Entrée charretière, rue Demers

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'aménagement d'une entrée charretière sur la rue Demers, à la hauteur de la pharmacie Jean Coutu (sortie seulement), à la condition que le propriétaire présente au Comité de Circulation pour approbation un plan précis de l'aménagement proposé.

ADOPTÉ

1042/12/87 - Installation d'enseignes à l'extrémité des culs-de-sac

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu d'autoriser le Service des travaux publics de la Ville à procéder à l'installation d'enseignes "Défense de stationner" à l'extrémité des culs-de-sac.

ADOPTÉ

1043/12/87 - Avis de motion du req. No. 1884

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir la zone C03-25 à même une partie de la zone H03-09 afin d'autoriser dans la zone agrandie les usages permis dans la zone C03-25.

1044/12/87 - Avis de motion du req. No. 1885

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 dans le but d'en modifier certaines règles relatives à la localisation des cases de stationnement dans une zone commerciale, la superficie d'implantation minimale exigée pour un bâtiment dans une zone d'habitation, d'ajouter un usage dans une zone communautaire, un nouvel usage dans la marge de recul des zones industrielles, une disposition spéciale concernant la profondeur de certains lots d'une zone industrielle et l'ajout d'une profession à la liste ainsi qu'à une variation au calcul d'une marge fixe.

1045/12/87 - Avis de motion du req. No. 1886

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement d'affichage No. 1853 dans le but d'en modifier certaines règles relatives aux enseignes apposées à plat sur un mur dans les zones communautaires et aux enseignes situées dans des zones où l'utilisation dominante est l'habitation.



1046/12/87 - Avis de motion du règ. No. 1887

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal No. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage et les grilles, de manière à créer la zone H01-53 à même une partie de la zone H01-38, afin d'autoriser dans la zone H01-38 les classes d'usage de type h1 (unifamilial) et h2 (bi et trifamilial) et dans la zone H01-53 la classe d'usage de type hx (indéterminé).

1047/12/87 - Avis de motion - Taxes foncières gén. & spéc. (1988)

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1988.

1048/12/87 - Avis de motion - Fourniture de l'eau (1988)

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1988.

1049/12/87 - Avis de motion - Taxe d'affaires (1988)

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1988.

1050/12/87 - Avis de motion - Cueillette, enfouissement des déchets (1988)

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la cueillette, l'enfouissement des déchets et le conteneur pour l'année 1988.

1051/12/87 - Avis de motion - Licences et permis (1988)

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement concernant les licences et permis pour l'année 1988.

1052/12/87 - Avis de motion - Compensation fourniture des services municipaux

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles pour l'année 1988.

1053/12/87 - Avis de motion - Cotisation (Sidac Alain Limoges de Dr'Ville)

La conseillère Denise Boisclair-Poirier donne avis de motion d'un règlement décrétant la cotisation payable par les membres de la SIDAC Alain Limoges de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1988.

1054/12/87 - Avis de motion - Cotisation (Sidac du quartier St-Joseph)

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement décrétant la cotisation payable par les membres de la SIDAC du quartier St-Joseph de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1988.



Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Stéphane Meloche.
- Position du Conseil concernant le planétarium et le satellitarium.
- Intervenant: M. Alain Cossette, St-Nicéphore.
- Demande au Conseil de légiférer sur les "chiens d'attaque":
    - 1) Couverture d'assurance-responsabilité;
    - 2) Port de la muselière obligatoire (endroits publics);
    - 3) Étude caractérielle - prévention;
    - 4) Invitation à rencontrer Mme Cynthia Drummond de la S.P.C.A.
- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Paroles disgracieuses du directeur du Service de la sécurité publique.
  - Portefeuille d'assurances.
  - Loyers vacants - dégrèvement de taxes.
  - Exemption de taxes - clubs sociaux.

Madame la mairesse, au nom des membres du Conseil et de tous les employés municipaux, offre à toute la population les meilleurs voeux de Joyeux Noël.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée régulière du Conseil aura lieu **lundi, le 4 janvier 1988 à 20 heures.**

1055/12/87 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, il est proposé par le conseiller Bernard Loisel, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

*Thérèse Lapointe*  
.....  
Greffière adjointe.

*Francine Lussier-Jutras*  
.....  
Mairesse.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

28 décembre 1987



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 28 décembre 1987 à 20 heures, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin  
Robert Lafrenière  
Jean-Guy Spénard  
Pierre-Yvan Aubé  
Jean-Marie Boisvert  
Denise Boisclair-Poirier  
Céline Trottier  
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Gérard Lapierre, directeur des Services techniques  
M. André Paquet, directeur des Services à la population  
M. Gilles Bélisle, directeur des Services administratifs

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

1056/12/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Madame la mairesse donne lecture d'un texte expliquant le budget 1988 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 1988/1989/1990.

Ce texte est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Par la suite, Madame la mairesse invite le conseiller Jean-Guy Spénard, président du Comité des finances, à fournir des explications sur le budget 1988.

M. Jean-Guy Spénard résume les écarts des dépenses budgétées aux différents services pour l'année financière 1988, de même que les revenus escomptés.

Une copie du discours de M. Spénard est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "B".



1057/12/87 - Adoption du budget 1988

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le budget de l'année 1988 prévoyant des dépenses de 27 940 000 \$ et des revenus équivalents, soit adopté et que le document explicatif de ce budget soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "C".

Un document explicatif du budget 1988 sera distribué et publié dans un journal local.

Le conseiller Robert Lafrenière désire s'opposer au budget et émet certaines opinions personnelles sur les chiffres qui apparaissent au budget 1988.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert s'oppose également au budget 1988 et déclare que la majoration du taux de taxe est trop élevée.

Suite à différents échanges d'opinions entre les membres du Conseil, Madame la mairesse demande le vote sur la proposition de M. Jean-Guy Spénard:

Votent POUR

M. Paul-André Jolin  
M. Jean-Guy Spénard  
M. Pierre-Yvan Aubé  
Mme Denise Boisclair-Poirier  
Mme Céline Trottier  
M. Gilles Fontaine

Votent CONTRE

M. Robert Lafrenière  
M. Jean-Marie Boisvert

Madame la mairesse déclare que la proposition de M. Jean-Guy Spénard est adoptée majoritairement.

ADOPTÉ

1058/12/87 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 1988/1989/1990

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le programme triennal d'immobilisations pour les années 1988/1989/1990 soit adopté tel que présenté dans un document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "D".

Un document explicatif du programme triennal d'immobilisations pour les années 1988/1989/1990 sera distribué et publié dans un journal local.

La conseillère Denise Boisclair-Poirier vote contre l'adoption du programme triennal d'immobilisations et explique que le lien entre la construction de 100 logements pour personnes retraitées et la Place Philippe Bernier aurait dû être inclus dans le programme.

Le conseiller Robert Lafrenière vote également contre l'adoption dudit programme.

Suite à certains échanges sur le sujet, Madame la mairesse demande le vote sur la proposition du conseiller Paul-André Jolin:

Votent POUR

M. Paul-André Jolin  
M. Jean-Guy Spénard  
M. Pierre-Yvan Aubé  
M. Jean-Marie Boisvert  
Mme Céline Trottier  
M. Gilles Fontaine

Votent CONTRE

M. Robert Lafrenière  
Mme Denise Boisclair-Poirier

Madame la mairesse déclare que la proposition de M. Paul-André Jolin est adoptée majoritairement.

ADOPTÉ

Période de questions

- Intervevant: M. Raynald Forcier, journaliste.
  - Nouveaux développements - précisions.
  
- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
  - Majoration de taxes trop forte.
  - Augmentation de la taxe d'affaires.
  - Congé fiscal pour les industriels.
  - Dossier "Domaine Cherbourg".
  - Immobilisations - Service de la sécurité publique.
  
- Intervenant: M. Luc Gariépy, journaliste à C.H.R.D.
  - Dépenses prévues au programme triennal d'immobilisations augmentent la dette municipale.
  - Limite de la dette.
  - A la fin de 1988, montant de la dette.

1059/12/87 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

*Thérèse Gajot*  
.....  
Greffière adjointe

*Genevieve Font-Jacques*  
.....  
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

28 décembre 1987

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 28 décembre 1987 à 21h45, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin  
Robert Lafrenière  
Jean-Guy Spénard  
Pierre-Yvan Aubé  
Jean-Marie Boisvert  
Denise Boisclair-Poirier  
Céline Trottier  
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Gérald Lapière, directeur des Services techniques  
M. André Paquet, directeur des Services à la population  
M. Gilles Bélisle, directeur des Services administratifs

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

1060/12/87 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

1061/12/87 - Adoption du règ. No. 1888 - TAXES FONCIÈRES

Lecture est donnée du règlement No. 1888 prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1988.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1062/12/87 - Adoption du règ. No. 1889 - FOURNITURE DE L'EAU

Lecture est donnée du règlement No. 1889 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1988.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



1063/12/87 - Adoption du règ. No. 1890 - TAXE D'AFFAIRES

Lecture est donnée du règlement No. 1890 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1988.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1064/12/87 - Adoption du règ. No. 1891 - CUEILLETTE ET ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

Lecture est donnée du règlement No. 1891 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la cueillette, l'enfouissement des déchets et le conteneur pour l'année 1988.

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1065/12/87 - Adoption du règ. No. 1892 - LICENCES ET PERMIS

Lecture est donnée du règlement No. 1892 concernant les licences et permis pour l'année 1988.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1066/12/87 - Adoption du règ. No. 1893 - FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX

Lecture est donnée du règlement No. 1893 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles pour l'année 1988.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1067/12/87 - Adoption du règ. No. 1894 - COTISATION "SIDAC ALAIN LIMOGES"

Lecture est donnée du règlement No. 1894 décrétant la cotisation payable par les membres de la SIDAC Alain Limoges de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1988.

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1068/12/87 - Adoption du règ. No. 1895 - COTISATION "SIDAC QUARTIER ST-JOSEPH"

Lecture est donnée du règlement No. 1895 décrétant la cotisation payable par les membres de la SIDAC du quartier St-Joseph de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1988.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Période de questions

- Intervenant: M. Denis Leblanc.

- (Item no. 6) Valeur locative.
- (Item no. 7) Propriétaire responsable du paiement.

1069/12/187 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

*Thérèse Gajolet*  
.....  
Greffière adjointe.

*Francine Guesst-Jutras*  
.....  
Mairesse.